HISTOIRE

DU

PAPE GRÉGOIRE

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAU

PAR J. VOIGT

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE HALL

Traduite et augmentée d'une

INTRODUCTION ET DE PIÈCES JUSTIFICATI

PAR L'ABBÉ JÄGER

Professeur d'Histoire Sainte à la Sorbonne

QUATRIÈME ÉDITION

TOME SECOND

PARIS

A LA LIBRAIRIE DE PIÉTÉ ET D'ÉDUCAT

D'AUGUSTE VATON, ÉDITEUR

50, RUE DU BAC

1854

HISTOIRE

DU PAPE

GRÉGOIRE VII

ET DE SON SIÈCLE.

Tous les exemplaires non revêtus de le signature ci-dessous seront réputés contrefaits.



ARRAS:—TYPOGRAPHIE DE E. LEFRANC,
rue Saint-Maurice, 35.

HISTOIRE

DU PAPE

GRÉGOIRE VII

ET DE SON SIÈCLE,

D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX;

PAR J. VOIGT,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE HALL;

TRADUITE DE L'ALLEMAND,

Augmentée d'une Introduction, de Notes historiques et de Pièces justificatives,

PAR M. L'ABBÉ JAGER,

Professeur à la Faculté de Théologie de Paris, etc, etc.

Quatrième Édition,

REVUE ET CORRIGÉE.

TOME DEUXIÈME.

PARIS,

A LA LIBRAIRIE DE PIÉTÉ ET D'ÉDUCATION

D'AUGUSTE VATON, ÉDITEUR,

RUE DU BAC, 50.

1854

HISTOIRE

DU

PAPE GRÉGOIRE VII

ET DE SON SIÈCLE.

LIVRE VII.

1075.

Wratislas, roi de Bohême, fut invité, vers la même époque, à joindre ses armes à celles de l'empereur. La perspective de la Misnie, dont l'investiture devait récompenser son zèle, décida ce prince à faire ses préparatifs de guerre. Les envoyés de Henri pénétrèrent jusque chez les Luticiens, pour soulever ce peuple contre les Saxons, leurs mortels ennemis; mais en vain leur promit-on tout le pays qu'ils enlèveraient à ces derniers, ils demeurèrent sourds aux prières et aux promesses de l'empereur. Des secours furent également demandés à Suénon III, roi de Danemark, et même à Philippe, roi de France, à Guillaume d'Angleterre et à Guillaume, duc de Poitiers, son parent (1).

(1) Bruno, p. 112.

Les Saxons ne soupçonnaient en aucune manière l'enthousiasme qui avait rallié autour du monarque les princes allemands ; et bien que quelques-uns de leurs nobles vinssent souvent présenter leurs hommages et faire leur cour à l'empereur, celui-ci parvint toujours à les tromper par un accueil gracieux, par des fêtes splendides, et la manière agréable dont il les congédiait. Il paraît même que Henri réussit à en gagner plusieurs, notamment des guerriers expérimentés (1).

Voyant qu'en Allemagne l'attention publique était concentrée sur les affaires de la Saxe, qu'il n'était pas probable qu'on portât un regard attentif sur Rome ; présumant que les membres du clergé, harcelés par la question du célibat, abandonneraient volontiers un privilége pour en conserver un autre, que du moins ils ne s'inquiéteraient pas beaucoup des atteintes nouvelles qui pouvaient leur être portées, puisque le célibat occupait seul toutes leurs pensées, le pape résolut de faire un dernier pas pour arriver au but constant de ses efforts. Il convoqua à Rome un grand concile pour le mois de février 1075. Afin de rendre cette assemblée la plus auguste et la plus importante qui eût été tenue depuis longtemps, il y avait invité, dès la fin de l'année

(1) C'est du moins ce que fait entendre la partialité de Bruno et de l'Annaliste saxon. Il n'y a qu'un Saxon qui ait pu dire que le roi trompait les Saxons qui venaient à sa cour, par un serment artificieux, et en les contraignant par des menaces à le servir ; qu'il corrompait les serfs pour en faire les assassins de leurs seigneurs, et qu'il les recueillait ensuite dans son armée ; enfin, qu'il envoyait du poison aux évêques opposants, en leur faisant accroire que c'étaient de sûrs spécifiques contre les *maladies*.

précédente, les évêques d'un grand nombre de provinces. De l'Allemagne il cita, pour répondre aux accusations portées contre eux, les évêques Hermann de Bamberg, Guarnier (Werner) de Strasbourg, Henri de Spire, et Sigefroi de Mayence : en cas d'hésitation de leur part, l'empereur devait les forcer à venir à Rome pour y rendre compte de leur conduite, et des moyens par lesquels ils avaient été élevés à l'épiscopat (1). La même injonction fut faite, entre autres, à l'évêque Adalbert de Würzbourg, Émeric d'Augsbourg, Othon de Constance, Liémar, archevêque de Brême (2), ainsi qu'aux prélats et aux abbés des provinces les plus éloignées de la Grande-Bretagne (3), et à beaucoup d'évêques français et lombards, notamment à ceux de Toul, de Poitiers (4), de Pavie, de Modène et de Turin. Pour connaître à fond l'état des églises en Occident, le pape avait eu soin, dès le commencement de cette année, d'envoyer, en qualité de légats inquisiteurs, Gepison, abbé de Saint-Boniface, et Maurus, abbé de Saint-Sabas, munis d'une lettre apostolique adressée à tous les fidèles (5), et chargés d'instructions spéciales pour diverses églises particulières.

Une lettre adressée par Grégoire à Hugues, abbé de Cluny (6), nous dépeint la vive anxiété et la pro-

(1) Grég., *Epist.*, II, 30.
(2) *Epist.*, II, 28 et 29.
(3) *Ib.*, II, 1.
(4) *Ib.*, II, 2, 3.
(5) *Ib.*, II, 40, 41.
(6) *Ib.*, II, 49.

fonde douleur auxquelles l'âme du pontife était livrée à la vue du triste état de la chrétienté à cette époque : « Je voudrais pouvoir vous faire comprendre « toute l'étendue des tribulations dont je suis assailli, « des travaux sans cesse renaissants qui m'accablent et « m'écrasent sous leur poids, de jour en jour plus « pesant. Maintes fois j'ai demandé au divin Sauveur « de vouloir m'enlever de ce monde, ou de permettre « que je devinsse utile à notre mère commune. Une « indicible douleur, une tristesse extrême, s'emparent « de mon âme à la vue de l'Église d'Orient, que l'es- « prit des ténèbres a séparée de la foi catholique. En « tournant mes regards à l'occident, au midi, au sep- « tentrion, j'y découvre à peine quelques évêques qui « soient entrés dans l'épiscopat par des voies canoniques, « qui vivent en évêques, qui gouvernent leur troupeau « dans un esprit de charité, et non avec l'orgueil des- « potique des puissants de la terre. Parmi les princes « séculiers, je n'en connais aucun qui préfère la « gloire de Dieu à la sienne propre, et la justice à « l'intérêt. Pour ceux au milieu desquels je vis, les Ro- « mains, les Lombards et les Normands, je leur reproche « souvent qu'ils sont pires que des Juifs et des païens. « Lorsqu'enfin je reviens à moi-même, je me trouve « tellement accablé sous le poids de mes propres ac- « tions, que je ne vois presque plus d'espoir de salut, « si ce n'est dans la seule miséricorde de Jésus-Christ : « car si je n'avais l'espérance d'une vie meilleure et la « perspective d'être utile à l'Église, Dieu le sait, je ne

« demeurerais plus à Rome, où je suis comme enchaîné « depuis vingt ans. C'est ainsi que, partagé entre la « douleur qui chaque jour se renouvelle pour moi, et « un espoir, hélas! trop lointain, je suis assailli par mille « tempêtes, et ma vie n'est plus qu'une agonie conti- « nuelle. »

Ce fut au milieu de ces tristes préoccupations que Grégoire ouvrit son grand synode (1), auquel assistèrent les archevêques, les évêques, les abbés, ainsi qu'une multitude de clercs et de laïques distingués qui, de toutes les provinces, étaient accourus pour connaître les moyens par lesquels le souverain pontife pourvoirait au salut de l'Église. Ce fut dans cette assemblée que l'on prononça enfin l'importante défense de l'investiture donnée par les laïques (2), et l'on ne se borna point à prohiber l'investiture par l'anneau et la crosse,

(1) La date en est fixée « a sexto calend. Martii usque ad pridie calend. præteriti (*suivant d'autres*, sequentis) mensis. » — Malheureusement les canons de cet important concile sont perdus, et nous avons seulement une relation des principaux décrets qui y ont été portés.

(2) Pagi a prouvé ce fait dans sa critique de Baronius, *ad. ann.* 1705.— Schrœckh, *Hist. ecclés.*, 25e vol., p. 455, ne s'accorde pas avec lui, parce que, dit-il, « Pagi se trouvait forcé de taxer d'erreur le contemporain de « Grégoire, Hugues de Flavigny, et que la lettre du pape au roi Henri (III, 10) « ne parle pas assez clairement pour qu'on puisse s'appuyer sur elle. Le « pape pouvait très-bien avoir arrêté ce canon, et ne l'avoir fait connaître « à Henri qu'au moment où la guerre de Saxe était résolue. » Mais plusieurs choses combattent ce sentiment : Hugues de Flavigny pouvait très-bien dire que la simonie fut interdite par le concile de 1074, car la chose arriva effectivement; mais ce n'était point le principal but de cette assemblée. On ne peut surtout nier que l'investiture ne fût au contraire l'objet principal de la délibération des Pères du synode.

les deux emblèmes de la juridiction spirituelle des évêques, mais on interdit, sans distinction aucune, toute espèce d'investiture; il fut enjoint, sous des peines très-sévères, aux ecclésiastiques de ne pas recevoir, aux laïques de ne pas donner une semblable investiture, de terribles anathèmes devant frapper les uns et les autres en cas de désobéissance (1). Pour montrer avec quelle vigueur il se proposait de maintenir les décrets du concile sur ce point, Grégoire commença par interdire l'entrée de l'église à cinq officiers de la maison de l'empereur, par le conseil desquels les églises se vendaient; de sorte que si, avant le mois de juin, ils ne se présentaient devant le saint-siége pour donner satisfaction, ils seraient regardés comme excommuniés (2). Grégoire, par cet acte de rigoureuse justice, voulait donner à Henri un avertissement salutaire, et un exemple de sa future sévérité. Le roi de France fut menacé d'un châtiment semblable, dans le cas où il n'offrirait point aux légats apostoliques envoyés vers

(1) C'est ce que font voir plusieurs lettres de Grégoire. Hugues de Flavigny rend ainsi ce canon : « Si quis deinceps episcopatum, vel abbatiam, de manu alicujus laicæ personæ susceperit, nullatenus inter episcopos vel abbates habeatur, nec ulla ei vi episcopo, vel abbati audientia concedatur. Insuper ei gratiam B. Petri et introitum ecclesiæ interdicimus, quoad usque locum, quem sub crimine tam ambitionis, quam inobedientiæ, quod est scelus idolatriæ, cœpit, deseruerit. Similiter etiam de inferioribus ecclesiasticis dignitatibus constituimus. Item, si quis imperatorum, ducum, marchionum, comitum, vel quilibet secularium potestatum, aut personarum, investituram episcopatus, vel alicujus ecclesiasticæ dignitatis præsumpserit, ejusdem sententiæ vinculo se adstrictum sciat. »

(2) Coleti, *Coll. Conc.*, t. IX, p. 582. *Labb.*, t. X, p. 344. Nous n'avons pu trouver nulle part les noms de ces officiers.

lui des garanties de sa pénitence et de son repentir. Liémar de Brême, en raison de sa désobéissance, fut suspendu de ses fonctions épiscopales, et privé de la participation au sacrement eucharistique : la même peine fut prononcée contre Guarnier de Strasbourg, Hermann de Spire et Hermann de Bamberg, si, avant Pâques, ils ne donnaient pas des preuves sincères de leur repentir. Guillaume de Pavie, Cunibert de Turin et Denys de Plaisance furent déposés : Robert de Normandie et Robert de Loritello, déjà sous les coups de l'anathème, furent excommuniés de nouveau, pour avoir envahi le patrimoine de saint Pierre.

Un espace immense venait d'être franchi. Pour assurer la complète indépendance de l'Église, pour briser et anéantir tous les liens qui rattachaient le clergé au monde, Grégoire n'avait qu'à mettre à exécution les décrets de son synode.

Comme il était de la plus haute importance de réaliser au plus vite les résolutions prises par les Pères du concile, le pape s'empressa de faire parvenir aussitôt des lettres apostoliques aux évêques les plus influents de l'Allemagne, aux fidèles des diocèses et aux rois ; en un mot, il ne négligea rien pour faire connaître promptement les canons synodaux. Il notifia aux habitants de Plaisance (1) la déposition de leur évêque, les délia de leurs serments, et leur promit même son appui pour chasser de son siége le prélat prévaricateur, et pour

(1) *Epist.*, II, 54.

procéder à l'élection d'un nouveau pontife. — Le même jour, il écrit aux habitants de Lodi (1), pour louer le zèle qu'ils mettent à extirper le concubinage et la simonie des clercs, et prodigue les plus grands éloges à leur évêque Opizon, qui avait déployé pour cet effet une activité toute particulière. Dans sa lettre, il promet la plénitude de sa bénédiction apostolique à ceux qui le soutiennent dans cette œuvre sainte, tandis qu'il menace de châtiments sévères et d'anathèmes ceux qui y opposent un obstacle quelconque. Dans sa lettre à Dietwin (2), évêque de Liége, il recommande à ce prélat, avec une tendresse paternelle, de se corriger des vices contre lesquels il sait que sont établis de sévères châtiments ; il l'avertit que si, jusqu'à ce jour, il a épargné son âge avancé, il ne peut tolérer plus longtemps ses désordres. Nous voyons, par la lettre adressée à Sichard, évêque d'Aquilée (3), que dans ce second concile de Rome on prit également des mesures contre l'incontinence, et que l'éloignement des fonctions cléricales était la peine portée contre ceux qui se permettraient des infractions à ce point de discipline. « Mais ceux « qui se rendent coupables de simonie doivent être dé« posés, sans qu'ils puissent jamais espérer d'être réad« mis aux honneurs de la cléricature. »

Mais c'était surtout en Allemagne qu'il importait à Grégoire de donner la plus grande publicité à ces canons

(1) *Epist.*, II, 55.
(2) *Ib.*, II, 61.
(3) *Ib.*, II, 62.

et de mettre la plus grande rigueur à les exécuter. Dans cette vue, il écrivit à l'archevêque de Cologne (1) : « De « toutes les Églises de l'empire germanique, celle de « Cologne s'est toujours distinguée par sa fidélité et son « dévouement au saint-siége ; de sorte qu'elle a toujours « été considérée, par la mère commune des fidèles, « comme la fille la plus chérie : c'est sur cet antique « attachement que je compte encore aujourd'hui pour « les projets que je désire réaliser par vous. Veillez donc « avec le plus grand soin au maintien des mœurs de vos « subordonnés ; car vous n'ignorez pas que les lois de la « discipline ne sont pas l'ouvrage de mes pensées indi- « viduelles, et que ce n'est qu'en vertu de ma charge « de pontife suprême, et suivant les lumières de l'esprit « divin, que je les ai fait promulguer comme les antiques « prescriptions de nos pères dans la foi (2), bien que « l'Église romaine ait toujours eu et toujours possédé « le droit inaliénable d'opposer à de nouveaux désordres « de nouveaux remèdes et de nouveaux décrets, qui, « étant basés sur la raison et l'autorité, ne sauraient être « récusés de personne (3). » Pour agir, dans la question présente, d'une manière prompte et efficace, l'archevêque convoquera un concile, publiera devant son clergé réuni les résolutions synodales, leur en recommandera

(1) *Epist.*, II, 67.

(2) « Non de nostro sensu exsculpimus. » Ces mots se trouvent répétés plusieurs fois, par ex., *Epist.*, II, 68.

(3) Quæ rationis et auctoritatis judicio, nulli hominum sit fas, ut irrita refutare.

la fidèle observance, et les exhortera à renoncer plutôt aux fonctions de leur ministère que d'offrir désormais au Sauveur des hommages impurs et sacriléges. En cas de résistance ou de persécution, il doit se rappeler que le pape, armé du bouclier de saint Pierre, est prêt à repousser ses ennemis, du moins à le protéger contre leurs attaques. Les canons qui défendent la simonie doivent de même être rigoureusement observés.

Le même jour, Grégoire expédia à Burchard, évêque de Halberstadt (1), et à Wecel, archevêque de Magdebourg, des lettres d'une semblable teneur. On est surpris de voir que, dans ces lettres, il ne fait pas mention du décret porté contre les investitures, ou que s'il

(1) *Epist.*, II, 66, 68. — Il dit : « Ad hoc valebunt litteræ, ut, sicut dicitur, currentem currere concitatius impellamus. » La lettre à Wecel est encore remarquable sous un autre point de vue. Il s'appuie de l'exemple de Josué. Quand celui-ci entreprit de conduire le peuple de Dieu, il montra toujours dans ses actes une obéissance scrupuleuse et un zèle admirable; en sorte qu'il commanda aux éléments eux-mêmes : quand il voulut faire traverser le Jourdain à sa troupe, il arrêta le cours de ce fleuve; et quand le soleil sur son déclin allait arrêter l'entière destruction des ennemis d'Israël, Josué, comme un second créateur, le rendit immobile dans sa course; de même, il renversa les murailles de Jéricho après en avoir fait sept fois le tour, et au seul son des trompettes des prêtres. On voit par là ce que peut un zèle ardent pour les choses de Dieu, ce que mérite une obéissance parfaite. Nous devons suivre cet exemple. « Ad hujus similitudinem nos facti, qui populum christianum instituendi magisterium suscepimus, mentem vigilanter intendere debemus, ne adversariæ potestatis muros, contra verum Josue rebellantes et erectos, silentio nostro stare aut roborari patiamur. Quamobrem fraternitati tuæ apostolica auctoritate injungimus atque præcipimus, ut ad castitatem clericorum prædicandam et studiosius inculcandam buccina sacerdotali vehementius et instantius instrepas, donec Jericho muros, id est defectionis opera, et sordidæ libidinis pollutiones dissipes et subvertas. »

en parle, il ne le fait qu'en passant. On voit clairement en cela la prudence du pontife, qui, en recommandant aux clercs la rigide observation des lois relatives au célibat, voulait leur faire oublier le canon prohibitif des investitures, dont il lui importait surtout de faire poursuivre l'exécution par les laïques. Plein d'une sage prévoyance, il cherchait à scinder le commun intérêt qui unissait les clercs et les laïques dans la question des investitures; car, dans cette division, il voyait le triomphe de son système : il avait calculé sans doute que l'homme entièrement occupé à conserver une épouse oublierait plus facilement ses autres biens terrestres.

A la même époque, l'affaire de Hermann, évêque de Bamberg, un de ceux, comme nous l'avons dit plus haut, que le concile de Rome avait suspendus de leurs fonctions, fit grand bruit dans l'Empire. Peu après le retour de ce prélat dans son diocèse (1), mourut le prévôt des clercs que Hermann faisait élever et instruire, au nombre de vingt-cinq, dans l'église de Saint-Jacques, construite tout entière à ses frais. L'évêque résolut alors de former un monastère à côté de l'église ; il en chassa donc les clercs, et remit les bâtiments, avec toutes leurs dépendances, à Egbert, abbé de Saint-Michel (2). Les clercs, forts de leur conscience, furent vivement blessés de

(1) On voit, par les lettres de Grégoire, que Hermann n'avait point assisté au concile, et qu'il s'était arrêté en chemin, près de Rome.

(2) Lambert dit de l'évêque : « Monasticæ conversationis, munditia delectatus, in toto episcopatu suo, si fieri posset hanc solam esse vitam cupiebat, zelo quidem Dei, sed non secundum scientiam. » *Ann.* 1075, *de Reb. Germ.* (*Audley.*)

cette mesure violente ; ils se réunirent au clergé de l'église principale, pour conjurer Hermann de maintenir leur établissement, lui représentant que le diocèse n'avait que peu de semblables institutions, et que les moines n'étaient point nécessaires : mais l'évêque demeura sourd aux plus pressantes sollicitations. Irrités au plus haut point de cette opiniâtreté, les clercs envoyèrent une députation solennelle à Rome, pour soumettre l'affaire à Grégoire : à leurs plaintes se joignaient celles de tout le clergé de Bamberg ; on accusait l'évêque d'être entré dans l'église de Dieu, non par la porte du bercail comme il convient à un bon pasteur, mais par la voie sacrilége de la simonie, et par une folle dilapidation des biens de l'Église ; d'avoir, malgré son manque de savoir, et contrairement à toutes les règles canoniques, pris effrontément possession du siége épiscopal ; de se livrer, quoique dispensateur des choses de Dieu, tellement à l'avarice et à l'usure, qu'il ne rougit pas de vendre les églises et les abbayes de son diocèse, comme il n'avait pas rougi de se les approprier (1). Grégoire, voulant effrayer, au cœur même de l'Allemagne, par un grand exemple, tous ceux qui étaient coupables des mêmes délits, et prouver, par le fait, qu'il était décidé à accomplir ce qu'il avait résolu, lança contre l'indigne Hermann la sentence d'excommunication que celui-ci, au surplus, avait déjà méritée par le constant et dédaigneux refus qu'il avait montré de comparaître à Rome, où il était appelé depuis

(1) *Voy.* dans Lambert les autres chefs d'accusation, ann. 1075.

deux ans pour se justifier. Le pape fit restituer l'église de Saint-Jacques aux clercs qui en avaient été expulsés, et adressa aux habitants de Bamberg une lettre conçue en ces termes (1) :

« Nous avons tiré le glaive de saint Pierre, et, en « vertu de l'autorité apostolique, nous avons prononcé « la sentence de déposition contre l'homme ignorant qui « s'est laissé corrompre par l'hérésie, et qui s'est rendu « coupable de félonie simoniaque. Mais comme de sem- « blables dispositions entraînent ordinairement de grands « dommages pour les églises et pour leurs biens, nous « faisons défense à tout homme, quels que soient son « rang et sa dignité, de porter sur le domaine de cette « église une main avide et sacrilége. » Grégoire envoya même des légats à Bamberg ; et dès que les habitants eurent appris par eux le jugement du saint-siége, ils envoyèrent une députation à leur évêque, qui se trouvait encore dans la ville, mais qui ne savait rien de l'arrivée des légats, pour lui déclarer qu'il ait à sortir immédiatement des murs de leur cité ; qu'il ne pouvait plus être leur évêque, puisqu'il avait acquis sa dignité par voie de simonie, et qu'il ne pouvait en remplir les devoirs à cause de son ignorance. Immédiatement après, parut devant Hermann un jeune clerc plein d'audace, qui lui dit : « Voici un psautier ; si vous parvenez à me « rendre le sens exact et littéral de ce seul petit verset, « dont je ne vous demande ni la pensée mystique, ni

(1) *Epist.*, II, 76.

Église romaine (1), le pape lui interdit toute fonction, non-seulement épiscopale, mais ecclésiastique, et le déclare frappé d'anathème, ainsi que tous ceux qui, depuis son élévation à l'épiscopat, avaient reçu de lui des biens ecclésiastiques, et l'avaient ainsi favorisé dans ses criminelles entreprises. — L'archevêque Sigefroi reçut l'ordre de Grégoire de faire connaître cette sentence à tous les évêques soumis à son siége métropolitain. — Le pape accorde des éloges à l'empereur dans la lettre qu'il lui écrit : « Entre autres bonnes œuvres, lui-dit-il, « que vous pratiquez, mon très-cher fils, pour faire pa« raître le zèle que vous mettez à réformer des désordres « passés, il en est deux qui vous ont mérité au plus « haut point la bienveillance de votre mère, la sainte « Église : ce sont l'énergie avec laquelle vous vous op« posez au scandale de la simonie, et l'ardeur avec la« quelle vous faites exécuter les règlements concernant « la chasteté des clercs. Vous nous avez donné par là « une preuve qu'avec l'assistance du Très-Haut, nous « pouvons attendre de vous des choses encore plus « grandes et plus louables... » Il l'exhorte ensuite à protéger l'Église de Bamberg, dans le cas où l'évêque continuerait ses audacieuses rapines, et à procéder, d'après l'avis des hommes pieux, à l'élection d'un nouvel évêque.

Quand Hermann vit toute espérance anéantie, il résolut de renoncer au monde; mais en prenant cette ré-

(1) *Epist.*, III, 3.

solution il excita le mécontentement et la contradiction de ceux qu'il avait gagnés à sa cause par les richesses dont il les avait comblés autrefois. Ils murmuraient contre une déposition prononcée sans aucun jugement préalable ; ils prétendaient que cet acte était chose inouïe en Allemagne ; qu'un affront de ce genre s'adressait à chacun d'eux, et qu'ils devaient soutenir sa cause. Cette manifestation plut à Hermann ; il reprit courage, revint à Bamberg, et y séjourna quelque temps. Dans l'espoir d'annuler l'anathème, il reprit l'administration temporelle de son diocèse. Aussitôt le service divin cessa dans toutes les églises, et le clergé se retira de la ville. L'évêque passa le reste du temps sur les terres de son évêché, soutenu et protégé par ses hommes d'armes (1); mais personne, ni roi, ni évêque, ne voulut communiquer avec lui.

Ce qui donnait à la conduite de Grégoire vis-à-vis d'un évêque allemand une bien haute importance, c'est qu'elle offrait aux autres la mesure de l'énergie qu'il déploierait contre quiconque violerait les décrets du saint-siége. Après avoir fixé l'attention des clercs sur la loi du célibat, au point de leur faire oublier les canons contre les investitures, le pape s'attendait à de grands orages de la part des princes ; car la défense des investitures devait les intéresser bien vivement, puisqu'ils perdaient leurs droits sur les vastes domaines que beaucoup d'entre eux avaient donnés aux ministres des au-

(1) Militum suorum.

tels. — Mais l'irritation des seigneurs contre le décret pontifical fut si grande, qu'ils gardèrent un morne silence, faisant semblant de n'y donner aucune attention, et cherchant ainsi à le faire tomber, comme si une atteinte portée par le pape à leurs droits ne pouvait être sérieuse ou réelle. Cette manœuvre était impuissante contre l'inflexible courage de Grégoire ; il devina sans peine la tactique de ses adversaires, et demeura inflexible dans sa volonté et ferme dans l'exécution. L'assemblée d'Erford lui avait démontré qu'il ne ferait rien par la voie des synodes. Le concile tenu, d'après ses ordres, cette même année, à Mayence, par Sigefroi, avait encore justifié ses prévisions (1) ; car, au moment où l'on y publia le décret apostolique touchant le célibat des prêtres, tous les clercs présents à l'assemblée se levèrent de leurs siéges, protestèrent contre les paroles de l'archevêque, et firent des démonstrations tellement hostiles, que celui-ci désespérait de sortir vivant du synode ; il résolut donc de ne plus se mêler, à l'avenir, des intérêts du pape. — Grégoire crut en conséquence devoir suivre une voie différente.

Il savait que, pour gagner les masses, il faut user de prudence, et chercher à se concilier les membres individuels qui les composent, et qu'on ne saurait acquérir le tout sans s'approprier successivement chacune de ses parties ; car la multitude, en réfléchissant sur elle-même, retrouve toujours sa force dans l'union, tandis que

(1) Lamb., ann. 1075. C.-F. Mansi, tom. xx, p. 446.

l'homme isolé est faible, humble et docile (1). Grégoire, à la vue de cette opposition du clergé, eut recours à ses légats pour obtenir la soumission de chaque clerc en particulier. Les hommes à qui cette mission délicate était confiée reçurent les instructions les plus détaillées : ils devaient publier partout les décrets du saint-siége, les commenter, en montrer le but, mettre les évêques en rapport les uns avec les autres ; recommander les prélats chancelants à d'autres bien connus pour leur entière soumission aux volontés du siége apostolique, surveiller avec soin les églises particulières et ceux qui les gouvernent, adresser au pape les détails les plus circonstanciés et les plus précis sur leur situation, et, en particulier, sur la conduite et le caractère des ecclésiastiques qui y appartenaient, etc. Lui-même ne négligeait rien pour assurer à ses légats la plus haute considération, rappelant aux rois, aux évêques, à tous enfin, la dignité et l'importance de ceux que le souverain pontife envoyait revêtus de son autorité (2). Leurs décisions devaient être regardées comme les siennes propres ; partout où ils se trouvaient, ils jugeaient en dernier ressort. Grégoire n'avouait pas hautement le but de leur mission, mais il le

(1) Machiavel, passim.

(2) Pour s'en convaincre, il suffit de consulter les lettres écrites à cette époque (II, 40) : « Per eos nostra vobis repræsentatur auctoritas et nostra vice, quæ ad utilitatem S. Ecclesiæ pertinent, cum Dei adjutorio studiosa procuratione peraguntur (II, 41, 56). » Grégoire mandait à Geisa, roi de Hongrie : « Ut obedientiam legatis S. Ecclesiæ romanæ exhibeat (II, 63, 64, 65, 66, 73, 74). » Combien ce pontife n'a-t-il pas employé, dans ce sens, le verset de l'Évangile : « Qui vos audit, me audit; qui vos spernit, me spernit! » (Luc., X.)

rendait ostensible par la puissance qu'il leur conférait. De cette sorte, il donna une nouvelle vigueur à l'institution des légats, il en fit des ministres ambulants, qui, munis d'une autorité suprême, se portaient dans toutes les parties de la chrétienté : aussitôt qu'ils apparaissaient quelque part, rois, princes, archevêques, tous devaient plier, tous devaient obéir; ils étaient les anneaux de la grande chaîne dont le pape entendait se servir pour diriger à son gré chaque Église et chaque évêque en particulier : cette action, pour être plus secrète, devenait plus sûre et plus durable,

Pendant que Grégoire travaillait ainsi, avec une prudente circonspection, à l'édifice dont il avait conçu le plan, on vit crouler de jour en jour, au milieu des tourmentes d'une guerre désastreuse, celui que, dans la précédente période, la puissance impériale avait essayé de construire. Un sombre avenir se préparait aux yeux de tous, depuis qu'au jour de Pâques Henri avait expédié de Worms quelques-uns des siens pour faire savoir aux princes saxons, qui venaient lui offrir leurs hommages et passer à la cour de l'empereur la grande solennité, qu'ils devaient s'en retourner chez eux; que le roi ne leur permettrait plus de se présenter devant lui, puisque, pour les criantes injustices dont ils s'étaient rendus coupables envers lui, ils ne lui avaient encore offert aucune satisfaction qui pût apaiser son légitime courroux (1). Les Saxons comprirent dès lors le sort qui les attendait,

(1) Lamb., ann. 1075.

et retournèrent dans leur pays. L'empereur, après avoir fait tous les préparatifs qu'il jugeait nécessaires pour entrer en campagne, annonça solennellement dans l'Empire son expédition contre les Saxons, et ordonna à ses grands vassaux de réunir leurs troupes, au jour fixé (1), dans les environs de Breitungen.

A la nouvelle des projets de Henri, toute la Saxe se mit en émoi. Les princes s'assemblèrent à Goslar, pour délibérer sur les moyens de sauver la patrie ; ils sentaient tout le danger de leur position ; car ils savaient que le peuple, prêt, dans son premier emportement, à assommer celui qui s'aviserait d'envahir leur territoire, était peu propre à combattre en bataille rangée, et que leurs guerriers d'élite étaient trop inférieurs en nombre pour lutter avec avantage contre la puissante armée de Henri (2). Pendant qu'ils délibéraient ainsi, parurent des envoyés du roi. « Notre souverain, dirent-ils, n'a « point oublié les criantes injustices commises à son « égard, l'avilissement de son auguste dignité, et la « fuite honteuse par laquelle il fut obligé de sauver ses « jours. Il n'en veut pas à tous les princes saxons ; il « sait quels sont les chefs qui soulèvent la multitude « inexpérimentée, et qui lui inspirent l'amour des nou« veautés dangereuses : contre ceux-là, il saura deman« der à son glaive une vengeance que les lois sont im« puissantes à lui accorder. Il exhorte les autres à ne « prêter à ses ennemis ni l'appui de leurs bras, ni celui

(1) VI id. junii.
(2) Brunon, pag. 113.

« de leur fortune : s'ils écoutent ses avis, il est prêt à
« leur pardonner leurs torts; sinon, il les traitera avec
« d'autant plus de sévérité, qu'il les a avertis. » L'un
des Saxons répondit, au nom de ses compatriotes : « Si
« nos chefs refusent de donner au roi satisfaction des
« torts qu'ils ont envers lui, nous n'hésiterons pas à les
« arrêter, et à les conduire enchaînés devant son tribu-
« nal; nous brûlerons leurs maisons, et les chasserons
« pour toujours de leur pays. Mais s'ils sont disposés à
« réparer leurs fautes et à se justifier des reproches
« qu'on leur fait, nous conjurons le roi, au nom de Dieu,
« de consulter leur honneur plutôt que sa colère. Qu'il
« daigne fixer le lieu et le jour auxquels ils devront se
« présenter, qu'il leur accorde un sauf-conduit, et qu'en-
« suite il prononce selon la justice et selon les lois de
« l'Empire. Mais si le ressentiment empêche que justice
« se fasse, si le sang de nos princes peut seul apaiser
« son courroux, nous croirions nous rendre coupables
« du plus noir forfait en abandonnant nos chefs, en lais-
« sant égorger des hommes qui n'ont pris les armes
« que pour la défense de leur pays et le maintien de
« leur liberté. Il ne reste donc au souverain qu'à accor-
« der à tous un égal pardon, ou à prononcer contre tous
« un égal châtiment.... »

Ensuite se levèrent dans l'assemblée Otton de Nord-
heim; Magnus, duc de Saxe; Wecel, archevêque de
Magdebourg; Burchard, évêque de Halberstadt, et les
autres grands auxquels s'adressaient principalement les
menaces de Henri : ils déclarèrent que jamais ils n'a-

vaient violé d'une manière quelconque la paix de Gerstungen; que si le roi les croyait les instigateurs de l'incendie de l'église de Harzbourg, du pillage du trésor, de la profanation des tombeaux, ou de toute autre infraction au traité de paix, ils étaient prêts à prouver leur innocence dans une diète des princes de l'Empire, à reconstruire à leurs frais une église plus belle et plus riche que la première; enfin, à rétablir tout ce que l'aveugle populace avait détruit dans sa fureur, pourvu que le prince remît dans le fourreau le glaive suspendu sur leur tête, et tiré pour la perte de toute la nation saxonne. Ils y ajoutèrent qu'ils s'attendaient à tout châtiment.....

Après cette déclaration, on congédia les envoyés de Henri (1), et l'on députa vers lui quelques-uns de l'assemblée pour lui faire part de la réponse faite à ses légats. Mais l'empereur ne fut pas plutôt instruit de leur voyage, qu'il leur défendit de paraître en sa présence, menaçant de les châtier comme ennemis de l'État, puisque, sous prétexte de négociations, ils venaient répandre dans le peuple de faux bruits, soulever contre lui les princes fidèles, et empêcher son expédition. Le retour des envoyés, après leur tentative infructueuse, n'empêcha point les Saxons de continuer leur députation vers Henri (2); mais ni les sollicitations verbales,

(1) Lamb., ann. 1075.
(2) Bruno et Lambert.

ni les suppliques écrites, ni les plus humbles prières (1), ne purent fléchir la colère du monarque. Enfin, le malheureux peuple s'adressa aux ducs Rodolphe, Berthold, Gozelon et autres, tant pour solliciter leur intercession (2) que pour leur rappeler leur ancienne alliance, et pour les conjurer, au nom du Dieu qui avait reçu leur serment, de tendre une main secourable aux infortunés Saxons. Une épître fut adressée à l'archevêque de Mayence, au nom de Wecel de Magdebourg (3), par les évêques, les ducs, les comtes, les clercs, les laïques de tout rang et de toute condition. Ils commencent par y exposer les vues et la conduite de Henri à l'égard de la Saxe, démontrent qu'ils ont eu raison de détruire les châteaux forts, mais qu'ils ne sont pas responsables des dégâts de Harzbourg ; que les hommes de guerre auxquels l'empereur, par défiance pour les Saxons, a confié la démolition du fort, avaient appelé à ce travail des paysans indisciplinés, paresseux et insouciants, qui trouvaient naturellement leur intérêt à ne pas laisser pierre sur pierre ; en sorte que le roi et ses serviteurs peuvent être considérés comme les seuls auteurs de ce désastre. Ils supplient instamment l'archevêque de disposer Henri à la paix et à un jugement équitable ; ils protestent de leur innocence, et se montrent prêts à

(1) « Sæpius domino nostro regi, ut humiles servi cum multa supplicatione misimus. » Lettres des Saxons citées dans les *Annal. saxon.*

(2) Annal. saxon.

(3) L'Annaliste saxon le nomme Werner ; le même auteur cite également la lettre, ann. 1075, ainsi que Bruno, p. 114.

répondre à toutes les inculpations, si le roi consent à les laisser venir au tribunal de l'Empire ; enfin, ils essayent de détacher Sigefroi du parti de Henri, dans le cas où ce dernier ne serait point disposé à prêter une oreille favorable à leurs sollicitations. Les plaintes et les prières qui remplissent cette épître sont les mêmes dans presque toutes les autres lettres. Mais Henri demeura inflexible ; il se sentait fort de l'appui des grands ; son honneur était trop vivement blessé, il jura de tirer une éclatante vengeance des Saxons, et, dans cette vue, il fit prêter serment à ses vassaux de ne recevoir aucun message à son insu, de refuser aux peuples de la Saxe l'appui de leurs armes et de leurs conseils, et de ne jamais venir intercéder pour eux, avant qu'il eût déclaré lui-même que son honneur était suffisamment vengé. L'empereur fit savoir ensuite aux Saxons qu'ils n'avaient de grâce à espérer qu'autant qu'ils remettraient entre ses mains, sans condition aucune, leurs personnes, leur liberté, et tous leurs biens (1).

Les Saxons se trouvaient dans un embarras extrême. Les princes et les évêques dont nous avons déjà parlé se liguèrent plus étroitement encore, et gagnèrent à leur parti de nouveaux alliés, entre autres Udon, margrave de Salzwedel, nommé depuis cette époque margrave de Brandebourg (2). Le peuple manifestait un esprit inquiet et violent, l'esprit de désespoir. Les grands tinrent des réunions fréquentes dans la Saxe

(1) Bruno, p. 114.
(2) Herm. Corneri *Chron.*, ann. 1075.

et dans la Thuringe, pour délibérer sur les mesures à prendre afin de conjurer l'orage qui grondait sur leurs têtes. Comme ils se voyaient privés de toute autre espérance de salut, ils résolurent de chercher leur appui auprès de Dieu, qui sait humilier les rois orgueilleux et protéger l'innocence opprimée : cette résolution fut le cri unanime de toutes les âmes fortes, que l'amour de la patrie et la grandeur du danger avaient élevées au-dessus d'elles-mêmes. Dans les deux pays on ordonna des jeûnes et des actes de pénitence, on revêtit des habits de deuil, on distribua de riches aumônes : des troupes de pèlerins allèrent nu-pieds visiter les lieux saints, et adresser au Seigneur des armées de ferventes prières; ensuite on fit publier partout que, le même jour où le roi Henri réunirait ses troupes à Breitungen, tous les Saxons en état de porter les armes se rassembleraient à Lupnitz (1). Six mille hommes devaient rester pour la garde des châteaux, tandis que le reste de l'armée attendrait le roi au camp de Lupnitz, et remettrait au Tout-Puissant l'issue de cette lutte désespérée. — A la même époque vinrent dans la Saxe des députés de la Luticie et de la Pologne, qui offraient de les secourir, et d'entrer dans la Saxe à un jour convenu avec des forces considérables, ou de faire diversion en leur faveur en marchant contre les Danois, que le roi avait engagés à une invasion sur le territoire de ses ennemis.

(1) Krause, dans son édit. de Lambert d'Aschaffenbourg, croit que ce Lupnitz dont il est ici question est le même qui se trouve entre Eisenach et Langensalza.

Ces offres généreuses ranimèrent le courage des Saxons, qui ne pensaient plus qu'à faire des préparatifs de guerre, et qu'à adresser de pieuses supplications au Ciel pour obtenir la paix (1); une foule de seigneurs ne cessaient par leurs énergiques paroles de soulever le peuple des campagnes.

L'empereur essaya d'attirer sous sa bannière plusieurs nobles Saxons, en leur offrant l'appât de ses royales faveurs. Ses tentatives ne furent pas infructueuses; il parvint à en gagner plusieurs, et à les rendre traîtres à leur patrie : tous les prélats étaient pour lui, ou du moins ébranlés, les seuls évêques de Magdebourg, d'Halberstadt, de Mersebourg et de Paderborn restèrent inaccessibles aux caresses comme aux menaces. Les peuples de la Westphalie (2) et des alentours de la Misnie reconnaissaient l'aigle impériale; Guillaume, surnommé le Roi, et Frédéric de la Montagne, rejoignirent pendant la nuit l'armée de Henri (3). Le jour de l'Ascension, une députation saxonne se présenta à Mayence chez Udon, archevêque de Trèves, qui y célébrait les saints mystères, pour le prier de soumettre au peuple et à l'assemblée des grands de l'Empire les instances avec lesquelles leurs concitoyens demandaient la paix. Comme Henri s'opposait à cette déclaration, le légat de Saxe se pré-

(1) Lambert d'Aschaff.

(2) *Carmen de Bello Saxon*. Brunon dit : « Hinc vero (c'est-à-dire du côté des Saxons) non nisi Saxoniæ vix tertiam partem inveniunt..... corrupti auro regis defecerunt. »

(3) Annal. saxon., ann. 1075. *Voy.* Ritter, ***Histoire de la Misnie***, p. 189.

senta au peuple, et lui fit connaître le contenu de la lettre dont il était porteur ; mais Rodolphe sut anéantir l'effet de ses paroles par l'énergique protestation de son dévouement à la cause de l'empereur (1).

Après de grands préparatifs, Henri vint, au jour marqué, à Breitungen, à la tête d'une armée nombreuse ; Welf ou Guelphe s'y rendit de même avec ses Bavarois ; Rodolphe, son ami, qui dans ces derniers temps n'avait pas cessé d'exciter l'empereur contre les Saxons, y vint aussi à la tête des Souabes. Gozelon commandait la troupe guerrière qu'il avait ramassée dans la basse Lorraine, tandis que Thierry arrivait de la haute Lorraine avec une cavalerie nombreuse et brillante (2) ; l'antique peuplade des Francs Ripuaires ne manqua pas non plus au rendez-vous général. On voyait dans le camp de Breitungen (3) les évêques de l'Empire, tous les ducs, tous les comtes, tous ceux enfin qui occupaient une charge ecclésiastique ou civile. Berthold de Carinthie, comte de Zahringen, y vint, comme les autres, faire sa cour à l'empereur (4). Les troupes du duc de Bohême, commandées par Borziwog, le fils de Wratislas, étaient assez fortes pour suffire seules, à ce qu'on croyait, à tenir tête à l'armée saxonne. Les deux coupes d'or et les deux grands plats du même métal, que Henri lui avait fait remettre par le comte Wiprecht, n'avaient pas man-

(1) Brunon.
(2) *Carmen de Bello Saxon.*, lib. III.
(3) Lambert d'Aschaff.
(4) Tschudy, ann. 1075.

qué de flatter le nouveau souverain. Wiprecht lui-même, devenu l'époux de Judith, fille de Wratislas, se trouvait dans les rangs des soldats envoyés par son maître au secours de l'empereur.

L'impérieuse nécessité pouvait seule dispenser les évêques de prendre part à l'expédition. L'archevêque de Cologne regardait comme un sacrilége de prendre les armes contre l'archevêque de Magdebourg, son frère, et contre l'évêque d'Halberstadt, son proche parent : il fut dispensé du service par l'empereur, qui, du reste, faisait peu de cas de sa personnc (1); le grand âge et une longue maladie valurent la même faveur à l'évêque de Liége : tous deux néanmoins envoyèrent à l'armée des troupes nombreuses. Widerad, abbé de Fulde, quoique souffrant et ne pouvant marcher qu'à l'aide d'une béquille, fut forcé de se rendre au camp (2); car il importait au monarque de donner de l'éclat et de l'importance à son expédition par le nombre et l'illustration des seigneurs qui en faisaient partie (3). Par ce moyen, Henri était parvenu à rassembler une armée si nombreuse et si belle, que de mémoire d'homme on n'en avait vu une pareille en Allemagne. Pendant qu'il campait à Breitungen, il reçut, par ses espions, des renseignements sur les forces des Saxons; il apprit que leur armée était de beaucoup inférieure à la sienne sous le

(1) Quod post primam defectionem invisum semper eum et suspectum habuisset.

(2) Il mourut, peu de temps après, des suites funestes de cet effort.

(3) Lamb., ann. 1075.

rapport du nombre et de la qualité des armes, mais qu'elle l'emportait par ses munitions de guerre et de bouche; que le soldat saxon maniait le glaive avec un rare bonheur; que chacun portait avec lui trois épées, deux au moins, pour remplacer celle qui se briserait entre ses mains (1); qu'ils avaient avec eux des vivres pour longtemps; que, campés tout près, ils montraient un courage intrépide; que, sans se mettre en peine de l'approche de leurs ennemis, ils goûtaient, sous leurs tentes, les douceurs du repos; et que leurs chefs voulaient envoyer une dernière députation à l'empereur pour la paix, et commencer les hostilités en cas de refus. A ce récit, les grands qui entouraient le monarque, fiers de leur puissance, éclatèrent en propos arrogants : « L'acier « et le diamant, disaient-ils, ne sauraient résister à « notre armée vaillante; nos guerriers, tous hommes de « cœur, sont rompus au service des armes, tandis que « les Saxons n'ont à nous opposer que de lourdes « masses, plus habituées à conduire la charrue qu'à « manier le glaive, et qui, privées de toute ardeur bel- « liqueuse, prendront la fuite au premier bruit du « combat. » Le roi Henri n'était point disposé à attendre l'arrivée de la députation saxonne; il craignait que les princes, en voyant les ennemis disposés à se soumettre à toutes les conditions, ne regardassent la guerre comme injuste, et ne lui ôtassent le prétexte de venger l'affront qu'il avait reçu; il était raffermi dans ses sentiments

(1) Lehmann Speierense, *Chron.*, p. 384

hostiles par le duc Rodolphe (1), qui voulait effacer le souvenir de sa conduite passée.

On leva donc brusquement le camp de Breitungen pour se mettre en mouvement; le premier jour, l'armée arriva jusqu'à Eln (2). Une marche forcée la conduisit le lendemain à Behringe, dans le voisinage d'Eisenach, et non loin du camp saxon (3). On dressa des tentes pour donner aux soldats épuisés quelques moments de repos; l'empereur lui-même était déjà couché, lorsque le duc Rodolphe entra brusquement dans sa tente et lui dit : « Les Saxons se trouvent tout près de nous, tranquille-« ment occupés à faire bonne chère, comme s'ils ne sa-« vaient rien de l'approche de l'ennemi : il nous reste « une bonne partie de la journée ; je crois qu'il faut leur « présenter la bataille : s'ils la refusent, nous n'aurons « aucune peine à nous rendre maîtres de leur camp. « L'honneur de l'Empire nous commande l'attaque et « une prompte vengeance. » Henri remercia vivement le duc du sage conseil qu'il venait de lui donner, et lui

(1) Lamb., ann. 1075 (*).

(2) Lambert d'Aschaffenbourg désigne ce lieu sous le nom d'Élenen. Peut-être était-ce là où se trouve aujourd'hui Obereln, du côté d'Eisenach. Krause dit : « In monastico Thuringico occurrit hujus nominis villa passim, situ tamen non declarato : ast in Winckii *Hist. Hassica*, tom. II, dipl., pag. 500, in archidiaconatu Gothano recensetur, et Isenacum versus exhibent mappæ geographicæ Elenas duas. » Ce passage confirme notre opinion, et il s'agit ici d'Obereln ou d'Untereln, dans la principauté de Meiningen.

(3) Grand et Petit Behringe. Lamb. et Bruno. Ces endroits existent encore.

(*) Plurimum in hoc annitente duce Suevorum, propterea quod anno priore regnum affectasse infamatus, suspicionem hanc novis erga regem studiis abstergere cupidissime volebat. Lambert. (*Note du trad.*)

jura une éternelle reconnaissance (1). Aussitôt le son du clairon martial se fit entendre; tous les soldats coururent aux armes; les campagnes se couvrirent au loin des troupes que leurs chefs rangeaient en bataille : la chaleur était extrême, et le terrain ne permettait pas à l'empereur de placer toute la masse des combattants sur un seul front. En tête se trouvait Rodolphe; un privilége antique accordait aux Souabes de former l'avant-garde des armées impériales et d'ouvrir le combat. Les autres princes avaient reçu l'ordre de se tenir près des bataillons souabes, et de les soutenir au besoin. Près de Rodolphe se tenait Welf (2) avec ses Bavarois : au cinquième rang était placé l'empereur, ayant sous ses ordres une troupe choisie parmi les jeunes guerriers les plus dévoués, disposés dans un ordre admirable et couverts de brillantes armures. Dans cet ordre on s'approcha de plus en plus du camp saxon (3), établi près de Negelstaedt, non loin de Hohenbourg (4) et de Langensalze. Au même moment arriva au camp des Saxons un messager du roi, pour leur annoncer que l'empereur, las de discuter avec eux, était prêt à demander justice par la

(1) Marian. Scot. raconte qu'un émissaire vint trouver l'empereur, et lui donna le faux avis que les Saxons se mettaient en mesure de commencer le combat : à cette nouvelle, Henri fit aussitôt mettre ses troupes en mouvement.

(2) *Carmen de Bello Saxon.*

(3) Lamb. Schaffnab.

(4) Il est fait mention du premier de ces lieux par Bruno, du second par Lambert d'Aschaffenbourg : la plupart des historiens appellent ce combat la bataille de l'Unstrut. *Annal. Hildesheim.; Chron. Lobiense*, ann. 1075; *Annalista saxon.*, eodem anno.

voie des armes, et qu'il fixait la bataille au lendemain (1). Peut-être Henri cherchait-il à tromper l'ennemi, peut-être aussi ce message avait-il été expédié plus tôt. Les Saxons se reposaient encore, persuadés que le roi se trouvait bien loin d'eux, et qu'un cavalier ne pourrait franchir en un jour l'espace qui les séparait, bien moins une armée avec ses lourds bagages. Tout entiers aux soins de leur corps, ils ne s'attendaient à rien moins qu'à l'approche de Henri; et lorsqu'un courrier vint leur annoncer la marche des troupes impériales, un grand nombre ne voulut point y ajouter foi. Mais soudain ils virent s'élever dans l'air un épais nuage de poussière; bientôt après, une multitude innombrable couvrit la vaste plaine, et les rayons du soleil reflétaient sur le fer brillant des lances. Le mouvement fut dès lors général parmi les Saxons : de toutes parts on criait aux armes! car on voyait l'ennemi presser sa marche; l'espace entre les deux armées se rétrécissait de plus en plus, et l'épouvante des Saxons allait toujours croissant. Beaucoup d'entre eux prirent la fuite au milieu de ce tumulte; un petit nombre de guerriers seulement réussirent à fixer leur armure; plusieurs, impatients du

(1) Helmod. *Chron. Slavoz.*, I, 27, dit : « Cum non longe abesset pugna, factum est ex consilio utriusque partis, ut laudaretur pax usque post biduum, sperantes bellum pace sopiri. Saxones ergo pace delectati, statim exuerunt se armis, et diffusi sunt per latitudinem campi, figentes castra et curam corporis exsequentes. » Dans une *Histor. Imperat. anonymi Saxon.*, recueillie par Mencken, III, p. 20, il est fait également mention d'une trêve conclue pour quelques jours : « Fecerunt treugas, et treugis stantibus rex cum impetu se super incautos Saxones repente irruit. »

part contre le fer ennemi, jusqu'à ce que, tout meurtri de coups, il fut obligé de quitter le champ de bataille(*), où il voulait prouver son dévouement à l'empereur Henri.

Ce que Rodolphe était dans l'armée du roi, Otton de Nordheim l'était dans celle des Saxons. A la tête d'une troupe de jeunes et vaillants guerriers, qui formaient autour de lui comme un bataillon sacré, il combattait comme un héros : se trouvant partout dans la mêlée, on le voyait tantôt, dans les premiers rangs, ranimer les courages, quand l'attaque devenait plus vive et plus impétueuse, repousser les assaillants par la terreur de son glaive, ou se frayer un passage à travers les rangs ennemis; tantôt, dans les dernières colonnes, exciter les traînards, et leur rappeler le serment qu'ils avaient fait de mourir pour la liberté. On ne savait ce qu'il fallait admirer le plus dans Otton, le guerrier intrépide ou le général habile (1). Son exemple donna à tous les siens du mouvement et de la vie.

On se battit jusqu'à neuf heures du soir; les troupes de la Souabe et de la Bavière commençaient à faiblir et à perdre du terrain, lorsque soudain les Saxons furent attaqués en flanc par Hermann, comte de Glitzberg, tandis qu'à l'aile opposée flottaient les étendards des soldats de Bamberg (2); ils étaient suivis des troupes de

(*) Quamquam tenacissime præsidio ictus omnes frustraretur, multis tamen ex assidua contusione membrorum affectus est incommodis. Lamb. (*Note du trad.*)

(1) Strenue profecto et egregii militis et optimi ducis officio fungebatur. Lamb. (*Note du trad.*)

(2) D'autres écrivains les désignent sous le nom générique de Francs.

la Bohême, sous la conduite de Borziwog. Gozelon lui-même, cédant aux prières et aux messages multipliés des combattants, fit avancer ses agiles cavaliers lorrains. Alors le carnage devint horrible. Henri, de son côté, ne fut point oisif spectateur : monté sur un coursier fougueux, soutenu par d'intrépides guerriers, il s'élança au milieu des bataillons; sous ses coups tombèrent une multitude d'ennemis (1). Les Saxons ne purent résister à ce choc nouveau. Souvent ils tentèrent de repousser leurs agresseurs, mais ils essuyèrent des pertes considérables : les cadavres s'amoncelaient les uns sur les autres. Otton eut de la peine à rallier ses soldats : enfin, prières et menaces, tout fut inutile; la déroute devint générale. Ce fut alors que le sort des Saxons devint affreux : car, outre les troupes régulières de l'empereur, les valets de l'armée, sous la conduite de Gozelon (2), se mirent à poursuivre l'ennemi en déroute ; soutenus par l'espoir de la rapine et du pillage, ils parcoururent le pays jusqu'à deux ou trois milles à la ronde. D'autres s'emparèrent du camp des Saxons, et massacrèrent tous ceux qui s'y étaient réfugiés. Partout où les malheureux fuyards s'étaient sauvés, on ne voyait que meurtre et dévastation,

(1) *Carmen de Bello Saxon.* Quoique l'auteur de ce poëme soit connu pour son empressement à donner des éloges à Henri, la bravoure personnelle et incontestable de ce prince ne nous permet pas de révoquer en doute des traits semblables. Le poëte a dit :

> « Fulminat egregiis rex ipse coruscus in armis,
> Plurima consternens perjuræ millia gentis. »

(2) *Carmen de Bello Saxon.*

et le désordre fut bientôt tel, qu'au milieu des ténèbres de la nuit et des tourbillons de poussière, plus d'un ami tomba sous les coups de l'ami qui le frappait sans le connaître : la soirée était horrible, et ce ne fut qu'après le coucher du soleil, vers neuf heures, que cessa le massacre (1). La noblesse saxonne eut à regretter seulement la perte de quatre de ses braves : c'étaient le courageux Gebhard, comte de Querfurt, et père de Lothaire (2) couronné plus tard empereur d'Allemagne ; Ernest, père du margrave Albert (3), et deux chevaliers valeureux, Folcmart et Swidger. La connaissance du pays, l'obscurité de la nuit et la vitesse des chevaux firent le salut des Saxons (4). La cavalerie échappa presque tout entière à la vengeance des vainqueurs, mais l'infanterie fut bien maltraitée ; ceux qui avaient cherché un refuge dans le camp furent massacrés comme de vils troupeaux (5). Un grand nombre d'entre eux perdirent la vie dans les flots de l'Unstrut ; l'ennemi ne jugea pas à propos de poursuivre les fuyards au-delà de cette rivière (6). On apporta du camp ennemi une telle quantité de vivres, de vases d'or et d'argent, et de vêtements précieux, que

(1) Plebeii ac rustici, qui castrorum usibus servilem operam dependebant.

(2) La description du combat est celle qu'ont faite Lambert, Bruno, et l'auteur du *Carmen de Bello Saxon*. D'autres écrivains ont été également consultés. *Voy*. Aventin, *Annal. Boior.*, Marian. Scot., etc.

(3) Né quelques jours avant la bataille. Marian. Scot.

(4) Gotefried. Viterb., p. 346.

(5) Cependant plusieurs chroniques portent : « Multi potentes ex *utraque parte* ceciderunt. »

(6) « Pecudes sibi, non homines jugulare viderentur. » Telle était surtout la conduite des Bohémiens. Aventin.

l'empereur semblait avoir conduit ses troupes à un festin somptueux plutôt qu'à une bataille (1).

Peu après le coucher du soleil, Henri ramena son armée triomphante dans le camp, et, suivant l'usage, au son d'hymnes guerriers et des chants de victoire (2) : le monarque savourait à longs traits le plaisir d'avoir humilié ses odieux ennemis ; il ne manquait pas de courtisans qui se vantaient en sa présence d'avoir tué de leur propre main tel ou tel prince saxon (3). Le même soir, à la lueur des étoiles, l'empereur réunit son armée, et félicita ses soldats du courage et du dévouement qu'ils avaient montrés dans cette journée mémorable et périlleuse (4). Mais quand on visita le lendemain le champ de bataille, bien des sujets de tristesse vinrent arrêter l'enthousiasme des vainqueurs : beaucoup de guerriers eurent à pleurer la perte d'un maître, d'un père ou d'un frère. Le roi avait perdu huit de ses plus braves défenseurs, parmi lesquels étaient Ernest d'Autriche, Albert, Dietpold, et d'autres ; leurs dépouilles mortelles furent transportées dans le pays qui les avait vu naître, pour y recevoir les honneurs de la sépulture. Dans l'armée de Henri, ce fut la noblesse qui avait le plus souffert ; chez les Saxons, les pertes furent plus sensibles dans les

(1) Suivant Scot, la chose n'était pas possible ; car, dit-il : « Fluvius illo in loco viam præbebat itinerantibus super occisorum cadavera. » Aventin en dit autant.

(2) Lambert. Schaffnab.

(3) Maxime jactantibus passim militibus quod illos et illos de primis principibus Saxoniæ manu propria peremissent. Lamb. (*Note du trad.*)

(4) *Carmen de Bello Saxon.*

rangs des simples soldats. De part et d'autre, il avait péri environ vingt mille hommes, tous de vaillants guerriers (1). La mort de tant d'hommes illustres fit paraître aux vainqueurs leur perte plus considérable. Le roi voyait avec regret que la plupart des seigneurs saxons, les principaux objets de sa haine, avaient échappé à sa vengeance. Des murmures éclatèrent dans l'armée; les soldats étaient profondément affligés à la vue d'une si grande multitude de victimes innocentes, dont ils commençaient à se reprocher la mort. Pour empêcher que ces dispositions alarmantes ne devinssent générales, et que les soldats ne finissent par refuser le service, Henri fit taire les scrupules de ses plus braves par de riches présents, et eut recours à un moyen plus efficace encore pour exciter leur animosité contre les Saxons : il appela ses confidents et l'archevêque de Mayence à un entretien secret. Ce dernier, suivant ce dont on était convenu, parut devant l'armée, et parla en ces termes : « Nous venons d'excom-
« munier les princes de la Thuringe (2), parce qu'ils n'ont
« pas craint, l'année dernière, quand il s'agissait de dé-
« cider à Erford l'affaire des dîmes, d'envahir l'église à
« main armée. Que personne ne soit surpris, ni tenté de

(1) Lamb. « Nec facile estimari poterat, quot hac, quot illa in acie cæsa essent millia, hoc tamen palam constante, plus hic nobilium, plus illic cecidisse plebeia multitudinis. » Arnulph de Milan dit : « Plus quam viginti millia hominum occisa. » Une autre narration porte : « Quinque millia virorum ex parte regis ceciderunt. »

(2) Suivant quelques auteurs, le même anathème avait frappé les princes saxons. *Voy*. Joh. Latonii *Catalog*., archiep. Mogunt., ann. 1074. Lamb.

« croire que nous agissons contrairement aux saints « canons, en prononçant, sans citation et sans enquête « préalable, une peine aussi sévère contre un peuple « malheureux, repoussé par la guerre et incapable de « résister; car le pape nous a donné le pouvoir de re- « trancher les Thuringiens de la communion des fidèles, « sans que nous soyons soumis aux formalités d'usage. » Mais ces paroles n'étaient qu'une insinuation de l'archevêque, qui cherchait à exploiter le malheur des Saxons à son avantage et à celui du monarque. Aussi la plupart des seigneurs ne se trompèrent-ils pas sur le véritable but de l'empereur et de son archevêque (1).

Après quelques jours de repos, le roi se mit en mouvement et se dirigea vers la Saxe par le pays de la Thuringe; sa marche fut celle d'un orgueilleux triomphateur. Le sort des provinces qu'il traversa devint affreux et épouvantable. Henri n'osait presque pas recommander à son armée d'épargner les peuples, sachant que le seul espoir du pillage retenait plus d'un soldat sous sa bannière. Tout fut donc mis à feu et à sang; la rapine et la spoliation étaient tellement à l'ordre du jour dans ces contrées si riches et depuis longtemps si paisibles, que les valets du train de l'armée finirent par s'en rassasier : ils avaient assouvi leur rapace cupidité.

(1) Lamb. (ann. 1075) dit : « Ut exercitus regis promptior deinceps fidentiorque adversum eos bellum gereret, de quorum occisione, si post excommunicationem occisi fuissent, putaret, se nec peccatis obnoxium fore, nec pœnis, quas leges ecclesiasticæ statuunt homicidis (*). »

(*) Il est presque inutile de dire que ces instructions du pape étaient une pure invention de Sigefroi : la conduite de Grégoire et l'ensemble de ses lettres suffiraient pour le prouver. Voyez ce qu'en dit Baron., *ann.* 1075. (*Note du trad.*)

Les femmes, réfugiées dans les églises, cherchèrent vainement un asile aux pieds des autels, car l'homme perd le respect pour la Divinité, lorsqu'il est dominé par la soif du sang et par l'esprit de destruction. Les hommes, qui avaient cherché un abri dans les sombres forêts, ne retrouvèrent plus, à leur retour, ni domicile ni épouse (1). Les Bohémiens surtout se distinguaient par leur avidité et leur fureur incendiaire : ils conduisaient devant eux de nombreux troupeaux, et une multitude de chariots chargés des riches dépouilles qu'ils avaient enlevées aux vaincus (2).

Les princes saxons s'étaient retirés dans différents châteaux forts, non parce qu'ils voulaient mettre à l'abri des murailles une valeur dont ils avaient donné des preuves si éclatantes sur le champ de bataille, mais parce qu'ils voulaient donner à la tempête qui bouleversait leur patrie le temps de s'apaiser, bien résolus de saisir le premier moment propice pour montrer à leurs oppresseurs que la portion la plus noble de la nation saxonne n'avait point péri dans les plaines de Hohenbourg. Ils envoyèrent souvent des messages aux princes et aux chefs de l'armée royale, pour les prier avec les plus vives instances de ménager leurs frères, et d'engager Henri à entrer en négociations et à leur rendre une exacte justice (3). Ce dernier ne laissa pas non plus d'expédier

(1) Toutes les autorités s'accordent là-dessus, et leurs peintures sont souvent plus terribles encore.

(2) *Carmen de Bello Saxon.*

(3) L'archevêque de Magdebourg envoya une semblable députation à

de fréquentes députations aux princes saxons, pour les engager à se soumettre, et à se confier plus en sa clémence qu'en la force de leurs armes. Mais les princes redoutaient un courroux que leurs plus pressantes supplications n'avaient pu calmer : ils déclarèrent donc au roi qu'ils n'avaient jamais cessé de préférer la paix à la guerre, sa faveur à sa colère; et que s'ils avaient pu l'acheter autrement qu'au prix de leur sang, ils n'auraient jamais eu recours à des mesures extrêmes : que si, après cette première lutte, il a changé de dispositions à leur égard, et que leur malheur ait excité sa compassion, ils oublieront volontiers tous les maux qu'il leur a faits pour assouvir sa haine et sa vengeance, et lui resteront désormais soumis et dévoués; mais que s'il exigeait d'eux une soumission pleine et entière, alors ils aimeraient mieux sauver leur honneur, maintenir leur liberté et périr sur le champ de bataille, que de se laisser égorger comme un vil troupeau, ou de passer leur vie dans d'obscurs cachots, livrés aux horreurs de la faim, de la soif et d'autres tortures de ce genre. L'homme ne vit que pour être libre. — Enfin l'empereur députa vers eux quelques princes, à la tête desquels se trouvaient Sigefroi de Mayence, qui devait demander aux Saxons une soumission entière, et leur promettre qu'ils seraient mis en liberté le même jour, ou du moins immédiatement après, et qu'on leur rendrait leurs dignités, leurs fiefs, leurs biens, et toutes

l'archevêque de Mayence : Bruno et l'Annaliste saxon en font tous deux mention.

les autres propriétés. Les Saxons répondirent que, dans les plaines de la Thuringe, ils avaient pu suffisamment apprécier la bonne foi des vassaux de l'empereur; qu'ils connaissaient l'esprit implacable du prince, et qu'ils n'avaient point oublié la vengeance qu'il avait exercée contre eux, malgré les conditions de la paix solennellement jurée à Gerstungen.

Les princes saxons demeurèrent donc inébranlables dans leur résolution; ils établirent leurs quartiers dans des lieux fortifiés, non loin de Magdebourg. Le roi fit avancer ses troupes, s'étendit jusqu'à Halberstadt (1), mettant tout à feu et à sang, et faisant un désert des environs de cette ville, où les moissons commençaient à jaunir (2). Henri fit ensuite son entrée dans Goslar, accompagné d'une faible escorte de cavalerie; il ne fit point de mal aux habitants, parce qu'il aimait cette cité, qui lui rappelait de si beaux souvenirs; aussi il accueillit avec son ancienne bienveillance (3) la députation bourgeoise qui était venue au-devant de lui. Udon, margrave de Saxe, et uni au roi par les liens d'une proche parenté, l'évêque de Marsebourg et quelques autres nobles saxons vinrent trouver Henri, et lui firent leur soumission. Udon donna son fils en otage, et fut aussitôt remis en liberté; l'évêque fut exilé dans le monastère de Lorsch, et les autres chefs confiés à la garde de dif-

(1) Suivant quelques auteurs, il fit prisonnier l'évêque Bucco, « et ab eo duas urbes extorquere voluit; sed ille auxilio ducis saxoniæ liberatus est. » *Anonym. saxo in Histor. Imper.*, Menken, t. III, p. 90.

(2) Lamb., ann. 1075; Spangenberg., *Chron. Sax.*, c. 193.

(3) *Antiq. Goslar.*, ann. 1075, in Heineccii, *Scr. rer. Germ.*

férents princes. Ils avaient demandé tous la paix pour leur patrie, mais l'empereur était resté sourd à leurs prières (1).

Au milieu de l'abondance, on n'avait rien épargné; on avait livré aux flammes de nombreux magasins approvisionnés par les Saxons, et Henri ne tarda pas à être assailli par un ennemi qu'il n'attendait pas : une grande disette se fit sentir dans sa nombreuse armée, et la nouvelle récolte, n'étant pas mûre, ne put offrir aucune ressource. Cette cause, jointe au manque d'argent, força le monarque à congédier ses troupes. Les princes sortirent avec lui de la Saxe, en passant par la Thuringe, et se séparèrent avec leurs troupes près d'Eschenwege (2); ils avaient tous fait à Henri la promesse de se tenir prêts à recommencer la guerre le 22 octobre, et de se réunir à Gerstungen avec des troupes plus nombreuses et mieux armées.

Le succès de cette guerre, surtout l'appui des princes et le dévouement des cités, avaient rendu l'empereur arrogant et hautain; il ne reconnaissait plus personne au-dessus de lui, pas même le pape; car celui qui a vaincu, pensait-il, un peuple belliqueux qui tenait depuis longtemps les armes en main, et qui avait énergiquement défendu ses droits les plus sacrés, ne doit point obéir à un prêtre dont la seule arme est la parole. Aussi, quand il reçut la nouvelle de la mort de Dietwin, évêque

(1) C'est ainsi qu'il nous semble possible de concilier les divergences du récit de Lambert et de Brunon.

(2) Lambert, ann. 1075.—Aventin.—*Annal. saxon.*, ann. 1075.

de Liége, nomma-t-il, pour remplir le siége vacant, Henri, chanoine de Verdun, homme entendu au métier des armes, et proche parent du duc Gozelon, qui l'avait recommandé à l'empereur. Le nouveau prélat promit de puissants secours pour la future expédition contre le peuple saxon.

A cette première atteinte contre l'autorité pontificale en succéda une autre. De grandes calamités avaient plongé, vers cette époque, Milan dans le deuil : un violent incendie avait consumé une grande partie de la ville, et, dans une émeute, Herlembaud, qui tenait dans sa main droite l'étendard de saint Pierre (1), fut massacré par la noblesse et le peuple avec un grand nombre des siens : dans sa personne tomba le soutien de Grégoire et de l'archevêque Otton. Pendant que le sang d'Herlembaud coulait encore, le peuple et le clergé se portèrent en masse à l'église de Saint-Ambroise, pour y chanter de solennelles actions de grâces à cause du bienfait que le Ciel venait d'accorder à leur cité. A peine les Milanais eurent-ils secoué le joug, qu'ils envoyèrent au delà des monts (2) une députation à Henri, pour lui faire part de

(1) Arnulf, *Histor. Mediol.*, IV, 10.

(2) Arnulf, V, 2. Landulph., *Mediol. Histor.*, IV, confond la chronologie dans sa narration ; mais il dit : « Tres viros diaconos et notarium ad imperatorem, ut quemcumque annulo, et virga laudando consentiret, archiepiscopum, tenerent, unanimiter direxerunt. Quod ideo Romano imperatori ab apostolico, multisque episcopis olim concessum est, quatenus cum unaquæque civitas unius sacerdotis, vel levitæ electionem canonice facere debent, ut Romæ, multisque aliis civitatibus, evenisse cognovimus, duas multo cum sanguine electiones facere satagebat. Quibus curiæ regali representatis, imperator tacite quid isti, aut Thealdus, quem diu animi, et corporis scientia

la joie que causait aux citoyens la mort d'Herlembaud, et pour le prier de donner un pasteur à leur Église. L'empereur reçut cette nouvelle avec une vive satisfaction, et promit aux Milanais de leur donner pour évêque celui qui pourrait leur être le plus agréable; dans ce moment il eut lui-même regret d'avoir nommé Godefroi. Aussi, sans consulter le saint-père, il désigna, pour le siége de Milan, Thébalde, son propre aumônier, et Milanais de naissance. Le peuple et le clergé l'accueillirent avec joie; et l'Église de Milan, comme trente ans auparavant celle de Rome, se trouvait avoir trois pontifes, Godefroi, Otton et Thébalde. Quand même Grégoire n'aurait pas constamment soutenu Otton de son autorité apostolique, il n'eût cependant pas manqué de s'élever avec force contre l'élection de Thébalde. Il essaye d'abord les voies de conciliation, et écrit à ce dernier une lettre pleine de douceur et de ménagements (1); il lui représente que le siége métropolitain se trouvant déjà occupé par un autre qui n'était coupable d'aucune faute qui l'en rendît indigne, il ne pouvait faire valoir aucun droit sur cette Église, tant que le premier titulaire ne serait pas déposé par une sentence canonique. Grégoire engage ensuite Thébalde à venir à Rome, où, dans un synode, on examinera ce qu'il doit faire pour

præpollentem cognoverat, valerent, recogitans, tandem Dom. Thealdum, virum valentissimum, ex regia camera honorifice ornatum (Arnulf dit: « Quibus subdiaconus capella militabat in regia »), *ac annulo et virga sublimatum*, cunctorum astantium vocibus laudatum, præsentibus civibus et absentibus universis dedit. »

(1) *Epist.*, III, 8.

conserver la tranquillité de sa conscience; en attendant, il lui interdit toute fonction épiscopale; il le prévient surtout de ne point prêter l'oreille à des insinuations perfides, et de ne compter, pour se soustraire aux commandements du saint-siége, ni sur l'appui de l'empereur, ni sur le crédit de sa noblesse, ni sur l'attachement du peuple, puisque, en comparaison des droits de l'Église romaine et de la toute-puissance divine, toute la force des rois et des empereurs, toutes les entreprises des mortels, ne sont que cendres et paille (*). Peu de temps après, il écrivit aux évêques suffragants de la métropole de Milan (1), pour leur défendre d'imposer les mains à Thébalde avant que sa cause fût décidée par le saint-siége.

L'empereur fit un pas après l'autre, contre les vues de Grégoire. Toutefois, il n'osait point encore lever ouvertement la bannière contre lui, parce qu'il ne pouvait

(*) « Si qui igitur non percipientes ea quæ Dei sunt aliter tibi suggerere et persuadere incipiant, ostentantes quanta tibi sint in rege præsidia, quanta in tua nobilitate potentia, quanta etiam in civibus tuis adjutoria, tutum tibi illis credere non existimes, considerans quid Scriptura dicat : *Maledictus homo qui spem suam ponit in homine*. — Quod regum et imperatorum virtus, et universa mortalia conamina, contra apostolica jura et omnipotentiam summi Dei quasi favilla computentur et palea, nullius unquam instinctu vel fiducia adversus divinam et apostolicam auctoritatem obstinata temeritate te rebellem et pertinacem fieri libeat. » Ces infractions à la discipline ecclésiastique étaient graves, et méritaient toute la sévérité apostolique; de plus, elles étaient diamétralement opposées à la grande pensée de Grégoire. Le coup venait de la main de l'empereur : comme il espérait encore pouvoir conserver la paix, il n'éclate point contre lui, il s'adresse directement à Thébalde; il ne l'excommunie pas comme il avait excommunié Godefroi, il se contente de lui faire sentir ses devoirs, de l'inviter à venir à Rome. Cependant il ne termine pas sa lettre sans lui déclarer sa résolution inébranlable, qui est de s'opposer à son installation à Milan, et que nulle puissance ne peut changer. On voit ici d'un côté le pontife prudent, qui ne néglige aucune précaution; de l'autre le pontife ferme et courageux, qui oppose une barrière insurmontable aux infracteurs de la discipline ecclésiastique. *(Note du trad.)*

(1) *Epist.*, III, 9.

pas regarder la soumission des Saxons comme entièrement achevée. Il savait, du reste, que le pape ne devait pas être content de lui. Afin de gagner du temps, il envoya, au mois de juillet, à Rome, une députation chargée du message suivant (*) : « Pendant que presque tous « les princes de mon empire, comme votre sainteté le « sait bien, seraient plus contents de voir entre nous la « discorde que l'union, je vous envoie secrètement les « porteurs de ma lettre, hommes distingués et religieux « qui désirent, dans la sincérité de leur âme, que la « paix soit établie entre nous. Ce que je vous écris ne « doit être connu que de vous, de ma mère, de Béatrix, « et de sa fille Mathilde. Lorsque, avec l'aide de Dieu, « je serai de retour de mon expédition contre la Saxe, « je vous enverrai de nouveaux députés, choisis parmi « mes conseillers les plus fidèles, pour vous faire con- « naître toute ma volonté, et toute la soumission que je

(*) Cette lettre est insérée dans une épître adressée à Mathilde, Epist., III, 5. En voici le texte : « Noverit vestra sanctitas, pater, quoniam dum ego pene omnes principes mei regni de nostra magis discordia quam de mutua pace gaudere percipio, ad vos istos nuntios latenter dirigo, quos satis nobiles ac religiosos esse cognosco, et pacis bonum inter nos optare conjungi nequaquam dubito. Hoc autem quod mando, neminem scire volo præter vos, dominam matremque meam, atque amitam Beatricem et filiam ejus Mathildem. Me vero, adjuvante Domino, et expeditione saxonica redeunte alios legatos dirigam, quam familiariores ac fideliores habebo, per quos omnem vobis meam voluntatem et reverentiam, quam beato Petro et vobis debeo, significabo. » On voit que cette lettre n'est pas sincère. L'empereur, sentant combien il avait blessé Grégoire, veut calmer son courroux jusqu'après l'expédition de la Saxe, afin de n'avoir pas sur les bras deux ennemis à la fois. Grégoire ne se trompe pas sur la politique de l'empereur ; il se plaint près des deux princesses, de ce que Henri, après avoir voulu traiter secrètement avec lui, confiait le rétablissement de la paix à ceux qu'il disait se réjouir de leur discorde. « Nous voulons donc que vous sachiez, dit-il aux deux princesses, que nous rejetons sa « nouvelle demande, parce qu'il ne nous paraît convenable ni pour saint Pierre, ni pour « nous, de subir ses caprices. » — « Quapropter vos scire volumus, nos huic petitioni nullatenus consensuros, quoniam quod modo inventum est, non videtur beato Petro ac nobis honorabile velle ejus utilitati provenire. » Ibid. (*Note du trad.*)

« dois à saint Pierre et à vous. » Le pape, dans sa lettre à Mathilde, exprime son étonnement de ce que l'empereur n'eût point encore envoyé cette seconde députation. Il voyait bien que les intentions du monarque n'étaient point droites et sincères, et qu'il ne mettait pas une grande importance à leur mutuelle union.

La contrainte et la froideur entre Henri et Grégoire devenaient de jour en jour plus visibles, et il était facile de prévoir, par une multitude de faits isolés, qu'il fallait peu de chose pour rompre la bonne intelligence qui, jusqu'à ce jour, avait régné entre eux. Il paraît que Henri, poussé peut-être par ceux que Grégoire avait excommuniés, mais qui demeuraient encore à la cour, voulait ménager le saint-père jusqu'à la fin de la guerre contre les Saxons, pour qu'assuré du côté de l'Allemagne, il pût faire entendre au pontife un langage plus sévère, notamment sur les décrets du synode que Henri n'avait point respectés, et qu'il n'avait pas même intention de respecter. —Le pape, après s'être excusé sur une grave maladie de ne lui avoir pas écrit plus tôt, lui dit (*) : « Nous désirons ardemment conserver la paix,

(*) Grégoire, malgré les atteintes portées à son autorité, malgré la peine que lui causa le peu de sincérité de l'empereur, dissimule encore ; il n'emploie pas, il est vrai, ces expressions affectueuses qu'il prodiguait naguère, mais du moins il le ménage, et lui parle avec une grande douceur. « Sed quia desideramus non solum vobiscum, quem Deus in summo rerum posuit culmine, sed etiam cum omnibus hominibus, pacem quæ in Christo est habere, jusque suum uniquique observare, cupimus summo opere corde et animo adhærere... Quapropter bonam concepi fiduciam, quia hanc nostram, imo totius Ecclesiæ causam, religiosis hominibus cœpisti committere, qui nos non nostra injuste diligunt, et ut christiana instauretur religio suam intentionem requirunt. Ego autem (ut paucis loquar) horum consilio paratus sum, Christo favente, gremium tibi sanctæ Romanæ Ecclesiæ aperire, teque ut dominum fratrem et filium suscipere, auxiliumque prout opportuerit præbere : nihil aliud a te quærens, nisi ut ad monita tuæ salutis non contemnas

« non-seulement avec vous qui êtes placé si haut, mais « encore avec tous les hommes, et respecter les droits « de chacun. Aussi nous avons conçu de l'espoir en « voyant que vous aviez confié notre cause, ou plutôt « celle de toute l'Eglise, à des hommes religieux qui « nous aiment pour nous-même et non pour leur avan- « tage, et qui ont l'intention d'améliorer l'état de la re- « ligion chrétienne. Nous sommes toujours prêt à nous « en rapporter à leur conseil, à vous ouvrir le sein de « l'Église, à vous recevoir dans nos bras comme un « frère et comme un fils, et à vous accorder tous les « secours dont vous puissiez avoir besoin, vous de- « mandant pour toute grâce d'écouter des conseils « utiles à votre salut, et de rendre à votre créateur, « comme il convient, l'honneur et la gloire qui lui sont « dus. Quant à l'orgueil des Saxons, qui vous résis- « taient injustement, s'il a été dompté par la pro- « tection divine, il faut s'en réjouir pour la paix de « l'Église ; mais il faut s'en affliger aussi à cause de la « grande effusion du sang chrétien. Usez de cette vic- « toire plutôt pour défendre l'honneur et la justice de « Dieu, que pour augmenter votre propre gloire. »

urem inclinare, et Creatori tuo, sicut te decet, non contradicas offerre gloriam et honorem... De superbia vero Saxonum vobis injuste resistentium, quæ divino judicio a facie vestra contrita est, et gaudendum est pro pace Ecclesiæ, et dolendum, quia multus christianorum sanguis effusus est. » Epist., III, 7.— Il termine par le prévenir qu'il a ordonné d'élire un successeur à l'évêque de Bamberg, déposé par une sentence apostolique.

Les ennemis de Grégoire ne diront pas, après l'examen de ces pièces, qu'il n'a pas pris toutes les mesures de prudence pour éviter la guerre qui a éclaté entre lui et l'empereur. Celui-ci avait frappé le pape au cœur en se mêlant des affaires de l'Église, en nommant à Milan un nouvel évêque lorsqu'il y en avait déjà deux autres. Grégoire, à tant d'insultes, ne répond que par la douceur. *(Note du trad.)*

Lorsque cette lettre fut écrite, les affaires avaient pris en Allemagne une tournure à laquelle Henri ne s'était pas attendu de sitôt, et que le pape ignorait encore complétement. Après le départ de l'empereur et de son armée, les Saxons et les Thuringiens tinrent de nouveau de fréquentes réunions; mais la discorde qui se mit entre la noblesse et le peuple occasionna souvent des troubles (1). Le peuple reprochait aux seigneurs de l'avoir entraîné à la guerre contre leur souverain par des sollicitations, et d'avoir pris la fuite au moment où l'on en était venu aux mains, laissant égorger leurs soldats comme un vil troupeau. Les princes, de leur côté, reprochaient au peuple d'être resté dans le camp, et de ne les avoir pas secondés, lorsqu'ils se battaient vaillamment sur le champ de bataille.

Non-seulement les Saxons étaient désunis entre eux, mais ils étaient encore irrités contre les Thuringiens, qui, craignant, après la bataille de Hohenbourg, d'attirer l'ennemi victorieux dans leur pays, en y laissant passer les fuyards qu'il poursuivait, occupèrent les passages, et repoussèrent les soldats en fuite; ce qui donna lieu à bien des meurtres et des vols. Les Saxons ne pardonnaient point à leurs alliés cette cruelle perfidie; ils croyaient même qu'il était plus juste de leur faire la guerre qu'à l'empereur. Les choses en étaient presque venues à une rupture ouverte, quand Otton de Nordheim et l'évêque Burchard de Halberstadt se présen-

(1) Lamb., ann. 1075. « Nec adhuc gens victa quievit. » *Carmen de Bello Saxon.*, 5.

tèrent devant cette multitude irritée, pour lui faire entendre des paroles de paix et des conseils de sagesse, pour ramener les esprits à la modération et à l'union, afin de ne pas encourager l'ennemi par leurs dissensions intestines (1). Les intérêts de la nation furent discutés de nouveau, et quelquefois avec une éloquence entraînante et sublime; les esprits se laissèrent persuader facilement, et une sainte ardeur les enflamma pour la défense de la patrie commune. Les grands promirent au peuple de n'avoir recours à la force des armes qu'autant que de nouvelles négociations qu'on allait entamer pour fléchir le courroux du roi seraient infructueuses. On réunit un conseil, et l'on y choisit deux hommes d'un mérite éminent, pour les envoyer à Henri: c'étaient Liémar, homme habile dans les affaires, instruit et éloquent (2), et le margrave Udon, guerrier aussi sage dans les conseils qu'il était intrépide sur le champ de bataille. Ces deux députés plaidèrent, comme on l'avait déjà souvent fait, la cause de la patrie, avec véhémence, mais aussi avec dignité. Ils prièrent le roi de mettre un terme à ces guerres qui armaient les nations les unes contre les autres et faisaient couler des torrents de sang; ils le conjurèrent, au nom de Dieu, qui sait briser le glaive des plus grands conquérants, de modérer ses ressentiments, et d'épargner le petit nombre de guerriers qui avaient échappé au précédent combat. Ils deman-

(1) Lambert est le seul écrivain qui cite ce fait.

(2) *Voyez* Adam Brem., *Epilog. ad Liemar episcop.*, et *Hist. archiep. Bremens.*, c. XIX.

dèrent d'établir un tribunal auquel ils pussent soumettre leur cause, et s'offrirent à donner toutes les satisfactions qui seraient exigées, pourvu qu'on leur laissât la liberté et la vie, et qu'on renonçât à la nouvelle expédition qui se préparait, comme ils l'avaient appris, contre leur pays. L'empereur répondit qu'il ne refuserait, ni à eux ni à personne, le pardon des offenses pour lesquelles on lui offrirait une juste satisfaction; mais que l'affaire était trop grave pour qu'il pût ou voulût la décider à l'instant. « Un affront fait à la majesté « royale, ajouta-t-il, est un affront fait à tous les princes. « Comme je ne fais la guerre qu'avec leur secours, je « ne puis conclure la paix que d'après leur conseil, vu « surtout que les offres faites jusqu'à présent par les « Saxons ont été peu sincères. Les grands de l'Empire « sont invités à se réunir à Gerstungen, le 22 octobre; « si vous le voulez, et si votre repentir est sincère, vous « n'aurez qu'à vous y présenter, et vous entendrez de « la bouche des princes comment ils jugent vos injustes « entreprises. »

Quand cette réponse fut connue en Saxe, une grande anxiété se manifesta dans le pays. Tous les esprits étaient disposés à la paix; car on se rappelait les pertes et les maux de la dernière campagne, et l'on craignait de n'avoir à opposer que des troupes découragées à un ennemi devenu plus ardent par une première victoire. Ainsi, on envoya de nouveau les mêmes députés, auxquels on joignit l'évêque de Hildesheim, pour demander la paix à l'empereur et aux grands qui se trouvaient avec lui, et

pour leur offrir toutes les satisfactions qu'ils pourraient exiger, lors même qu'elles seraient contraires aux lois du pays. Les députés amenèrent avec eux des otages comme garanties de leurs promesses. Mais Henri, persuadé qu'en présence d'une puissante armée il lui serait facile d'obtenir des conditions plus avantageuses, refusa d'entendre les députés avant que les troupes fussent réunies à Gerstungen ; de plus, il mit tout en œuvre pour empêcher les princes de son parti de se laisser fléchir par les prières des Saxons, et de prendre à leur égard des dispositions plus pacifiques : il crut même avantageux de ne rien négliger pour aggraver les torts des Saxons, et les événements suivants vinrent lui en fournir l'occasion (1).

Henri avait appris que la guerre venait d'éclater de nouveau dans la Hongrie, et que le roi Salomon était serré de près par Geiza (2). Ce dernier, appelé au trône par la volonté unanime du peuple, avait gagné l'affection et le respect de ses sujets par sa piété, par la sagesse de ses lois et de ses règlements (3). Salomon, retranché dans Mosony (Wieselbourg), se voyait sans cesse assiégé par de nouveaux ennemis, les Bisséniens ou les Patzinazites, que Geiza avait soulevés contre lui. Il avait demandé du secours à Léopold, duc d'Autriche, qui lui en promit d'autant plus volontiers qu'il voyait les Bohémiens, ses ennemis, alliés aux Hongrois. Mais Léopold

(1) Lamb., ann. 1075.
(2) Ou Joias, comme on l'appelait précédemment.
(3) *Voy.* sur ce chef Bonfin., dec. II, lib. IV.

avait agi mollement, et exercé de grandes injustices. Comme il n'en réclamait pas moins les sommes que Salomon lui avait promises, celui-ci le menaça d'en instruire l'empereur Henri. Léopold se désista de sa demande, car il craignait l'empereur d'Allemagne. Cependant une victoire remportée sur les Bisséniens releva le courage du roi détrôné, et lui inspira la résolution de faire un nouvel effort pour reprendre sa couronne. Agmuned, sa mère, et son épouse Judith, sœur de l'empereur Henri, avaient été envoyées à Steyr (1). Les succès de Salomon allant toujours croissant, ce prince demanda des secours à Henri, moyennant une forte somme qu'il lui offrit. Ce dernier rassembla ses gens de guerre ; mais beaucoup d'entre eux refusèrent de marcher (2). Parmi les grands, Hermann, comte de Glitzberg, fut le seul qui se joignit au monarque avec un corps de cinq cents cavaliers d'élite, tous pleins d'ardeur et richement équipés (3). Mais l'empereur n'avait pas songé à une expédition sérieuse contre la Hongrie (4). Salomon lui envoya des députés pour se plaindre du peu de cas qu'il faisait de la Hongrie, qui néanmoins

(1) Bonfin., II, 4, et Aventin.

(2) Bonfin. dit : « Ungarorum metu perculsi nulla, stipis magnitudine in formidolosam expeditionem conduci potuere. »

(3) Lamb., ann. 1075. Le passage suivant de Lambert nous montre qu'anciennement les cavaliers étaient obligés de porter eux-mêmes leurs vivres pour un certain espace de temps : « Qui, rejectis sarcinis et cæteris impedimentis, itineri tantum et certamini se expedierant. »

(4) Lambert, ann. 1075, ne regarde pas même comme certain que Salomon l'ait appelé, quoique le récit de Bonfin. ne laisse guère de doute à cet égard.

avait des droits à sa protection, puisque, comme partie intégrante de l'empire romain, elle lui payait tribut et lui était soumise; tandis que l'usurpateur Geiza mettait tout en œuvre pour anéantir son pouvoir dans ce royaume. Ces reproches produisirent leur effet : Henri se mit en marche à la tête d'une armée nombreuse, et longea les bords du Danube, sur lequel il avait fait charger de grandes provisions. Arrivé à la rivière appelée Wag, il y fit camper ses troupes, et délibéra avec les chefs de la cavalerie pour savoir quelle ville il devait attaquer la première : on décida que ce serait Neitre, la plus rapprochée du camp, et située entre le Gran et la Wag. Salomon reçut pour le siége deux corps d'armée, avec un nombre suffisant de cavaliers, et s'avança contre la place. Mais les habitants firent une héroïque résistance; il n'y eut pas de bataille rangée; la victoire penchait tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Un chevalier hongrois, nommé Opus Bathor, animé d'un courage extraordinaire, s'élança au milieu de l'ennemi près d'une porte de la cité, y tua un homme du peuple, et en blessa plusieurs autres : étant tombé avec son cheval au milieu de la mêlée, il se releva en repoussant ses adversaires, et parvint à rejoindre les siens sain et sauf. Un tel héroïsme étonna les Allemands, qui firent, en présence de l'empereur, l'éloge de ce guerrier modèle. Henri le fit venir aussitôt devant lui, le combla de louanges, augmenta sa solde, et le renvoya chargé de riches présents; puis, s'adressant à Salomon, il lui demanda si Geiza et Ladislas avaient parmi leurs guerriers

un grand nombre d'hommes aussi braves et aussi déterminés. « Oui, reprit le prince hongrois, ils en ont beaucoup ; ils en ont de plus vaillants encore. » Surpris de cette réponse, Henri déclara qu'avec de tels adversaires le roi Salomon ne pourrait jamais remonter sur le trône. Il y avait dans cette confédération peu d'ensemble et beaucoup de froideur. Geiza sut profiter de ces dispositions : il gagna, par de riches présents, les chefs de l'armée impériale, et surtout le patriarche d'Aquilée, qui était l'âme des conseils de Henri, et qui jouissait d'une estime universelle. Il se servit d'eux pour persuader à l'empereur d'abandonner cette entreprise, sous prétexte que des affaires plus importantes réclamaient sa présence en Allemagne. Des rêves sinistres achevèrent ce que l'or avait commencé. Des troubles et des soulèvements nocturnes eurent lieu dans l'armée, grâce aux secrètes instigations des princes vendus à Geiza. L'empereur conçut de l'inquiétude, et réunit ses chefs dans un conseil. Tous se prononcèrent pour la retraite. Henri, contraint de céder, fit dire à Salomon que des événements graves le rappelaient en Allemagne; il lui promit toutefois de nouveaux secours pour l'avenir (1). Sur cela, il traversa la Bohême, et se dirigea vers la Saxe par des chemins détournés et difficiles, afin de réduire le peuple surpris de son arrivée soudaine, ou de trouver, en cas de résistance, un prétexte plausible pour reprendre les hostilités. Il s'avança jusqu'à Misnie,

(1) Tel est le récit de Bonfin, II.

dont les habitants le reçurent avec bienveillance. Il emmena captif Bennon, l'évêque de la ville, dont la fidélité lui était suspecte (1); quelques villages furent réduits en cendres, un peuple né libre se soumit au vainqueur.

Soudain l'empereur reçut de ses émissaires la nouvelle qu'au bruit de sa marche, les Saxons avaient pris les armes, et étaient campés dans le voisinage au nombre de plus de vingt-cinq mille, bien déterminés à livrer bataille, s'il refusait d'accepter les conditions de paix et la satisfaction qu'ils lui avaient offerte; que l'armée royale était en danger, soit qu'elle avançât, soit qu'elle restât jusqu'au lendemain au camp, parce que l'ennemi pouvait l'envelopper facilement, et lui couper la retraite; et qu'il était impossible d'engager un combat contre des troupes si supérieures en nombre. On était consterné et irrité contre le monarque, qui avait compromis à ce point, et d'une manière aussi légère, sa fortune, le salut et la gloire de ses guerriers (2). L'empereur reprit à marches forcées le chemin de la Bohême. Un corps de cavalerie saxonne se mit à sa poursuite, et lui aurait fait essuyer des pertes considérables, si le comte Bothon, envoyé par Henri pour négocier avec les Saxons, ne les eût détournés de leur entreprise et amusés par de fallacieuses promesses. Le comte, voyant qu'ils

(1) Lambert nous apprend que le roi voulait le punir de ne lui avoir donné, pendant la guerre, aucune preuve de fidélité, ni par des messagers, ni par écrit.

(2) Se suosque hostibus puerili levitate prodidisset.

suivaient ses pas, dans l'opinion qu'il retournait près du roi, prit une autre route, et fit gagner à son maître deux journées de marche. Les troupes étaient épuisées par les marches forcées, les longues veilles, les horreurs de la faim et de la soif; et ce ne fut qu'avec de grandes peines que Henri put les conduire à Ratisbonne, en traversant Ossek, Saalz, Pilsen, les forêts de la Bohême, et Cham. Comme le jour fixé pour le rendez-vous de l'armée était proche, il trouva à Ratisbonne des envoyés saxons qui attendaient depuis longtemps son retour; il eut soin de les y retenir plus longtemps encore, pour les empêcher de retourner dans leur patrie avant que l'armée de la nouvelle expédition fût prête (1).

Vers le même temps mourut, après de longues souffrances, le margrave Dedi de Misnie (2). Pour récompenser les services que lui avait rendus dans la dernière campagne le duc de Bohême, l'empereur l'investit de ce margraviat, suivant la promesse qu'il lui avait faite auparavant. La veuve de Dedi avait envoyé, peu

(1) Lambert.

(2) *Voy.* Ritter, *Hist. de Misnie*, sur la question de savoir si Dedi possédait ce fief comme une propriété légitime. Il est certain que Dedi était margrave de la Lusace; qu'Egbert, fils du margrave Egbert mort en 1067, aurait dû lui succéder; mais, comme il était encore fort jeune, Dedi aurait pu s'emparer du pays. De là la querelle avec Henri, et qui s'arrangea à Mersebourg. Mais comment? On croit que Dedi était seulement le tuteur du jeune Egbert; car, dans un diplôme de l'année 1071, Henri donne à ce dernier le titre de margrave. Cependant Dedi paraît avoir gouverné la Misnie non comme simple tuteur, mais bien comme vrai seigneur. Ritter (page 191) prétend que le margraviat donné par l'empereur à Wratislas n'était autre que la Lusace, en admettant toutefois que ce monarque enleva au jeune Egbert plusieurs de ses domaines. *Voy.* Bruno, *de Bello Saxon.*, p. 119.

auparavant, son fils comme otage à la cour impériale; mais ni les droits héréditaires de ce jeune prince, ni la fidélité du père, qui s'était attaché à l'Empire depuis la paix de Gerstungen, ne purent arrêter le monarque. Les Saxons furent contraints de supporter ce que les malheurs des temps ne leur permettaient pas de rejeter: toutefois le nouveau possesseur ne garda pas longtemps le domaine arraché à un orphelin (1).

Cependant la Saxe et la Thuringe se trouvaient dans une situation affreuse. La division régnait partout; l'union ne se trouvait nulle part. La crainte, l'espérance, une longue hésitation entre la guerre et la paix, les menaces et les prières, avaient produit d'étranges dispositions. On délibérait fréquemment; mais on ne pouvait s'accorder sur un plan fixe, ni sur des mesures énergiques, pour conjurer l'orage, qui devenait de jour en jour plus menaçant. Henri ayant juré la ruine de leur pays, les uns voulaient détruire par le feu tout ce que l'ennemi avait épargné dans la Thuringe et dans la Saxe, et se retirer au delà de l'Elbe; les autres proposaient d'appeler à leur secours les Luticiens, et d'opposer des Barbares à un roi barbare; d'autres étaient d'avis qu'on relevât dans les deux pays les châteaux forts qui avaient été détruits, et de faire servir à leur défense ce qui naguère était destiné à leur ruine et à leur asservissement. Les classes inférieures de la nation se montraient peu empressées à faire de nouveaux efforts. L'issue

(1) Lamb., ann. 1075 et 1076.

malheureuse de la dernière expédition avait abattu leur courage, et elles aimaient mieux se soumettre aux conditions les plus humiliantes que d'obtenir, par une nouvelle effusion de sang, une paix honorable et glorieuse. Les grands avaient des sentiments plus élevés; l'esprit de chevalerie les remplissait d'une sainte ardeur pour la cause de la liberté, et leur faisait préférer la mort à une vie ignominieuse. Souvent ils se levaient dans les assemblées pour rappeler au peuple le courage et l'héroïsme de leurs ancêtres; ils lui disaient que les derniers désastres venaient du défaut d'un roi, d'un chef capable d'assurer le succès des armes, de maintenir l'ordre et la discipline parmi les combattants; enfin, ils proposaient d'élire un roi, et de lui jurer de combattre jusqu'à la dernière extrémité pour la défense de la patrie, pour le salut des femmes et des enfants, pour les lois et pour la liberté, parce qu'avec de tels sentiments, qui devaient être ceux de tout Saxon, la nation serait invincible. Les seigneurs passaient quelquefois huit et quinze jours dans ces assemblées, sans qu'ils parvinssent à faire prendre une résolution; car les désastres de la journée de Hohenbourg étaient toujours présents à l'esprit de la multitude.

Le jour fixé pour la réunion des troupes étant arrivé, Henri se rendit à Gerstungen. Tous les évêques et tous les comtes de l'Empire s'y réunirent; les ducs de Lorraine, Thierry et Gozelon, amenèrent des troupes si nombreuses, si bien tenues et si bien choisies, qu'elles surpassèrent de beaucoup le reste de l'armée impériale.

Henri n'attendait plus que les ducs Rodolphe de Souabe, Welf de Bavière, et Berthold de Carinthie ; mais ces princes lui envoyèrent dire qu'ils ne se rangeraient pas sous sa bannière, qu'ils se repentaient amèrement d'avoir répandu sans nécessité le sang innocent dans les plaines de la Thuringe, qu'ils étaient profondément affligés de la dure et implacable vengeance du roi, qui poursuit ses sujets sans relâche. — Rodolphe et Berthold, livrés à une vive douleur au retour de la bataille de Hohenbourg, s'étaient imposé un jeûne de quarante jours, et avaient fait vœu de ne plus donner d'assistance à l'empereur contre les Saxons. Mais les autres vassaux de l'Empire avaient fourni de puissants renforts (1); la nouvelle armée, néanmoins, était bien inférieure à la première, et Henri ne pouvait plus tromper les siens en disant que les Saxons étaient inexpérimentés dans le métier des armes.

Ces derniers, réunis en grand nombre aux Thuringiens, vinrent camper près de Nordhausen. De là ils députèrent à Gerstungen Liémar de Brême, l'évêque de Hildesheim et le margrave Udon, pour prier l'empereur de leur envoyer quelques princes qui pussent exa-

(1) Lamb., ann. 1075; *Annal. saxon.* Le poëme *de Bello Saxon.* fait en ces termes le dénombrement des troupes de l'armée de Henri :

> Rursus in arma vocat lectissima quæque suorum
> Agmina, Lotharios cum Francis *Boiariisque*
> Invictas acies bello. . . . . .

Bruno ne met point Welf au nombre des absents. Il serait donc possible que Welf eût envoyé des troupes aux Saxons; mais Lambert nomme formellement ce prince parmi ceux qui refusèrent leur concours à l'empereur.

miner avec eux les conditions d'une paix juste et raisonnable. Henri fit répondre aux Saxons que les princes n'étaient point venus de contrées aussi lointaines pour discuter, mais pour venger l'injure faite à l'État. Cependant les Saxons, à force d'insister, firent agréer leur demande; mais pas un ne voulut se charger du rôle de négociateur. D'une part, ils craignaient tous d'encourir la disgrâce du prince en se montrant trop faciles envers les Saxons; et, de l'autre, ils redoutaient d'engager leur honneur auprès de ces derniers, en leur faisant des promesses auxquelles l'empereur ne serait pas disposé à souscrire. Les deux armées restèrent en repos pendant trois jours, à cause de ces négociations.

Le quatrième jour, Henri fit déployer ses enseignes, et conduisit ses troupes à petites journées par la forêt de la Thuringe, en dévastant tout le pays par lequel il passait (1). Dans une plaine arrosée par la petite rivière d'Helbe, non loin de la forêt, se trouvaient les bourgs d'Ebra et de Spiraha; ce fut là, entre Greussen et Kindelbruck (2), que l'armée impériale dressa ses tentes. Les Saxons s'approchèrent de si près, qu'on pouvait presque se parler d'un camp à l'autre.

Mais quand l'empereur fut instruit des forces de l'ennemi, du courage et du désespoir de la noblesse saxonne; quand il songea combien étaient douteuses les chances de la guerre après la défection des trois puissants ducs, et

(1) Lambert dit très-bien : « In ulteriora populabundus contendebat. »

(2) On est peu d'accord sur ce nom. Lambert l'appelle Spiraha ; Bruno et l'Annaliste, Everha ; et d'autres, Erich.

qu'il se rappela les immenses services que Rodolphe lui avait rendus à la bataille de Hohenbourg, il sentit faillir son courage, et montra des dispositions plus pacifiques. Il envoya donc aux Saxons les archevêques de Mayence et de Salzbourg, les évêques d'Augsbourg et de Wurzbourg, avec le duc Gozelon, dont l'influence était devenue puissante, depuis que l'absence des trois ducs lui eut permis de se produire. Il était de taille moyenne, et un peu difforme ; il n'était connu que sous le nom de Gozzel (1) ; mais ses grandes richesses, la multitude de ses guerriers, tous hommes d'élite, la maturité de son jugement, et son éloquence dans les conseils, l'élevaient au-dessus de tous ses rivaux. Les Saxons avaient demandé qu'on leur envoyât ces hommes, parce qu'ils avaient foi en leur parole et en leur fidélité. L'entrevue était l'ouvrage des ducs Rodolphe, Welf et Berthold, qui avaient fait aux Saxons des offres de médiation (2).

Les envoyés de Henri furent reçus au camp des Saxons avec bienveillance. Les chefs de la nation demandèrent instamment qu'on usât de clémence envers un peuple que la haine implacable de l'empereur avait seule poussé à de coupables excès (3) ; ils s'offrirent à prouver leur innocence, aussitôt qu'on leur permettrait de le faire d'après les lois, les formes et les usages de leurs ancêtres. « Nous démontrerons par des documents

(1) Tschudy, ann. 1075.
(2) Bruno, p. 118 ; Lamb.
(3) Lambert dit, avec sa manière habituelle : « Provoluti pedibus eorum principes Saxoniæ. »

« authentiques, disaient-ils, que les conditions de la paix « de Gerstungen n'ont point été violées par nous : si « nous ne pouvons le démontrer, nous demandons qu'on « nous punisse suivant les lois et les coutumes de nos « pères. Jusqu'à ce jour on ne nous a donné aucun « moyen de répondre aux accusations portées contre « nous, et d'offrir une satisfaction proportionnée à nos « fautes. Qu'on n'oublie pas la vicissitude des choses « humaines, et qu'on réfléchisse que les autres princes « de l'Empire peuvent être facilement entraînés à faire « ce que nous avons fait. Nous sommes décidés à suivre « sans délai tous les conseils et tous les ordres que vous « croirez convenable de nous donner, afin que l'Empire « ne soit pas exposé plus longtemps à d'aussi grands « dangers. » A cela les envoyés de l'empereur répondirent : « Nous ne pouvons désapprouver les motifs qui « ont porté la nation saxonne à prendre les armes contre « le roi Henri, dont le caractère altier et opiniâtre ne « nous déplaît pas moins qu'à vous-mêmes. Nous sommes « néanmoins persuadés, et tous les grands partagent « avec nous ce sentiment, qu'une soumission entière est « la seule satisfaction qui puisse suffire au monarque et « à l'Empire pour l'attentat, inouï jusqu'à ce jour, dont « les Saxons se sont rendus coupables. En retour, nous « veillerons avec soin à ce que les Saxons, en se mettant « à la discrétion du vainqueur, ne perdent ni leur vie, « ni leurs biens, ni leur honneur. » Les Saxons, stupéfaits et furieux, s'écrièrent hautement : « Il est plus ho« norable de verser en braves et en hommes libres, à

« l'exemple de nos ancêtres, le sang que demande l'em-
« pereur pour assouvir sa vengeance, que d'aller mourir
« en exil et que de nous laisser égorger dans les prisons,
« pour servir de jouet à nos ennemis. Nous aimons
« mieux mourir sur le champ de bataille. » Les envoyés conseillèrent aux Saxons de modérer leur ressentiment, et de renoncer à des résolutions aussi désespérées; ils promirent de faire de nouveaux efforts près de Henri pour la conservation de leur honneur et de leur vie, et de leur en communiquer le lendemain le résultat.

Ils se rendirent donc auprès du prince, qui consentit volontiers à la paix proposée, et promit, sous la foi du serment, de ne rien faire aux Saxons soumis, contre le gré et l'avis de ceux qui lui avaient procuré cette victoire. Bien des jours se passèrent encore en négociations : l'idée d'une soumission complète se présentait aux seigneurs saxons sous les couleurs les plus sombres; bien souvent ils furent sur le point de tenter le sort des armes, et de conduire leurs soldats sur le champ de bataille; mais Gozelon et les évêques mirent tout en œuvre, et employèrent tour à tour la menace et la persuasion pour calmer l'effervescence populaire. Ils promirent, sous la foi du serment, que nulle atteinte ne serait portée au bien-être, à la liberté, à la vie et à la propriété des citoyens (1); qu'immédiatement après leur soumission, ils

(1) Marian. Scot nomme Rodolphe parmi les négociateurs : « Qui compescuit, ne hoc (rebellare) facerent, dant eis consilium propter pacem et concordiam, ut in potestatem regis se traderent in fide sua, dicens se acturum, quod nil eis noceret. » Mais il y a certainement ici une confusion de noms.

seraient rendus à leur patrie et jouiraient de leurs privilèges (1). Mais ni les serments ni les promesses ne purent calmer les craintes de la noblesse saxonne.

Le bruit s'était répandu qu'immédiatement après leur soumission, l'empereur licencierait son armée (2). Alors les princes de la Saxe firent de sérieuses réflexions, et reconnurent que leurs troupes étaient fort inférieures à celles de l'empereur, tant pour le nombre que pour la bravoure; que le désir extrême qu'avait le peuple pour la paix, et son aversion pour la guerre, rendaient impossible une plus longue résistance; que les troupes saxonnes, rassemblées à la hâte, n'étaient ni disciplinées ni armées convenablement; enfin, qu'après une bataille perdue l'armée royale envahirait la Saxe, y mettrait tout à feu et à sang, et consommerait pendant l'hiver ce qui aurait échappé au pillage. A ce souvenir des foyers domestiques, des femmes et des enfants livrés sans défense à la brutalité d'un vainqueur cruel, s'ils venaient à succomber, les princes saxons consentirent à faire la soumission telle qu'elle était demandée; mais ce fut avec douleur et avec des regrets mêlés de larmes. Et certes, pour arriver à une semblable détermination, il fallait oublier et briser la noble fierté de plus d'un preux chevalier.

Cette nouvelle causa une joie extrême dans l'armée royale. On croyait que nul triomphe ne valait cette victoire. Le lendemain, Henri se rendit dans la plaine qui entoure Ébra, et se plaça sur un trône qu'on avait élevé;

(1) Bruno, p. 119. Lamb., ann. 1075.
(2) Bruno, *ibid.*

toutes ses troupes étaient sous les armes ; on avait laissé un espace libre entre les bataillons pour recevoir les Saxons. C'est là qu'on attendit leur humiliation. On les fit entrer dans ce cercle, afin que chacun pût les voir. A leur tête marchaient les princes de la Saxe et de la Thuringe : Wecel, archevêque de Magdebourg ; Burchard, évêque de Halberstadt ; Otton de Nordheim ; Magnus, duc de Saxe ; le comte Hermann, son oncle ; le comte palatin Frédéric ; Thierry, comte de Katelenbourg ; Adalbert, landgrave de la Thuringe ; les comtes Rudiger, Sizzo, Bérenger et Bern : après eux venaient les barons, les pages, enfin tous ceux qui se distinguaient dans l'État par leur naissance ou par leurs richesses (1). Le cœur de Henri tressaillait de joie ; il confia aux princes de sa cour la garde des prisonniers, jusqu'à ce qu'on eût prononcé sur leur sort. Au mépris de ses promesses, il les confina dans des forteresses lointaines, partagea leurs domaines entre ses guerriers et les courtisans qui lui étaient dévoués (2). Le margrave Echert de Brunswick, loin d'avoir soutenu la révolte des Saxons, avait favorisé le roi ; cela n'empêcha pas celui-

(1) Bruno n'en nomme aucun ; mais Lambert donne les noms des premiers. Aventin dit : « Adoperto capite, excalceatique in castra veniunt, Cæsaris pedibus accidunt, absque omni pactione deditionem faciunt. » Voici comment s'exprime le poëme *de Bello Saxon.* :

> Armis exuti, demissa colla superba,
> Nudatique pedes, cuncti cum supplice voto.
> Regi se dedunt. . . . . .

(2) Toute cette narration est d'après Lambert, qui est précieux ici. Les autres auteurs sont d'accord avec lui. Vid. *Annal. saxon*.

ci de donner ses biens à Othelrich de Godesheim (1).

Henri parcourut ensuite la Saxe en vainqueur. On l'accueillit avec bienveillance, parce qu'on croyait son courroux apaisé. Mais il sacrifia beaucoup à son orgueil; les Saxons, amis comme ennemis, en ressentirent les effets, car il agissait partout selon ses caprices. Toutes les villes, les châteaux et les autres places fortes, furent envahis par son armée (2). Il passa quelques jours dans la Thuringe, fit reconstruire le fort d'Asenberg et y plaça une garnison, pour prévenir de nouveaux soulèvements. Il fixa le jour où tous ceux que l'éloignement ou la crainte avait empêchés de faire leur soumission devaient se présenter devant lui, sous peine d'être mis au ban de l'Empire (3). Après ces brillants exploits il licencia ses troupes, et alla célébrer à Worms la fête de saint Martin.

A ces actes odieux l'empereur en joignit d'autres, qui rapprochèrent de jour en jour l'orage qui depuis longtemps se formait contre lui au delà des Alpes. La considération dont jouissait l'évêque de Bamberg donnait à ce siége une haute importance. Depuis la déposition de Hermann, Grégoire avait adressé à Henri plusieurs lettres (4) pour l'engager à pourvoir aux besoins de cette Église par le choix d'un nouveau pasteur, et les sollicitations du clergé de Bamberg n'étaient pas moins

(1) *Annal. saxon.*, ann. 1075.
(2) Bruno, p. 119.
(3) Lamb., ann. 1075.
(4) *Epist.*, III, 3. Lamb., ann. 1075.

pressantes que celles du pontife. Mais Hermann était un partisan zélé du roi, dévoué à ses intérêts en paix et en guerre; et celui-ci ne voulait point paraître ingrat en nommant un autre à sa place. Cependant, importuné par de continuelles demandes, l'empereur se rendit à Bamberg, nomma à cet évêché Robert, prieur de Goslar, et lui donna, conformément à l'ancien usage, l'investiture par la crosse et l'anneau. Mais Robert (1) jouissait d'une mauvaise réputation près du peuple; il était le conseiller le plus intime, et le principal auteur de toutes les injustices (2) et de toutes les extravagances du prince: les partisans de Henri l'estimaient, pour cette raison, autant que les ennemis de ce monarque le détestaient: du reste, il passait pour un homme prudent, habile et savant (3). On peut juger de la confiance sans bornes que l'empereur mettait dans le dévouement de Robert, en se rappelant qu'il lui confia la garde du duc Otton de Nordheim (4). Ce choix irrita non-seulement le peuple, mais encore les hommes d'armes de l'évêché; ils considéraient comme une injustice la nomination d'un nouvel évêque, avant que Hermann eût

(1) Bertold. Constant. Rudhert. *Annal. saxon.* Robert.

(2) Lamb., ann. 1075. *Chron. August.*, apud Freher, p. 350.

(3) Les biographes Cygneus et Bruschius disent: « Eum episcopatui suo summa cum laude fideliter et optime præfuisse. » On ne sait pas si Robert est ou non l'auteur du poëme sur la guerre saxonne. Vid. *Antiq. Goslar.*, ann. 1075 (*).

(4) *Annal. saxon.*, ann. 1076.

(*) C'est par erreur que M. Voigt confond ce Robert avec un abbé du même nom, dont il est question dans le livre II, p. 133. Ce dernier obtint, en 1075, l'abbaye de Gengenbach en Alsace, et y fut tué par ses vassaux, qu'il rançonnait sans pitié. (*Note du trad.*)

été mandé devant un synode et jugé suivant les lois ecclésiastiques. Les clercs eux-mêmes étaient mécontents; néanmoins ils préféraient tout autre prélat à celui contre lequel ils avaient porté de si graves accusations devant le saint-siége, et qui avait encouru la peine de déposition.

Nous avons déjà dit que l'abbé de Fulde était mort. Le lendemain de l'élection de Robert, l'empereur réunit un chapitre pour procéder au choix d'un nouvel abbé. Il s'éleva entre les abbés et les moines, qui de toutes parts étaient accourus en foule, une lutte singulière pour la possession de ce bénéfice. L'assemblée avait l'air d'une vente publique, chacun cherchait à renchérir sur ses rivaux : l'un offrait de grandes sommes d'argent; l'autre, une portion importante des domaines de l'abbaye; un autre, de grands services féodaux : il était aisé de voir que la déposition de Hermann n'avait servi de leçon à personne, que les paroles énergiques du souverain pontife n'avaient inspiré aucune crainte (1). Henri lui-même fut indigné de ce trafic scandaleux; et, pendant qu'il était assailli de demandes, il aperçut de loin, dans la foule des moines, un homme d'un maintien modeste qu'il connaissait déjà : c'était le moine Ruzelin de Hersfeld, qui était venu avec une mission de son supérieur. L'empereur l'appela à lui, remit entre ses mains

(1) Abbates et monachi ita ambitionis spiritu præcipites rapiebantur, ut eos a cupiditate sua non pudor nominis christiani, non habitus arctioris propositi, non ipsum denique deterreret recens exemplum Babenberg. episcopi. *Lamb.*, ann. 1075.

la crosse abbatiale, marque de sa nouvelle dignité, et demanda à tous les assistants, moines et gens de guerre, de donner à ce choix leur assentiment. Tout cela semblait un rêve à Ruzelin; et comme toutes les voix étaient pour lui, il prétexta tantôt son inexpérience, tantôt sa mauvaise santé, tantôt l'absence de son supérieur, jusqu'à ce qu'enfin, vaincu par les instances réitérées des évêques, il consentit à accepter la dignité offerte (1).

Henri suivit la même marche à l'égard du monastère de Lorsch, dont l'abbé Ulrich était mort dans la même année. Les moines et les hommes d'armes de l'abbaye avaient élu unanimement pour abbé le prieur de l'abbaye; ils vinrent trouver le monarque, dans la ferme confiance qu'ils obtiendraient la ratification de ce choix, parce que le prieur, à cause de nombreux services, avait gagné les faveurs du roi. Mais Henri choisit dans leurs rangs un moine obscur, qui n'avait jamais rêvé une pareille élévation, et, au grand étonnement de tous, il lui remit l'anneau abbatial (2). On pouvait prévoir facilement que de semblables actes irriteraient le pape à un point extrême, et l'animeraient contre Henri. Il est probable que Grégoire n'aurait pas gardé un silence aussi long, si une foule d'événements n'eussent pas absorbé toute son attention en Italie, et si de cruelles afflictions n'eussent pas arrêté le cours de ses opérations. Après la clôture du grand concile de Rome, Guibert, archevêque de Ravenne, resta encore pendant quelque

(1) Telle est la narration de Lambert.
(2) Lambert.

temps dans la ville, et devint l'instigateur d'un événement grave que nous allons rapporter. Voyant qu'une portion considérable du haut clergé était vivement blessée des lois sévères portées par le souverain pontife contre la simonie et l'incontinence des prêtres, Guibert crut devoir profiter de cette disposition des esprits pour se frayer un chemin au siége pontifical; mais, avant tout, il fallait en faire descendre Grégoire, qui l'occupait.

A Rome vivait un jeune homme connu par ses mœurs licencieuses; c'était Cencius, fils d'Étienne, préfet de la ville (1). Déjà, à une époque antérieure, il avait embrassé le parti de Cadaloüs contre le pape Alexandre, et avait été excommunié par ce pontife à cause de ses crimes révoltants. Cet homme avait élevé dans Rome plusieurs châteaux et plusieurs tours fortifiés. Sa haute naissance, jointe à ses richesses, lui avait donné un grand crédit; c'est pourquoi il s'était rendu auprès de Henri en Allemagne, avec quelques-uns de ses partisans, pour assurer à ce prince l'appui d'Honorius, rival d'Alexandre. Ce fut grâce à son secours que cet antipape réussit à pénétrer dans Rome. A la mort d'Honorius, Cencius fit sa paix avec Alexandre, et lui jura fidélité. Vers cette époque, il fit construire une tour à l'entrée du pont Saint-Pierre, et exigea un droit de péage de tous ceux qui entraient dans la ville ou qui en sortaient (2); il

(1) D'autres l'appellent Cincius, Quintius, et le font préfet de la ville. Celui qui veut en avoir une idée convenable n'a qu'à lire le portrait qu'en a tracé Paul Bernried.

(2) Paul Bernried dit qu'il y avait placé « viros sicarios, qui ab omnibus introeuntibus et exeuntibus, ex rebus quæ ferebantur, prædam caperent. » Le

s'était même permis de s'attaquer aux biens des églises. Diverses fois Grégoire lui avait adressé des remontrances et des avis salutaires (1), mais toujours sans succès. Enfin Cinthius, homme droit et pieux, qui était alors préfet de Rome (2), s'empara de Cencius; et ce dernier devint, dès ce moment, l'ennemi implacable de Grégoire; car il croyait que son arrestation avait eu lieu d'après ses ordres. A la prière de quelques grands personnages, Grégoire le fit remettre en liberté, après en avoir exigé des otages, et lui avoir fait jurer, sur le tombeau de saint Pierre, qu'il changerait de conduite. Sa tour fut démolie, et Rome demeura tranquille pendant quelque temps.

Ce fut cet homme que Guibert parvint à gagner, en lui faisant de magnifiques promesses au nom du roi d'Allemagne (3). Cencius ne tarda point à se faire de nombreux partisans, qu'il trouva tant au dehors qu'au dedans de la ville. Il traversa la Pouille et la Lucanie, se rendit auprès de Robert Guiscard et d'autres princes excommuniés, et trama une vaste conspiration contre le saint-père. On devait ou le mettre à mort, ou bien le confier à la garde de Henri, auquel le complot avait été

card. Aragon. parle de même: « A transeuntibus de novo pedaticum (pedagium) jugiter extorquebat. »

(1) Paul Bernr., c. XLVI. Lamb., ann. 1076.

(2) C'est le nom que lui donne Pierre Damien, qui en fait l'éloge, Epist. VIII, 1, 4. Paul Bernr. l'appelle aussi Cincius.

(3) Platina. Cardinal. Arag. dit qu'il en avait fait son secrétaire. Berthold de Constance, ann. 1076, ne parle pas de Guibert; mais il désigne comme auteur de ce complot le duc Godefroi, qui fut blessé « a quodam coquo per posteriora, cum ad necessarium sederet, » et qui en mourut.

communiqué par des lettres de Cencius. Il est difficile de dire jusqu'à quel point l'empereur prit part à cette conspiration; mais il est certain que le monarque allemand entretenait alors des relations amicales avec le Normand Guiscard (1). On choisit la veille de Noël pour l'exécution du dessein. Vers minuit, le pape, revêtu de ses ornements pontificaux, dit la messe à Sainte-Marie-Majeure, dans la chapelle de la Crèche. Cette solennité religieuse attirait ordinairement une grande foule de fidèles qui passaient la nuit à chanter des hymnes et des cantiques; mais la nuit de Noël fut tellement orageuse, que les habitants n'osèrent sortir de chez eux, et que Grégoire se trouva avec un petit nombre de clercs et de laïques. Dans ce moment, Cencius, à la tête d'une troupe armée, pénétra dans le sanctuaire pour accomplir, à la faveur des ténèbres, son odieux forfait. Le saint-père et les ecclésiastiques qui l'entouraient venaient de communier, et étaient profondément absorbés dans la prière. Tout à coup des cris et des gémissements se font entendre. Les sicaires de Cencius parcourent le lieu saint, l'épée à la main, et commettent plus d'un meurtre sacrilége. Ensuite ils pénètrent dans la chapelle de la Crèche, où se trouvait le pape; ils en brisent les portes, se jettent dans l'enceinte, saisissent le pontife, le maltraitent indignement, en lui arrachant les cheveux et en le blessant grièvement au front; puis ils le traînent à travers l'église, en lui prodiguant l'ou-

(1) Platina.

trage et l'insulte, et en lui arrachant ses vêtements pontificaux. Grégoire vit bien que toute résistance était inutile; il montra un calme et un sang-froid admirables; il n'implora le secours de personne. et ne demanda grâce à personne. Les conjurés traînèrent le pontife à l'une des tours de Cencius, dans l'espoir de l'emmener hors de la ville sur des chevaux qu'on tenait prêts pour cet effet. Mais, la même nuit, la nouvelle de cette violence sacrilége se répandit dans toute la ville ; des cris d'alarme se firent entendre de toutes parts; le soulèvement devint général : on mit des gardes à toutes les portes, et l'on fit de rigoureuses perquisitions, car personne ne savait ce qu'était devenu le pape, s'il vivait encore ou s'il était tué. Le peuple courut au Capitole, et là on apprit que Grégoire était prisonnier dans la tour de Cencius : cette tour fut assiégée aussitôt. Au point du jour, une multitude innombrable s'y rassembla, demandant avec des cris furieux la liberté du souverain pontife. On amena des machines et des béliers, on battit les murailles, et l'on menaça de massacrer tous ceux qui se trouvaient dans la tour, si Grégoire n'était pas mis sur-le-champ en liberté. Cencius, entendant ces menaces, se jeta aux pieds du pape, et le supplia de lui faire grâce, en lui pardonnant le crime affreux dont il s'était rendu coupable envers le saint-siége. Grégoire lui accorda le pardon, et lui imposa, pour pénitence, le pèlerinage de Jérusalem (1). Ensuite il se mit à une fenêtre,

(1) Paul Bernr. remplit deux chapitres des dialogues entre l'un et l'autre.

fit signe au peuple de s'apaiser, et demanda que quelques-uns des principaux montassent à la tour; mais le peuple crut qu'il exhortait les assaillants à se presser de la prendre, et l'on recommença l'attaque avec une nouvelle vigueur. Enfin le pape fut délivré : aussitôt qu'il parut, le peuple fit retentir l'air de ses bruyantes acclamations. Tous les assistants suivirent le saint-père à l'église, assistèrent au saint sacrifice, et remercièrent le Très-Haut d'avoir sauvé leur bien-aimé souverain. Quand on connut les complices de la conspiration, on ravagea et on pilla tous leurs biens. Quant à Cencius, tout ce qui lui appartenait devint la proie du fer et du feu; lui s'enfuit en Allemagne avec ses partisans (1). Il fut une seconde fois excommunié, et banni de Rome à perpétuité ; mais ses serviteurs furent cruellement maltraités (2). Guibert, dont le plan avait échoué, s'éloigna de Rome, et alla continuer ses intrigues dans la haute Italie, où il trouva une foule de gens unis à lui par les mêmes intérêts, tels que Thébalde de Milan et les évêques de la Lombardie. A ceux-ci se joignit encore le cardinal Hugues le Blanc (3), qui avait été autrefois partisan du pape, mais qui maintenant mettait tout en œuvre pour former entre le Normand Robert et le roi d'Allemagne une alliance étroite contre Grégoire (4).

(1) Platina et Pandulph de Pise disent : *regi*.

(2) Ce récit est de Paul Bernr., Pandulph. Pisan., cardinal Aragon., Lamb., Platina, Sigonius, et de beaucoup d'autres auteurs modernes.

(3) D'autres l'appellent Candidus; Schrœckh croit qu'il se nommait Bianchi.

(4) Platina; Sigon., *de Regno Ital.*, l. IX, ann. 1075.

Au milieu de ces orages, qui de près ou de loin s'élevaient contre lui, le souverain pontife n'oublia pas la mission qu'il croyait avoir reçue, et à laquelle le portaient la conviction de son esprit et toute la force de son âme. Il prouva, au contraire, que le malheur donne bien souvent aux grands caractères une énergie toute-puissante. Depuis sa victoire sur les Saxons, le roi Henri était tout autre, et Grégoire ne reconnaissait plus en lui le prince que l'incertitude du succès avait rendu soumis et docile. Rien de ce qui venait du pape ne lui semblait devoir être respecté; il se riait de ses décrets: personne au monde ne lui paraissait placé plus haut que l'empereur d'Allemagne. Fort de ses armes, dont ses ennemis même reconnaissaient la supériorité, il se livrait à l'orgueil, et il voulut en faire sentir les effets au souverain pontife (1).

Les esprits étaient dans cet état de défiance et d'inimitié réciproque, quand l'Allemagne perdit un grand homme, et l'Église un pasteur qui avait mérité l'amour et la vénération de tous les gens de bien, et dont la mort excita d'universels regrets. Cet homme était Annon de Cologne, appelé par son biographe (2) la fleur et la nouvelle lumière de toute l'Allemagne, loué par chacun

(1) Vid. *Domnizo in Vita Mathild.*

> Peccator quamvis, prudens tamen hic erat in armis,
> Commisso bello, victor rex extitit ergo.
> Unde superbus adest, papam despexit ut amens.
> Omnia quæ papæ matrique sponderat ante,
> Fregit et invertit, simoniacos revocavit.

(2) Levold de Northof, dans le XIIIe siècle.

de ses contemporains, et chanté par un poëte en ces termes (1) :

« Saint Annon jette une grande lumière, dont l'éclat et la beauté se ré-
« pandent au loin, comme la pierre précieuse dans un anneau d'or (2). »

Annon s'était distingué autant par l'administration spirituelle de son Église, et par le respect profond qu'il portait aux choses saintes et divines, que par le gouvernement de l'État : en toutes choses il avait montré une rare prudence, un profond savoir et un tact exquis, sans avoir jamais souillé son caractère par aucune des passions si ordinaires à ses contemporains. Son plus grand bonheur consistait à faire à son peuple de fréquentes instructions. Ce fut au mois de décembre qu'il fut enlevé du monde où il n'avait rencontré souvent que des ingrats. Déjà de son temps on portait sur lui des jugements divers, car il s'était fait sous son règne des ennemis par la vigilance de son administration (3). Aussi le temps où il vécut peut-il être envisagé comme une époque tranquille et heureuse, en comparaison des temps postérieurs.

« L'empire fut heureux tant que ce bon seigneur fut juge, tant qu'il
« guida les premiers pas du jeune Henri. La renommée avait au loin ré-

(1) Le Rhythme bien connu de saint Annon, arch. de Cologne, ap. Schilter, *Thesaur. Antiq. Teuton.*, ou dans *Teutschen Magazin*. 1791, jul., 10-15, le texte avec la traduction allemande et les explications de Hegewisch.

(2) Lamb. l'appelle « pretiosam margaritam, » que bien de fausses rumeurs s'efforçaient d'obscurcir : « Falsis rumoribus obfuscare conabantur. »

(3) *Antiq. Goslar.* On lui reprochait surtout « quasi in educando Henrico quarto paulo signor fuerit ; » mais l'auteur de la Vie de ce prince l'en justifie. Lamb., ann. 1075.

« pandu le bruit de son intègre justice (1). L'étranger n'avait que de l'ad-
« miration pour ce prélat, au lieu que, dans sa patrie, il eut souvent à lutter
« contre l'oppression et la malice. De la Grèce et de l'Angleterre, les rois
« lui envoyaient des présents, aussi bien que ceux du Danemark, de la
« Flandre et de la Russie. Les princes lui firent souvent la guerre; mais
« Dieu tourna toujours à son honneur les attaques des méchants. Souvent
« aussi il se vit trahi par ceux qui devaient veiller à sa défense, et maintes
« fois les grands qu'il avait élevés à la fortune jetèrent l'épouvante dans
« l'âme du vieux pontife. »

Par sa hardiesse à dire sa pensée sans crainte et sans détour, il offrait la belle et fidèle image de nos ancêtres : devant les grands de l'Empire, devant l'empereur lui-même, sa parole était aussi libre que devant les plus obscurs habitants du cloître. Sa douce charité envers les pauvres, les pèlerins, les religieux, ses semblables enfin, était connue dans les régions les plus lointaines (2).

« Des orphelins il pouvait, à juste titre, être nommé le père, tant était
« grand son amour pour eux. »

Il avait songé avant tout aux moyens d'enrichir et d'agrandir son Église : aussi on disait généralement que jamais évêque de Cologne n'avait porté son Église à un tel point de gloire et d'opulence. Rien au monde, ni l'amitié ni la haine, ne pouvait le faire dévier des voies de la justice. Il expliquait la parole de Dieu avec clarté, avec conviction, et avec une admirable éloquence; son amour pour la piété lui donnait le goût et le courage d'entreprendre des œuvres qu'il savait, par les lumières de la foi, être agréables au Très-Haut. A Cologne, il

(1) *Rhythmus*, p. 632.
(2) Lamb., ann. 1075.

fonda à ses frais deux congrégations de clercs; plus d'un cloître l'appelait son fondateur et son père. Sur le sommet d'une montagne au pied de laquelle coulait la Sieg, qui se jette dans le Rhin, il éleva son monastère chéri de Siegberg, où devaient un jour reposer ses dépouilles mortelles; sur les bords de la Saale, en Thuringe, il fonda Saalfeld, pour les moines qu'il y envoya du Siegberg et de l'abbaye de Saint-Pantaléon, à Cologne, avec lesquels Lambert d'Aschaffenbourg conféra sur la discipline des ordres religieux. Annon en bâtit un troisième à Grafschaft, en Westphalie (1); et tous les trois furent richement dotés et embellis de magnifiques églises. Deux superbes basiliques furent élevées, par les soins du prélat, dans la cité métropolitaine. Aussi le poëte dit dans l'éloge du pontife :

« A Cologne, maint domaine il acquit; partout il orna richement les « églises, pour y célébrer du Très-Haut les saintes louanges : lui seul fonda « quatre monastères; le cinquième fut Siegberg, sa résidence bien-aimée, « où l'on voit maintenant son tombeau. »

Annon vit avec douleur les moines éloignés de leurs antiques règlements, et livrés aux désordres d'une vie licencieuse. Dans un voyage qu'il fit en Italie quelques années avant sa mort, il apprit à connaître la règle austère pratiquée à Fructuaria, et il emmena avec lui quelques moines de ce couvent pour les placer à Siegberg, afin qu'ils servissent aux autres religieux de modèles pour le rétablissement de la discipline. Son exemple fut suivi par plusieurs évêques; et de cette manière,

(1) In regione Westphaal, in loco qui dicitur Grascaf. *Lamb.*

il rétablit dans une foule de monastères une vie nouvelle, et une louable et active émulation. Pendant qu'il négociait avec les grands et les rois, on voyait souvent ce pieux prélat obéir avec une scrupuleuse ponctualité aux injonctions du chef d'un monastère, et exécuter ses ordres avec une humble soumission ; on le voyait quelquefois porter lui-même aux moines la nourriture et la boisson, se montrant plus diligent et plus actif qu'un serviteur quelconque de la maison (1).

« La nuit, pendant que les autres mortels goûtaient les douceurs du som-
« meil, le saint homme se levait rempli d'une haute piété, visitait maintes
« églises, et portait avec lui ses pieuses offrandes. »

Aussi longtemps qu'il restait dans le cloître, Annon observait toutes les pratiques de la règle, et donnait ainsi lui-même l'exemple de ce qu'il ordonnait aux autres. Habitué ainsi de bonne heure à ce genre de vie, il se retira, après son éloignement des affaires publiques, dans le monastère de Siegberg. Là, il se livra aux veilles, aux jeûnes, à la prière, et fit d'abondantes aumônes pour le salut de son âme. Mais peu d'hommes, après un tel bonheur, meurent aussi malheureux. Il vit emprisonner son frère Wecel de Magdebourg, et son cousin Burchard d'Halberstadt ; il était devenu suspect à l'empereur, pour ne lui avoir pas envoyé, contrairement aux sentiments de son cœur, des troupes contre les Saxons. Quelques habitants de Cologne s'étaient laissé gagner pour attenter à ses jours ; les serviteurs qu'il avait com-

(1) Instar vilis mancipii.

blés de ses bienfaits l'avaient abandonné et trahi ; l'un de ses vassaux, qu'il avait toujours honoré d'une affection particulière et auquel il avait cédé d'importants domaines, quitta le service de l'Église, et s'affranchit lui-même de la suzeraineté de l'archevêque ; la mort de plusieurs personnes chéries avait fait à son cœur des blessures profondes ; enfin, un affreux ulcère se déclara à ses pieds, fit tomber les chairs, jusqu'à découvrir les os ; puis, montant aux jambes et aux cuisses, gagna le corps et les parties vitales, et, après une longue agonie, mit fin à sa douloureuse existence. Des visions célestes, de brillantes apparitions doivent lui avoir dévoilé les béatitudes d'une autre vie. Il pardonna aux habitants de Cologne tous les torts qu'ils avaient envers lui, les reçut tous dans sa communion, et sortit plein de joie de ce monde, étant regretté de tous ceux qui avaient su dignement apprécier ses vertus. La croyance aux miracles opérés sur son tombeau témoigne de la force de son esprit, de la pureté de ses mœurs, et de la puissance de ses convictions religieuses ; ainsi le poëte avait raison de dire :

« Loyal et franc dans ses discours, jamais il n'altéra la simple expression « de la vérité ; dans les conseils des princes on le voyait siéger avec la fierté « du lion ; au milieu des pauvres, il marchait doux comme un agneau. Sé- « vère à l'égard des méchants, il se montrait indulgent envers les bons. « Dans la bouche de l'orphelin et de la veuve, on trouvait l'éloge de ses « vertus. Nul ne savait mieux que lui annoncer la divine parole, ou ramener « au bercail la brebis égarée ; dans son langage se révélait une telle onction « céleste, qu'il aurait fait à bon droit l'admiration de tous les peuples de la « terre. De Dieu, il était le serviteur chéri ; et bienheureux était le peuple « de Cologne, d'avoir obtenu un semblable pasteur. »

LIVRE VIII (1).

Enfin la demande que Henri fit au pape, de déposer les évêques qui s'étaient trouvés dans la guerre contre lui, amena l'éclatante rupture qui se préparait depuis longtemps. Henri représentait les prélats comme infidèles parjures, séditieux, indignes de gouverner désormais l'Église de Dieu. Il croyait donner au pontife la première nouvelle du succès de son expédition contre la Saxe; car il avait fait garder avec soin toutes les issues, afin de le laisser dans une ignorance complète à ce sujet. Mais les envoyés de l'empereur trouvèrent Grégoire déjà instruit de tout ce qui s'était passé (2). Les Saxons s'adressèrent également au siége de Rome, comme au seul tribunal capable de mettre quelques bornes au despotisme impérial, comme au second défen-

(1) Les vers qui terminent le chapitre précédent sont probablement du XIe siècle. Au moins *Scherz* dit, dans sa préface à cet hymne : « Auctor ante seculum XI finitum non detur vixisse, nec tamen ultra seculum XII illum collocaverim; loquendi ratio ostendit illum vel Coloniensem, vel in terris non longe a Colonia Agrippina remotis natum et educatum fuisse. » Je ne comprends pas ces mots de Pfister (*Schwab. Gesch.*, I, page 179) : « Le panégyrique de l'évêque Annon est une petite production poétique de « l'époque des Carlovingiens. »

(2) *Annal. saxon.*, ann. 1075.

seur de l'humanité. Le pontife n'avait pas encore reçu des plaintes aussi graves que celles que lui firent les Saxons. Ils lui exposèrent l'affreuse situation de l'Empire. « La raison et la modération, disaient-ils, ne président « plus au gouvernement ; l'avarice, l'orgueil, la cruauté, « sont les compagnons inséparables du roi. L'Église, « dans sa détresse, demande du secours. Plusieurs se « sont mis au premier rang par le pillage et le meur- « tre ; sur tous les autres pèse le plus dur esclavage. « Le roi ne songe qu'à se livrer à la chasse et aux plus « honteuses débauches. Le genre et le nombre de ses « crimes ne peuvent se dire. Des prêtres dissolus, des « femmes de mauvaise vie, de jeunes voluptueux, for- « ment son conseil ; ce sont eux qu'il consulte sur le « choix des évêques, des prélats et des abbés. Il fait « des sacrifices à Vénus, célèbre des fêtes en son hon- « neur, et mène la vie la plus dissolue. Un tel roi n'est « pas digne de régner. L'Empire est un fief du siége de « Rome (1). Ainsi le pape et le peuple romain doivent « aviser à une meilleure forme de gouvernement, et « choisir pour roi, dans une assemblée générale des « princes, un homme qui soit plus digne de porter la « couronne (2). »

(1) *Auctor Vitæ Henrici :* Non decere tam flagitiosum, plus notum crimine, quam nomine, regnare : maxime cum sibi regiam dignitatem Roma non contulerit ; oportere Romæ jus suum in constituendis regibus reddi.

Proponunt deinde imperium beneficium esse urbis æternæ. *Avent.*

(2) L'auteur de la Vie de Henri dit : Ils inventaient « quæ pessima et immundissima potuit odium et livor excogitare. » Hermann. Corner., *Chron.*, 1075 : « Plura scandalosa et enormia contra ipsum testati sunt. »

Les plaintes des Saxons ne surprirent point le pape. Avant la soumission des princes de la Saxe, il avait déjà écrit une lettre sérieuse et menaçante à Henri, pour réclamer contre le choix de plusieurs évêques. La lettre portait pour suscription ces paroles significatives : *Au roi Henri salut et bénédiction apostolique, s'il obéit au Siége apostolique, comme il convient à un chrétien.*

« Après avoir mûrement considéré et pesé le compte « rigoureux que nous aurons à rendre au souverain « juge de l'administration qui nous a été confiée par « saint Pierre, le prince des apôtres, nous avons hésité à « vous envoyer la bénédiction apostolique, parce que « vous ne cessez de communiquer sciemment avec des « hommes qui sont sous le poids des jugements du saint-« siége et des anathèmes d'un concile. Si cela est vrai, « vous savez vous-même que vous ne pourrez recevoir « la grâce de la bénédiction divine et apostolique, à « moins que vous n'ayez éloigné les excommuniés, et « obtenu par la pénitence le pardon d'avoir eu des rap-« ports avec eux (*). Si vous vous sentez coupable, nous « conseillons à Votre Excellence d'aller trouver un pieux « évêque, qui, avec notre permission, vous absolve en « vous imposant une pénitence proportionnée à vos « fautes, et qui, de votre consentement, nous fasse con-

(*) Qu'on ne soit point choqué de ces paroles. Selon la jurisprudence de l'époque, il était sévèrement défendu d'avoir des rapports avec un excommunié, et l'on était excommunié soi-même, lorsqu'on ne les rompait pas. Cette législation venait des Capitulaires de Charlemagne, encore en vigueur. *Capitul.*, lib. v., c. 62. Baluz, t. I, p. 836.
(Note du traduct.)

« naître par écrit la nature de cette pénitence. Au reste,
« nous avons lieu de nous étonner qu'après vous être
« montré si humble et si docile dans vos lettres, après
« vous être dit si souvent le fils respectueux et dévoué
« de l'Église, vous fassiez paraître tant de roideur dans
« votre conduite, et tant d'animosité contre les actes et
« les décrets de l'autorité apostolique. C'est ce que
« confirme encore votre conduite à l'égard des Églises
« de Milan, de Firmano et de Spolète. En ajoutant une
« blessure à une autre, en violant tous les canons, vous
« avez disposé de ces Églises comme si un laïque pouvait
« en disposer en faveur de personnes inconnues. Il con-
« venait à la dignité royale, puisque vous vous recon-
« naissiez pour le fils de l'Église, d'avoir de la déférence
« pour son chef, pour saint Pierre le prince des apôtres,
« à qui le troupeau de Jésus-Christ a été confié. Nous
« savons que celui qui ne refuse pas à Dieu la soumission
« exécute sans hésiter ce que nous publions comme les
« enseignements des saints-pères, et respecte nos dé-
« crets comme s'il les recevait de la bouche même de
« l'Apôtre. » Parlant alors du concile tenu à Rome au
commencement de l'année, Grégoire continue en ces
termes : « Dans les canons de ce synode, nous n'avons
« fait que renouveler, vu l'état déplorable de l'Église,
« les règlements et la doctrine des saints-pères ; n'éta-
« blissant rien de nouveau, ni rien de notre propre
« fonds, nous avons prescrit d'observer la discipline
« primitive, et de suivre, en abandonnant l'erreur, la

« route déjà tracée par les saints, comme règle de dis-
« cipline ecclésiastique (*). Ce décret, regardé comme
« une insupportable tyrannie par ceux qui préfèrent les
« biens de ce monde aux honneurs divins, nous le re-
« gardons au contraire comme la lumière et la voie du
« salut que doivent suivre non-seulement vous et tous
« les évêques de votre empire, mais encore tous les
« princes et tous les peuples de la chrétienté (1). D'ail-
« leurs nous vous avons mandé que, si l'évocation de
« ces sentences des saints-pères blessait vos intérêts ou
« la justice, et si nous pouvions en tempérer la rigueur
« sans manquer aux lois divines, nous nous empresserions
« de souscrire aux conseils des hommes pieux qui nous
« l'auraient fait comprendre. Il valait donc mieux vous
« rendre à cet amical avertissement, que de violer les
« décrets apostoliques. Nous vous avertissons, dans
« notre charité paternelle, de reconnaître l'empire du
« Christ, de songer combien il est dangereux de préférer
« votre honneur au sien, et de procurer de toutes vos
« forces la liberté de l'Église, à laquelle il est uni par de
« célestes liens. La victoire qui vous a été donnée sur
« vos ennemis doit augmenter votre reconnaissance en-

(*) « .... Concussi periculo et manifesta perditione dominici gregis, ad sanctorum « Patrum decreta doctrinamque recurrimus, nihil novi, nihil ab inventione nostra sta- « tuentes, sed primam et unicam ecclesiasticæ disciplinæ regulam et tritam sanctorum « viam, relicto errore, repetendam et sectandam esse censuimus. » Comme nous l'avons vu dans l'Introduction, Grégoire était autorisé à se servir de ces expressions ; il n'avait rien inventé de son propre fonds. *(Note du trad.)*

(1) Recuperandæ salutis necessariam veritatem vocamus et lucem, non solum a te, vel ab his qui in regno tuo sunt, sed ab omnibus terrarum principibus et populis.... devote suscipiendam et observandam adjudicamus.

« vers Dieu, qui vous accorde cette grande prospé-
« rité (1). »

Mais ces avertissements firent peu d'impression sur un prince fier de sa victoire. C'est pourquoi le pape, après avoir entendu les plaintes des Saxons, lui écrivit une nouvelle lettre (2). Il l'engage à mettre sur-le-champ en liberté les évêques qu'il tenait captifs, et à leur rendre leurs Églises et leurs biens; ajoutant qu'on décidera dans un concile, que présidera le pape en personne, si les évêques doivent perdre leurs dignités, et recevoir une satisfaction pour les torts qu'on leur a faits; et que si le roi ne se conformait pas aux décrets de l'Église, et qu'il n'éloignât pas les excommuniés, le glaive de saint Pierre le retrancherait de la communion des fidèles.

Le pape y ajouta encore d'autres remontrances sur la conduite de Henri, et ses légats confirmèrent tout ce qu'il avait dit. L'empereur vit ainsi s'évanouir toute espérance de gagner Grégoire à sa cause; mais ce qui le blessa le plus vivement, ce fut la menace de l'excommunication. Elle fit d'autant plus d'impression sur son âme (3), que le succès de ses armes lui avait donné de l'orgueil et de la vanité. Henri pouvait présumer que le pape compterait dans sa cause sur l'appui des Saxons. Il convoqua donc à Goslar, pour les fêtes de Noël, une diète des princes de l'Empire, pour prononcer en leur

(1) *Epist.*, III, 10.
(2) Bruno, p. 121.
(3) *Annal. saxon.* Tristis valde fuit. — Mais il n'avait sûrement pas la tristesse que dépeint l'Annaliste saxon.

présence sur le sort des seigneurs prisonniers; mais les princes ne s'y rendirent qu'en très-petit nombre : parmi eux se trouvait le duc de Bohême (1). Avant tout, il fit jurer aux princes de l'assemblée de choisir après sa mort, pour roi, son fils Conrad, encore en bas âge (2). Pour anéantir l'espoir que le pape pouvait avoir de l'appui et du secours des Saxons, il résolut de gagner à sa cause Otton de Nordheim, l'âme de tout ce qui s'était fait, depuis bien des années, de grand et de mémorable en Saxe. Ce seigneur était enfermé dans un château de Robert, évêque de Bamberg, qui était présent à l'assemblée de Goslar. Henri envoya un messager, avec ordre de faire immédiatement sortir Otton de sa prison et de l'amener près de lui, ayant soin toutefois de ne voyager que la nuit, sans doute pour ne pas éveiller la curiosité du peuple (3). Otton, supposant des projets sinistres à ses quatre compagnons armés, parvint dans une forêt à se soustraire à leur vigilance, et alla lui-même se présenter devant l'évêque de Bamberg. Quand il parut à la diète, l'empereur lui accorda sa liberté, sous la condition néanmoins de donner ses deux fils en otage. Henri lui rendit toute sa confiance, affecta de ne plus rien faire, ni en public ni en particulier, sans le consulter; préféra ses avis à ceux de tous ses conseillers, et le

(1) Lamb., ann. 1076. *Annal. saxon.*, ann. 1076.

(2) Lamb., ann. 1076. Bertold. Constant., ann. 1076

(3) Peut-être est-ce pour cela qu'on imputa à Henri des projets d'assassinat. (*Annal. saxon.*, ann. 1076.) Il peut se faire qu'Otton lui-même eût cette idée au moment de sa délivrance. Le fait est que les Saxons seuls croyaient fermement aux mauvais desseins du roi.

nomma même gouverneur de la Saxe (1); mais il ne songea point à mettre en liberté les autres seigneurs, quoique les habitants de Magdebourg se fussent adressés à Udon, archevêque de Trèves, et que les autres villes et provinces eussent fait des suppliques à plusieurs grands qui siégeaient dans cette assemblée. La diète de Goslar offrit à Henri l'occasion de montrer, en présence même des légats, combien il redoutait peu les menaces du souverain pontife. Pendant qu'il était encore dans cette ville, une nombreuse députation du peuple et du clergé de Cologne vint le prier de nommer un archevêque pour leur Église. L'empereur connaissait un certain Hildolphe, attaché au service de sa chapelle, à Goslar, homme obscur, mais qui lui était très-dévoué, et qui avait suppléé par un travail opiniâtre aux qualités extérieures que la nature lui avait refusées (2). Ce fut à cet homme que Henri donna, avec la crosse et l'anneau, l'investiture du siége archiépiscopal de Cologne. Cette nomination excita un mécontentement général; le nouvel archevêque fut injurié et repoussé de tout le monde. Mais Henri persista dans son choix (3); et comme les habitants de Cologne y étaient opposés, il congédia leurs députés, et

(1) Suivant Lambert, Otton demeurait à Harzbourg, « et ei rex per totam Saxoniam vices suas, et publicarum rerum procurationem delegaverat. » Bruno dit: « Quem nuper habebat (rex) hostem sævissimum, eum nunc cœpit habere conciliatorem fidelissimum. »

(2) Lambert et d'autres (Vid. *Antiquit. Goslar.*, dans Heineo) le dépeignent sous les couleurs les plus défavorables.

(3) Le motif qui guidait le roi nous est révélé par Lambert: « Consulto talem successorem ordinare satagebat, cujus facilitate ad omnia, quæ vellet, pro libitu suo abuti posset. »

remit la décision de l'affaire à une époque ultérieure, en déclarant toutefois qu'Hildolphe serait leur archevêque, ou que le siége resterait vacant. Son opiniâtreté l'emporta, et, malgré les mauvaises dispositions de la ville, Hildolphe fut consacré archevêque.

Cependant les légats du pape avaient fait connaître à l'empereur la sommation (1) de comparaître à Rome au temps marqué, pour se disculper devant un synode des crimes dont il était accusé ; qu'autrement il serait ce jour-là même excommunié par le pape, et retranché du corps de l'Église (2). Cette hardiesse du pontife blessa Henri au vif ; il chassa honteusement les légats (3), fit partir sur-le-champ des messagers pour toutes les parties de l'Empire, afin de convoquer un concile à Worms, où il ne tarda pas à se rendre lui-même. On y vit accourir une foule d'évêques et d'abbés : Sigefroi de Mayence, Udon de Trèves, Guillaume d'Utrecht, Hermann de Metz, Henri de Liége, Richard de Verdun, Bibon de Toul, Hermann de Spire, Burchard de Halberstadt, Werner de Strasbourg, Burchard de Bâle, Otton de Constance, Adalbert de Wurzbourg, Robert de Bamberg, Otton de Ratisbonne, Élingard de Frisingue, Ulrich

(1) Lamb., Bertold. Constant.

(2) C'est alors que le pape doit avoir dit : « Aut mori se velle, aut Henrico imperium eripere. »

(3) Quelques auteurs, tels qu'Aventin, rapportent que le pape traita de même les ambassadeurs impériaux : « Legatos regis, objecta crimina a Saxonibus confutaturos, conatibus ejus obstituros in vincula conjicit, frigore, fame, siti excruciat, per urbem circumductos Roma pellit. »

d'Eichstadt, Frédéric de Munster, Eibbert de Minden, Hecel de Hildesheim, Bennon d'Osnabruck, Eppon de Neustadt, Imard de Paderborn, Thiedon de Brandebourg, Burchard de Lausanne, enfin Brunon et Liemar de Brême (1). Quand les évêques furent réunis, le cardinal Hugues le Blanc, que Grégoire avait précédemment frappé d'interdit, pour s'être ligué avec Guibert de Ravenne, vint se joindre à eux (2). Cet homme apporta au concile un écrit dans lequel il parlait de la basse extraction de Grégoire, de sa vie ultérieure, en y mêlant beaucoup de calomnies et de mensonges, et en lui imputant des actions infâmes (3). Hugues le Blanc produisit à l'appui de son libelle des lettres supposées, écrites au nom des archevêques, des évêques, des cardinaux, du sénat et du peuple de Rome, portant plaintes contre le pape, et demandant l'élection d'un nouveau et légitime chef de l'Église, puisque Grégoire, s'étant emparé par simonie du siége de saint Pierre, ne pouvait y demeurer plus longtemps, et qu'il fallait le déposer. On

(1) Telle est l'énumération qu'on trouve dans Stumpfii *Chron*, IV, 40. L'abbé d'Ursperg dit : « Universi pene Teutonici episcopi, præter Saxonicos. » Aventin n'est pas ici d'accord avec les autres ; il dit : « Les Romains eux-mêmes étaient indignés des mauvais traitements que le pape avait fait éprouver aux envoyés du roi ; en conséquence, ils chargèrent Hugo (Candidus) de se rendre en Allemagne avec des lettres ; et celui-ci convoqua un concile « voluntate Cæsaris et Sigefridi Mogontini in Vangionum urbe. » *Voy.* aussi *Annal. saxon.*, Tschudy, ann. 1076. — Hermann Contr. compte vingt-quatre évêques et un grand nombre de seigneurs laïques. Paul Bernr. parle naturellement avec beaucoup de mépris de cette assemblée.

(2) Suivant Paul Bernr., il fut frappé trois fois d'excommunication.

(3) Lambert les appelle « scenicis figmentis consimilem tragœdiam. »

l'accusa même de se livrer à la magie et d'adorer le diable. Les principaux chefs d'accusation se réduisaient à ceux-ci (1) :

I. Entouré d'un essaim de laïques, Grégoire a fait comparaître les évêques devant lui ; puis, à force de menaces, il leur a arraché le serment solennel de ne jamais être d'un autre avis que lui, de ne jamais soutenir la cause du roi, de ne jamais favoriser ni écouter un autre pape que lui.

II. Il a donné de fausses interprétations aux saintes Écritures.

III. Sans examen légal et canonique il a excommunié le roi, mais aucun cardinal n'a voulu souscrire à cette sentence.

IV. Il a conspiré contre la vie du roi ; car, comme le prince était dans l'habitude d'aller prier dans l'église de Sainte-Marie du mont Aventin, Grégoire gagea un scélérat pour placer sur la charpente de l'église une quantité de pierres disposées de manière à tomber sur la tête du roi dès qu'il serait en prières. Le malheureux se mit en devoir d'exécuter son coupable projet ; mais, en y plaçant un énorme roc, il fut entraîné dans sa chute, et écrasé sur le pavé de l'église. Les Romains, indignés

(1) On les trouve dans *Chron. Ursperg.*, ann. 1076, qui les a extraits de la biographie de Grégoire par Bruno. Beaucoup de ces accusations, comme on le voit, peuvent se rapporter à un temps postérieur, au séjour de Henri en Italie. Au reste, Bruno ne mérite aucune confiance comme autorité : on reconnaît en lui l'imposteur effronté qui dirigeait la tourbe des adversaires de Grégoire. Ce qu'il dit du pape n'est même pas vraisemblable.

de ce forfait, traînèrent le cadavre pendant trois jours dans les rues de la ville.

V. Malgré les remontrances des cardinaux, il osa un jour jeter dans le feu le corps sacré de Notre-Seigneur, ainsi que Jean, évêque d'Ostie, peut l'attester.

VI. Il s'est attribué le don de prophétie. Il a prédit la mort de Henri, et s'est écrié, le jour de Pâques, du haut de la chaire : « Ne me regardez plus comme pape, « mais arrachez-moi de l'autel, si ma prophétie ne se « réalise point. »

VII. Ce jour-là même il a voulu faire assassiner le roi.

VIII. Il a condamné à mort et fait pendre trois hommes, sans jugement et sans aveu de leurs crimes.

IX. Il porte constamment sur lui un livre de nécromancie (1).

Rien n'est plus facile, ajoutait-on, que de le faire descendre de son trône, car il est continuellement attaqué par les Normands; de plus, les seigneurs voisins de Rome, et une foule d'autres conjurés, lui donnent de continuelles inquiétudes. Hugues se répandit ensuite en un torrent d'invectives contre Grégoire, l'appelant tour à tour hérétique, adultère, bête féroce et sanguinaire (2). Quoique l'empereur eût trop bonne idée du pontife pour ajouter foi à ce tissu d'absurdités et de calomnies, il

(1) Il fallait que les mœurs de Grégoire fussent bien intègres, pour qu'on fût obligé de recourir à de semblables accusations. (*Note du trad.*)

(2) Sigon., ann. 1076.

n'était cependant pas fâché de voir qu'un grand nombre de personnes donnaient dans le piége (1) ; car le cardinal avait lu devant toute l'assemblée le libelle et les lettres. La délibération dura deux jours ; on crut devoir combattre le pape avec les armes dont lui-même s'était servi jusque-là avec tant d'avantages. On l'accusa de simonie, et on dressa un acte de déposition, que signèrent tous ceux qui étaient présents (2). L'archevêque de Mayence paraît avoir été le principal agent de ce conciliabule (3). Quelques prélats, comme Adalbert de Wurzbourg et Hermann de Metz, refusèrent d'abord leur signature, parce qu'ils trouvaient peu conforme à l'ancienne discipline de déposer un pontife sans accusation régulière, sans témoins dignes de foi ; enfin, sans une exposition nette et précise des griefs articulés contre lui. Ils finirent néanmoins par se rendre aux pressantes sollicitations de Guillaume, évêque d'Utrecht, un des plus dévoués partisans de Henri (4). En tête des signatures se trouvait celle du roi (5).

(1) Domnizo, lib. II :

> Adversus papam mala fingens, lætificabat
> Corda malignorum, regis simul et sociorum.

Lamb., ann. 1076.

(2) Bruno, p. 121, a rapporté la formule d'adhésion que l'Annaliste saxon a copiée d'après lui : « Ego N., civitatis N. episcopus, Hildebrando, subjectionem et obedientiam ex hac hora et deinceps interdico, et eum posthac apostolicum nec habebo nec vocabo. »

(3) Domnizo.

(4) Sigon., ann. 1076. Bruno dit qu'ils ne souscrivirent que par crainte pour leur vie. *Lambert eod.*

(5) *Annal. saxon.*

Il envoya des messages en Italie, principalement aux Lombards et aux évêques de la Marche d'Ancône, pour les engager de vive voix et par écrit à souscrire à la condamnation d'un pape qui ne leur était pas moins odieux et opposé qu'à lui-même. Les prélats s'assemblèrent en toute hâte à Pavie, et, poussés par leur haine personnelle contre Grégoire, non-seulement ils souscrivirent à sa déposition, mais ils jurèrent sur les saints Évangiles qu'ils ne le reconnaîtraient plus désormais pour pape, et qu'ils lui refuseraient toute obéissance (1). L'empereur chercha à gagner les Romains par des présents et des promesses : dans cette vue, il adressa au sénat et au peuple la lettre qui suit (2) :

« La véritable fidélité est celle qu'on garde aux ab-
« sents comme aux présents, et que ne peuvent affai-
« blir ni le dégoût ni l'éloignement de celui à qui on la
« doit. Nous savons que la vôtre est telle : nous vous en
« remercions, en vous priant d'y persévérer, et d'être
« amis de nos amis, et ennemis de nos ememis. Parmi
« ces derniers nous comptons le moine Hildebrand ; c'est
« pourquoi nous excitons contre lui votre inimitié, car
« nous l'avons reconnu pour un usurpateur et un op-
« presseur de l'Église, pour un traître à l'empire ro-
« main et à notre royaume, comme vous pouvez le voir
« par cette lettre ci-jointe que nous lui adressons :

(1) Paul Bernr., LXVII. Domnizo. Cardin. Aragon. dit : Ce conciliabule fut tenu « auctore Guiberto, post Pascha, instinctu diabolico. »

(2) Elle se trouve à la fin de la Vie de Henri par Urstisius, p. 391, et dans l'*Annal. saxon.*, ann. 1076.

« *Henri, roi par la grâce de Dieu, à Hildebrand* (1).

« Lorsque j'attendais de vous un traitement de père, « et que je vous obéissais en tout, au grand déplaisir « de mes sujets, j'ai appris que vous agissiez comme mon « plus grand ennemi. Vous m'avez privé du respect qui « m'était dû par votre siége ; vous avez tenté, par de « mauvais artifices, d'aliéner de moi le royaume d'Italie ; « vous n'avez pas craint de mettre la main sur les « évêques, et vous les avez traités indignement. Comme « je dissimulais ces excès, vous avez pris ma patience « pour faiblesse, et vous avez osé me mander que vous « mourriez, ou que vous m'ôteriez la vie et le royaume. « Pour réprimer une telle insolence, non par des pa- « roles mais par des effets, j'ai assemblé tous les sei- « gneurs de mon royaume, comme ils m'en avaient prié. « Là on a découvert ce que la crainte faisait taire aupa- « ravant, et on a prouvé, comme vous verrez par leurs « lettres, que vous ne pouvez demeurer sur le saint- « siége. J'ai suivi leur avis, qui m'a semblé juste. Je « vous renonce pour pape, et vous commande, en qua- « lité de patrice de Rome, d'en quitter le siége. »

« Telle est la lettre que nous adressons au moine Hil- « debrand, et que nous vous envoyons afin que notre

(1) *Annal. saxon.*, ann. 1076. Voici le jugement que porte sur ces lettres Paul Bernried : « Scripsit autem idem rex Romam litteras, omni « injuria inhonestas, falsitateque repletas, præcipiens domino papæ ut de « sede surgeret, Ecclesiamque dimitteret : vocans éum perjurum, invasorem « et regiæ dignitatis diminutorem, maxime simoniacis Longobardiæ elabo- « rantibus. » Cap. VII. (*Note du trad.*)

« volonté vous soit connue, et que votre amour fasse
« ce qu'il nous doit, ou plutôt ce qu'il doit à Dieu et à
« nous. Levez-vous donc contre lui, mes fidèles sujets!
« et que celui qui m'est le plus fidèle soit le premier à
« le condamner. Nous ne disons pas que vous répan-
« diez son sang, car après sa déposition la vie lui sera
« plus dure que la mort, mais que vous le forciez à des-
« cendre, s'il s'y refuse; et que vous mettiez sur le
« siége apostolique un autre, élu par nous de l'avis
« commun de tous les évêques, qui puisse et veuille
« guérir les plaies que celui-ci a faites à l'Église. »

Un clerc de Parme, nommé Roland, fut chargé de porter à Rome cette lettre et les autres décrets du conciliabule. Comme le pape avait convoqué un synode qui devait s'ouvrir sous peu de jours, Roland hâta sa marche pour arriver au moment de cette assemblée; et, en effet, il arriva à Rome quelques jours auparavant. Sa mission paraissait mystérieuse, mais personne ne pouvait en deviner le but, car Roland ne s'était ouvert ni à ses amis, ni à ceux du roi. Les évêques se réunirent dans l'église de Latran; le pape occupait un siége élevé. Roland entra dans l'assemblée, dit qu'il était envoyé par le roi d'Allemagne, et qu'il venait au synode par son ordre; et puis, se tournant vers le pape, il dit : « Le roi mon maître, et tous les évêques ultramontains
« et italiens, vous ordonnent de renoncer immédiate-
« ment au trône de saint Pierre, et au gouvernement
« de l'Église romaine, que vous avez usurpé; car il
« n'est pas juste de vous élever à une dignité si émi-

« nente sans l'approbation des évêques, et sans la con-
« firmation impériale. » Et, se tournant vers le clergé, il continua ainsi : « Mes frères, j'ai à vous annoncer que
« vous devez vous présenter devant le roi aux fêtes
« prochaines de la Pentecôte, pour recevoir un pape
« de sa main, puisque celui-ci est reconnu non pour
« pape, mais pour un loup dévorant. »

A ces paroles, Jean, évêque de Porto, homme vif et zélé, se leva brusquement de son siége, et s'écria : « Qu'on le saisisse ! » Le préfet de Rome, ses soldats, et d'autres nobles romains, tirèrent leurs épées, se jetèrent sur lui, et l'auraient tué, si le pape, en le couvrant de son corps, ne lui eût sauvé la vie. Grégoire calma les esprits, recommanda la modération dans la colère, et du courage dans l'attaque. Voici les paroles graves qu'il prononça dans cette mémorable circonstance : « Mes enfants, dit-il, ne troublez point la paix
« de l'Église. Voici les temps dangereux dont parle
« l'Écriture, où il y aura des hommes amateurs d'eux-
« mêmes, avares, superbes, et désobéissants à leurs
« parents (1). Il faut qu'il arrive des scandales, et le
« Seigneur a dit qu'il nous envoyait comme des brebis
« au milieu des loups. Nous devons donc avoir la dou-
« ceur de la colombe, avec la prudence du serpent. Ac-
« tuellement que le précurseur de l'Antechrist s'est levé
« contre l'Église, nous devons être doux et prudents :
« ce double esprit est de la sagesse. Nous ne devons

(1) II Tim., III, 1.

« haïr personne, mais supporter les insensés qui veulent « violer la loi de Dieu. Voilà que Dieu descend une se- « conde fois parmi les hommes, disant à haute voix : « Que celui qui veut me suivre fasse abnégation de soi- « même. Nous avons assez longtemps vécu en paix, « Dieu veut recommencer à arroser la moisson du sang « des saints. Préparons-nous au martyre, s'il est besoin, « pour la loi de Dieu, et que rien ne nous sépare de la « charité de Jésus-Christ (1). » Il prit ensuite les décrets et les lettres dont Roland était porteur, et les lut devant l'assemblée avec un admirable sangfroid.

« *Henri, roi, non par usurpation, mais par ordre de Dieu, à Hildebrand, faux moine, et non pape.*

« Tu as mérité ce salut par ta conduite, puisqu'il « n'est aucun ordre dans l'Église que tu n'aies comblé, « non d'honneur, mais de confusion; non de bénédiction, « mais de malédiction. Pour ne parler que des choses « principales : tu n'as pas eu honte de maltraiter les « chefs de l'Église, les oints du Seigneur, tels que les « archevêques, les évêques et les prêtres ; tu les as fou- « lés aux pieds, comme des serfs qui ne savent pas ce « que fait leur maître. Par cette conduite à leur égard, « tu as gagné la faveur de la multitude, et dès lors tu « as jugé que tu savais tout, et que les autres ne savaient « rien. Cette prétendue science, tu as cherché à l'em- « ployer non pour édifier, mais pour détruire. Nous « pouvons donc penser que saint Grégoire (dont tu as

(1) Paul Bern., c. LXXI-LXXII.

« usurpé le nom) prophétisait de toi, quand il disait :
« —Souvent le nombre de ceux qui sont soumis remplit
« d'orgueil l'âme de celui qui commande, et il croit sa-
« voir plus que tous en voyant qu'il peut plus que tous.—
« Et nous, nous avons supporté tout cela, parce que
« nous avions à cœur de conserver intact l'honneur du
« saint-siége. Mais tu as pris notre humilité pour de la
« peur ; et dès lors tu n'as pas craint de te soulever
« contre la puissance royale que nous tenons de Dieu,
« et tu as osé menacer de nous l'enlever, comme si nous
« avions reçu la royauté de toi, comme si le royaume ou
« l'empire était en ta main, et non en celle de Dieu ; et
« pourtant notre Seigneur le Christ nous a appelé au
« trône, et ne t'a pas appelé au sacerdoce. Tu es par-
« venu au souverain pontificat par l'astuce et la fraude,
« par les moyens que la religion réprouve. Par l'or, tu
« as gagné la faveur du peuple ; par cette faveur, tu as
« acquis une puissance de fer ; par cette puissance, tu
« es monté sur le siége de la paix ; et de ce siége tu as
« troublé la paix, en armant les sujets contre leurs chefs,
« en enseignant que nos évêques, appelés de Dieu
« au sacerdoce, devaient être méprisés, comme n'étant
« pas appelés de Dieu ; en excitant les laïques à usurper
« l'autorité des évêques sur les prêtres, pour faire dé-
« poser, ou mépriser par ces derniers, ceux qu'ils avaient
« reçus comme pasteurs de la main de Dieu par l'impo-
« sition des mains. Tu m'as attaqué également, moi qui,
« quoique indigne, suis consacré comme roi, et qui, en
« cette qualité, suivant la tradition des Pères, ne puis

« être jugé que par Dieu seul, et n'être déposé pour « aucun autre crime, si ce n'est que j'abandonne la « foi (*), puisque les saints-pères ont livré au jugement « de Dieu même Julien l'Apostat. Un véritable pape, « saint Léon, s'écrie : *Craignez Dieu! honorez le roi!* « Mais comme tu ne crains pas Dieu, tu ne m'honores « pas, moi qu'il a constitué roi. Puisque tu es frappé « d'anathème, et condamné par le jugement de tous « nos évêques et par le nôtre, descends; quitte le siége « que tu as usurpé! Que le siége de saint Pierre soit « occupé par un autre, qui ne cherche point à couvrir « la violence sous le manteau de la religion, et qui en« seigne la saine doctrine de saint Pierre. Moi, Henri, « roi par la grâce de Dieu, je te dis avec tous nos « évêques : Descends, descends (1)! »

La lecture de cette lettre causa une telle exaspération dans l'assemblée, que ce ne fut qu'avec grande peine qu'on parvint à sauver la vie à l'envoyé de l'empereur.

Le pape jugea à propos de remettre le synode au lendemain (2). En présence de cent dix évêques, il y exposa l'indulgence et la bonté qu'il avait témoignées à Henri, les remontrances paternelles qu'il lui avait faites, la mo-

(*) « D'où il s'ensuit, dit Fleury, selon le roi Henri, ou plutôt selon les évêques qui lui « composaient cette lettre, qu'un prince qui renonce à la religion peut être légitime« ment déposé. » *Hist. eccl.*, liv. LXII, n. 27. (*Note du trad.*)

(1) *Annal. saxon.*, et Urstisius, p. 394. Les deux textes diffèrent tant soit peu, mais le dernier est préférable.

(2) Plusieurs auteurs rapportent tout au même jour, et placent l'excommunication immédiatement après la lecture de la lettre. Mais il est plus vraisemblable que le synode se réunit le lendemain, ainsi que l'attestent d'autres écrivains. Baronius, *Annal.*, ann. 1076, XXII. *Annal. saxon.*

dération avec laquelle il avait demandé la mise en liberté des évêques détenus, et plusieurs autres considérations. Quand il eut fini de parler, l'assemblée se leva en masse pour l'exhorter à prononcer l'anathème contre un prince parjure, oppresseur et tyran. Tous les évêques déclarèrent qu'ils n'abandonneraient jamais le pape, leur père ; qu'ils le soutiendraient de tout leur pouvoir, et ne craindraient pas même de souffrir la mort pour lui.

Alors Grégoire se leva, prononça, au milieu des acclamations universelles du synode, la sentence d'excommunication contre l'empereur, lui ôta le titre de roi, accumula sur sa tête les plus terribles anathèmes conçus en ces termes (1) : « Saint Pierre, prince des apôtres, « écoutez votre serviteur que vous avez nourri dès l'en- « fance, et délivré jusqu'à ce jour de la main des mé- « chants, qui me haïssent parce que je vous suis fidèle. « Vous m'êtes témoin, vous et la sainte Mère de Dieu, « saint Paul votre frère et tous les saints, que l'Église « romaine m'a obligé, malgré moi, à la gouverner, et « que j'eusse mieux aimé finir ma vie dans l'exil, que « d'usurper votre place par des moyens humains. Mais, « m'y trouvant par votre grâce et sans l'avoir mérité, je « crois que votre intention est que le peuple chrétien « m'obéisse, suivant le pouvoir que Dieu m'a donné,

(1) Malgré le silence de Lambert, les preuves les plus fortes démontrent que Grégoire voulait qu'en vertu de cet acte on regardât Henri comme déposé. (Comparez Paul Bernr., c. LXXV, avec son contemporain Domnizo.) La vie de saint Anselme, dans Mabillon, *Acta SS.*, p. 476, dit : « Omnium sibi regiam dignitatem interdixit. »

« à votre place, de lier et de délier sur la terre (1).

« C'est en cette confiance que, pour l'honneur et la « défense de l'Église, de la part de Dieu tout-puissant, « Père, Fils et Saint-Esprit, et par votre autorité, je dé- « fends à Henri, fils de l'empereur Henri, qui, par un « orgueil inouï, s'est élevé contre votre Église, de gou- « verner le royaume teutonique et l'Italie; j'absous tous « les chrétiens du serment qu'ils lui ont fait ou feront, « et je défends à qui que ce soit de le servir comme roi. « Car il est juste que celui qui veut donner atteinte à « l'autorité de votre Église perde la dignité dont il est « revêtu. Et parce qu'il a refusé d'obéir comme chré- « tien, et n'est point revenu au Seigneur, qu'il a quitté « en communiquant avec des excommuniés, méprisant « les avis que je lui avais donnés pour son salut, vous le « savez, et le séparant de votre Église qu'il a voulu di- « viser, je le charge d'anathèmes en votre nom, afin que « les peuples sachent, même par expérience, que vous « êtes Pierre, que sur cette pierre le Fils du Dieu vivant « a édifié son Église, et que les portes de l'enfer ne pré- « vaudront pas contre elle (2). »

(1) Quod Romana tua sancta Ecclesia me invitum ad sua gubernacula traxit, et ego non rapinam arbitratus sum ad sedem tuam ascendere, potius volui vitam in peregrinatione finire, quam locum tuum pro gloria mundi, pro ingenio seculari arripere....

(2) Labb., *Concil.*, t. x, p. 335. Si cette mesure hardie, mais nécessaire, employée pour la première fois, a été blâmée par Otton de Frisingue et par les évêques schismatiques, elle a eu pour approbateurs tous les hommes honnêtes de l'époque, tels que saint Anselme de Lucques, saint Anselme de Cantorbéry, et Geberhard, évêque de Salzbourg. Fleury, en citant Otton de Frisingue, petit-fils de l'empereur déposé et neveu de Henri V, aurait

Dans le même synode, Grégoire lança une égale excommunication contre Sigefroi, archevêque de Mayence (1), contre Guillaume d'Utrecht et Robert de Bamberg. Il renouvela l'anathème contre Otton, évêque de Ratisbonne, Otton de Constance, Burchard de Lausanne, le comte Eberard, Ulrich, et quelques autres dont le roi avait suivi les conseils (2). Quant aux autres prélats qui s'étaient trouvés à Worms, il leur fixa un jour pour se justifier, les menaçant de la même peine s'ils ne se présentaient point devant le saint-siége. Mais le même jour Grégoire reçut de l'Allemagne des lettres de plusieurs évêques, qui reconnaissaient leur faute et demandaient pardon, en promettant désormais une inaltérable obéissance. Les évêques de la Lombardie furent tous suspendus et excommuniés; plusieurs évêques, abbés et comtes français éprouvèrent le même sort (3). Dans l'Italie supérieure, il n'y eut d'exceptés que les seuls évêques de Venise et d'Aquilée (4).

C'est dans ce concile que l'on place communément les *Dictatus papæ;* c'est la réunion de vingt-sept sentences, renfermant en abrégé toute la doctrine et la tendance du pape et de l'Église (5). Mais ce fait est fort douteux,

dû citer aussi les auteurs opposés à son sentiment, et moins intéressés que lui. *Voy.* Labb., *ibid.* (*Note du trad.*)

(1) L'arrêt de déposition est dans *Colet. Conc:*, XII, et dans Labb., t. X, p. 356.

(2) Lambert.

(3) *Voy.* dans *Coleti Conc.* les formules d'anathème.

(4) *Epist.*, III, 14.

(5) On trouve ces sentences citées souvent, comme dans Baronius, *Annal.*, ann. 1076, XXXI; Schrœkh, *Hist. eccles.*, t. XXV, p. 519, 520; et

et, de nos jours, presque tous les savants combattent l'opinion qui attribue à Grégoire cet exposé d'idées qui réglaient sa conduite, quoique, d'un autre côté, elles peignent bien parfaitement l'esprit de son temps et la tendance de ce pontife. Ce n'est que dans son siècle qu'elles ont pu prendre naissance, et acquérir une importance aussi extraordinaire. En effet, tout le plan du pontife se trouve renfermé dans ces incohérentes propositions, qui résument les efforts de la papauté pendant des siècles. Elles forment un tout; une même pensée leur sert de base, c'est la liberté de l'Église, la toute-puissance des papes, la supériorité de l'autel sur le trône.

Voici le texte entier de ces sentences :

« Quod Romana Ecclesia a solo Domino « sit fundata.

« Quod solus Romanus pontifex jure di- « catur universalis.

« Quod ille solus possit deponere epis- « copos vel reconciliare.

« Quod legatus ejus omnibus episcopis « præsit in concilio, etiam inferioris gra- « dus, et adversus eos sententiam depo- « sitionis possit dare.

« Quod absentes papa possit deponere.

« Quod cum excommunicatis ab illo, in- « ter cætera nec eadem domo, debemus « manere.

L'Église romaine n'a été fondée que par Notre Seigneur. Le pontife romain seul est appelé avec raison le pontife universel, car seul il a le pouvoir de déposer les évêques, et de les réconcilier avec l'Église. Dans les conciles, son légat est au-dessus de tous les évêques, quand même il serait d'un rang inférieur; il peut prononcer contre eux la sentence de déposition. Le pape peut déposer les absents. On ne doit rester dans la même maison avec ceux qui sont ex-

Bower, *Hist. des Pont. rom.*, p. 560, 561. La plupart des écrivains pensent qu'un partisan du pape a extrait de sa vie et de ses actes ces idées, qu'il a placées vers le temps de cet important synode, époque où la plupart d'entre elles furent mises en pratique. On ne peut certainement pas admettre avec les Français que l'auteur de ces sentences avait en vue d'attaquer les principes de Grégoire. *Voy.* Mosheim, *Instit. Hist. eccl.* ant. et recent., p. 401.

« Quod illi soli licet pro temporis necessitate novas leges condere, novas plebes congregare, de canonica abbatiam facere, et e contra divitem episcopatum dividere et inopes unire.
« Quod solus possit uti imperialibus insignis.
« Quod solius papæ pedes omnes principes deosculentur.
« Quod illius solius nomen in ecclesiis recitetur.
« Quod unicum est nomen in mundo.
« Quod illi liceat imperatores deponere.
« Quod illi liceat de sede ad sedem, necessitate cogente, episcopos transmutare.
« Quod de omni ecclesia quocumque voluerit clericum valeat ordinare.
« Quod ab illo ordinatus alii ecclesiæ præesse potest, sed non militare, et quod ab aliquo episcopo non debet superiorem gradum accipere.
« Quod nulla synodus absque præcepto ejus debet generalis vocari.
« Quod nullum capitulum, nullusque liber canonicus habeatur absque illius auctoritate.
« Quod sententia illius a nullo debeat retractari, et ipse omnium solus retractare possit.
« Quod a nemine ipse judicari debeat.
« Quod nullus audeat condemnare apostolicam sedem appellantem.
« Quod majores causæ cujuscumque ecclesiæ ad eam referri debeant.
« Quod Romana Ecclesia nunquam erravit nec in perpetuum, Scriptura testante, errabit.
« Quod Romanus pontifex, si canonice fuerit ordinatus, meritis beati Petri indubitanter efficitur sanctus, testante sancto Ennodio Papiensi episcopo, ei multis sanctis patribus faventibus, sicut in decretis beati Symmachi papæ continetur.

communiés par lui. Le pape seul a faculté de faire de nouveaux règlements, suivant l'exigence du moment, d'ériger de nouveaux évêchés, de les diviser ou de les unir. Lui seul peut porter les insignes impériaux; à lui seul les princes sont tenus de baiser les pieds. Le nom du pape est le seul qui doit être cité dans les églises; il est unique dans le monde. Il lui appartient de déposer les empereurs, de transférer les évêques, pour cause de nécessité. Il peut ordonner un clerc pour une église quelconque. Celui qui est ordonné par lui peut présider à une autre église, mais non porter les armes; il ne doit pas recevoir un grade supérieur de quelque évêque. Aucun concile ne porte le nom d'œcuménique sans son ordre. Nul capitule, nul livre, ne peut être tenu pour canonique sans son autorité. Sa sentence ne peut être réformée par personne, et lui peut réformer celles des autres. Il ne peut être jugé par personne. On ne peut condamner celui qui appelle au siége apostolique (1). Toutes les causes majeures doivent lui être déférées. L'Église romaine n'a jamais erré, et n'errera jamais, ainsi que le prouve l'Écriture. Son élection canonique le place au rang des saints. D'après l'ordre et avec l'autorisation du pape, un inférieur peut accuser son supérieur. Sans synode, il peut déposer les évêques et les réconci-

(1) Le card. Arag. prouve que ce principe fut mis en discussion à cette époque : « Quod secundum statuta et exempla sanctorum patrum, Romanus pontifex a nomine judicari seu excommunicari ullatenus potest. »

et, de nos jours, presque tous les savants ... l'opinion qui attribue à Grégoire cet exp... réglaient sa conduite, quoique, d'un ... peignent bien parfaitement l'esprit ... tendance de ce pontife. Ce n'est ... qu'elles ont pu prendre naissan... Grégoire portance aussi extraordinair... ment. Peu pontife se trouve renferm... fit de savoir positions, qui résument le... représentent des siècles. Elles form... toute sa vie. Ce leur sert de base, c'... les aurait placés dans puissance des pap... eût été différente, mais trône.

Voici le text... u concile, le pape écrivit deux let- ... dernière, adressée aux divers corps de ... évêques, ducs, comtes et autres grands de ... teutonique, contient un langage plein de gran- ... et de dignité.

1 « Quod Romana E... « sit fundata.
2 « Quod solus ... « catur univer...
3 « Quod il... « copos ve...
4 « Qu... « pr... « d...

« Nous savons que déjà la nouvelle de l'excommuni- « cation du roi vous est parvenue, puisque plusieurs « parmi vous doutent que le roi ait été légitimement « excommunié. Nous voulons donc en conscience expli- « quer nos motifs, de manière à répondre à ceux qui « nous accusent d'avoir tiré le glaive spirituel plutôt

(1) Si l'on avait mieux connu les Capitulaires de Charlemagne, on aurait été bien moins étonné de ces principes; car c'est là qu'on en trouve la source. (*Note du trad.*)

(2) Paul Bernr., ch. LXXVII-LXXVIII, les a rapportées. *Voy.* aussi Grégor., *Epist.*, III, 6, et Bruno, p. 124.

...6) ... n'est ... ise ro- ... de délier de fidélité.

« avec témérité et par vengeance personnelle, que par
« zèle pour la justice.

« Lorsque nous étions encore diacre, ayant été in-
« formé des actions honteuses du roi, et désirant sa
« correction, nous l'avons souvent averti, par nos lettres
« et par nos envoyés, de mener une vie plus digne de
« sa naissance et de son rang; mais étant arrivé au pon-
« tificat, et voyant son iniquité croître avec l'âge, nous
« avons employé tous les moyens, blâmes, prières,
« exhortations, pour le ramener dans le droit chemin;
« car nous avons pensé que Dieu nous demanderait un
« jour compte de son âme. Mais le roi s'est toujours
« contenté de nous faire d'humbles promesses, et, dans
« le fait, il les foulait aux pieds. Tout le monde sait
« comment Henri a livré les évêchés et les abbayes à
« des loups ravissants, et non à des pasteurs; comment
« il en faisait un honteux trafic et souillait tout par l'in-
« fâme hérésie de Simon. Lorsque, dans la guerre contre
« les Saxons, une grande partie du royaume eut me-
« nacé de l'abandonner, il nous écrivit de nouveau des
« lettres fort soumises, et nous lui avons donné le pa-
« ternel avis d'éloigner de sa personne ses perfides
« conseillers. Mais quand il eut remporté la victoire sur
« les Saxons, il oublia toutes ses promesses, et souleva
« contre nous tous les évêques de l'Allemagne et de
« l'Italie. Touché d'une vive douleur, nous lui avons
« encore écrit pour l'exhorter à se reconnaître, et nous
« lui avons envoyé trois hommes pieux de ses sujets,
« pour l'avertir en secret de faire pénitence de tant de

« crimes, pour lesquels il méritait non-seulement d'être « excommunié, mais d'être privé de la dignité royale, « selon les lois divines et *humaines* (*). Enfin, nous lui « avons déclaré que s'il n'éloignait de lui les excom- « muniés, nous ne pouvions donner d'autre jugement, « sinon qu'il demeurât, selon son choix, excommunié « avec eux.

« Mais ce prince, s'irritant contre la correction, n'a « point cessé qu'il n'ait obligé presque tous les évêques « d'Italie, et en Allemagne tous ceux qu'il a pu, à re- « noncer à l'obéissance du saint-siége. Voyant donc son « impiété parvenue au comble, nous l'avons excommunié « pour deux principales raisons : pour n'avoir pas voulu « éloigner ceux qui, coupables de dilapidations et de si- « monie, avaient été frappés par le saint-siége ; pour n'a- « voir pas voulu faire pénitence de ses crimes, et pour « avoir déchiré par un schisme le corps de Jésus-Christ, « c'est-à-dire l'unité de l'Église. — Si quelqu'un regarde « cette sentence comme injuste ou déraisonnable, et « qu'il ne veuille pas s'en rapporter aux décrets aposto- « liques, cela le regarde; mais s'il ne s'en tient pas à l'au- « torité du pape, qu'il s'en tienne à l'autorité divine, et « à la tradition constante et uniforme des saints-pères (1). « Mais je ne pense pas qu'il se trouve parmi les fidèles

(*) Grégoire, en déposant Henri, était dominé par l'idée du droit divin ; on voit cependant qu'il n'ignorait pas les lois humaines qui lui donnaient ce pouvoir. Ces lois se trouvent dans les règles canoniques, qui sont devenues lois civiles par la sanction de Charlemagne et de ses successeurs. (*Note du trad.*)

(1) Ce passage diffère tant soit peu dans Paul Bernried et l'Annal. sax. La version que nous donnons renferme le sens le plus probable.

« des hommes capables de croire que nous n'avons pas
« agi avec justice, lors même qu'ils n'oseraient l'avouer
« publiquement. D'ailleurs, quand même nous aurions
« excommunié le prince sans des motifs tout à fait suf-
« fisants, et contre les formes que veulent les saints-
« pères (1), le jugement ne serait point à rejeter pour
« cela ; il faudrait en toute humilité se rendre digne de
« l'absolution. Si le roi change de sentiments, le pape,
« malgré tout ce qu'il a fait, s'empressera de le rece-
« voir dans le sein de l'Église. »

Le pontife n'avait certainement pas songé à une semblable mesure, mais il y fut entraîné par la suite des événements. Dans ses rapports avec Henri, il paraît avoir toujours eu pour but de le rendre soumis à ses décrets ; car, selon sa conviction, et d'après l'idée qu'il avait de sa dignité, personne n'était plus élevé que celui qui gouvernait à Rome au nom du Christ. Tout était déjà soumis au pape : archevêques et évêques, ducs et comtes, tous étaient à ses pieds et attendaient ses ordres. Il s'agissait de soumettre encore la seconde puissance de la chrétienté, celle de l'empereur, du roi, la puissance du glaive ; car, outre la force personnelle avec laquelle il pouvait hardiment résister au pape, il offrait aux autres mécontents un centre de réunion. Pour le dissiper, ou du moins pour le réduire à l'impuissance de nuire, Gré-

(1) Observons que la plupart des partisans de Henri ne contestaient pas le droit du pape ; mais ils prétendaient qu'on ne devait pas l'excommunier sans un concile, et sans l'avoir entendu. (*Note du trad.*)

goire avait employé d'abord la douceur ; et comme elle ne lui réussit pas, il usa de sévérité (1).

Mais sa démarche était inouïe dans les siècles précédents ; on chercherait en vain dans les annales des peuples un événement dont les conséquences agissaient autant sur la société (2). Partout on n'entendait que ce cri : Êtes-vous pour le pape, ou pour l'empereur? Les évêques, les abbés, le clergé, les ducs, les comtes, le peuple, tous étaient divisés. Les partisans de l'empereur avaient contre eux le pape, tout le clergé fidèle, une multitude de moines, les Saxons, les Thuringiens, les grands séparés de Henri. Les adhérents du pontife avaient pour adversaires le monarque, plus d'un prince dévoué à sa cause, un grand nombre de cités loyales, et généralement un peuple dont le plus grand bonheur avait toujours été d'aimer ses rois et de demeurer fidèle à ses princes ; enfin un nombre assez considérable d'évêques

(1) Il y a quelque exagération dans ce morceau. (*Note du trad.*)

(2) Comme Otton de Frisingue dit plus tard (*Chron.*, VI, c. 35) : « Lego et relego Romanorum et imperatorum gesta, et nusquam invenio quemquam eorum ante hunc a Romano pontifice excommunicatum, vel regno privatum. » —Otto Frising., *de Gest. Frider.*, I, 1 : « Cujus rei novitate vehementius indignatione motum suscepit imperium, quod nunquam ante hæc tempora hujusmodi sententiam in Principem Romanorum promulgatam cognoverat. » — On peut dire à Otton de Frisingue que, depuis que les papes étaient investis du pouvoir de la société, il ne s'était pas encore présenté des circonstances comme celles où s'est trouvé Grégoire. Après tout, faut-il tant s'en étonner? N'avait-on pas vu les évêques déposer Louis le Débonnaire, Lothaire son fils, et Charles le Chauve? Aucun auteur contemporain ne leur a contesté ce droit. Charles le Chauve l'avoue formellement. Voir l'*Introduction*. (*Note du trad.*)

et d'abbés qui s'étaient ralliés autour de lui. Ainsi, dans l'Allemagne entière, il n'y avait personne qui ne comptât un ennemi et un adversaire : chose étrange, quand on se rappelait que dans les anciens temps le prince vivait moins éloigné, moins en dehors de son peuple, mais se trouvait constamment au milieu de lui. Il n'y avait point de parti neutre : quiconque n'était pas pour le roi était pour le pape, et quiconque n'était pas pour le pape était pour le roi (1). La guerre était donc de tous contre tous, et un ancien poëte pouvait dire (2) :

« Ensuite commença cette mauvaise querelle qui fit « perdre la vie à plus d'un guerrier. Par les désordres « de Henri IV, le royaume fut troublé. Le meurtre, le « brigandage et l'incendie détruisirent les églises et le « pays, depuis le Danemark jusqu'à la Pouille, depuis « la Carinthie jusqu'à la Hongrie ; car personne ne pou- « vait résister, quoique les fidèles sujets cherchassent « à se réunir : la dévastation, la guerre dévoraient « parents et amis. L'Empire entier tournait ses armes « contre ses propres entrailles. »

Malgré la frayeur où Henri voyait le peuple (3) lorsque l'excommunication fut publiée en Allemagne, il n'en sentait pas toutes les conséquences. Pendant qu'à Rome il se formait un orage qui devait décider du sort de sa vie, il était occupé en Saxe à gratifier ses favoris des

(1) Lehman's Speyer, *Chron.*

(2) *Rhythm. in S. Annon.*, v. 674 et suiv.

(3) Totus orbis romanus nimio terrore perterritus non mediocriter vacillavit. Italici namque antistitis et episcopi regni super tanta dissensione in partes se diviserunt. *Cardin. Arag.*

biens de plusieurs princes captifs, à faire relever et fortifier par le peuple les anciens châteaux, à en construire de nouveaux sur les montagnes et les collines, à les garnir de soldats dévoués, et à les approvisionner (1). Henri s'imaginait raffermir sa puissance et la dignité de son sceptre par la pierre et les murailles, quand ses ancêtres avaient travaillé avec ardeur à élever au sein de Rome un pouvoir qui, devenu maintenant grand et fort par leur protection et leur appui, devait briser l'épée victorieuse du roi, lui arracher les palmes de la victoire, et détruire en quelque sorte son empire. Certes, jamais ni les murailles ni le fer ne peuvent défendre contre une création de l'esprit ; et quiconque, s'abandonnant à lui-même, compte sur un appui extérieur plutôt que sur la force morale, ne peut soutenir son édifice, et le voit tôt ou tard s'écrouler.

Dès que Henri se crut suffisamment raffermi par ces fortifications, plein de confiance en lui-même, il se rendit à Utrecht pour y célébrer les fêtes de Pâques ; car l'évêque Guillaume, homme actif et entreprenant, lui était entièrement dévoué. Ce fut en ce lieu que son ambassadeur, qu'il avait envoyé à Rome, le rejoignit, et lui montra la sentence d'excommunication. Dans le premier moment, le prince en fut extrêmement frappé ; mais, d'après le conseil de l'évêque, il cacha son trouble et affecta de l'indifférence (2). Tout ceci se passait quelques jours avant Pâques. Le jour de la fête, l'évêque entra

(1) Lamb., ann. 1076.

(2) *Annal. saxon.*, ann. 1076.

dans l'église en grande pompe, et monta en chaire. Mais à peine eut-il prononcé quelques mots sur le texte de l'Evangile, qu'il se mit à faire une sortie violente contre le pape, le traitant de parjure, d'adultère, de faux apôtre ; et puis il termina sa diatribe par une raillerie amère : « Eh bien ! dit-il, c'est par un tel homme que « notre roi a été excommunié ; mais rien n'est plus ridi- « cule qu'un pareil anathème (1). » A peine la solennité fut-elle terminée, que l'évêque calomniateur tomba dangereusement malade. Ce fut au milieu des plus horribles souffrances de l'âme et du corps qu'il demanda pardon à Dieu, le suppliant de lui accorder la vie éternelle, qu'il avait, disait-il, perdue en soutenant le roi dans sa conduite déréglée, et en parlant du saint-père d'une manière frivole et mensongère. Puis, se tournant vers un des serviteurs de Henri : « Allez dire au roi, s'é- « cria-t-il, que lui et moi, et tous ceux qui ont favorisé « ses déréglements, nous sommes perdus dans l'éter- « nité ! » Et comme les clercs qui l'entouraient le suppliaient de ne point parler de la sorte : « Et pourquoi, « reprit-il, ne dirais-je pas ce qui est clair et évident à « mon esprit? Voyez, les démons se tiennent à mon « chevet pour se saisir de mon âme aussitôt qu'elle « sortira du corps. Je vous en prie, vous et tous les « fidèles, ne priez pas pour moi après ma mort. » Sur cela, il expira dans le désespoir. Le bruit se répandit

(1) Lamb., *Annal. saxon.* Paul Bernr., Langii, *Chron. Citicense*, ap. Pistorium, t. I, *Annales Trevir.*, ann. 1076. *Annal. Magdeb.* Pauli Langii, *Chron. Numburg.*, p. 14, ap. Menken, t. II.

que le même jour on avait entendu dans les airs un craquement horrible, que le feu était descendu du ciel, et avait consumé subitement l'église d'Utrecht et l'hôtel du roi (1). Burchard, évêque de Misnie, mourut peu après d'une chute de cheval, et Eppon, évêque de Ceitz, tomba de son cheval dans une petite rivière, où il se noya. A ces désastres s'en joignit bientôt un autre. Le duc Gozelon, un des plus ardents adversaires du pape et des plus chauds partisans de Henri, se trouvait à Anvers, ville limitrophe de la Flandre et de la Lorraine : un jour qu'il alla dans les lieux secrets, un cuisinier, que l'on croyait avoir été gagné par Robert, comte de Flandre (2), lui donna un coup par derrière, et lui fit une blessure dont il mourut la même nuit (3). Enfin, une mort subite enleva, vers le même temps, Henri, évêque de Spire (4).

(1) Henri, évêque de Liége, écrivit à Grégoire pour lui demander ce qu'il fallait faire du corps de l'évêque d'Utrecht. Celui-ci lui répondit (*Epist.*, IV, 6) : « Prudentia tua non tam a nobis, quam communi SS. Pa« trum sententia induhitanter expressum addiscere et intelligere potest, « quorum statuta servantes aut defendentes, si quando judicium de negotiis « ecclesiasticis fecimus vel facimus, non nova aut nostra proferimus, sed ab « eis per spiritum sanctum prolata sequimur et exercemus. » Et, dès lors, il devait examiner ce que méritait dans la vie et dans la mort un homme qui avait renversé les saints canons, rompu l'unité de l'Église, et vécu dans la société des excommuniés.

(2) Lamb.

(3) Bertold. Const., ann. 1076. Brunon, p. 131.

(4) Bernr., c. 81, 468. — On parla beaucoup alors d'un fait miraculeux qui jeta dans la stupeur tous ceux qui en entendirent parler. Une poule avait pondu un œuf merveilleusement travaillé, sur lequel se trouvaient deux figures singulières, un serpent, et un bouclier embruni et terrible. Le serpent, replié trois fois sur lui-même, s'élevait sur le haut de l'œuf, cherchant constamment à gagner la partie supérieure; mais toujours un coup

La mort subite d'un aussi grand nombre de partisans de l'empereur en si peu de temps se répandit dans toute l'Allemagne, où l'on regarda ces sinistres comme la suite de l'anathème prononcé contre le monarque et contre son parti. Les esprits étaient dans une agitation extrême. Ici, on voyait le pape renversé par le roi; là, le roi précipité de son trône par le pape. Si bien des gens étaient contre Grégoire, beaucoup d'autres s'éloignaient de Henri. Les uns, pleins d'exaspération, soutenaient que l'acte du pontife ne pouvait produire aucun effet; que sa sentence était nulle et qu'elle ne pouvait rien contre l'Empire, pourvu que les grands demeurassent fidèles au prince, comme leur devoir l'exigeait (1). D'autres prétendaient que le pape avait condamné le roi contre l'avis des cardinaux (2), au mépris de la discipline ecclésiastique et des saints canons, sans accusation préalable dans un synode, et sans la signature des cardinaux. Dieu lui-même, disaient-ils, a montré l'injustice de cette procédure; car, quand le pape se leva de son siége pour prononcer l'anathème, ce siége, tout nouvellement construit d'un bois solide, a éclaté en mille morceaux, en sorte

sur la tête le forçait de se replier sur lui-même. Cette figure n'était pas peinte, mais tellement en relief qu'on pouvait la toucher, et elle semblait être d'une matière différente. Chacun crut y voir l'arrivée de l'Antechrist. Voici comme on expliquait ce prodige : l'œuf figure l'Église et la foi chrétienne; le serpent, l'empereur, etc. — « Prodigium ab illius iniquitatis indi- « cium, et confirmationem futuræ rei in Urbe, juxta B. Petri ecclesiam ortum « est. »

(1) *Auctor Vitæ Henrici IV.*

(2) Bennon, *in Vita Gregor. IV*, *in Flacii catalog. testium veritatis*, p. 384.

que chacun a pu prévoir quels affreux malheurs, quelles terribles dissensions devait faire naître, dans l'Église de Dieu, celui qui était assis sur ce siége (1).

Mais toutes ces voix isolées se perdirent au milieu du bruit et de la confusion générale. Les princes apprenaient avec surprise ce qui s'était passé, et commençaient à chanceler (2); les évêques tremblaient pour leur dignité et leurs riches bénéfices; ils rentrèrent en eux-mêmes, et, se repentant de leurs fautes, ils s'adressèrent humblement au siége de saint Pierre, ou se rendirent en personne à Rome pour obtenir leur pardon. C'est ainsi que fit Udon, archevêque de Trèves; et la clémence du saint-père le consola des menaces de Sigefroi de Mayence et d'Hildolphe de Cologne (3). Hermann de Metz commença aussi à chanceler dans la fidélité qu'il avait toujours montrée à Henri; il demanda au pape comment il devait répondre à ceux qui soutenaient que le saint-siége n'avait pu excommunier le roi, ni absoudre ses sujets du serment de fidélité (4). Grégoire répondit :

« Quant à ceux qui disent qu'un roi ne doit pas être « excommunié, quoique leur impertinence ne mérite

(1) Par elles-mêmes, ces légendes merveilleuses ne sont pas importantes, mais leurs conséquences le sont, et rentrent dans le domaine de l'histoire.

(2) « Dubitare cœperunt, an excommunicationem ipsam contemnere, an reverenter observare deberent maxime cum *in eorum lege contineatur*, ut si quis infra annum et diem excommunicationis vinculo non fuerit absolutus, omni careat dignitatis honore. » *Cardin. Arag.*— Nous voyons ici que l'effet de l'excommunication était la déposition, d'après les lois de l'époque. (*Note du trad.*)

(3) *Annal. Trevir.*, ann. 1076. *Lambert*, ann. 1076.

(4) *Bruno*, page 126. *Baronii Annal.*, ann. 1076, n° 43.

« pas de réponse, nous les renvoyons cependant aux « paroles et aux exemples des Pères, pour les rappeler « à la saine doctrine. Qu'ils lisent ce que saint Pierre « ordonna au peuple dans l'ordination de saint Clément, « touchant celui que l'on sait n'être pas bien avec l'é- « vêque. Qu'ils apprennent que l'apôtre dit : *Étant prêts « à punir toute désobéissance*, et de qui il dit : *Il ne faut « pas même manger avec eux* (1). Qu'ils considèrent pour- « quoi le pape Zacharie déposa le roi de France, et dé- « lia tous les Français du serment qu'ils lui avaient fait. « Qu'ils apprennent, dans le registre de saint Grégoire, « qu'en vertu de priviléges donnés à quelques églises, il « n'excommunie pas seulement les rois et les seigneurs qui « pourraient y contrevenir, mais qu'il les prive de leurs « dignités (2). Qu'ils n'oublient pas que saint Ambroise, « non content d'excommunier Théodose, lui défendit en- « core de demeurer à la place des prêtres dans l'église, « quoique ce prince fût non-seulement roi, mais vérita- « blement empereur par ses mœurs et par sa puissance. « Peut-être veulent-ils dire que quand Dieu dit à saint « Pierre : *Paissez mes brebis*, il en excepta les rois. « Mais ne voient-ils pas qu'en lui donnant le pouvoir de « lier et de délier, il n'en excepte personne? Que si le « saint-siége a reçu de Dieu le pouvoir de juger les choses « spirituelles, pourquoi ne jugera-t-il pas aussi les choses « temporelles? Vous n'ignorez pas de qui sont membres « les rois et les princes qui préfèrent leur honneur et

(1) I *Cor.*, v, 11.
(2) *Epist.*, xx, l. 10.

« leur profit temporels à l'honneur et à la justice de « Dieu; car, comme ceux qui mettent la volonté de « Dieu avant la leur, et lui obéissent plutôt qu'aux « hommes, sont membres de Jésus-Christ, ainsi les « autres sont membres de l'Antechrist. Si donc on juge « quand il le faut les hommes spirituels, pourquoi les « séculiers ne seront-ils pas encore plus obligés à rendre « compte de leurs mauvaises actions? Mais ils croient « peut-être que la dignité royale est au-dessus de la di- « gnité épiscopale. On en peut voir la différence par « l'origine de l'une et de l'autre : celle-là a été inventée « par l'orgueil humain, celle-ci instituée par la bonté « divine; celle-là recherche incessamment la vaine gloire, « celle-ci aspire toujours à la vie céleste. Qu'ils se rap- « pellent ce que le saint pape Anastase écrivait sur ses « dignités à l'empereur Anastase, et ce qu'en dit saint « Ambroise dans son pastoral : L'épiscopat est autant « au-dessus de la royauté que l'or est au-dessus du « plomb. Constantin le savait bien lorsqu'il prenait la « dernière place entre les évêques. » Le pape dit ensuite à Hermann qu'il a donné à quelques évêques le pouvoir d'absoudre les seigneurs qui ont eu le courage de s'abstenir de la communion du roi; mais pour le roi lui-même, il leur défend de lui donner l'absolution, jusqu'à ce qu'il ait appris, par de dignes témoins, qu'il a expié ses crimes par la pénitence (1).

(1) *Epist.*, IV, 2. On a accumulé les déclamations sur cette lettre; avec un peu plus d'instruction on les aurait évitées. Grégoire, dans cette lettre, ne cherche qu'à établir son droit d'excommunication, et cela lui suffisait;

La crainte qu'inspirait en Allemagne le courroux du pape était si grande, que ceux qui tenaient en captivité les princes saxons les mirent en liberté sans en prévenir l'empereur. Ces princes délivrés retournèrent avec joie dans leur patrie ; mais ils trouvèrent leurs peuples courbés sous le joug, occupés dans leur misère à vendre tout ce qu'ils possédaient pour payer un tribut exorbitant que l'empereur leur avait imposé : car presque tous avaient perdu le sentiment de leur ancienne liberté. Du haut des forteresses ils voyaient l'épée nue suspendue sur leur tête. Ils ne pouvaient plus se réunir, ni tenir une assemblée, sans s'exposer au plus grand danger. Tous les jours les garnisons sortaient des forts pour piller leurs hameaux et pour dévaster leurs champs ; tous les jours ils étaient obligés de faire des corvées pour achever la construction de ces mêmes forts. Ce que le cultivateur pouvait se procurer par son travail et gagner à la sueur de son front était absorbé par les impôts

car, comme nous l'avons fait observer dans l'Introduction, et comme nous venons de le voir, l'excommunication, selon la jurisprudence de l'époque rigoureusement observée, entraînait la déposition. C'est pourquoi on examinait alors, comme nous le voyons par tous les écrits du temps, non pas précisément si le roi pouvait être déposé, mais s'il pouvait être excommunié. Et les partisans de Henri, comme le fait observer Fleury, « se retranchaient « à dire qu'un souverain ne pouvait être excommunié. » (3e *discours*, n. 18.) Toute la question résidait dans le droit d'excommunication, et la lettre de Grégoire est très-concluante. « L'excommunication, dit Bernard « (*de l'Origine*, etc., liv. IV, c. VI, p. 275), était l'arme la plus puissante dont « les ecclésiastiques se servaient pour maintenir leur autorité ; les suites en « étaient terribles : *elles entraînaient la privation de tous les droits « civils, et la dégradation des honneurs qu'on possédait.* » De là tombent tous les reproches de fausseté qu'on a faits aux citations de Grégoire. (*Note du trad.*)

du gouvernement. Tous gémissaient en secret, et se plaignaient des malheurs du temps (1).

Mais l'espoir d'affranchir le pays et de reconquérir l'ancienne liberté de la nation n'était pas encore éteint dans le cœur de deux jeunes gens, et la pensée de cette délivrance les remplissait d'une belle et sublime ardeur. C'étaient les deux fils du comte Géron, Guillaume et Thierry, dont la grande naissance était jusqu'alors restée cachée sous leur pauvreté. Les autres princes saxons n'avaient aucune considération pour eux; et quant au roi, il ne les avait ni connus ni appréciés. Grâce à cette position, ces deux jeunes hommes avaient pu éviter la ruine qui avait entraîné les autres grands. Retirés au delà de l'Elbe, ils se proposaient d'observer le cours des événements. Bientôt leur patrie les appela à son secours; ils voyaient avec amertume la dévastation générale, la destruction de la liberté, la perte des propriétés, les forteresses remplies de troupes, la misère et le deuil partout. Leur âme, à la vue de ces maux, s'agrandit; loin de se décourager, ils se trouvaient heureux de voir que les murs des prisons ne tenaient pas leurs résolutions et leurs efforts enchaînés. Ils rassemblèrent autour d'eux quelques guerriers de leur âge et de leurs sentiments. Le pillage fournissait à leur entretien; mais leur nombre s'accrut de jour en jour, en sorte que bientôt ils furent en état de tenir tête aux

(1) *Annal. saxon. Lamb.*, ann. 1076. « Multiplicata sunt mala, calamitas et vastitas per universam Saxoniam et Thuringiam, supra omnem retro majorum memoriam. »

soldats du roi qui se trouvaient dans les forteresses. De nouveaux succès vinrent sans cesse augmenter leur confiance et leur nombre. Les vassaux des princes exilés et tous les hommes libres accouraient en foule vers eux, résolus de combattre jusqu'à la dernière extrémité. Leur hardiesse devint telle, qu'ils ne craignirent pas d'attaquer l'ennemi en bataille rangée. Le peuple, témoin de ce courage, sentit renaître le désir de sa délivrance (1); il donna la main à cette ligue, et, malgré le caractère encore sauvage de la nation, chacun fut animé de cette grande pensée dont s'enorgueillissait jadis Sparte : qu'il était plus beau de mourir avec gloire pour la liberté et pour ses enfants, que de traîner avec eux une vie misérable, cent fois pire que la mort (2).

(1) « Lux aliqua salutis et consolationis cœlitus emicuerat. » Lamb.

(2) « Satius judicantes, pro patria, pro liberis, pro conjugibus, honesta « morte perfungi, quam inter tantas tribulationes omni morte tristiorem « vitam agere. » Ainsi donc la guerre ne fut pas excitée *instinctu Hildebrandi papæ*, comme le disent Sigebert de Gembl., ann. 1077, et *Alberici Chron.*, et comme l'ont si insolemment répété un grand nombre d'auteurs modernes.

LIVRE IX.

1076-1077.

Telle était la disposition du peuple, lorsque les princes captifs rentrèrent dans leur patrie, et cette disposition les remplissait de joie. Hermann, oncle du duc Magnus (1), Thierry de Catelenbourg, et quelques autres, avaient, par une faveur spéciale, recouvré leur liberté un peu plus tôt que les autres; ils furent reçus avec transport au milieu des leurs. En se mêlant dans la foule, ils lui dirent : « Braves Saxons! relevez vos têtes, secouez le « joug, et ne vous courbez plus sous un pareil escla- « vage! Ne souffrez pas que votre pays devienne tribu- « taire, conservez-le libre comme vous l'avez reçu de « vos ancêtres : ne doutez point de la protection divine! « Voyez comme elle nous a secourus dans notre capti- « vité; mais quiconque a courtisé la faveur du tyran en « sacrifiant son pays, qu'il soit, à partir de cette heure, « expulsé à perpétuité de sa patrie, comme un ennemi « perfide et comme un parjure (2). »

(1) Adam de Brême, *Hist. eccl.*, l. IV, c. I, nomme Hermann et Ordolphe, fils du duc Bernard de Saxe. Lamb., ann. 1073.

(2) Bruno, page 132 *Annal. saxon.*

Ces paroles firent une sensation profonde sur tous les assistants ; les partis oublièrent leurs querelles, pour se réunir sous une même bannière ; de grands corps de troupes parcoururent le pays ; les garnisons que l'empereur avait placées dans les châteaux en furent alarmées : plusieurs se rendirent, d'autres furent forcées de se mettre à la discrétion des vainqueurs ; les soldats dépouillés et relâchés s'engagèrent par serment à ne plus reparaître en ennemis sur le territoire saxon. Les amis de Henri, et tous ceux qui refusaient leur concours et leur appui à la cause commune, furent obligés de quitter la Saxe (1). Les propriétés confisquées furent restituées à leurs légitimes possesseurs. Les anciennes lois et coutumes reparurent avec l'ancien ordre de choses.

Otton de Nordheim, ayant aperçu le mouvement et les efforts du peuple, fut étonné de la tournure inattendue des affaires. L'empereur l'avait chargé de fortifier Harzbourg et Steinberg (2), situés non loin de Goslar. Il poursuivait avec ardeur les constructions, quand des

(1) Lambert.

(2) Heineccius, dans ses *Antiquités de Goslar* (ann. 1076), place cette forteresse à l'ouest de Goslar : le pied de la montagne touche aux murailles de la ville. Elle existait depuis les temps les plus reculés, peut-être même avant Goslar, car il était question des comtes de Steinberg avant que cette ville fût bâtie. Mais il est probable que longtemps avant cette époque Steinberg avait été détruit. Berth Behrens dit dans sa *Généalogie de la maison de Steinberg* : « Busson de Steinberg (1024) eut de sa femme, la comtesse d'Avensleben, un héritier, le chevalier Boldewin. Ce fut de son temps que Steinberg fut dévasté. Depuis cette époque, on n'en avait plus relevé les ruines. »

députés saxons se présentèrent à lui, pour l'engager à suspendre les travaux dont le but était l'asservissement du pays. Il devait plutôt songer, disaient-ils, à délivrer les princes à la soumission desquels il avait contribué, aux yeux de bien des gens, plus que personne. Otton était en effet soupçonné d'avoir donné ce conseil, afin d'apaiser le monarque et de se frayer par là un chemin à la fortune. Ils lui représentèrent en outre combien sa réputation avait perdu parmi ses compatriotes, depuis qu'on le voyait travailler avec tant de persévérance à réaliser les funestes desseins de Henri. Une occasion s'offrait à lui d'effacer la tache qui couvrait un si beau nom : c'était de penser à sa patrie, et de prêter, pour sa délivrance, les lumières de son esprit et la force de son bras. Mais s'il s'y refusait, il se verrait poursuivi et accablé comme un parjure et un transfuge. Otton demanda qu'on lui parlât avec un ton plus calme, et déclara qu'il n'avait jamais oublié son pays ; mais qu'à son avis, une sage circonspection avancerait plus la cause commune que la menace ; puis il promit d'envoyer sur-le-champ vers l'empereur pour lui demander qu'on relâchât les princes, et qu'on détruisît les forteresses que la crainte d'une nouvelle insurrection avait fait élever. En effet, il accomplit immédiatement cet engagement ; il fit sortir des deux châteaux les troupes qui y stationnaient, et se joignit de grand cœur aux siens. De cette manière se releva l'ancienne ligue saxonne plus forte que jamais, et d'autant plus résolue à vaincre ou à mou-

rir pour la liberté, que de récents malheurs lui en avaient mieux fait connaître le prix (1).

Cependant cette ligue d'un peuple valeureux et indépendant n'était pas la seule cause qui abattait le courage de Henri. Ses anciens amis formaient une coalition hostile qui devenait bien plus menaçante. Rodolphe de Souabe et Berthold de Carinthie avaient été les premiers à accueillir avec respect les exhortations du saint-père (2). L'anathème lancé par le pontife les avait effrayés, et l'anarchie qui dévorait l'Empire avait changé leurs sentiments. Welf, duc de Bavière, Adalbert, évêque de Wurzbourg, Hermann de Metz, encouragé par le pape, et d'autres princes, vinrent se joindre à eux. Ils se communiquaient les plaintes arrachées par les malheurs et les désordres de l'Etat, délibéraient dans des réunions sur les moyens d'y remédier, et parlaient de l'obstination et de la dureté du monarque. Un grand nombre, et surtout Rodolphe, s'élevèrent contre l'indigne traitement que Henri avait fait éprouver aux Saxons qui s'étaient soumis, se confiant en leur honneur (3). Tout contribua à réunir les seigneurs : il se forma un parti nombreux, composé des grands de la Bavière, de la Souabe, de la Franconie et même de la Lombardie, et ce parti devint de jour en jour plus considérable et plus puissant (4).

(1) Lambert, ann. 1076. *Auctor Vitæ Henrici.*
(2) *Epist.*, II, 45.
(3) Marian. Scot. Chron., ann. 1077.
(4) Lamb. et *Auctor Vitæ Henrici.*

Quand l'empereur fut informé de ce qui se passait en Saxe, et des dangereux projets qu'entretenaient les autres princes, il fut en proie à de vives inquiétudes, et ses favoris partagèrent ses craintes. Cependant il ne voulut pas encore abandonner ce qu'il ne regardait pas comme perdu sans ressource. Il résolut de châtier l'évêque de Metz, qui, de sa propre autorité, avait rendu la liberté aux prisonniers saxons; mais l'état faible de son armée, la confusion générale de l'Empire, et le danger dont le menaçaient les grands, le firent renoncer à ce projet (1).

Afin de sonder les dispositions des princes, il convoqua à Worms, pour le jour de la Pentecôte, une diète où l'on devait, comme il le disait, délibérer sur les besoins de l'Empire. Mais aucun seigneur influent ne s'y présenta, de sorte que la diète ne put avoir lieu. Elle fut remise à une autre époque, et la ville de Mayence devait en être le lieu. Dans la lettre de convocation, Henri descendit aux plus pressantes prières pour engager les princes à s'y rendre; mais la plupart n'y parurent pas, et le petit nombre de ceux qui y étaient venus ne purent s'accorder.

L'empereur n'avait pas besoin d'autres preuves pour connaître les intentions et la fidélité des princes à son égard; son anxiété était cruelle (2). Pendant qu'il était à Mayence, il fit venir devant lui plusieurs seigneurs

(1) Lambert, ann. 1076.

(2) Lamb., ann. 1076. Sigonius, *de Regno Ital.*, page 220.

saxons qu'il tenait captifs, et leur promit la liberté moyennant une forte rançon. Mais au moment où cette négociation eut lieu, les habitants de Mayence et les troupes de Bamberg se prirent de querelle dans l'intérieur de la ville, et en vinrent aux mains. Dans leur rage, les Bambergeois mirent le feu aux maisons, et en peu d'heures une grande partie de la cité fut réduite en cendres. Au milieu du tumulte, les Saxons qu'on avait laissés sans gardes s'évadèrent, et regagnèrent, sans aucun danger, leurs foyers (1).

Ce fut vers ce temps que Henri prononça sur le sort de Burchard, évêque de Halberstadt. Il redoutait pardessus tout l'esprit guerrier et entreprenant de ce prélat; car il possédait un talent tout particulier à réunir les esprits à sa cause, et à les échauffer par son éloquence (2). L'empereur l'avait confié à la garde de Robert de Bamberg; ensuite, dans la crainte que *cette colonne et cet appui de l'État* ne fît encore son malheur, en contribuant à l'esprit général de sédition qui se manifestait de toutes parts, il l'avait pris à sa cour et placé dans la tourbe de

(1) Brunon, page 132.

(2) Lambert (ann. 1073) le compte déjà parmi les chefs de la première insurrection de la Saxe : « Inter auctores ac signiferos hujus conjurationis. » Le roi l'avait souvent offensé et irrité, mais pourtant c'était un homme *eximiæ sanctitatis et optimæ in Ecclesia Dei existimationis*, qui n'agissait ainsi que *zelo Dei et communis commodi ratione*. L'auteur de l'Apologie de Henri, comme il est naturel, ne parle pas de lui d'une manière au[illegible] avantageuse, p. 224; mais la *Chronique de Hildesheim* le nomme *for[illegible] simum in bello Ecclesiæ militem*. Lamb., l'an 1076, le nomme *tanqu[illegible] totius Saxonicæ rebellionis principem et omnium, quæ secus acci[illegible] rant, fomitem atque incentivum quem Henricus inexorabili o[illegible] insectabatur*.

ses gens de cuisine, comme un misérable valet, ordonnant de réduire sa nourriture et de le surveiller sans cesse (1). Plus tard, il l'exila en Hongrie. Ulrich, guerrier bavarois, qui avait toute la confiance de Henri, fut chargé de l'y conduire. Déjà l'évêque avait quitté Bamberg, pour se rendre au lieu de son bannissement, et descendait le Danube avec la reine de Hongrie, sœur du roi, lorsque le guerrier, touché du malheur de son prisonnier, oublia son devoir. Ulrich avait de grands biens et un château fort, situé non loin des rives du Danube; l'évêque obtint de lui que la barque touchât souvent à terre, sous prétexte d'une indisposition que lui causait sa manière inaccoutumée de voyager. Le jour de saint Jean-Baptiste, Burchard, apercevant une petite église sur le rivage, demanda la permission d'y entendre la messe en l'honneur du saint précurseur; elle lui fut accordée. Aussitôt Ulrich ordonna à ses gens de débarquer tout ce qui appartenait a l'évêque; et dès que celui-ci sortit de l'église, il alla à sa rencontre à la tête d'une troupe de jeunes et vaillants guerriers, le salua amicalement, et le fit monter sur un cheval. Burchard, plein de reconnaissance, embrassa son libérateur et s'élança sur sa monture. Les compagnons d'Ulrich tournèrent alors leurs armes contre lui; mais celui-ci, plein d'audace et de courage, se présenta à eux, menaça de les tuer, et fit si bien qu'ils perdirent courage, qu'ils regagnèrent le vaisseau et continuèrent leur route. Ulrich reçut en-

(1) Lamb., ann. 1076.

suite l'évêque dans son château, lui fournit des habits séculiers, et le fit partir pour la Saxe. De ce moment Henri eut en Burchard l'ennemi le plus implacable et le plus dangereux (1).

Le récit de nouveaux malheurs vint chaque jour abattre le courage du roi. Ceux qu'il avait regardés comme ses plus fidèles serviteurs le quittèrent l'un après l'autre, surtout depuis qu'Udon de Trèves était revenu d'Italie. Ce pontife avait eu de la peine à obtenir du pape la permission de communiquer avec le monarque allemand. Tout autre rapport avec les excommuniés lui était sévèrement interdit. Udon rompit donc, comme par mépris, toute espèce de rapport avec les archevêques de Cologne et de Mayence, comme avec les autres prélats, dès qu'il les sut sous le poids de l'anathème prononcé par le saint-siége. Mais comme Udon jouissait d'un grand crédit parmi les princes et les évêques de l'Empire, et que le pape comptait beaucoup sur lui, plusieurs courtisans s'éloignèrent de la personne de Henri (2). Celui-ci les exhortait souvent à revenir, employait même la menace; mais aucun ne lui obéit. Un grand nombre étaient mus par la conviction sincère de la validité de la sentence; d'autres voilaient leur vieille haine contre Henri sous le manteau de la religion. De tous les excommuniés, très-peu lui restèrent fidèles. Ce prince, jugeant alors que la colère était intempestive,

(1) Lambert diffère en quelques points du récit de Brunon, p. 131 : il ne fait pas aller l'évêque à l'église pour y entendre la messe.

(2) *Annal. Trevir.*, l. XII, p. 556.

écrivit aux princes de la haute Allemagne des lettres pleines d'amitié et de caresses; mais ses envoyés furent à peine entendus (1). Il essaya même d'entamer des négociations avec les Saxons; mais aucun de ses serviteurs ne voulut se charger de cette mission, car ils redoutaient les Saxons, et savaient d'ailleurs que l'empereur n'était pas scrupuleux observateur de la foi jurée (2). Auprès de lui étaient encore deux évêques de ce pays, Werner de Magdebourg et Werner de Mersebourg, qui, dans la crainte d'un parjure, n'avaient point voulu retourner dans leur patrie sans l'autorisation formelle du monarque. Ce furent eux qu'il envoya dans la Saxe comme négociateurs. Mais les Saxons appelèrent ses propositions des mensonges empoisonnés (3). En effet, quelle confiance pouvaient-ils avoir dans la sincérité de Henri, quand il retenait toujours plusieurs princes captifs, et quand, exaspéré de l'évasion de quelques-uns, il recommandait vivement aux gardiens des autres de veiller sur eux avec grand soin, et de ne pas suivre, aux dépens de leur honneur, l'exemple honteux des princes?

Cependant il résolut de lever encore cet obstacle, et fit comparaître devant lui tous les grands de la Saxe et de la Thuringe qu'il retenait encore captifs, tels que les évêques de Magdebourg, de Mersebourg et de Misnie,

(1) Lamb.

(2) Quelque humilié que fût Henri, il est pourtant peu probable qu'il ait fait dire aux Saxons ce que Brunon lui met dans la bouche : « Se eis plus quam cuperent bonum esse velle, se penitus injustitiam cum vitiis omnibus, quoad posset, abjecere, se eis in omnibus pariturum dedere. »

(3) *Annal. saxon.*, ann. 1076.

le duc Magnus, le comte palatin Frédéric, et plusieurs autres. Il leur adressa des paroles de paix, en leur offrant la liberté et des récompenses, afin de leur faire oublier les maux passés. Il promit de les élever en honneurs aussitôt qu'il le pourrait, ne leur demandant que de la fidélité, de l'appui et du secours pour rétablir l'ordre public, et surtout pour calmer le soulèvement de leur nation. Les princes, cédant à la nécessité, le lui promirent par serment, et coururent, pleins de joie, se réunir à leurs compatriotes (1).

Les affaires prirent la tournure que les Saxons avaient prévue. Henri n'était pas sincère dans ses démonstrations, et il ressentait un chagrin amer à voir ses ordres méprisés et méconnus. La double force de ses ennemis était encore divisée. L'intérêt commun de la Saxe et de la haute Allemagne n'était pas encore compris de tous. Le roi songea donc à écraser d'abord celui de ses ennemis qu'il haïssait le plus. D'après le conseil que lui avait donné Otton de Nordheim d'étouffer au plus tôt l'insurrection saxonne, il avait invité ce prince à se rendre à la diète convoquée à Saalfeld. Mais les princes remis en liberté lui avaient fait concevoir d'autres espérances. Il comptait sur eux, et croyait, par leur secours, pouvoir assouvir sa haine contre leurs compatriotes. Il donna donc l'ordre à Otton de rassembler en toute hâte une forte armée qu'il devait conduire dans le margraviat de Misnie, où lui, Henri, le joindrait avec un autre corps

(1) Lamb.

qui traverserait la Bohême, et infligerait aux fils de Géron le châtiment qu'ils avaient mérité depuis longtemps. Après avoir exhorté tous les seigneurs saxons qu'il avait rendus à la liberté à le rejoindre dans cette expédition, il partit pour la Bohême avec un petit nombre de troupes, sans que personne connût ses desseins. Le duc de Bohême lui amena un corps d'armée, et aussitôt l'empereur se porta à marches forcées sur la Misnie. Mais il s'était trompé à l'égard d'Otton et des autres seigneurs. La prison ne leur avait pas fait oublier ce que c'est que d'avoir une patrie, que de la défendre, et que de lui demeurer fidèles jusqu'à la mort; et ils le prouvèrent en effet. Otton envoya dire par Eppon, évêque de Ceitz, aux députés de l'empereur, « qu'il avait donné à ce « dernier tous les conseils qu'exigeaient l'honneur et le « bien de l'État; mais puisqu'il avait plus de confiance « en ses flatteurs qu'en lui, et qu'il comptait plus sur « les hordes bohémiennes que sur les guerriers alle- « mands, il n'avait qu'à en attendre l'issue; que pour « lui, Otton, il se croyait désormais délié de tout ser- « ment de fidélité, et qu'il était résolu de soutenir de « son épée et de ses conseils la cause de sa nation. »

Telle fut aussi la réponse de tous les princes saxons et thuringiens, à qui Henri avait rendu la liberté. Ils se liguèrent encore plus étroitement; leurs troupes étaient pleines d'ardeur, et désiraient se venger. Le peuple n'avait besoin d'aucun encouragement. Dès qu'on eut appris l'expédition du roi, une ardeur guerrière enflamma tous les cœurs. Chacun avait une vengeance à

exercer ; chacun avait à apaiser par le sang les mânes d'un fils, d'un père, ou à punir une injustice. Une énergie toute-puissante anima la nation tout entière ; chacun s'empressa de procurer ce qui était utile ou nécessaire à la défense ; et dès qu'un des princes voulait recommander à cette foule exaspérée le calme et le sang-froid, on le menaçait sur-le-champ de dévaster ses propriétés et de l'expulser du territoire de ses pères. Le mot d'ordre était la victoire ou la mort ; car on avait vu quel sort Henri réservait aux vaincus (1).

Quand on eut appris l'entrée de l'empereur dans la Marche de la Misnie, à la tête de ses hordes dévastatrices, avides de butin, mettant tout à feu et à sang, tous les Saxons se levèrent et coururent aux armes (2). Bientôt leur nombre s'éleva à plusieurs milliers, tous enflammés d'une ardeur guerrière ; ils marchèrent contre l'ennemi avec une contenance ferme, et grossirent leurs rangs en traversant les villes et les bourgs ; comme un torrent, ils entraînèrent tout dans leur marche. Ce qui les animait, c'était, non la crainte servile qui jadis avait réuni, sous la verge de fer de Xercès, les bataillons persans, mais le feu le plus sacré, la pensée la plus sublime, le sentiment le plus élevé : vaincre ou mourir comme des héros pour la défense de la patrie, voilà ce qui poussait ces hommes à de nobles résolutions, à de grands ex-

(1) Nul n'a mieux peint cet enthousiasme universel des Saxons, que Lambert d'Aschaffenbourg.

(2) La Saxe n'a vu qu'une seule fois depuis ces temps le même esprit dans son peuple : c'est le 18 octobre 1813.

ploits. Les fils de Géron, ces deux vaillants exilés, avaient réuni autour d'eux sept mille cavaliers d'élite, tous avides de chasser devant eux les hordes ennemies. Si ces troupes eussent atteint le prince, et si leurs épées avides de sang eussent pu se tremper dans la poitrine de ses guerriers, pas un n'eût échappé; car les Bohémiens réunis aux troupes de Henri étaient trop faibles, et par le nombre et par le courage, pour résister aux Saxons. Mais, comme si le Ciel eût pris un soin particulier de sauver, dans ce moment critique, les jours de l'empereur, des pluies récentes avaient tellement grossi la Mulda, qui séparait les deux armées, que tout passage devint impossible. Cette circonstance fit le salut du prince, qui traversa promptement la Bohême et la Bavière, puis revint à Worms, plongé dans la douleur et fort inquiet de son avenir (1).

C'est un malheur, sans doute, pour un général de perdre une bataille contre un ennemi nombreux, ou de voir ses plans déjoués; mais il est encore plus malheureux pour lui, lorsque les peuples ennemis apprennent par là à connaître leurs intérêts, et que, séparés, ils se réunissent pour tendre à un même but. Il en fut ainsi des Saxons, qui se rappelèrent leur ancienne ligue avec la Souabe, et cherchèrent à la renouveler, afin de se défendre ensemble, sous le commandement d'un nou-

(1) Lamb., ann. 1076. — Wratislas perdit encore une fois par cette expédition sa seigneurie de Misnie; car Echert, aidé des Saxons, s'empara de toutes les places qui avaient garnison bohémienne. La Lusace resta seule au duc.

veau roi, contre les attaques d'un oppresseur commun. Ils adressèrent également des lettres au saint-siége, pour demander conseil sur le parti qu'ils devaient prendre (1).

Grégoire ne tarda pas à répondre par une lettre adressée aux évêques, aux ducs, aux comtes, et à tous les fidèles de l'Allemagne (2). « Si vous avez bien réflé-« chi, leur dit-il, sur l'excommunication lancée contre « le roi Henri, vous savez ce qui vous reste à faire. Il « en ressort, en effet, qu'il est enchaîné par les liens de « l'anathème ; qu'il est privé de la dignité royale ; que « le peuple, naguère soumis à sa puissance, est dégagé « de tout serment de fidélité. Mais, comme nous ne « sommes animé contre Henri ni par l'orgueil du siècle, « ni par une vaine ambition, que la discipline et le soin « des Églises sont les seuls motifs qui nous font agir, « nous vous demandons comme à des frères de le trai-« ter avec douceur, s'il revient sincèrement à Dieu ; « non avec cette justice qui *lui enlève l'empire*, mais « avec cette miséricorde qui efface ses crimes. N'ou-« bliez pas, je vous prie, la fragilité de la nature hu-« maine ; rappelez-vous le souvenir pieux de son père « et de sa mère, auxquels on ne peut comparer nuls « princes de notre temps. Toutefois, en répandant sur « ses blessures le baume de votre piété, ne négligez pas « le vinaigre de la discipline, afin que ces plaies ne

(1) Quibus ut vel per se vel per nuntium genti pene perditæ consolator adesset, suppliciter oraverunt. *Bruno*, p. 133.

(2) *Epist.*, IV, 3.

« puissent s'envenimer, et que l'honneur de la sainte
« Église et de l'Empire ne souffre pas de notre négli-
« gence. Cependant, qu'il éloigne de sa présence les
« mauvais conseillers qui, excommuniés pour cause de
« simonie, n'ont pas rougi d'infecter leur maître de leur
« propre lèpre, et de le provoquer à troubler la sainte
« Église, et à encourir la colère de Dieu et de saint
« Pierre; qu'il en choisisse qui le préfèrent à leurs in-
« térêts personnels, et Dieu à leurs avantages; qu'il ne
« pense plus que l'Église lui soit soumise comme une
« humble servante, mais qu'il avoue qu'elle lui est su-
« périeure, comme sa maîtresse; qu'enflé par l'esprit
« d'orgueil, il ne défende pas des coutumes opposées à
« la liberté de l'Église, mais qu'il observe la doctrine
« des pères que Dieu leur a enseignée pour notre salut.
« S'il veut faire ces promesses, que nous sommes *en*
« *droit de lui demander*, nous voulons en être aussitôt
« et régulièrement informé, afin que nous demandions
« à Dieu ce qu'il faut faire. Au reste, nous vous rappelons
« surtout que nous avons défendu, par l'autorité de
« saint Pierre, que personne d'entre vous ne se permît
« de l'absoudre avant que le saint-siége l'ait accordé,
« et que nous ayons donné notre consentement positif;
« car nous nous méfions des effets de la faveur ou de la
« crainte.

« Si, contre nos désirs, et pour l'expiation des péchés
« d'un grand nombre, il ne revient pas sincèrement à
« Dieu, trouvez un prince qui vous fasse secrètement
« la promesse d'observer ce que nous venons de dire,

« ce qui serait nécessaire à la conservation de la reli-
« gion chrétienne et au salut de l'Empire. Faites-nous
« connaître au plus tôt sa personne, sa position et ses
« mœurs, afin que nous confirmions votre choix par
« l'autorité apostolique, et que nous lui donnions plus
« de force, comme nous savons qu'ont fait nos saints
« prédécesseurs : c'est ainsi que vous mériterez la fa-
« veur du saint-siége et la bénédiction du Prince des
« apôtres (1). Quant au serment prêté à l'impératrice
« Agnès, notre très-chère fille, dans le cas où son fils
« mourrait avant elle, il ne saurait vous arrêter dans
« ces circonstances. D'ailleurs, vous ne pouvez pas
« supposer que son amour pour son fils soit jamais assez
« fort pour la porter à résister à l'autorité du saint-
« siége ; mais il serait convenable, après que vous serez
« bien convaincus que son fils est dépouillé de l'autorité
« royale, de lui demander son avis, par notre intermé-
« diaire, sur le prince que vous destinerez à l'empire.
« Alors, ou elle donnera son consentement à notre réso-

(1) « Ut autem vestram electionem, si valde oportet, ut fiat apostolica auctoritate firmemus et novam ordinationem nostris temporibus corroboremus, sicut a sanctis nostris patribus factum esse cognoscimus, negotium, personam et mores ejus, quantocius potestis nobis indicate, ut sancta et utili intentione incedentes mereamini, sicut nobis notæ causæ, apostolicæ sedis favorem per divinam gratiam et beati Petri apostolorum principis per omnia benedictionem. » (*Epist.*, III, l. IV.) Ces paroles nous montrent évidemment que les papes avaient quelques droits sur l'élection des empereurs, puisque Grégoire veut confirmer et corroborer le nouveau choix, à l'exemple *de ses saints prédécesseurs*. *S'il veut faire ces promesses*, dit-il plus haut, *que nous sommes en droit de lui demander ;* ceci s'accorde parfaitement avec les assertions d'Eichhorn, que nous avons produites dans notre Introduction. (*Note du trad.*)

« lution commune, ou l'autorité du saint-siége lèvera « tous les obstacles que rencontrerait la justice (1). »

Il n'en fallut pas davantage pour que les princes traitassent Henri d'après leurs desseins. Rodolphe, Welf, Berthold, Adalbert, évêque de Wurzbourg, Adalbert de Worms (2) et quelques autres se réunirent à Ulm, et décidèrent que, le 15 octobre suivant, une grande réunion de tous ceux qu'intéressait le bien de l'Etat aurait lieu à Tribur. On devait, en ce jour, mettre fin aux nombreux désordres qui, depuis tant d'années, troublaient la paix de l'Église. Des députés parcoururent aussitôt la Souabe, la Bavière, la Saxe, la Lorraine et la Franconie, pour inviter tous les princes et tous les grands à venir à cette importante assemblée, et pour les prier de mettre de côté tout prétexte, parce que l'intérêt général devait l'emporter sur tout autre motif particulier (3).

(1) « Tunc aut nostro communi consilio assensum præbebit, aut apostolicæ sedis auctoritas omnia vincula quæ videntur justitiæ contradicere removebit. » (*Ibid.*) « Data Laurenti, tertio nonas sept., ind. incipiente decima quinta. » — Cette lettre, qui a donné lieu à bien des déclamations, nous fournit une nouvelle preuve de la droiture d'intentions de Grégoire. Il ne veut pas perdre Henri, mais le forcer à revenir à de meilleurs sentiments : si cependant, contre son attente et ses désirs, Henri ne se reconnaît pas, alors il autorise les princes à choisir un autre roi, qui fasse *ce qui est nécessaire* à la conservation de la religion chrétienne et au salut de l'Empire. Peut-on tenir un langage plus convenant, plus juste, et plus conforme à la nécessité des circonstances? On n'y voit certainement pas le langage de la haine, encore moins celui de l'ambition. (*Note du trad.*)

(2) Adalbert ne pardonna jamais au roi de l'avoir expulsé de son évêché. D'autres auteurs nomment Hermann de Metz, au lieu de ce prélat. Gerb., *de Rudolpho Suevico*, p. 39.

(3) Lambert.

Cette nouvelle jeta l'épouvante dans le parti du roi. L'archevêque de Mayence (1) et plusieurs autres se détachèrent de l'empereur pour se joindre à ses adversaires; ils le pouvaient d'autant plus facilement, que le pape leur avait promis de lever l'interdit qui pesait sur eux, dès qu'ils donneraient de véritables marques de repentir (2). De cette manière, presque tous les princes de l'Empire se trouvaient séparés de Henri (3).

Un événement imprévu vint encore rompre le dernier lien qui attachait quelques princes à sa cause. Les deux fils d'Otton de Nordheim se trouvaient encore entre les mains du roi comme otages. Le roi lui-même donna à l'un sa liberté, et l'autre fut renvoyé à son père par celui qui le gardait, à l'insu du monarque. — Le fils du margrave Udon et celui d'Adela, veuve du margrave Dedi, tous deux encore fort jeunes, avaient été confiés à Eberard, qui était à la cour de Henri. Le prince lui avait recommandé d'avoir égard à leur haute naissance et à leur tendre jeunesse, de les traiter avec douceur, et de les laisser même jouir, avec leurs compagnons, des amusements de leur âge (4). Le comte se conforma à ces instructions; souvent il les faisait sortir

(1) Joan. Latomi, *Catalog. archiep.* Mogunt., *Haud gravatim regem reliquit.*

(2) *Epist.*, IV, 3.

(3) Bertold. Const., ann. 1076.

(4) Quelques auteurs, ennemis de Grégoire, n'ont pas manqué de citer ces traits pour prouver la générosité et le cœur sensible de Henri. C'est vraiment une admirable générosité, que de permettre quelques amusements à de jeunes innocents éloignés de leurs parents, qui, de leur côté, souffraient la plus cruelle oppression! (*Note du trad.*)

dans une forêt voisine de son château, et les emmenait avec lui à la chasse. Comme ces exercices s'étaient renouvelés sans qu'il en résultât des inconvénients, les gardiens se relâchèrent de leur surveillance. Mais le sentiment de la liberté battait dans leurs jeunes cœurs. Quand ils se trouvaient seuls, ils parlaient de leurs parents, de leur patrie, et puis ils réfléchissaient sur les difficultés de leur voyage, que néanmoins, dans leurs rêves fugitifs, ils parvenaient à vaincre. Ils résolurent enfin de tenter une évasion, comptant sur la protection divine. Un jour Eberard les emmena comme de coutume à une partie de chasse. Quand la poursuite d'un cerf eut dispersé les chasseurs, et que les deux jeunes captifs se virent seuls, ils détournèrent leurs chevaux, s'enfoncèrent dans l'épaisseur du bois, passant tour à tour à travers les ravins et les collines, sans savoir où ils allaient, car ils ne connaissaient point le pays. Enfin ils arrivèrent au bord du Mein, où ils trouvèrent un pêcheur qui allait jeter ses filets, et auquel ils demandèrent de les conduire à Mayence, lui offrant leurs manteaux en reconnaissance de ce service, car ils n'avaient rien autre chose. Le pêcheur les reçut complaisamment dans sa barque; leurs chevaux, comme des êtres intelligents, suivaient le bord de la rivière, marchant ou s'arrêtant, selon que le bateau s'arrêtait ou marchait (1). Dès qu'ils furent arrivés à Mayence, ils se cachèrent dans une maison voisine du rivage, en priant instamment le proprié-

(1) Brutis pecoribus humanas inesse animas credere. *Lambert.*

taire de ne point les trahir. Ils étaient, disaient-ils, parents de l'archevêque, et celui qui les sauverait recevrait du prélat et de leurs parents une grande récompense. Bientôt après arriva Eberard, plein de courroux et accompagné d'une troupe armée. Il entoura la maison, voulut en briser les portes ou y mettre le feu; car il avait appris que ses jeunes captifs s'y trouvaient cachés. Le peuple accourut en foule, prit parti pour les jeunes seigneurs dès qu'il sut de quoi il s'agissait, et fit entendre de bruyantes clameurs. L'archevêque fut à peine instruit de cette émeute, qu'il envoya sur-le-champ le comte Conrad de Lützelbourg pour apaiser le tumulte. Celui-ci força Eberard, malgré son dépit, à se retirer; puis il prit les jeunes gens sous sa protection, et les conduisit chez l'archevêque. Sigefroi éprouva une vive satisfaction en voyant ces nobles aventuriers, et les renvoya sous bonne escorte à leurs parents (1).

Cependant, le jour fixé pour l'assemblée de Tribur était arrivé; tous les seigneurs de la Souabe et de la Saxe s'y rendirent, suivis de troupes nombreuses (2), et fermement résolus à déposer Henri et à mettre un autre à sa place. Il s'y trouva, en qualité de légats du saint-siége, Siccard, patriarche d'Aquilée, et Altmann, évêque de Passau. Les Souabes, conduits par Welf, étaient arrivés les premiers; déjà presque tous les princes se trouvaient réunis, et l'on n'attendait plus que les Saxons. Dès qu'on les vit arriver, et Otton de

(1) Lamb. (ann. 1076) raconte admirablement cette histoire.
(2) Bruno, p. 133.

Nordheim à leur tête, le patriarche et les autres grands, revêtus de leurs habits de fête, allèrent au-devant d'eux. Aussitôt que Welf et Otton se furent reconnus, ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, et se donnèrent le baiser de paix ; toute inimitié était éteinte, quoique Welf se trouvât en possession de la Bavière, dont Otton avait été dépouillé. Les chevaliers et les autres nobles de la Saxe et de la Souabe suivirent cet exemple, et se donnèrent des témoignages réciproques d'amitié. Les ennemis étaient devenus des amis et des compagnons. Les armées campèrent l'une près de l'autre. Welf et Otton se promirent secrètement de se soutenir sans envie et sans jalousie, si l'un d'eux venait à être élevé à la dignité royale (1). Quand l'assemblée fut au complet, les légats qui la présidaient déclarèrent au nom du saint-père que Henri avait été excommunié avec justice, et promirent, pour l'élection d'un nouveau roi, le consentement et l'appui de l'autorité pontificale (2). Mais ils refusèrent de communiquer avec tout prince ou même avec tout individu qui aurait fréquenté le roi de-

(1) Les deux Conrad avaient fait de même, avant eux, dans une occasion semblable. Comparez *Vippo*, *Vit. Conr.*, p. 425.

(2) « Aderant uni legati apostolicæ sedis, Sigehardus, Aquilagensis patriarcha, et Altmannus, Pataviensis episcopus... et laici nonnulli (qui magnis opibus relictis, ultro se ad privatam tenuemque vitam propter Deum contulerant) missi a Romano pontifice ut palam omnibus per Gallias contestarentur, justis de causis excommunicatum esse regem Henricum *et ad eligendum alium regem apostolici consensus et auctoritatis suffragium pollicerentur.* » (Lambert.) — Ces dernières paroles sont une preuve que, pour le choix d'un roi, le consentement et le suffrage de l'autorité apostolique étaient nécessaires. (*Note du trad.*)

puis son excommunication, ou qui aurait eu des liaisons avec les prêtres incontinents, ou, enfin, qui aurait acheté une dignité ecclésiastique, jusqu'à ce que le coupable eût été relevé de l'interdit par Altmann. On entra donc en délibération sur le choix d'un nouveau souverain. Comme par enchantement les deux peuples se trouvèrent tellement unis, que les Saxons voulaient pour roi un prince souabe, et les Souabes un prince saxon (1).

Ayant appris la nouvelle de cette réunion, Henri se retira avec quelques-uns de ses partisans à Oppenheim, résidence royale, non loin de Mayence et de Tribur. Le Rhin le séparait des confédérés. Les princes délibérèrent pendant sept jours entiers sur les désordres, les besoins et les dangers de l'Etat; ils rappelèrent tous les griefs qu'on avait contre le roi, les déréglements de sa jeunesse, les injustices faites aux princes, leur humiliation en élevant aux plus hautes dignités des hommes sans aïeux, la ruine des plus florissantes contrées, les malheurs sanglants des villes, la destruction des églises et des monastères, les violences faites aux veuves et aux orphelins; ils se plaignaient surtout des outrages et des cruautés exercés par les garnisons sur le peuple de la Saxe. Sous ce roi, disaient-ils, il n'y a plus d'appui pour le faible, de refuge pour l'honneur outragé, de respect pour les lois, de décence dans les mœurs, de dignité pour l'Église, ni de gloire pour l'État (2). Cependant Henri ne cessa d'envoyer des

(1) Voyez ces détails dans Lambert, ann. 1076.

(2) L'auteur de la *Vie de Grégoire VII* dit : *On fit à Henri des re-*

messagers au camp, pour faire les prières les plus humbles, et promettre de la manière la plus solennelle qu'il s'amenderait, et chercherait à l'avenir à faire oublier, par des bienfaits, ses nombreuses injustices. Il promit de ne plus rien entreprendre en Saxe sans le conseil des princes ; il alla même jusqu'à offrir de renoncer aux droits de la couronne, de leur abandonner le gouvernement de l'État, pourvu qu'ils lui laissassent le titre et les insignes de la royauté, qu'il avait légalement reçus, et dont il ne pouvait se laisser déposséder sans ignominie. Dans le cas où l'on croirait ne pouvoir se fier à sa parole, il était prêt à fournir des otages, et à prêter serment de ne jamais changer de disposition un seul jour de sa vie (1).

Les princes répondirent qu'ils savaient trop bien à quoi s'en tenir relativement à ses promesses et à la sincérité de ses paroles, pour avoir besoin de nouvelles preuves ; qu'une maladie aussi vieille et aussi profondément enracinée était presque incurable. Une grande longanimité et une patience poussée à l'excès n'avaient déjà que trop fait souffrir le royaume. L'astuce et la perfidie, le meurtre et le brigandage, l'adultère et tous

proches généraux, sans articuler un seul fait qui pût le représenter coupable et digne de la déposition. L'auteur n'a donc jamais lu l'histoire de Henri? C'est sans doute la même raison qui lui fait dire un peu plus haut : *La révolte des Saxons, quels que fussent leurs griefs contre un prince dont l'histoire impartiale ne reconnaît ni la cruauté, ni l'esprit tyrannique.....* Non, ce n'est pas Henri qui est cruel ou tyran, c'est Grégoire, et c'est là peut-être que l'auteur veut en venir. L'histoire donnée par M. Voigt nous dispense de toute réfutation. (*Note du trad.*)

(1) Lambert.

les désordres hideux étaient à l'ordre du jour. Jusqu'à présent le respect pour leur serment les avait seul détournés d'une résistance sérieuse. Mais maintenant, continuaient-ils, « que ces forfaits ont attiré sur lui l'ana-« thème du siége apostolique, nous ne pourrions plus « communiquer avec lui sans être exclus de la com-« munion de l'Église et sans sacrifier l'estime publique. « En outre, le pape nous a déliés de notre serment de « fidélité ; il y aurait assurément de la démence à laisser « échapper le port de salut que Dieu nous offre lui-« même, et à ne point mettre à profit des conjonctures « aussi favorables et attendues depuis si longtemps. Sans « plus de délai, nous sommes fermement résolus de « nous choisir un chef qui puisse nous guider et lutter « avec nous contre tout homme orgueilleux qui oserait « s'élever contre la justice, contre la vérité de Dieu, et « contre l'autorité de l'Église. »

Les messages de Henri n'eurent donc aucun résultat. Les princes prirent la résolution d'élire promptement le nouveau roi, de passer le Rhin, et d'attaquer les faibles troupes du monarque. A cette nouvelle, Henri concentra ses forces sur un seul point, se prépara à livrer bataille, avec la détermination de vaincre ou de mourir. Les princes confédérés, pensant que le désespoir de Henri pourrait avoir pour eux des suites fâcheuses, lui envoyèrent au point du jour une députation pour lui dire que, quoiqu'il n'eût respecté aucun droit ni dans la guerre ni dans la paix, ils voulaient néanmoins observer les lois à son égard ; et, bien que ses méfaits fussent

clairs comme le jour, ils étaient disposés à soumettre sa cause à la décision du pape. Ils lui déclarèrent qu'ils allaient engager celui-ci à se rendre à Augsbourg, à une diète générale des princes de l'Empire, où, après avoir entendu les raisons de part et d'autre, on prendrait une décision définitive ; que si, dans l'espace d'un an, Henri n'était pas absous de l'excommunication, il serait déchu du trône et cesserait de régner (1). Ils lui demandèrent en outre de rétablir immédiatement sur le siége épiscopal de Worms Adalbert de Rheinfeld (2), et de faire évacuer cette ville, dont il avait fait une place d'armes ; de reconnaître, par une déclaration écrite, son injuste conduite envers les Saxons; d'y mettre son sceau en leur présence ; de l'envoyer par leurs députés dans toutes les parties de l'Italie et de l'Allemagne ; d'aller à Rome pour faire lever l'excommunication. S'il accepte ces conditions, il doit donner pour preuve de sa bonne foi de se montrer en tout soumis et obéissant au pape (3), d'éloigner de sa présence tous les excommuniés, de licencier son armée, de se retirer à Spire, d'y vivre comme un simple particulier dans la compagnie de l'évêque de Verdun et de quelques autres, qui, en restant avec lui, n'encourraient pas les peines de l'excommunication ; de ne fréquenter pendant ce temps aucune église, de ne décider aucune affaire d'État, de ne porter aucun in-

(1) Lambert. Comparez avec le cardin. Arag.
(2) Chron. Aug., ann. 1078.
(3) L'auteur de la *Vie de saint Anselme* (§ 14) dit : « Privatim ipse quodam in castello maneret, ne multos lepra sui anathematis contaminaret. »

signe de la royauté jusqu'au moment où l'on aurait prononcé sur son sort dans un synode. De leur côté, les princes s'engagèrent, s'il se conformait à ces instructions, à le suivre en Italie avec une forte armée, à obtenir pour lui du pape la couronne impériale, et à expulser de la Calabre et de la Pouille les Normands, ces éternels ennemis du saint-siége, et à rendre ce pays à saint Pierre et à l'Eglise romaine (1). Enfin, si le roi s'écarte d'un seul article de ce traité, ils se croiront dégagés de toute obéissance, de tout serment de fidélité, et, sans attendre la décision ultérieure du pape, ils pourvoiront au bien de l'État.

Le roi, révolté d'abord par ces humiliantes conditions, se trouva trop heureux néanmoins de conserver encore quelque espoir, et promit d'observer ce traité avec la plus scrupuleuse exactitude (2). Sur-le-champ il renvoya de sa cour les évêques de Bamberg, de Cologne, de Strasbourg, de Bâle, de Spire, de Lausanne, de Ceitz, d'Osnabruck, ainsi que les seigneurs Ulrich de Cosheim, le même qui avait voulu se battre en duel pour le monarque, Eberard, Hartmann, et les autres excommuniés. Il donna ordre à la garnison de Worms de quitter cette ville, et laissa une libre entrée à l'évêque. Il congédia son armée et tous ceux qui étaient venus pour le secourir : pour lui, accompagné de sa femme et de son fils, il se rendit à Spire, où il vécut pendant quelque

(1) Du moins c'est ce que dit le cardinal Aragon.
(2) Rex proprio jure juramentum præstitit. Cardin. Arag.

temps dans l'isolement le plus complet, afin de se conformer au traité (1).

Après cette capitulation, les princes retournèrent chez eux pleins de joie. Ce qui venait d'arriver était l'ouvrage de la politique de Henri III. Ce prince avait trop abaissé la puissance des grands; il leur avait fait trop sentir la supériorité de sa maison, pour qu'ils ne relevassent pas la tête, et qu'ils ne fissent pas tous leurs efforts afin de recouvrer leur ancienne liberté, dès que son bras de fer n'existerait plus. Car le fondement de la liberté allemande reposait sur l'autorité du pape et des princes, qui, réunis, mettaient un frein à la puissance impériale. La puissance des princes était aussi nécessaire que celle du pape pour empêcher les empereurs d'Allemagne de devenir des monarques absolus et des tyrans. Il était bon pour l'humanité que la voix de la papauté et de la religion trouvât son appui dans la voix politique des princes qui soutenaient la liberté, et qui joignaient l'autorité du glaive à celle du souverain pontife. D'ailleurs les peuples, aussi bien que les souverains, voulaient avoir leur vote dans ce grand enjeu de l'humanité. Il est certain qu'il était utile au bien de

(1) Lambert, qui est ici très-bien informé. Brunon et l'Annaliste saxon ont été consultés et comparés avec lui. Bien des autres, tels que Brunon, l'Annaliste saxon, Aventin, Abbas Ursperg, Hermann Corn., Albert. Stadens, etc., ne nomment pas le lieu de l'assemblée, ou bien en indiquent un autre. Si Lambert n'était pas si précis dans tous ses détails, on pourrait douter que ce fût à Tribur. Berthold Constant désigne Oppenheim; mais il est vraisemblable qu'il n'a nommé que le lieu où résidait Henri, comme l'a fait également l'Annaliste saxon.

l'État et à la formation de la nationalité allemande, que le combat entre le despotisme d'un côté et l'indépendance de l'autre se terminât comme il s'est terminé. Il y a dans la vie des peuples une providence dont l'action ne doit jamais être blâmée.

Les princes envoyèrent à Rome des ambassadeurs pour faire connaître au saint-père la décision de la diète, et pour le prier de se rendre en Allemagne, afin de terminer leurs querelles et de procurer la paix à l'Empire; et dans cette vue, les envoyés eurent aussi mission d'annoncer une diète à Augsbourg, et d'accompagner le pape dans son voyage. C'étaient Mangold, comte de Veringen, fils du comte de Wolfram et frère d'Hermann le chroniqueur (1), Udon de Trèves et quelques autres (2).

Pendant tout ce temps, Grégoire n'était occupé que de son grand ouvrage, la réforme de l'Église (3). Il en-

(1) Les domaines de cette famille étaient situés au pied des Alpes suéviques et sur les bords du Danube, non loin de la petite ville de Riedlingen. L'origine en remonte bien haut, et, dans l'histoire du moyen âge, on connaît le comte Burchard de Veringen, qui donna à Magdebourg un célèbre tournoi en 939. Des quatre fils de Wolfram, Wolfram, Luitpold, Hermann (mort en 1054), Mangold, ce dernier avait seul survécu : il mourut en 1104.

(2) Aventin le nomme Aribert, tandis que le cardinal Aragon nomme l'archevêque de Trèves, et les *Annales de Trèves* confirment sa narration : « Per honorificam legationem : Udo erat princeps legationis. »

(3) Il portait ses regards partout : ce fut cette même année qu'il s'occupa de l'Église d'Afrique. Il gémit sur son triste état, puisqu'on n'y trouvait plus trois évêques pour ordonner un quatrième. Il fit ordonner à Rome Servaud, archevêque d'Hippone en Mauritanie, et remercia le roi musulman de l'avoir désigné. (Voy. *Epist.*, III, 19, 20, 21.) (*Note du trad.*)

voya de tous côtés des légats chargés de défendre tout rapport avec les excommuniés, et d'interdire aux prêtres incontinents l'administration spirituelle. Il laissa partout des vœux pour la paix et la liberté de l'Église, se plaignant avec amertume du malheur des temps et de la perversité de son siècle; mais il ne perdit pas courage; il comptait sur le nombre de ceux qui étaient restés fidèles et disposés pour le salut de l'Église (1). Les lettres qu'il écrivait à cette époque déposent au contraire de son inébranlable conviction que son œuvre, qui était celle de Dieu, aurait un plein succès (2).

Quand le pape eut appris le résultat de la diète de Tribur et le vœu des princes, il songea à faire le dernier pas pour l'exécution de son plan. L'occasion lui parut favorable pour élever le pouvoir du saint-siége à son plus haut point de grandeur. Jusqu'alors l'empereur avait été le premier chef de la chrétienté, et le pape lui

(1) Ce fut alors qu'il écrivit aux habitants de Dol en Bretagne, et refusa son consentement à l'élection d'un jeune homme nommé archevêque, comme étant contraire aux canons : « Nos denique cognoscentes Ecclesiam vestram diu nequissimi pervasoris tyrannide oppressam, ex debito et nostri officii consideratione, apostolico fulti præsidio, prout valemus in Domino reformari cupimus. » Il avait désigné et sacré pour ce siége l'abbé Yves. Ce n'était pas tant la jeunesse que l'élection même du prélat qui paraît avoir déplu au pontife. *Epist.*, IV, 4, 5. (*Voy.* aussi celle de Henri, évêque de Liége, lib. IV, 6.)

(2) *Epist.*, IV, 7 : « Confidimus in Domino qui superbiam Normannorum paulo ante sub manu nostra substravit, quod (simoniaci cum rege Henrico) adversus apostolicam sedem non diu prævalebunt. Ad tantum numerum fideles Romanæ Ecclesiæ pervenerunt, ut nisi ad satisfactionem veniat rex, alium regem palam dicant eligere quibus nos favere servata justitia promisimus, promissumque firmum tenebimus. »

était soumis (1). L'empereur conservait encore à Rome un grande influence : sur lui reposait tout l'éclat de l'ancienne monarchie; car, quand on y réfléchissait, on voyait que, depuis des siècles, il avait protégé l'État contre les Barbares du nord et de l'est de l'Europe, maintenu dans leurs devoirs les princes et les ducs, établi des lois et des constitutions, étouffé la haine et la dissension, procuré la paix par des jugements équitables, et réglé enfin toute la force vitale de l'Empire; de sorte que toute cette gloire rejaillissait sur son diadème. Ainsi, sous bien des rapports, l'empereur, ou le roi de Germanie, était le pivot de toute la politique de l'Europe. Or, si le pontife parvenait à obscurcir cet éclat, à anéantir la puissance impériale pour la rétablir de nouveau, à abaisser le roi pour le relever ensuite, et à placer son pouvoir et son nom dans la balance où jusque-là on n'avait vu que le pouvoir et le nom de l'empereur, tout alors paraissait gagné pour lui. Ce fut l'entreprise de Grégoire (*).

Comme la diète devait se réunir à Augsbourg le 2 février de l'année suivante, le pape ne se laissa point effrayer par les rigueurs de l'hiver : il voulait y assister, car son âme était pleine de grandes pensées (2). Il

(1) C'est ce qui se montra d'une manière bien évidente sous le règne de Henri III.

(*) Grégoire proteste dans toutes ses lettres contre les vues que lui prête ici M. Voigt. Jamais il n'a eu le dessein d'abaisser et d'anéantir la puissance impériale, pour avoir la gloire de la relever ensuite. Ces assertions ne sont basées sur rien, et se trouvent en opposition directe avec les écrits de Grégoire. La réforme de la société chrétienne, c'était là sa seule pensée. (*Note du trad.*)

(2) Cardin. Arag., c. LXXXII.

informa les princes, les archevêques et les évêques d'Allemagne qu'il se trouverait au milieu d'eux à Augsbourg, au jour désigné (1). « Nous serons à Mantoue, leur dit-« il, le 7 janvier, plein de confiance en votre fidélité; « et nous n'hésiterons pas un instant à affronter tous « les dangers et la mort même, s'il est nécessaire, pour « la liberté de l'Église et le bien de l'État. Vous choi-« sirez pour notre réception et notre service les per-« sonnes que vous croirez les plus propres, et que vous « saurez nous convenir; ne négligez rien pour maintenir « la paix dans toute l'étendue du royaume. Les por-« teurs de ces lettres vous informeront de vive voix « quelles luttes nous avons eu à soutenir contre les en-« voyés du roi, et quelles raisons nous avons opposées à « leur langage (2). »

Après avoir appris avec la plus vive satisfaction qu'un grand nombre d'évêques italiens étaient rentrés dans le sein de l'Église (3), il quitta Rome avec une escorte fournie par la comtesse Mathilde, ce qui déplut aux seigneurs d'Italie (4). Sa marche ressemblait partout à un triomphe. Les prélats lombards l'accueillirent avec de grandes démonstrations d'amitié, et quelques comtes italiens lui firent une réception vraiment royale. Ce fut

(1) La lettre est dans Paul Bernr., c. LXXXIII.

(2) Il résulte de là que le roi avait déjà envoyé des ambassadeurs en Italie. Il paraîtrait qu'ils se rendirent aussi auprès de la comtesse Mathilde; car Domnizo dit : « Ad consobrinam Mathildem misit, ut ipsa consilium caperet, quo papa veniret ab urbe Longobardiam, peteret veniam sibi benignam. »

(3) Fiorentini, d'après Lambert.

(4) Paul Bern. et Fiorentini.

au milieu de ce cortége qu'il arriva à Verceil (1), mais souffrant beaucoup des incommodités du voyage. On avait déjà reçu dans cette ville la nouvelle de l'arrivée du roi, qui devait venir, disait-on, dans des intentions hostiles, et suivi d'une armée. L'évêque de la ville, qui était en même temps chancelier de Henri, vint se présenter au saint-père pour lui dire la vérité ; mais Grégoire ne crut pas devoir se fier au monarque, et, d'après le conseil de Mathilde, il se retira dans la forteresse de Canosse (2).

Henri avait passé près de deux mois et demi à Spire, dans une triste et profonde solitude. Enfin, las de cet état, il conçut la pensée de gagner le pape par une piété apparente, de satisfaire à ses exigences par une courte humiliation, de s'allier ensuite intimement avec lui par une obéissance sans bornes, et de s'attacher de nouveau, par ce moyen, les amis qui l'avaient abandonné (*). D'ailleurs il lui semblait moins humiliant de

(1) Non procul a Tridento, dit Muratori ad *Arnulphi Histor. Mediol.*, l. I, n. 23.

(2) Cardin. Arag., Domnizo. Arnulphus dit : « Oppidum Canossa multis mœnibus ac loci natura circumquaque munitum, inexpugnabile revera præsidium. » (*Chron. Casin.*, apud Murat., *Scr. rer. Ital.*, t. IX, p. 334.) On doit surtout consulter les biographies de la comtesse Mathilde. — « Igitur papa dum in Gallias properaret, ex insperato audiens regem jam esse intra Italiam, hortante Mathilda in castellum quoddam munitissimum, quod Canusium dicitur, divertit, expectare volens, donec consilium adventus ejus diligentius exploraret, utrum scilicet veniam admissi postulare, aut injuriam excommunicationis suæ militari manu persequi, plenus animorum adveniret. » *Lambert*, p. 220.

(*) Paul Bernried, c. LXXXIII, nous dit que le roi savait fort bien que son salut consistait à recevoir l'absolution avant l'anniversaire de son excommunication, ce qui est une nouvelle preuve que l'excommunication entraînait la déposition, lorsqu'au bout d'un

paraître comme pénitent en présence du pape seul, que de se présenter à Augsbourg comme roi détrôné, devant une grande assemblée de princes, et au milieu d'une foule d'accusateurs devant lesquels il lui faudrait s'abaisser et demander grâce à genoux; il espérait, en outre, trouver en Italie des partisans plus nombreux, car les esprits y étaient mieux disposés à son égard qu'en Allemagne. Tel paraît avoir été le plan de Henri (1).

Quelques jours avant Noël, il quitta donc Spire, avec Berthe son épouse, avec son fils encore enfant, et un homme de médiocre condition : aucun de ses anciens courtisans ne l'accompagna, l'argent lui manquait pour le voyage (2). Il s'adressa à bon nombre de ses vassaux; mais pas un de ceux qui jadis avaient pris part à ses festins ne reconnut ses munificences, pas un ne vint à son secours dans sa détresse; il ne trouva de pitié chez personne en Allemagne. Vers le même temps, c'est-à-

an on n'était pas réconcilié avec le pape. On dira peut-être que les princes avaient fixé ce terme; sans doute, mais ils ne l'avaient fixé que conformément à la jurisprudence de l'époque. Voici les paroles de Paul Bernr. : « *Rex certo sciens, omnem suam in eo verti salutem, si ante anniversarium diem excommunicatione absolveretur*, nec satis tutum existimans ut, exspectato romani pontificis adventu, sic infesto, judici, sic obstinatis accusatoribus causam suam, addiceret ventilandam, optimum factu sibi judicavit, ut romano pontifici in Italiam occurreret. » (*Note du trad.*)

(1) Lambert, ann. 1076; *Annal. Trevir.*, ann. 1076. « Quippe hac una absorpta cura, reliquum facile stabilitum iri. Enim vero, si demum id, quod jam piaculum habeatur, cum principibus secure congredi, consilia cum iis et verba jungere, atque fidem etiam amicorum, si opus sit, implorare; omnia denique agere, moliri, fas fore, quæ nunc religionibus impedito, et ab omnibus notis amicisque deserto, nimium quam sint impervia. » Une pénitence canonique devait, en général, peu effrayer l'empereur; il se rappelait sans doute que son père s'est souvent soumis aux peines ecclésiastiques,

(2) Sigon., *Annal. Trevir.*

dire au commencement de 1077, bien des gens qui étaient excommuniés se rendirent également en Italie, pour obtenir l'absolution; mais, effrayés par la sentence du pape et des princes, aucun d'entre eux n'osa aborder le roi. Ce dernier traversa la Bourgogne, et passa les fêtes de Noël à Besançon, où il fut bien accueilli par le comte Guillaume, oncle de sa mère, un des seigneurs les plus riches de la contrée. Henri avait choisi ce chemin parce qu'il avait appris que Rodolphe, Welf et Berthold gardaient tous les passages de l'Italie; en sorte qu'il ne pouvait passer ni par le Frioul, ni par l'évêché de Carniole, ni par la Suisse. Il longea donc le Jura jusqu'au lac de Genève. A Vevey, il vit arriver Adélaïde, veuve d'Otton de Suze, le puissant margrave d'Italie. Elle était la mère de Berthe, femme de Henri, et d'Adélaïde, femme de Rodolphe, qui avait épousé cette dernière peu après la mort de Mathilde, sœur du roi. Welf de Bavière était aussi parent de cette princesse, car la mère de Welf avait été la première femme du margrave Otton. Adélaïde gouvernait une grande étendue de pays, et ses richesses étaient devenues proverbiales; elle n'avait qu'un seul fils, héritier de ses vastes domaines, c'était Amédée. Le roi lui fit présent d'une grande quantité de terres en Bourgogne, sans pouvoir cependant satisfaire ses exigences (1); car elle lui refusait le passage des Alpes, s'il ne consentait à lui abandonner, avec toutes leurs dépendances, les cinq évêchés

(1) Jean de Muller, *Hist. des Suisses*, t. I, p. 319-20. Lamb., ann. 1076.

de Genève, de Lausanne, de Sitten, de Torrentaise, et encore un autre. De telles conditions semblaient bien dures à Henri, mais sa position critique ne lui permit aucun délai; il se vit forcé de céder à Adélaïde une province entière de la Bourgogne, pays riche et fertile; et par ce moyen il obtint un libre passage et une escorte jusqu'en Italie (1).

L'hiver était tellement rigoureux, que toutes les rivières, le Rhin même, étaient gelées. Une grande quantité de neige était tombée au mois d'octobre, et couvrit tout le pays jusqu'à la fin de mars (2). Le chemin passait par-dessus une haute montagne, dont les sommités étaient couvertes d'énormes masses de neiges et de glaces; la neige était gelée comme du verglas, en sorte que les hommes et les chevaux couraient risque à chaque instant de se jeter dans des précipices sans fond. Mais le jour anniversaire de son excommunication n'était pas loin, et la plus grande célérité était nécessaire à l'empereur, s'il ne voulait point, par le moindre retard, donner à ses ennemis une arme contre lui (3). Il parvint à acheter au poids de l'or les services

(1) Ici Jean de Muller n'offre pas une grande certitude. Tschudy se montre très-précis; il fait donner par le roi, à Amédée, l'évêché de Sitten, c'est-à-dire le haut et le bas Valais, le quart de la Suisse qui est sur la gauche du lac de Genève ou Chablais, et même le pays de Vaud, et une partie de Fribourg. Lambert place les cinq évêchés en Italie, que *Guichenon*, de la maison de Savoie, place dans le Bugey.

(2) Bert. Const., ann. 1077. Sigeb. Gembl.

(3) Lamb. : « Quia, nisi ante eam diem anathemate absolveretur, decretum noverat communi principum sententia, ut et causa in perpetuum cecidisset, et regnum sine ullo deinceps restitutionis remedio, amisisset. »

de plusieurs habitants de ces contrées, qui lui frayèrent un chemin à travers les détours des montagnes, de manière à rendre la route moins périlleuse. Grâce aux soins de ses guides, le prince réussit avec beaucoup de peine à gravir avec les siens le sommet d'une montagne fort élevée ; mais là on fut arrêté tout court. Les difficultés paraissaient insurmontables, car la descente était si rapide et le chemin si glissant, qu'il n'y avait presque pas moyen de poser le pied. Les hommes se traînèrent sur les mains et sur les pieds ; et quand par malheur ils faisaient un faux pas, ils roulaient sans arrêt jusque dans la plaine (*). La reine et les femmes de sa suite descendirent couchées sur des traîneaux faits avec des peaux de bœuf. La plupart des chevaux périrent : de ceux qui restaient, on attacha aux uns les quatre jambes, et on les fit glisser de cette manière ; on en lia d'autres sur des machines construites à la hâte et traînées à bras d'homme ; mais presque tous étaient hors de service (1). Enfin, le roi arriva à Turin, puis à Plaisance sur le Pô, et de là il se dirigea vers Canosse par Reggio (2).

La nouvelle de son arrivée l'avait précédé en Italie, et y avait été reçue avec des sentiments divers. Les uns, se rappelant les temps de son père et ignorant les événements de l'Allemagne, étaient dans de vives alarmes ; d'autres nourrissaient de brillantes espérances. Déjà,

(*) Ibi viri nunc manibus et pedibus reptando, interdum quoque titubante per lubricum gressu cadendo et longius volutando, vitandum aliquando cum gravi salutis suæ periculo, ad campestria pervenerunt. *Lamb.* (*Note du trad.*)

(1) Lambert, ann. 1077.

(2) Tschudy, p. 28.

depuis longtemps, ce dernier parti, exaspéré contre le pape, désirait l'arrivée de Henri en Italie. Les laïques souhaitaient la fin des désordres, des émeutes, des brigandages qui depuis bien des années étaient à l'ordre du jour, et le rétablissement du droit de la justice, qui avait disparu dans la lutte des partisans de l'empereur et de ceux du pape. Le clergé, presque entièrement opposé à Grégoire, surtout dans la Lombardie, avait un désir ardent de voir le pontife romain humilié et déposé; car plus Grégoire travaillait avec persévérance à l'accomplissement de son plan, plus croissait la rage de ses adversaires (1). Ils se hâtèrent donc d'accourir en foule (2) auprès du monarque dès qu'il fut arrivé en Lombardie, pour lui faire une réception honorable; car le bruit courait que Henri venait déposer le pape. Quand ils l'aperçurent, ils poussèrent des cris de joie, proférèrent contre Grégoire des injures, le menaçant de se venger, sur lui, de l'anathème qui depuis si longtemps les tenait retranchés du corps de l'Église. Ce fut au milieu de toutes ces acclamations que le prince fut conduit à Canosse.

Le départ précipité de l'empereur avait produit en Allemagne le plus grand effroi. Les évêques excommuniés se trouvaient tout à coup dans une situation bien fâcheuse. Abandonnés de Henri, pour lequel ils avaient encouru l'anathème, ils étaient à la discrétion du parti

(1) Fiorentini, ann. 1077.

(2) *Lamb.* : « Intra paucos dies infinitæ multitudinis ad eum congregatus est exercitus » *Domnizo* : « Turbaque multa. »

pontifical. Plusieurs, rentrant en eux-mêmes, résolurent de solliciter à Rome le pardon de leurs fautes. Ce fut alors qu'on vit Thierry, évêque de Verdun, naguère zélé partisan du prince, maintenant découragé et abattu, diriger ses pas vers l'Italie; mais le comte Adalbert de Calw, ainsi appelé du nom de son château (1), l'arrêta, et lui prit ses bagages. Il le retint pendant longtemps dans une étroite captivité, jusqu'à ce qu'il eût payé la rançon qu'il avait demandée, et qu'il lui eût juré de ne jamais tirer vengeance de son emprisonnement. Adalbert était dévoué à la cause de Grégoire; et dans la diète de Tribur, en présence de tout le monde, il s'était déclaré libre de tout engagement envers Henri. Robert, évêque de Bamberg, traversa la Bavière pour se rendre en Italie; mais les vassaux de Welf s'emparèrent de sa personne, et le conduisirent devant leur seigneur. Welf renvoya à l'église de Bamberg tout ce que ce prélat portait avec lui, les ornements pontificaux et autres objets du culte. Quant à Robert lui-même, il l'enferma dans un château fort, et il le fit étroitement garder depuis Noël jusqu'à la Saint-Barthélemy, sans lui accorder pour

(1) Dans le Wurtemberg, sur les bords du Nagold. La généalogie de ces comtes remonte jusqu'en 790 (705), où Aistolphe, fils du comte de Calw, devint pape sous le nom de Léon III. On dit que Léon IX était un de ses parents du côté de sa mère. Gérard, évêque d'Eichstadt, devenu pape sous le nom de Victor II, était l'oncle paternel d'Adalbert; celui-ci était aussi surnommé Azymbert. Il donna l'hospitalité à Léon IX, lorsqu'il se rendit à Mayence; il possédait de grands domaines autour de l'abbaye de Hirsau, qui, au neuvième siècle, avait été fondée par un de ses ancêtres. Comparez *Chron. Hirsaug.*, t. I, p. 159; l'*Histoire de la Captivité* de Thierry, p. 147, et Lambert, ann. 1077.

sa nourriture autre chose que du pain bis et de l'eau. La santé du prélat souffrit beaucoup de ce régime ; mais ni prières ni présents ne purent déterminer Welf à le mettre en liberté, tant qu'il ne lui eut pas donné des garanties suffisantes (1). D'autres personnes, soit laïques, soit ecclésiastiques, que le prince avait été obligé d'éloigner de sa cour et de sa société, et qui maintenant venaient chercher la paix auprès du saint-père, évitèrent les passages gardés par les seigneurs, et arrivèrent ainsi sans accident à Canosse. Ils se présentèrent devant le pape pieds nus, en habits de pénitents, s'humiliant devant lui, et le suppliant de leur pardonner. Le pontife répondit : « Qu'il ne refusera pas cette con-« solation à ceux qui reconnaissent leurs péchés et les « pleurent ; mais que cette désobéissance opiniâtre et « cette rouille invétérée ne pouvaient être consumées « que par le feu d'une longue pénitence ; que s'ils se « repentaient véritablement de leurs fautes, ils devaient « patiemment attendre qu'on examine quel est le re-« mède le plus propre à guérir leurs plaies, afin qu'une « indulgence trop facile ne fasse pas regarder comme « légère la faute dont ils se sont rendus coupables par « leur orgueil et leur résistance au saint-siége. » Comme les évêques se montraient disposés à tout faire pour obtenir la grâce de la réconciliation, Grégoire les fit mettre dans des cellules séparées, où le soir on leur portait un peu de pain et de l'eau (2). Les laïques reçurent

(1) *Chron. Hirsaug.*, p. 247, et Lamb.

(2) Si Grégoire traite durement les évêques, c'est qu'ils avaient étrange-

aussi une pénitence proportionnée à leur âge et à leur force. Au bout de quelques jours, le pontife les fit venir devant lui, leur rappela le passé, leur prescrivit une meilleure conduite à l'avenir, et enfin leva l'excommunication, toutefois en leur recommandant de ne point communiquer avec Henri avant que ce prince eût donné au saint-siége une juste satisfaction; il leur permit seulement de s'entretenir avec lui pour l'exhorter à revenir de ses égarements (*). Après l'absolution, chacun s'en retourna dans son pays.

Cependant le roi s'approcha de Canosse, après avoir envoyé au pape, déjà avant son arrivée en Italie, divers messagers pour lui faire connaître le but de son voyage, et après avoir prié la comtesse Mathilde de venir le trouver. Dans la forteresse se trouvait Azzo, margrave d'Este (1); Hugues, abbé de Cluny, qui avait tenu Henri sur les fonts baptismaux (2); quelques autres princes d'Italie, et Adélaïde de Suze avec son fils Amédée, qui s'étaient rendus auprès de leur amie Mathilde (3). Ac-

ment oublié leurs devoirs. Il veut guérir leurs plaies; et quand on considère combien elles étaient profondes, on trouve le pontife plutôt trop indulgent que trop sévère. (*Note du trad.*)

(*) Lambert et Sigon., ann. 1077. — Ce récit nous prouve bien clairement que l'intention de Grégoire n'était pas de perdre Henri, mais qu'il voulait seulement le faire rentrer en lui-même et le sauver. (*Note du trad.*)

(1) Chef de la maison de Brunswick et des Guelphes.

(2) Domnizo, Hildebert. Cenoman. *in Vita S. Hugonis*.

(3) Domnizo parle avec complaisance de la brillante société qu'il vit alors réunie dans la forteresse, et il place dans la bouche de cette dernière les vers suivants, qui sont toutefois bien peu politiques :

> Ex me fitque nova, dum fiunt talia, Roma.
> Urbs honor ecce tuus, mecum rex, papa simul sit;

compagnée de ce cortége, la princesse Mathilde alla trouver le roi, dans l'intention de rétablir, s'il était possible, la bonne intelligence entre lui et le pontife; car l'harmonie des deux pouvoirs avait été l'objet constant de ses efforts (1). Le prince exposa sa demande en réconciliation, priant le pape de ne pas ajouter foi aux princes allemands, qui l'avaient accusé par envie et par esprit de sédition, et non sur des raisons légitimes. Grégoire répondit qu'il était contraire aux lois ecclésiastiques de juger un accusé dans l'absence de ses accusateurs; que si le roi se confiait en son innocence, il ne devait point craindre de se présenter à Augsbourg au jour désigné, où, après avoir entendu les raisons de part et d'autre, il jugerait avec une entière impartialité, selon les règles de la justice et celles de l'Eglise. « Henri,
« répliquèrent ses envoyés, ne redoute pas d'être jugé;
« il sait que le pape protégera la justice et l'innocence;
« mais le jour anniversaire de l'excommunication ap-
« proche, et si elle n'est point levée, le roi perdra,
« d'après les lois du pays, ses droits à la couronne (*).

> Ac Itali proceres, nec non Galli proceresque
> Ultramontani, Romani, pontificali
> Stemmate fulgentes, adsunt plures sapientes.

(1) Tous ses contemporains lui rendent ce témoignage.

(*) Nous trouvons ici une preuve irrécusable de l'effet de l'excommunication; nous voyons clairement que, selon le droit public en usage alors, elle entraînait la déposition, lorsque celui qui l'avait encourue n'était pas réconcilié avec l'Église dans l'espace d'une année. C'est ce que l'historien Lambert nous dit expressément à cette occasion : « Ut si ante hanc diem excommunicatione non absolvatur, deinceps, *juxta palatinas leges*, indignus regio honore habeatur. » C'est pourquoi, du temps de Grégoire, toute la discussion se réduisait à savoir si le roi pouvait être excommunié ou non. La difficulté résidait là. Bossuet (*Déf. de la déclar.*, l. III, c. 4) nous dit que les évêques n'entendaient pas la

« Le prince demande humblement au saint-père de lever « l'interdit et de lui rendre la communion de l'Église. « Il est prêt à donner toute satisfaction qu'il plairait « au pape, à se présenter en tel lieu et à tel jour qu'il « ordonnerait, à répondre à ses accusateurs, et à s'en « rapporter entièrement à la décision du chef de « l'Église. »

Mais Grégoire demeura inflexible; il voulait humilier (1) l'empereur, qui, par cette démarche, lui offrait, contre toute attente, pour l'accomplissement de son plan, une occasion à laquelle il n'avait jamais songé. Le grand mérite de Grégoire était de comprendre son temps, et de faire servir à des avantages séculaires l'incident du moment (2).

Pendant longtemps il résista aux prières et aux instances des intercesseurs; car il ne se fiait pas au roi, il regardait son humiliante démarche comme un caprice de la jeunesse dont l'effet ne serait pas durable. Il savait comment Henri s'était conduit dans la guerre contre la Saxe, combien il avait promis, et combien peu il avait tenu; il savait ce qu'il avait promis à ses légats et à lui-

question; sans doute ils ne l'entendaient pas dans le sens de Bossuet, mais ils l'entendaient fort bien dans le leur. *(Note du trad.)*

(1) Il voulait non humilier l'empereur, mais le corriger; ou plutôt il voulait l'humilier pour le corriger. (*Note du trad.*)

(2) Οὕτω μέγα τι χρῆμα φύεται καὶ θαυμάσιον, ἀνὴρ καὶ ψυχὴ, δεόντως ἅρμος θεῖσα κατὰ τὴν ἐξαρχῆς σύστασιν πρὸς ὅ τι ἂν ὁρμήσῃ τῶν ἀνθρωπίνων ἔργων. Ce qui est vraiment grand, utile et étonnant, c'est qu'un homme, un génie, dispose dès l'origine les choses de manière à se trouver en harmonie avec le cours des événements humains. (*Polyb.* IX, c. 22)

même dans ses lettres. En jetant un regard sur la vie de Henri, il ne trouvait rien qui ne fût empreint d'un caractère inconstant et capricieux, rarement il trouvait quelque chose qui fût l'effet d'une impression profonde et durable (*). D'ailleurs, son plan exigeait l'abaissement d'un prince qui s'était constamment opposé à son pouvoir, et l'élévation du chef spirituel pour lequel, jusqu'à ce moment, la puissance temporelle avait montré du respect, mais aucune crainte. D'après les convictions de Grégoire, un prince qui ne recourait aux prières et aux promesses qu'à l'heure du danger et de la détresse, et qui, dans l'enivrement de la prospérité, osait suivre de coupables desseins, et renverser de son trône antique le pontife de Rome, le représentant du Prince des apôtres, un tel prince devait apprendre que ce n'est pas le bonheur ou le malheur qui doit former l'esprit et le cœur de l'homme; mais que, pour soutenir avec dignité la bonne comme la mauvaise fortune, il fallait un caractère ferme et un esprit solide. L'empereur s'offrit à se soumettre à toute condition pour rentrer en grâce; le pape ne fit rien, sinon de profiter avec habileté de ses offres. Jamais, dans le cours des siècles, pareille chose ne s'était vue (**); mais aussi jamais empereur ne s'était

(*) Voilà la véritable cause de la conduite de Grégoire envers Henri à Canosse. Il connaissait Henri : voulant le corriger à jamais de ses défauts, il sentait qu'il fallait prendre toutes sortes de précautions. Grégoire est dur malgré lui, parce qu'il voulait enchaîner le jeune roi. Au reste, si celui-ci subit une humiliation, il n'est point à plaindre, lui qui avait tant de fois humilié les autres, sans égard pour leur naissance et leur rang. (*Note du trad.*)

(**) La chose n'est pourtant pas si étrange, car à cette époque la pénitence publique n'était pas encore entièrement abolie. D'autres princes, rois ou empereurs, s'étaient soumis volontairement à des peines plus dures. (*Note du trad.*)

montré si faible et si rampant. Si la conduite de Grégoire mérite quelque blâme, celle de Henri en mérite au moins autant. Et quel est l'homme qui mérite notre mépris, si ce n'est celui qui s'humilie volontairement ou forcément à cause de ses crimes?

C'est pourquoi le pape fit dire au roi que, s'il se repentait véritablement de ce qu'il avait fait (1), il déposât entre ses mains la couronne et tous les insignes de la royauté, et déclarât, en signe de repentir et de sincère pénitence, qu'il se reconnaissait indigne du rang et du titre de roi. Ces conditions parurent trop dures aux envoyés; ils prièrent le pontife d'adoucir sa sentence, et de ne point briser entièrement, par une excessive sévérité, le roseau déjà cassé (2). Bien des gens étaient étonnés de cette dureté de Grégoire, qu'ils n'étaient point habitués à voir en lui; d'autres y trouvaient, non la sévérité d'un pontife, mais presque la cruauté d'un tyran; tous demandaient avec larmes miséricorde pour le pénitent (3). Enfin, après avoir longtemps résisté, le saint-père se laissa fléchir comme malgré lui, et consentit à ce que Henri s'approchât, et réparât, par la pénitence et la soumission, l'affront qu'il avait fait au saint-siége. Le prince ne tarda pas à arriver. La forteresse avait une triple enceinte : on le conduisit dans la seconde; toute sa suite resta en dehors de la première. Il avait déposé tous les insignes de la royauté, il n'avait

(1) Facti : « Assurément la déposition du pape. »
(2) C'est ainsi qu'ils considéraient l'empereur.
(3) Paul Bernr., c. LXXXIV.

plus rien qui annonçât son rang. Pendant tout le jour, Henri attendit, pieds nus, couvert d'un habit de pénitence, et jeûnant du matin au soir, la sentence du souverain pontife. Il attendit un second et un troisième jour (1). Pendant ce temps on n'avait cessé de négocier. Désespérant d'obtenir la réconciliation si désirée, l'empereur se rendit à la chapelle de saint Nicolas, et supplia avec larmes l'abbé Hugues de se rendre caution pour lui près du pape; mais Hugues s'y refusa, disant que c'était chose impossible. Mathilde appuya la prière du roi; le moine lui répliqua que personne ne pouvait le faire, si ce n'était elle-même. Alors Henri tomba aux genoux de Mathilde pour la conjurer d'être sa médiatrice (2). Elle le promit, et alla trouver Grégoire pour lui demander de mettre fin à la pénitence du roi. Il y consentit, mais à condition que le roi jurerait une constante fidélité au siége de Rome. Henri ne s'y refusa point, et le lendemain 26 janvier il parut devant le pape (3), nu-pieds et transi de froid. Grégoire, après plusieurs négociations de vive voix (4), leva enfin l'ana-

(1) Lamb., ann. 1077, et Paul Bernr., c. LXXXIV.

(2) Domnizo fait ainsi parler Henri :

> « Tu nisi me multum juveris modo, non ego scutum
> Ulterius frangam, multavit me quia papa.
> Consobrina Valens fac me benedicere, vade! »

(3) Le récit de Domnizo, qui était présent à Canosse, serait bien plus authentique, s'il n'avait point altéré la vérité par ses vers.

(4) Domnizo dit :

> « In cruce se jactans papæ, sæpissime clamans :
> « Parce, beate Pater, pie, parce mihi, peto, plane!
> « Papa videns flentem, miseratus ci, satis est, est. »

thème sous les conditions suivantes : Que Henri se présentera à la diète des seigneurs allemands au jour et au lieu indiqués par le pape, pour répondre aux accusations portées contre lui; que le pape sera juge; que, suivant le jugement, Henri gardera sa couronne (1), ou y renoncera sans résistance, selon qu'il sera reconnu innocent ou coupable, et sans que jamais il pût, en aucun cas, tirer vengeance de son humiliation présente; que jusqu'au jour où sa cause sera jugée selon les lois, il ne portera aucune marque de la dignité royale, et ne prendra aucune part au gouvernement de l'État (2); qu'il ne pourra exiger ni du trésor de la couronne, ni du trésor de l'Empire, d'autres redevances que celles qui lui seront nécessaires pour son entretien et celui de sa maison; que tous ceux qui lui ont prêté serment en demeureront quittes devant Dieu et devant les hommes; qu'il éloignera pour toujours de sa présence Robert, évêque de Bamberg, Ulrich de Cosheim, et tous ceux dont les conseils lui ont été si funestes à lui et à son empire; que s'il est reconnu innocent, et rétabli dans sa dignité, il sera

(1) Lamb. : « Ad ejus sententiam retineret regnum. »

(2) Une observation qui se présente souvent, et ici principalement, c'est que Lambert donne des preuves qu'il se servait, pour la composition de ses annales, des actes mêmes, ou au moins de sources basées sur ces actes; que, dans beaucoup de cas, il prenait ses informations près de témoins oculaires des événements. Cette précision se montre surtout en cet endroit, où il dit tout à fait en style de chancellerie : ***Nihil circa rerum publicarum administrationem, juxta consuetudinem suo jure ageret, nihil, quod ratum fore oporteat, decerneret***. Nous avons comparé, du reste, son récit avec celui de beaucoup d'autres écrivains, tels que ***Arnulphi Histor. Mediol.***, l. I, c. VIII; ***Annal. saxon.***, ann. 1077; Leo Ostiens, ***auctor Vitæ Anselmi***, p. 476, etc.

toujours soumis et obéissant au pape, et l'aidera de tout son pouvoir à corriger les abus contraires aux lois de l'Église (1); enfin, que s'il manque à une seule de ces conditions, la présente absolution sera nulle et non avenue; il sera traité comme convaincu des crimes qui lui sont imputés, et ne pourra plus prouver son innocence devant qui que ce soit et en quelque lieu que cela puisse être; et les princes de l'Empire, dégagés de leur serment de fidélité, auront la liberté d'élire, sans autre formalité, pour roi, celui qui leur conviendra le mieux (2).

Comme le jour anniversaire de son excommunication approchait, Henri s'empressa de souscrire à ces conditions (3), et s'engagea même par serment à les remplir fidèlement (*).

(1) Les investitures et la simonie.

(2) Lamb., ann. 1077. Si Henri songea dans la suite à accomplir de pareilles conditions, il n'avait certes pas besoin des conseils de Benzo, son panégyriste : « Ne pigeat pugnis percutere, et lacrymas ab oculis deducere » (c. xx). Ce même Benzo songeait probablement à ces trois jours de froid, quand il rappelle au roi les actions d'Hercule, et lui recommande d'imiter la persévérance de ce héros (c. xviii).

(3) « Gratanter rex accepit conditiones et servaturum se omnia quam sanctissimis poterat assertionibus promittebat. Nec tamen promittenti temere fides habita est. » (*Ibid.*)

(*) On cite souvent ce serment. *Voy.* Hugo Flavin., *Chron.*, p. 217; *Coleti Coll. S. Concil.*, t. xii, p. 389; Sigon., *de Regno Ital.*, p. 222; Paul Bernr., c. lxxxiv; Tschudy, p. 28. En général, il y a une grande divergence dans la manière de la rappeler; Tschudy s'écarte le plus des autres dans ces paroles : « Composita pace ex sententia domini nostri Gregori VII affirmo, me pacta et fœdera conservaturum, curaturumque, ut quoquo voluerit, idem pontifex, sine ullo discrimine sui ipsius, et comitatus proficisci possit... Et hæc observaturum me jurejurando addico regis. » Voici le serment tel qu'il se trouve dans la collection de Grégoire : « Ego Henricus rex de murmuratione et dissensione, quam nunc habent contra me archiepiscopi et episcopi, duces, comites cæte-

Le serment était conçu en ces termes :

« Moi, Henri, roi, je promets de me trouver, au jour « fixé par le seigneur pape Grégoire, à la réunion des « archevêques, des évêques, des ducs, des comtes, et « des autres princes du royaume teutonique ; selon le « jugement qu'il prononcera, je donnerai satisfaction « des plaintes qu'ils font contre moi, ou je me réconci- « lierai avec eux et avec ceux qui suivent leur parti. Si « des obstacles réels empêchent que lui ou moi nous « nous trouvions au jour fixé à cette réunion, je reste- « rai sous les mêmes obligations pour la suite. Si le sei- « gneur pape Grégoire veut passer les monts ou visiter « quelque autre partie du royaume, il aura sécurité « entière de ma part et de la part de tous ceux qui « m'obéissent, tant pour sa vie et pour ses membres que « pour sa liberté, ainsi que pour la vie, les membres et « la liberté de ceux qui l'accompagnent et de ses légats, « soit qu'ils séjournent, soit qu'ils cheminent. De mon « consentement on ne fera rien contre leur honneur ; et « s'ils étaient attaqués par quelqu'un, je les soutiendrais « de tout mon pouvoir... Tout ceci je l'observerai d'une

rique principes regni Teutonicorum, et alii qui eos in eadem dissensionis causa sequuntur, infra terminum quem dominus papa Gregorius constituerit, aut justitiam secundum judicium ejus, aut concordiam secundum consilium ejus, faciam, nisi certum impedimentum mihi vel sibi obstiterit, quo transacto, ad peragendum idem paratus ero. Item si idem dominus papa Gregorius ultra montes, seu ad alteras partes terrarum ire voluerit, securus erit ex mei parte, et eorum quos contingere potero, ab omni læsione vitæ et membrorum ejus, seu captione, tam ipse quam qui in ejus conductu et comitatu fuerint, seu qui ab illo mittuntur, vel ad eum de quibuscumque terrarum partibus venerint ineundo et ibi morando, seu inde redeundo, neque aliud aliquod impedimentum habebit ex meo consensu, quod contra honorem suum sit : et si quis ei fecerit, cum bona fide secundum posse meum illum adjuvabo. Actum Canusiæ quinto kalendas februarii, indictione decima quinta. » (*Concil.*, t. x, p. 460 ; Baron., p. 491.) *(Note du trad.)*

« manière loyale et inviolable, et je l'atteste par mon « serment. »

Mais ce serment ne fut pas encore jugé suffisant au pape; il fallut que les intercesseurs de Henri se rendissent eux-mêmes garants de ses promesses. L'abbé de Cluny, d'après les règles de son ordre, ne pouvait faire un serment; il fut tenu de donner sa parole. Mais Eppon, évêque de Ceitz, l'évêque de Verceil, le margrave Azzo et d'autres princes confirmèrent par serment que le roi ferait ce qu'il avait promis (1). Dès que ces serments eurent été prêtés, le pontife donna à l'empereur la bénédiction et la paix apostolique, et célébra la messe. Après la consécration, il le fit approcher de l'autel avec tous les assistants, puis, tenant l'hostie consacrée à la main, il lui dit : « J'ai reçu depuis longtemps des lettres « de vous et de ceux de votre parti, où vous m'accusez « d'avoir usurpé le saint-siége par simonie, et d'avoir « commis, tant avant mon épiscopat que depuis, des « crimes qui, selon les canons, me fermaient l'entrée « aux ordres sacrés. Quoique je puisse me justifier par « le témoignage de ceux qui savent comment j'ai vécu « dès mon enfance, et qui ont été les auteurs de ma « promotion à la dignité épiscopale, toutefois, pour ôter « toute ombre de scandale, je ne veux m'en rapporter « qu'au seul jugement de Dieu, et non à celui des « hommes : je veux que le corps de Notre-Seigneur « Jésus-Christ que je vais prendre soit aujourd'hui une

(1) Arnulf., Paul Bernr., sont d'accord avec Lambert, de même que Sigonius, qui a copié ce dernier.

« preuve de mon innocence. Je prie le Tout-Puissant de « dissiper tout soupçon si je suis innocent, et de me « faire mourir subitement si je suis coupable. »

Il ajouta encore quelques autres paroles, auxquelles le peuple répondit par des acclamations de joie. Se tournant ensuite vers le roi, il prit de nouveau la parole : « Faites, s'il vous plaît, mon fils, ce que vous « m'avez vu faire. Les princes allemands n'ont pas cessé « un jour de vous accuser devant moi d'un grand « nombre de crimes, pour lesquels ils prétendent que « vous devez être interdit pendant toute votre vie, « non-seulement de toute fonction publique de la « royauté, mais encore de la communion ecclésiastique « et de tout commerce de la vie civile. Ils demandent « instamment que vous soyez jugé, et vous savez l'in- « certitude des jugements humains. Faites donc ce que « je vous conseille, et, si vous vous sentez innocent, « délivrez l'Église de ce scandale et vous-même de cet « embarras : prenez cette autre partie de l'hostie, afin « que cette preuve de votre innocence ferme la bouche « à tous vos ennemis et m'engage à être votre défen- « seur le plus ardent pour vous réconcilier avec les sei- « gneurs et finir à jamais la guerre civile. » Cette allocution surprit le roi : son embarras était extrême. S'étant retiré à part avec ses confidents, il délibéra, en tremblant, sur ce qu'il devait faire pour éviter une épreuve si terrible. Enfin, ayant un peu repris ses esprits, il dit au pape que les seigneurs restés fidèles étaient pour la plupart absents, aussi bien que ses ac-

cusateurs, et qu'ils n'ajouteraient pas grande foi à ce qu'il aurait fait, sans eux, pour sa justification. C'est pourquoi il demande que cette épreuve soit remise au jour de la diète générale. Le pape y consentit (1).

Quand le pape eut achevé la messe, il invita l'empereur à dîner (2), le traita avec beaucoup d'égards, et, après l'avoir soigneusement instruit de tout ce qu'il devait faire, il le renvoya en paix aux siens, qui étaient demeurés en dehors des murs du château. Grégoire avait préalablement envoyé vers eux l'évêque de Ceitz, pour lever l'interdit de ceux qui avaient continué d'avoir des rapports avec le monarque durant son excommunication. Quand le légat se fut présenté à la troupe qui avait accompagné Henri, et lui eut exposé l'objet de sa mission, il se manifesta parmi les assistants une réprobation générale. Ils poussèrent des cris injurieux, et accueillirent le légat par des rires et des sarcasmes. « Un pareil anathème, disaient-ils, est nul à nos yeux, « puisqu'il a été prononcé par un pape que les évêques « d'Italie ont depuis longtemps anathématisé à juste « titre; par un homme qui s'est emparé du siége apos- « tolique par l'hérésie simoniaque, qui l'a déshonoré « par des meurtres, des adultères et d'autres crimes « capitaux. La conduite du roi a été fort inconvenante; « il a déshonoré à jamais son nom en soumettant sa

(1) Lambert dit du roi : « Inopinata re attonitus, æstuare, tergiversari, consilia cum suis familiaribus, segregatus a multitudine, conferre; et quid facto opus esset, consulere. » Lambert dit, comme Domnizo, que le pape lui offrit la sainte communion.

(2) Lambert, Domnizo.

« puissance royale à un hérétique, à un homme sans « honneur, et en le reconnaissant comme défenseur du « droit, comme vengeur de la discipline ecclésiastique. « Par une semblable atteinte portée à la foi catholique, « il a compromis la dignité de l'Église et l'honneur de « l'État. Quant à nous, nous avons cherché à nous ven- « ger du pape par tous les moyens possibles; tandis que « Henri, dans un moment de troubles, n'a songé qu'à lui- « même, et a courtisé la faveur d'un ennemi public (1). »

Bientôt l'irritation des grands se communiqua au peuple, le tumulte devint général, et du sein de la foule on entendit sortir le cri : Qu'il fallait déposer l'empereur, qui s'était montré indigne de porter le sceptre; placer sur le trône son fils, qui, quoiqu'en bas âge, marchera sur Rome et élira un autre pape, lequel annulera tous les actes de ce prêtre apostat.

Quand ces nouvelles parvinrent au roi dans la forteresse, il se hâta de renvoyer les princes pour apaiser la fureur de la foule, en excusant sa conduite, et en donnant l'assurance que dans tout cela il n'avait eu en vue que le bien de l'État; qu'une fois échappé à sa cruelle position, il se vengerait de ses ennemis personnels et des leurs (2). Dès que le tumulte fut apaisé, les princes, fort mécontents, se séparèrent à Canosse et se retirèrent chez eux sans prendre congé du monarque (*); les autres

(1) Lambert, ann. 1077.
(2) Lambert.

(*) Accusabant quod tam diu expectatus, tam anxie desideratus periclitantis Italiæ calamitatibus nihil postremo spei, nihil præsidii attulisset. *Lambert*, p. 224. (*Note du trad.*)

l'accueillirent à sa sortie du château, mais non avec les mêmes marques de soumission et de respect qu'auparavant. Ils lui témoignèrent ouvertement leur mépris pour sa légèreté, et leur indignation de ce qu'il avait trompé leur attente et de ce qu'il n'avait apporté aucun remède aux nombreuses calamités qui affligeaient l'Italie.

LIVRE X.

1077.

En quittant Canosse, Henri traversa l'Italie et vint à Reggio (1). Il trouva partout sur son passage des marques d'un vif mécontentement et d'une profonde indignation contre lui; il avait beau envoyer les grands de sa suite pour arrêter l'effervescence populaire, il n'en reçut pas moins de grandes humiliations. Bien des villes lui refusèrent l'entrée de leurs portes; nulle part on n'alla au-devant de lui, nulle part on ne fit entendre ces joyeuses acclamations qui accueillaient les rois ses prédécesseurs. Il était obligé de camper hors des villes, obtenant à peine des habitants ce qui était nécessaire à son entretien et à celui de sa suite (2).

En comparant les jours où il sortait victorieux de la Saxe, à ceux où il recevait les marques de mépris pour s'être lâchement humilié devant un prêtre, il se repentit amèrement de sa démarche, et chercha un prétexte

(1) Domnizo, Lambert, Fiorentini, *Chron. Hirsaug.*, ann. 1076 : « Omnes ira et indignatione permoti, fremere in eum dentibus cœperunt. »

(2) Lambert, ann. 1077, *Chron. Hirsaug.*

pour rompre de nouveau avec le pape. Il est fort probable qu'il était encore en Italie, lorsqu'il envoya au pape des députés pour demander la permission de se faire couronner, selon l'usage de ses prédécesseurs, à Monza (1), par les évêques de Pavie et de Milan (2). Mais le pontife, voyant déjà jusqu'à quel point il avait corrigé *son cher fils*, se refusa à cette demande. Cependant les évêques lombards s'étaient réunis à Reggio, pour recevoir le roi; car leur premier intérêt était d'opposer à la toute-puissance du pape un pouvoir qui pût la contre-balancer, puisqu'ils savaient trop bien que dans le cas où l'empereur viendrait à succomber, leurs dignités ecclésiastiques seraient à jamais perdues pour eux (3).

Ils firent donc tous leurs efforts pour indisposer le peuple, et pour lui faire entendre que la démarche de Henri était digne de mépris et nuisible au bien de l'État. Henri, voyant ces dispositions populaires, n'eut pas grand besoin d'être excité par les prélats de la Lombardie, à la tête desquels se trouvait Guibert de Ravenne. D'ailleurs, il pouvait bien craindre que ces dissensions n'entraînassent encore pour lui la perte de l'Italie, puisque tous les esprits étaient indisposés contre lui. Plus d'un chagrin cuisant, plus d'une pensée cruelle assiégeait son esprit ; la fatalité semblait le poursuivre.

(1) Moytin, d'après Paul Bernr.; souvent aussi Modoetia.

(2) Paul Bernr., c. LXXXVI, lui prête l'intention : « Ut cum communione etiam regnum a romano pontifice videretur recepisse. »

(3) Domnizo : « Valde metuentes hanc fore pacem. »

Il résolut donc de rompre avec le pape, si la ruse devenait inutile. Il forma le projet de s'emparer de sa personne, et de faire élire un autre pape à sa place (1). Six jours après son départ de Canosse, il se rendit de Reggio à Bibianello, ville appartenant à Mathilde, et éloignée seulement de quelques milles de Canosse, et fit dire au saint-père qu'il désirait beaucoup s'entretenir encore une fois avec lui. Sans se douter de rien, Grégoige se mit en route, accompagné de Mathilde. Le roi lui proposa de convoquer une nouvelle assemblée au delà du Pô, afin de calmer l'effervescence du peuple. Grégoire y consentit. Le jour fut fixé, et Henri se rendit le premier de l'autre côté du fleuve, pour s'entendre avec ceux qui devaient arrêter le pontife. Grégoire et Mathilde avaient suivi le prince sur la rive opposée, quand la comtesse commença à soupçonner quelque embûche. Aussitôt qu'elle en eut acquis la certitude, elle s'éloigna rapidement avec le pape et sa suite, en prenant des chemins détournés à travers les montagnes (2). Cet incident empêcha Grégoire de se rendre à la diète des princes, à Augsbourg.

Un semblable acte d'hostilité contre le pape ramena et rattacha fortement à la cause de l'empereur les seigneurs et les évêques italiens. Le roi rappela auprès de lui ceux que les ordres du saint-père l'avaient forcé d'éloigner, tels que Liemar de Brême, Bennon d'Osna-

(1) La conduite de son père pouvait bien lui faire paraître la chose comme facile.

(2) Domnizo, et d'après lui Fiorentini, rappellent cette circonstance.

bruck, Burchard de Lausanne, Eppon de Ceitz, et, parmi les laïques, Ulrich de Cosheim, Eberard, Bertold, avec la plupart de ceux qu'il avait congédiés à Oppenheim. Ce fut avec eux qu'il régla ses affaires et celles de l'Empire; et plus d'une fois, dans leurs réunions, on entendait de violentes déclarations contre Grégoire (1). Henri les exhorta à le soutenir dans l'éclatante vengeance qu'il voulait tirer des injures qu'il avait reçues du pape. A peine ses intentions furent-elles connues, que de toutes parts les Italiens vinrent augmenter son armée, lui promettant toute espèce de secours, et lui jurant obéissance et fidélité. Plusieurs contribuèrent richement à l'entretien de son armée. Henri lui-même se sentait animé d'une nouvelle ardeur, et bien souvent il maudissait les heures passées à Canosse (2).

Ce prince songeait aussi à punir ses ennemis en Allemagne, sans prévoir les moments cruels qui se préparaient pour lui. Immédiatement après la réconciliation de l'empereur avec l'Église, le pape envoya aux grands de l'Allemagne une copie du serment prêté par Henri, avec une lettre dans laquelle il faisait connaître les motifs qui l'avaient porté à lever l'excommunication, et la manière dont la chose s'était passée. Il commença d'abord par leur faire part des embarras qu'il avait éprouvés pour son voyage, lorsque, en arrivant en Lombardie, il apprit que les ducs ne pouvaient pas lui fournir l'escorte nécessaire pour arriver jusqu'à eux. Ayant alors reçu la

(1) *Chron. Hirsaug.*, ann. 1077.
(2) Lamb., ann. 1077.

nouvelle de l'arrivée du roi en Italie, il se retira à Canosse, pour mieux juger de ses desseins. Le roi lui envoya des messagers, pour lui promettre toute obéissance et pour lui demander son absolution. Ici Grégoire décrit l'état de pénitence où Henri s'est mis, et les instances qu'il a réitérées pour obtenir la levée de l'excommunication; il n'oublia pas l'intercession des assistants. On accusa même le pape, dit-il, de cruauté tyrannique. Il se laissa enfin fléchir par les prières et par les larmes de ces intercesseurs, et lui ouvrit le sein de l'Église. Mais sa résolution n'était pas moins de se rendre en Allemagne, avec la première occasion favorable, pour travailler plus efficacement à la paix de l'Église et à la tranquillité de l'Empire; et puis il termine en disant : « Nous voulons que vous sachiez posi- « tivement que toute cette affaire n'est que suspendue, « et qu'elle ne se terminera que par notre arrivée au « milieu de vous, et par votre consentement unanime, « qui est très-nécessaire. C'est pourquoi persistez dans « la foi et dans l'amour de la justice, puisque vous sa- « vez que nous sommes seulement lié envers Henri par « la promesse de le juger avec justice ou avec miséri- « corde (1). »

(1) Hoc enim delectionem vestram indubitanter scire volumus, quoniam sicut in descriptis securitatibus cognoscere potestis, ita adhuc totius negotii causa suspensa est, ut et adventus noster et consiliorum vestrorum unanimitas permaxime necessaria esse videantur. Quapropter in ea fide quam cœpistis, et amore justitiæ omnes permanere studete : scientes nos non aliter regi oblatos esse, nisi quod puro sermone (sicut mihi mos est) in his eum de nobis sperare diximus, in quibus eum ad salutem et honorem suum, aut cum justitia, aut cum misericordia, sine nostræ et illius animæ periculo ad-

Quand Grégoire fut de retour à Canosse, Mathilde, qui redoutait le courroux de Henri, fit don au saint-siége de la Ligurie et de la Toscane; « car le but cons-« tant de toute sa vie était l'élévation du saint-siége; et « tant qu'elle vécut, tous ses efforts furent dirigés vers « ce point unique(1). » Le pape resta dans la haute Italie jusque vers le milieu de l'été, et presque toujours dans les domaines de Mathilde.

Mais pendant qu'il cherchait à précipiter un roi du trône, il travaillait à y élever d'autres souverains, afin

juvare possimus. (*Epist.*, IV, 12.) Cette lettre confirme tout ce rapportent les autres historiens.— D'après ce que nous avons dit précédemment, nous laissons à juger au lecteur les déclamations de l'auteur de la *Vie de Grégoire VII*, au sujet de cette lettre. Il suffit de les exposer pour les réfuter. « Telle est donc, dit-il, la position de l'Empire et du saint-siége. Le pape, « en appuyant des droits imaginaires, tantôt sur des citations équivoques, « tantôt sur des anathèmes respectés au loin, est parvenu à les faire adop-« ter comme la base du droit public de toutes les nations. Un souverain « excommunié est un souverain détrôné. Le pape, qui dispose des foudres « de l'anathème, juge ceux qu'il en a frappés. Il avait proclamé cette omni-« potence du siége apostolique : le plus puissant monarque de la chrétienté « vient de la reconnaître et de la subir. » (*Note du traduct.*)

(1) Sismondi, *Hist. des Républ. ital.*, t. I, p. 256. Presque dans tous les temps, la maison de Canosse se montra fidèle et soumise au saint-siége; aussi Domnizo dit :

> Clavigeri Petri normam sancti quoque cleri
> Semper amaverunt coluerunt et timuerunt;
> Ex propriis rebus sanctis hi multa dederunt.

Cette donation est appuyée sur des témoignages si authentiques, qu'on ne saurait la révoquer en doute; Domnizo en parle, et même d'une manière très-précise, et Fiorentini lui donne une place importante dans son histoire, d'après le continuateur de *Leo Ostiens.*, quoique leurs dates ne s'accordent pas. Mais comme le compilateur parle aussi de la pénitence de Henri à Canosse, il est clair qu'au lieu de placer la donation en 1079, il faut la mettre en 1077, ainsi que l'a fait Baronius.

de prouver par là que celui auquel il était donné d'arracher et de détruire avait aussi le pouvoir de planter et d'édifier (1). Depuis l'an 1067, la Dalmatie était sous la protection de l'empire grec. Sous le gouvernement de Démétrius Zwonimir, ce pays, de même que la Croatie, fut souvent ravagé par les Normands. Le siége apostolique y envoya, comme légats, Gébizon, abbé de Saint-Boniface et de Saint-Alexis, et Folcuin, évêque de Forisempronium. Un synode fut tenu à Salone, où les légats présentèrent au duc un étendard, un glaive, un sceptre et une couronne, en lui conférant le titre de roi, de la part du saint-siége. Pour reconnaître une pareille faveur, Zwonimir promit de se conformer en tout à la volonté et aux ordres du pape; de protéger les biens de l'Église; de veiller à ce que les évêques, les prêtres et les diacres menassent une vie chaste et exemplaire; de protéger les veuves et les orphelins; d'empêcher le trafic des esclaves, et enfin de payer le jour de Pâques à saint Pierre un tribut annuel de deux cents florins, tribut auquel seraient également soumis ses descendants. En outre, Zwonimir céda au siége apostolique le monastère de Vrana avec toutes ses dépendances, et lui fit présent d'une châsse renfermant les reliques de saint Grégoire, de deux couronnes d'or enrichies de pierreries, et d'autres offrandes précieuses. Il prêta en même temps

(1) Jérém., I, 10. « Ecce constitui te hodie super gentes et super regna, ut evellas, et destruas, et disperdas, et dissipes, et ædifices, et plantes. » Ce passage est souvent rappelé aux peuples par le siége de Rome, et se trouve fréquemment dans les lettres de Grégoire.

serment de fidélité à Grégoire et à tous ses successeurs (1).

Depuis longtemps la Pologne était livrée à de continuels désordres, et le roi Casimir Ier ne réussit à recouvrer quelques domaines importants, comme la Silésie, qu'en s'attachant sincèrement au roi d'Allemagne (2). Son fils aîné, Boleslas II, surnommé le Hardi, avait combattu avec bonheur contre les Russes, les Hongrois et les Bohémiens. Déjà depuis grand nombre d'années son pays était tributaire du royaume teutonique. Boleslas, ayant reçu l'ordre de fournir du secours contre la Saxe, pensa que l'occasion était favorable de secouer le joug. La confusion dans laquelle se trouvaient les affaires de l'État lui parut rendre la chose d'autant plus facile qu'il pouvait se promettre l'appui du pape contre l'empereur (3); il prit donc la couronne royale avec l'autorisation du souverain pontife, et les évêques procédèrent à son sacre. Cet événement excita un grand mécontentement en Allemagne. Mais à peine Boleslas eut-il occupé le trône pendant deux ans, qu'il fut frappé d'anathème par le saint-siége. Stanislas, évêque de Cracovie, homme droit et franc, ne cessait de reprocher au roi sa vie licencieuse. Fatigué de ses remontrances, Bo-

(1) L'acte se trouve dans les archives de Latran, et dans Baronius, ann. 1076.

(2) Comparez Cosmas, *Prag.*, p. 2029.

(3) Krause, dans son *Histoire des principaux événements relatifs à l'Europe moderne*, t. IV, p. 87, fait observer qu'il est incertain si Boleslas a pris la couronne d'après la secrète instigation de Grégoire, ou bien avec le consentement exprès du monarque allemand. En consultant Lambert, ann. 1077, on croirait la première hypothèse plus vraisemblable.

leslas, aidé de ses satellites, le tua au pied des autels, et fit maltraiter son cadavre de la manière la plus barbare. La nouvelle de ce tragique événement causa au pape et aux évêques assemblés une profonde douleur. Pour empêcher le retour de semblables cruautés, il crut nécessaire de sévir avec vigueur. Il ôta donc à Boleslas et à son empire la dignité royale, délia les princes, les barons, les vassaux et tous les sujets du serment de fidélité, et leur défendit de lui obéir. Il rendit incapables de posséder un bénéfice ou une dignité ecclésiastique les enfants des guerriers qui avaient aidé le monarque dans son meurtre sacrilége, en étendant cette incapacité jusqu'à la quatrième génération. Pierre, l'archevêque de Gnesne, reçut l'ordre de mettre toute la province en interdit (1). Boleslas s'était enfui avec son fils auprès de Ladislas, roi de Hongrie, qui le reçut avec bonté. Mais le châtiment de l'Église le poursuivit encore dans cet asile ; car Grégoire ordonna au monarque hongrois de renvoyer sur-le-champ le fugitif criminel, qui mourut en 1081 (2).

Ainsi on semblait déjà avoir adopté pour maxime que le pape « avait le pouvoir de déposer les rois, et que la « puissance royale venait de Dieu seul par l'entremise « du siége de saint Pierre. » Les souverains eux-mêmes s'étaient soumis à ces principes (*).

(1) Longini, *Polonica historia*. On n'en trouve aucune trace dans les lettres de Grégoire.

(2) Baron., *Annal.*, 1079. *Géographie* de Guthrie et Gray, 14e vol., 1re partie, p. 105.

(*) On voit que M. Voigt aperçoit aussi le pouvoir des papes au moyen âge. Boleslas,

De Canosse, Grégoire se rendit d'abord à Carpineta, d'où il adressa plusieurs lettres aux églises de Dol et de Chartres sur les élections des évêques de ces deux siéges ; il écrivit encore d'autres lettres pour combattre la simonie et pour apaiser des différends (1). Vers ce temps, il s'adressa au roi Guillaume relativement à une affaire litigieuse de l'évêque de Dol ; et dans cette lettre on remarque la modération et le respect qu'inspirait à Grégoire le caractère ferme et décidé du monarque anglais. Cette dernière lettre est datée de Bibianello, où le pape s'était également occupé des affaires de l'Église (*). De là il passa à Ficarolo sur le Pô, d'où il écrivit à Hugues, évêque de Die en Dauphiné, une lettre qui montre combien il avait à cœur la publication de ses canons contre la simonie. En effet, Gérard de Cambrai était venu le trouver pour lui représenter qu'il avait obtenu son évêché de Henri par simonie, mais ignorant les décrets pontificaux et l'excommunication contre son souverain. En conséquence, le prélat se démit de son évêché entre les mains du pape. Néanmoins, comme les intentions de cet homme paraissaient droites, Grégoire ordonna à Hugues de Die (**) de faire rétablir dans un

déposé sans aucune réclamation, l'ordre donné au roi de Hongrie de ne pas le conserver chez lui, en sont des preuves irrécusables. En présence de semblables témoignages, que deviennent toutes les déclarations de nos écrivains modernes ? Il faut y passer l'éponge sans entrer en discussion. (*Note du trad.*)

(1) *Epist.*, IV, 13-16.

(*) *Epist.*, IV, 18-21. Ces nombreuses lettres nous donnent une preuve de l'activité prodigieuse et du zèle infatigable de Grégoire ; ses regards sont partout où il y a un abus à corriger ; tout ce qu'il a d'intelligence et de force, il le consacre au bien de l'Église. (*Note du trad.*)

(**) Grégoire trouva dans Hugues, évêque de Die et légat en France, un autre lui-

synode l'innocence de Gérard, et de le réintégrer ensuite dans ses fonctions épiscopales ; mais de veiller désormais avec le plus grand soin sur l'hérésie simoniaque, et de publier partout les décrets du saint-siége (1). Après un court séjour à Ficarolo, Grégoire reprit le chemin de Carpineta vers la fin de mai.

Pendant qu'il voyageait tranquillement en Italie, l'Allemagne était devenue un théâtre de tumulte et de désordres. La discorde agitait les esprits plus fortement que jamais, et bannissait le bonheur et la paix du palais des princes comme de la cabane du pauvre. Le pape avait été empêché de se rendre à la diète d'Augsbourg (2), et Henri n'avait rempli aucun de ses engagements. En Italie, on le voyait entouré de nouveaux partisans, dont le nombre s'accroissait de jour en jour; ses desseins étaient suffisamment connus des princes; le roi paraissait n'attendre que le moment favorable pour les mettre à exécution. La plupart des conditions auxquelles il avait obtenu sa grâce à Tribur étaient restées sans accomplissement, plusieurs avaient été foulées aux pieds. Les princes résolurent donc de mettre un terme aux intrigues de Henri. Déjà, au milieu de l'hiver de 1076, Rodolphe avait convoqué à Ulm une assemblée, où l'on devait délibérer sur les mesures à prendre;

même. Rien ne justifie mieux la conduite de Grégoire que cet évêque qui, pénétré de la nécessité d'une réforme générale dans l'Église, alla souvent plus loin que son maître, et eut lieu quelquefois de reprocher à celui-ci une trop grande indulgence.

(*Note du traducteur.*)

(1) *Epist.*, IV, 22.

(2) *Auctor Vitæ Henr.*, p. 382.

mais la rigueur du froid avait retenu un grand nombre de seigneurs chez eux (1). Une diète générale fut donc annoncée pour le mois de mai 1077 à Forcheim, où l'on devait discuter toutes les questions relatives au bien de l'Église et de l'État : l'absence du roi rendait ces délibérations plus faciles.

Les seigneurs allemands députèrent, vers le pape, le comte Mangold, pour l'informer de leur nouvelle résolution, et pour le prier de rehausser par sa présence l'éclat de la diète de Forcheim, et de les aider, à l'exemple d'un pilote intrépide, sage et modéré, à conduire le vaisseau de l'État au milieu des tempêtes dont il était continuellement assailli. Déjà le pontife avait envoyé des légats aux princes pour leur demander de remettre la décision de cette grande affaire au moment de son arrivée, si la chose pouvait se faire sans danger. Le comte Mangold de Véringen parut devant Grégoire le lendemain du jour où ce dernier avait fait partir ses légats. Avant son départ pour Rome, il avait reçu de Rodolphe, et cela avec le consentement des autres princes, la mission de se rendre auprès de l'empereur, pour l'engager à se préparer un accueil favorable à la diète, par l'intermédiaire du pape ou de l'impératrice. Mangold fit donc connaître à Grégoire la résolution des princes du royaume teutonique, relativement au choix d'un nouveau roi. Le pape envoya comme légat en Allemagne Grégoire, cardinal-évêque, pour les supplier d'attendre

(1) Paul Bernr., c. LXXXVIII.

son arrivée, avant de rien entreprendre; car il se proposait de demander de nouveau un sauf-conduit au roi, qui se trouvait encore en Lombardie. Si le roi s'y refusait, le légat devait revenir sur ses pas. Pendant que le pape s'entretenait de la sorte, il aperçut tout à coup trois doigts de sa main droite teints de sang qui lui coulait du nez. Il voulut les essuyer; comme il n'y réussit pas complétement, tous les assistants, parmi lesquels se trouvaient Mangold et le prêtre Erkinbert, regardèrent cet incident comme le pronostic de grands événements. Le pontife était d'avis que le roi comparût en personne à la diète. Quoique depuis longtemps il fût averti, par la rumeur publique, des dispositions hostiles du monarque, il lui fit rappeler néanmoins la promesse qu'il avait faite de se présenter à la diète de Forcheim, pour se justifier des accusations portées contre lui, ajoutant que lui-même y paraîtrait comme juge. Le cardinal Grégoire, accompagné du comte Mangold, fut chargé de porter ce message à Henri; mais l'empereur répondit au légat qu'il était en ce moment trop sérieusement occupé en Italie, et qu'il lui était impossible de prendre sur lui d'irriter, par un départ aussi prompt, les Italiens qui l'avaient attendu depuis si longtemps; que d'ailleurs le terme était trop rapproché, et que, malgré toute sa diligence, il ne pourrait arriver à Forcheim à l'époque fixée. Mangold s'acquitta envers Henri du message de Rodolphe. L'empereur ne voulut pas promettre un sauf-conduit au pontife. Le légat revint auprès de Grégoire, qui n'eut aucune peine à comprendre toutes les inten-

tions du monarque. Le comte Mangold se hâta de repasser les monts, et rejoignit encore les légats qui étaient partis la veille du jour de son arrivée près du souverain pontife; c'étaient Bernard, cardinal-diacre de l'Église romaine, et Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille, homme éloquent, instruit et vertueux, qui était appelé le père de près de six cents moines qu'il gouvernait. Avec eux allait un savant homme, nommé Chrétien (Guimond), qui avait composé un ouvrage remarquable contre Bérenger, et qui devint plus tard évêque d'Averse (1).

A Forcheim se trouvaient réunis l'archevêque de Mayence, les évêques de Wurzbourg, de Metz, et une foule d'autres; les ducs Rodolphe, Berthold et Welf, et un nombre considérable de margraves, de comtes et de grands du royaume. Bientôt Mangold se présenta devant l'assemblée avec les légats du pape. Après avoir remis et lu à l'assemblée les lettres dont ils étaient porteurs, ils exposèrent combien peu les promesses du roi avaient servi au bien de l'État et de l'Église; que le pape avait fait tous ses efforts pour se rendre à la diète et agir de concert avec eux; mais que Henri avait fermé tous les passages, en sorte qu'il ne pouvait ni se rendre

(1) C'est ce qui résulte de la comparaison de Lambert et de Paul Bernr., c. LXXXIX-XC. La *Chron. Hirsaug.*, ann. 1076, prétend que ces derniers légats se sont rendus près du roi (*).

(*) Guimond était une lumière de son siècle; il était moine de la Croix-de-Saint-Leufroi, dans le diocèse d'Évreux, et disciple de Lanfranc. Le roi Guillaume le fit passer en Angleterre et voulut lui donner un évêché qu'il refusa, et revint dans son monastère; mais plus tard le pape Urbain II le nomma archevêque d'Averse en Italie. *(Note du trad.)*

en Allemagne, ni même retourner à Rome; que toutefois il était décidé à venir, et qu'il les priait de différer jusqu'à son arrivée l'élection d'un nouveau roi (1).

Dès que les légats eurent cessé de parler, l'assemblée se leva en masse pour saluer avec respect les envoyés du saint-siége. Chacun exposa alors les maux et les dangers qu'on avait déjà soufferts sous Henri, tous ceux dont ils étaient menacés encore, puisqu'il cherchait à les surprendre pendant la paix, qu'il était infidèle à ses serments, et ne laissait aucun espoir de changement. On passa le jour tout entier à entendre ces plaintes et ces récriminations, de sorte que les légats furent tout étonnés de ce que le royaume des Francs fût resté si longtemps sous le gouvernement d'un jeune insensé; ils ajoutèrent qu'à l'arrivée du pape on verrait, d'après ses conseils, ce qui conviendrait le mieux à l'avantage et à l'honneur de tous, ainsi qu'à la paix de l'Église. Ce fut ainsi qu'on finit la première journée (2).

Le lendemain les princes et les seigneurs se rendirent chez les légats. Ils avaient réfléchi sur le danger de différer l'élection du nouveau souverain, et en conséquence ils déclarèrent aux légats qu'il fallait procéder immédiatement, et d'un accord unanime, à l'élection d'un nouveau roi. Les légats, fidèles à leurs instructions, répliquèrent que, suivant leur opinion, il valait mieux at-

(1) La lettre dont les légats étaient porteurs est probablement celle que cite Hugues de Flavigny, dans la *Chronique de Verdun*, p. 217.

(2) Paul Bernr., c. XCIII. Lambert finit ici, ann. 1077. C'est bien à regret que nous quittons un guide qui nous a si merveilleusement servi pendant l'espace de trente-huit ans, c'est-à-dire de 1039 à 1077.

tendre l'arrivée du saint-père; que cependant le bien de l'État ne reposait pas sur leur conseil, mais sur la sagesse des princes, qui pouvaient mieux juger de l'intérêt général. Les princes, incertains de l'arrivée du pape, se rendirent, d'après la permission des légats (1), dans le palais de l'archevêque de Mayence, et se mirent en devoir de traiter l'affaire avec une sérieuse attention. Tous demeurèrent d'accord que le pape ne pouvait exiger d'eux qu'ils attendissent son arrivée; qu'étant d'ailleurs un peuple libre, ils avaient une volonté libre, et par conséquent le droit d'élire un chef (2); que si l'Empire venait à périr, on ne s'en prendrait qu'à eux seuls; qu'ils n'étaient plus assujettis à l'obéissance du roi; qu'ils étaient au contraire menacés de l'anathème s'ils lui obéissaient, et que le pape lui avait interdit l'exercice de la royauté, au nom du Dieu tout-puissant et de saint Pierre (3).

Bientôt les différents ordres se divisèrent pour délibérer séparément. Parmi les princes, il y en avait plus d'un qui songeait autant à ses intérêts privés qu'à ceux de l'État. Plusieurs demandaient que le nouveau souverain réparât tous les torts que Henri leur avait faits. Otton de Nordheim ne voulait reconnaître pour seigneur et pour roi que celui qui lui rendrait la dignité dont il

(1) « Accepta licencia a legatis. » — Cela ne veut pas dire que les légats permirent, de leur libre volonté, de choisir un nouveau roi; leurs instructions n'allaient pas jusque-là. (*Note du trad.*)

(2) « Ut liberi homines. »

(3) Paul Bernr., c. CXIV.

avait été dépouillé. Ces vues d'intérêts particuliers déplurent aux légats. « Ils disaient qu'un roi n'était pas « roi pour quelques individus, mais pour tous; qu'il de« vait protéger les droits de chacun ; que chaque indi« vidu trouvait son intérêt propre dans l'intérêt com« mun ; que si chacun faisait attention à son intérêt par« ticulier, leur choix ne serait plus libre ni impartial, « mais entaché de simonie. » Ils représentèrent la nécessité d'établir des principes généraux d'après lesquels l'élection devait se faire, savoir : « 1° que les évêchés « ne seraient point le prix de l'or ou de la faveur ; « mais chaque Église aurait la liberté de nommer ses « membres, comme le veut la discipline ecclésiastique ; « 2° que la dignité royale, suivant les anciennes cou« tumes, ne serait point héréditaire, mais que le fils « du roi, s'il était digne de succéder à son père, serait « élu d'après un choix libre ; que s'il n'était pas digne « et que le peuple ne voulût pas le reconnaître pour son « seigneur, il serait rejeté. » Ces propositions furent accueillies et approuvées unanimement (1). Les légats avaient parlé dans le sens de Grégoire ; car, en obtenant la reconnaissance légale de la première condition, son plan se trouvait accompli dans son point essentiel.

L'assemblée des princes et du peuple n'attendait plus que la décision des évêques. Alors l'archevêque de Mayence (*) se déclara le premier pour Rodolphe, duc

(1) Brunon, p. 135.

(*) L'archevêque de Mayence avait la première voix à l'élection des empereurs. Voy. Eichhorn, t. II, p. 336, 4e édition. (*Note du trad.*)

de Souabe. Adalbert de Wurzbourg adhéra à ce vote, et les autres évêques en firent autant; Berthold, Welf, Otton et les autres princes se rangèrent du même avis, et avec eux tout le peuple. Des cris de joie accueillirent la proclamation du nouveau roi; les légats confirmèrent l'élection (*), et ce jour même chacun lui prêta serment de fidélité (1).

Rodolphe refusa d'accepter une couronne qui devait être achetée au prix de son sang; car il prévoyait bien qu'un caractère comme celui de Henri ne céderait pas le terrain sans une vive résistance. Dans plusieurs circonstances il avait appris à connaître sa témérité, sa bravoure et sa résolution. Les batailles livrées aux Saxons lui en fournissaient des preuves; il prévoyait encore le mécontentement d'un grand nombre de seigneurs, et surtout des évêques qui étaient opposés à Grégoire. Mais les princes ne lui donnèrent pas même une heure de ré-

(*) Les légats, en confirmant l'élection de Rodolphe, ont outrepassé leur pouvoir et agi contre l'intention de Grégoire, qui voulait ramener Henri et lui conserver son trône. Aussi, dans une lettre adressée (lib. IX, 28) à tous les fidèles, il déclare expressément que ce n'est ni par son ordre ni par son conseil que Rodolphe venait d'être élevé à la dignité royale. « Nous avons même statué, dit-il dans un concile, que, si les archevêques « et les évêques qui l'ont sacré ne rendaient bonne raison de leur entreprise, ils seraient « déposés de leurs siéges. » Ailleurs, il désapprouve ouvertement la conduite des légats. Ni les légats ni les princes n'avaient suivi son conseil, qui était de différer l'élection jusqu'à son arrivée en Allemagne. Grégoire n'est donc pas responsable des guerres qui vont s'élever entre les deux souverains. (*Note du trad.*)

(1) Bertold. Const., ann. 1077. *Abbas Ursperg.*, p. 170. La *Chron. Hirsaug.* dit : « Compulsus, non voluntarie, nomen regale suscepit, ut liberi homines, Rudolphum ducem Suevorum, frustra multum renitentem, frustraque vel unius horæ inducias ad consulendum petentem, regia dignitate sublimaverunt; virum sane in humilitate præcipuum, regio honori ætate et moribus idoneum; eique se debitæ fidelitatis sacramento subdiderunt. » Paul Bernr., c. CXV.

flexion. D'ailleurs, Rodolphe lui-même pouvait se convaincre que, dans ces temps critiques, il fallait un chef qui pût réunir comme à un centre les forces individuelles. Il prit donc la couronne le 15 mars, sans le droit de la rendre héréditaire, et avec la promesse d'accomplir, en tout ce qui dépendrait de lui, les décrets du saint-père (1). C'était le 15 mars (2).

Après l'élection, tous les seigneurs réunis à Forscheim se rendirent en grande pompe à Mayence. Le 26 mars, on y célébra une grand'messe, pendant laquelle l'archevêque Sigefroi couronna et sacra Rodolphe comme roi légitime et défenseur du royaume des Francs. Bien souvent l'homme se plaît à voir d'heureux présages, et fonde ses espérances sur les incidents les plus ordinaires, qu'il sait interpréter à son gré pour y trouver un motif de se réjouir. C'est ainsi qu'on fit dans cette occasion, où chacun croyait voir un heureux augure dans l'adoucissement subit d'un froid rigoureux, et dans la fonte des

(1) Paul Bernr., ch. xcv. On peut voir, au chapitre xcvii, comment on jugeait, dans cette circonstance, de la vassalité de Rodolphe envers Henri.

(2) Les autorités qui parlent de l'influence de Grégoire sur l'élection de Rodolphe diffèrent beaucoup entre elles. L'auteur de l'*Apologie de Henri*, ch. 183, fait entreprendre l'élection de Rodolphe par Grégoire, réuni aux évêques. Arnulph. (*Hist. Mediol.*, chap. 10) fait faire l'élection et le couronnement à Mayence. Ott. Frising., *de Gest. Frid.*, l. i, ch. 7, prétend que le pape envoya dès lors au nouveau souverain la couronne, avec l'inscription connue; et avec lui s'accordent Sigebert de Gemblei et Albert de Stade; mais ces deux auteurs sont peu sûrs pour la chronologie. La *Chronique* d'Otton de Frising., vi, ch. 35, dit : « Ejusque (Gregorii), ut dicitur, concilio et auctoritate, Rudolphus... rex creatur. » Bien que dans ses lettres Grégoire parle de la nécessité d'élire un nouveau prince, il est certain pourtant que, pour de bonnes raisons, il n'approuvait pas encore l'élévation de Rodolphe.

neiges qui couvraient le sol (1). Mais, le jour même de son sacre, Rodolphe eut un présage des malheurs qui l'attendaient.

Pendant le service divin, Sigefroi, à la prière de Rodolphe, éloigna du ministère de l'autel un diacre accusé de simonie. Cette mesure excita la haine d'un grand nombre d'ecclésiastiques, ennemis déclarés du pape et de son œuvre. Ils voyaient par là ce qu'ils devaient attendre du gouvernement de Rodolphe. Les moines et le peuple furent gagnés sans peine ; car bien des gens restaient encore fidèles à l'ancien monarque, et la discorde s'étendit de proche en proche. Suivant un ancien usage, le jour du couronnement, les jeunes gens se livraient aux jeux de la chevalerie, qui attiraient une foule de spectateurs. Mais plus d'un habitant de la cité, échauffé par le vin et zélé partisan de Henri, voyait cette fête d'un œil jaloux. Il ne manquait plus qu'une occasion pour éclater; elle se présenta. Le fils d'un bourgeois se hasarda, sans doute d'après un plan concerté, d'enlever de l'habit d'un riche seigneur un ornement précieux qu'il cacha aussitôt. Il fut découvert et maltraité par le seigneur. L'objet fut repris, et le voleur conduit en prison; cependant le gouverneur de la ville lui rendit presque immédiatement la liberté. Mais les bourgeois en grand nombre attaquèrent les troupes de Rodolphe, qui,

(1) Paul Bern. : « Quod quidam sapientum ita interpretati sunt, Deum in legitimi principis electione suam adstipulationem mundo denotasse, per insoliti frigoris depulsionem et per clementioris aeris reparationem. » Dans ces paroles se montre l'esprit du temps. Bertold. Const., ann. 1077.

selon l'usage, étaient venues à la fête sans armes. Les uns furent blessés, d'autres tués, et le désordre s'augmenta d'un moment à l'autre. Les clercs firent sonner le tocsin pour soulever le peuple; par malheur pour les troupes royales, les armes qu'elles avaient déposées dans les hôtelleries avaient été enlevées par les habitants. La multitude furieuse se précipita vers le palais et vers l'église, où le roi assistait aux vêpres, résolue de mettre le feu aux deux édifices. Les soldats de Rodolphe parvinrent à le garantir de la fureur de la populace; ils tuèrent un grand nombre d'assaillants, mais en éprouvant eux-mêmes de fortes pertes. Quand, de son palais, Rodolphe vit la cruelle situation des siens, les princes qui l'entouraient eurent bien de la peine à l'empêcher de se jeter au milieu de la mêlée. Lorsque les soldats furent une fois munis de leurs armes, ils se précipitèrent sur la foule, en firent un grand carnage, et la dispersèrent. Quelques bourgeois se noyèrent dans le Rhin, et l'on évaluait à plus de cent le nombre de ceux qui avaient perdu la vie dans cette journée. Le lendemain, les principaux citoyens se présentèrent à Rodolphe, s'offrant avec humilité à recevoir les châtiments qu'il jugerait convenable de leur infliger, pourvu qu'ils obtinssent le pardon de leurs concitoyens. Ils prêtèrent en même temps serment de fidélité; mais la bourgeoisie n'en resta pas moins ennemie. Rodolphe s'empressa de quitter cette malheureuse cité (1).

(1) Cette relation est de Paul Bernr., c. XCVIII; de Brunon, p. 35; de Bertold. Const., ann. 1077; de Ab. Ursperg, p. 170; de Sigeb. Gemb., ann.

Suivant l'antique usage, Rodolphe se mit en devoir de parcourir le pays, et se dirigea d'abord vers Worms, accompagné de l'évêque de cette ville; mais les habitants, restés fidèles à Henri, lui en fermèrent les portes. Sur cela, il se rendit dans la Souabe, en passant par Tribur et Lorsch.

Esslingen, ancienne résidence royale, fut le premier lieu où il tint sa cour; puis il célébra la fête des Rameaux à Ulm, et celle de Pâques à Augsbourg (1). Dans ce dernier lieu, il assembla tous les évêques et les princes de son parti, et, de concert avec eux, il commença à régler les affaires de l'État et de l'Église. Il fit partir en même temps pour Rome un des légats du pape, l'abbé Bernard; mais le légat fut arrêté en chemin par Ulrich de Lenzbourg, partisan de Henri; dépouillé de tout ce qu'il avait, il fut retenu captif pendant six mois, jusqu'à ce qu'enfin Henri lui rendit la liberté, à la prière de l'abbé de Cluny (2).

L'Allemagne se trouvait donc dans une complète anarchie, partagée entre deux rois, entre Rodolphe et Henri; on voit en général que peu de gens passaient du dernier au premier, mais beaucoup, au contraire, du premier au dernier. Le parti de Rodolphe, d'après les

1077. Ces auteurs diffèrent sur l'issue de l'affaire. Suivant le dernier, le roi et Sigefroi s'enfuirent de la ville. D'après Bertold, Sigefroi s'interposa comme médiateur, s'offrant même pour otage; mais il fut insulté, et ne rentra pas à Mayence. Rodolphe et les siens furent chassés de la ville, suivant Ursperg. Ces auteurs diffèrent aussi sur d'autres choses.

(1) Gerb., p. 57.

(2) Bertold. Const., ann. 1077.

conditions mêmes de son élection, devait nécessairement être celui du pape : c'est pourquoi il trouvait beaucoup d'ennemis, surtout parmi les évêques. Aux yeux de Grégoire, le parti de Henri était hérétique et réprouvé ; celui de Rodolphe, saint et évangélique ; et pourtant, tout en travaillant avec ardeur à favoriser ce parti, le pontife était encore peu disposé à reconnaître Rodolphe pour souverain. Quiconque n'était pas pour Grégoire n'était pas non plus pour Rodolphe ; c'est ce qu'on vit déjà à Augsbourg le jour de Pâques, où Rodolphe fut abandonné par plusieurs de ses vassaux parce qu'on avait reçu la nouvelle certaine de la marche de Henri (1) vers l'Allemagne. Imbricon, évêque d'Augsbourg, qui avait juré fidélité au nouveau roi, se détacha bientôt de son parti. Son exemple entraîna plusieurs autres princes ; et plus il se montra opposé à Rodolphe, à qui il refusa même le salut, plus sa défection devint funeste dans la Souabe et dans la Bavière, où il possédait un grand nombre de domaines. Les habitants d'Augsbourg étaient favorables à Henri, qui leur avait accordé un grand nombre de priviléges commerciaux ; c'est pourquoi leur évêque brava toutes les menaces de Rodolphe (2).

Après les fêtes de Pâques, ce prince se rendit, par Ulm et Richenou, à Constance (3), où Otton, nommé par le roi Henri, continuait de porter le titre d'évêque,

(1) Gerbert, p. 57.

(2) Bertold. Const., an. 1077.

(3) Gerbert, p. 57. Suivant Bertold, le roi aurait tenu une seconde assemblée à Esslingen, car il dit : « Post Pascha, generale colloquium apud Ezzlingen. »

quoique le pape lui eût interdit toute fonction ecclésiastique. C'est pourquoi il était ennemi de Rodolphe, qui le chassa avec tous les simoniaques qui tenaient à lui et à l'ancien roi. Il mit à sa place Altmann, évêque de Passau (1), zélé restaurateur de la discipline canonique. Rodolphe, convaincu que, par cette conduite, il pourrait gagner la faveur de Grégoire, n'eut aucune crainte des nombreux adversaires qu'il soulevait contre lui. De Constance il se rendit à Zurich, où éclata une grande révolte parmi les clercs; car ils se rappelaient leurs infractions à la discipline ecclésiastique. Comme à Mayence, ils réussirent à animer le peuple contre lui, parce qu'il voulait, disaient-ils, les soumettre aux dures exigences du pape. A Saint-Gall, il mit à la tête du monastère le moine Lutold, au grand mécontentement des religieux, partisans de Henri (2). Ils allèrent même jusqu'à briser dans le chœur la crosse abbatiale; et à peine était-il revêtu de sa nouvelle dignité, qu'il fut obligé de la quitter. C'est ainsi que la discorde étendit de plus en plus ses funestes ravages, en descendant du trône au siége des évêques, aux châteaux des seigneurs, aux cités bourgeoises, aux cellules des moines et des religieuses; c'est ainsi que toutes les classes de la société furent entraînées par les deux idées les plus sublimes de la vie, la liberté et la religion, dont l'une se personnifiait dans les princes et l'autre dans l'Église, dans le souverain

(1) Tschudy, p. 28.

(2) Tschudy, p. 28. Burckhard, *Lib. de Cas. S. Galli*, ap. Goldast., *Scr. Rer. alem.*, I, p. 67.

pontife. Les guerres religieuses ont été terribles dans tous les temps ; elles brisèrent une multitude de liens, lorsqu'un seul devait prévaloir; elles anéantirent l'unité, qui est pourtant nécessaire. Mais aussi elles portèrent quelquefois l'homme aux actions les plus sublimes. Guerres malheureuses quand les individus périssent avec l'idée d'unité qu'ils portaient en eux, mais non quand l'unité s'achète au prix d'une foule d'existences individuelles.

Rarement l'Allemagne et l'Italie avaient été livrées à une semblable discorde. Le pape n'était pas pour Henri; il ne s'était pas non plus déclaré pour Rodolphe, quoiqu'il le fût pour sa cause. Ce dernier prince avait député vers Grégoire immédiatement après son élection, pour lui annoncer son élévation, et lui promettre une entière obéissance dans les affaires spirituelles de l'Église (1). Le pontife était encore dans la haute Italie quand les députés vinrent le trouver. Il fit longtemps attendre sa réponse ; car Henri était bien près de lui, et, contre son attente, il le voyait à la tête d'un parti considérable. Henri se rapprocha de l'Allemagne avec une armée toujours croissante. Trouvant le passage des montagnes gardé par les troupes ennemies, il passa à Vérone, où il arriva le jour de Pâques, traversa ensuite Aquilée, entra dans le Frioul et dans la Carinthie, et, grâce à l'appui du duc Marquard et de son fils Lutold, il put se diriger vers Ratisbonne. Dans ce trajet plus d'un an-

(1) Paul Bernr., c. XCVIII. Hugo Flavin., *Chron.*, p. 218.

cien allié vint rejoindre son ancien seigneur et roi, avec cette fidélité traditionnelle que le peuple allemand conserve à ses princes (1).

Les Bourguignons, qui étaient entièrement dévoués à Henri, se réunirent en foule sous ses étendards : après eux arrivèrent les évêques de Bâle et de Lausanne, avec leurs hommes d'armes; le comte palatin Hermann et toute la Franconie; Marquard de Carinthie et son fils Lutold, que le prince avait toujours protégés contre Berthold. La Bavière fournit aussi un grand nombre de chevaliers et de seigneurs; car Welf n'était point aimé de tous (2). Plusieurs vassaux même du duché de Rodolphe quittèrent leur suzerain; Werner, évêque de Strasbourg, quitta ses deux frères, les comtes d'Achalm, qui étaient du parti de Rodolphe, pour s'attacher au roi. Ulrich d'Eppenstein, second fils de Marquard, nommé par Henri abbé de Saint-Gall, déposé par Rodolphe, rejoignit son bienfaiteur, et avec lui une multitude de clercs. A la tête de leurs hommes d'armes parurent le vieux comte Arnaud de Lenzbourg et Ulrich de Bregence, chevalier puissant et valeureux, le même qui avait emprisonné le légat du pape. Il y en eut bien d'autres dont l'affection pour Henri avait été à l'épreuve du malheur; de ce nombre était Lutold, comte de Dillingen. Les comtes et les prélats de la maison de

(1) Tschudy, p. 28. Burckhard, *Lib. de Cas. S. Galli.*

(2) *Chron. Augustan.* Dans la Bavière, il se trouvait beaucoup de prêtres concubinaires, et par conséquent le pape y avait beaucoup d'ennemis.

Welschneuenbourg, et les comtes Egine, fils de Rodolphe d'Achalm, et Werner de Grüningen, oublièrent, comme une foule d'autres, la suzeraineté de Rodolphe pour s'attacher à Henri (1); un grand nombre de parents et d'amis de Rodolphe vinrent se ranger également sous sa bannière (2); enfin, au bruit des nouvelles hostilités, on vit arriver de la Bohême des hordes de brigands qui ne voyaient dans la guerre que le pillage et la dévastation (3). Mais ce qui remplissait l'âme de Henri d'une joie indicible, c'était le beau dévouement et la fidélité inébranlable des cités germaniques, notamment de celles du Rhin. A l'exemple de ses prédécesseurs, Henri leur avait accordé des priviléges importants (4). Plusieurs d'entre elles jouissaient des avantages précieux de la trêve de Dieu (5). Dès 1073, les marchands de Worms avaient été affranchis de tout péage; dans d'autres, il avait ajouté au droit de tenir marché celui d'établir des péages et de battre monnaie. Les villes se rappelaient ses bienfaits, et plus les bourgeois, plus surtout les marchands trouvaient de protection auprès du roi contre les princes et les chevaliers, plus aussi ils soutenaient avec ardeur le parti de celui qu'ils regardaient comme un rempart contre leurs oppres-

(1) J. de Muller, *Hist. des Suisses*, I, p. 320. *Hist. de Souabe*, par Pfister, II, p. 130.

(2) Bertold. Const.

(3) Pelzel, *Hist. de Bohême*, p. 69.

(4) Fischer, *Hist. du Commerce*, I, p. 342.

(5) Fischer, I, p. 361. Datt., *de Pace publica.*

seurs. Ces privilèges contribuèrent dès lors à donner de l'importance à la bourgeoisie, et surtout au corps des négociants. Chacun courut se ranger sous les drapeaux du monarque, et employa pour la guerre des armes que, pendant longtemps, il n'avait portées que pour la sûreté de ses biens et de sa personne (1). Cet empressement fut d'autant plus vif, que beaucoup d'entre eux voyaient avec peine les passages de l'Italie fermés par les ducs (2). Les monastères que Henri avait eu soin de doter lui envoyèrent leurs troupes (3). Tous ceux qui suivaient Henri le suivaient de leur propre mouvement. La forte prépondérance des seigneurs avait rompu les liens du service féodal, et les prestations en étaient entièrement volontaires. Le souveuir des bienfaits reçus, l'espoir d'en obtenir d'autres, et la ferme confiance de voir maintenu, sous le gouvernement de Henri, ce que Rodolphe ébranlait ou ce que la réforme pouvait détruire, tels étaient les éléments qui combattaient en faveur du premier.

Cependant les forces imposantes de Rodolphe prouvent que tous les esprits ne partageaient pas les mêmes sentiments. Quiconque épousait le parti de Grégoire embrassait par là même celui de Rodolphe ; ainsi une foule

(1) Helmold, *Chron. Slavor.*, I, c. 28.

(2) Bruno. « Maxima pars exercitus ejus ex mercatoribus erat. » *Voy.* p. 120-121.

(3) *Voy.*, sur des donations aux monastères, Schœflin, *Cod. Diplomat.*, t. IV, p. 22 ; Schannat, *Vindem. Litterar.*, p. 106 ; de Reinhardsbron, etc.

d'ecclésiastiques de la Souabe et de la Suisse s'attachèrent à lui (*). Altmann de Constance lui était dévoué par reconnaissance; à lui se joignirent aussi les évêques de Coire, de Wurzbourg et de Worms, ce dernier était toujours animé d'une vieille haine contre Henri; trois abbés du plus haut rang envoyèrent leurs troupes à Rodolphe : c'étaient Eckard de Richenou, l'ardent Sigefroi, abbé du couvent de *tous les Saints* à Schaffhouse, et Guillaume de Hirsau, l'homme le plus exemplaire de son temps (1). Il faut encore y joindre ceux de Stein et de Rheinau. Parmi les princes et les seigneurs, Rodolphe comptait au nombre de ses dévoués amis Berthold et Welf, leurs nombreux vassaux et soldats; Hugues, comte palatin de Tubingue; les comtes Marquard avec la ville de Bregence, Hartmann de Dillingen, de Montfort, Burchard de Nellenbourg, Cunon et Lutold d'Achalm, Werner de Habsbourg, Adalbert de Calw et ses trois fils, Brunon, Adalbert et Godefroi (2), sans compter d'autres personnages illustres.

Au moment où Henri entra dans la Souabe, son armée se montait à douze mille hommes; mais ces forces s'augmentèrent à mesure qu'il passa d'une cité à une autre; à Ratisbonne, de nouvelles troupes vinrent se ranger sous ses ordres. Rodolphe en fut effrayé; néanmoins

(*) On voit ici que tous les ecclésiastiques n'étaient pas opposés aux décrets de Grégoire. Il y avait encore à cette époque dans le clergé un parti honnête, vertueux et exemplaire, comme nous le verrons encore dans la suite de cette histoire. Les clameurs contre Grégoire étaient celles d'une faction, comme le disent tous les auteurs contemporains.
(*Note du trad.*)

(1) C'est ce que prouve la *Chronique Hirsaug*.
(2) J. de Muller et Pfister.

il résolut de montrer bientôt de quel côté se trouvait le bon droit. Il était campé avec cinq mille Souabes près de Sigmaringen (Sommeringen), où était une petite ville du même nom. Henri parcourut le pays en le dévastant; partout où les hordes de Bohême s'étaient montrées, la contrée n'offrait plus que l'aspect d'un vaste désert. La Souabe surtout ressentit toutes les horreurs du brigandage : elle était livrée à la rapine, au fer et aux flammes. La Franconie orientale et les pays situés sur le bord du Rhin et du Danube jusqu'à Esslingen, et même jusqu'à Ulm, éprouvèrent le même sort (1). La terreur marchait devant Henri. Rodolphe voulut aller à sa rencontre; mais les princes et les seigneurs de son armée s'opposèrent à son dessein, et lui conseillèrent d'attendre des renforts avant d'attaquer son rival. Pendant qu'on délibérait ainsi, Henri pressa sa marche, tomba à l'improviste sur les troupes de Rodolphe, et les mit en fuite (2). Avec ce succès recommencèrent le pillage et l'incendie. Rodolphe renvoya ses vassaux, et, accompagné d'un petit nombre d'amis, il gagna la Saxe, s'arrêta quelques heures à Hirsau (3), et ensuite à Erford, où la noblesse saxonne lui fit un bril-

(1) Gerbert, p. 28. Bertold. Const., ann. 1077. Ce dernier dit des Bohémiens : « Fautores ejus ex Bohemia, homines libentius quam pecudes prædabantur, ut eos usque ad satietatem suæ libidinis inhumanæ prostituerent, et postea inhumanius eos cynocephalis devorandos venderent. »

(2) Burckhard., *Lib. de Cas. S. Galli*, p. 67.

(3) Brunon dit à Erford (Erpesfort). La *Chron. de Hirsaug.* le fait aller en Saxe. « Post coronationem suam cum Sigefrido, archiepisc. de Magontia, sese fuga salvantes, congregaturi contra regales exercitum. »

lant accueil comme à son roi légitime, et l'accompagna jusqu'à Mersebourg. Dans cette ville s'étaient réunis les seigneurs, les ducs, les comtes, les barons, et les chevaliers de la Saxe. On donna une grande fête à Rodolphe, et on le reconnut solennellement pour roi des Saxons. Dans une réunion de princes, il conseilla de rassembler sur-le-champ une armée pour attaquer Henri, l'ennemi public de l'Empire; car se livrer à une molle oisiveté dans des jours aussi orageux, cela lui paraissait une chose indigne du peuple saxon, et entièrement contraire à ses intérêts. Les Saxons s'armèrent donc de tous côtés (1).

Dans cet intervalle, Henri continuait ses ravages dans la Souabe, dévastant les domaines de ses ennemis, et faisant raser leurs châteaux forts. Il tint une diète à Ulm, où il reprit la couronne et la direction des affaires; son premier acte fut de prononcer, suivant les lois teutoniques, une condamnation contre trois ducs infidèles. Il les déclara déchus de leurs dignités et de leurs fiefs, qu'il distribua entre ses créatures, pour se les attacher encore davantage. Il fit une large part au comte Ulrich de Lenzbourg, qui avait arrêté le légat du pape. Le Brisgau fut cédé à Werner, évêque de Strasbourg, qui, le premier, lui avait apporté en Italie la nouvelle de l'élection de Rodolphe (2). Imbricon, évêque d'Augsbourg, se rendit également à Ulm, y célébra la messe en présence de Henri, qui reçut la communion, comme

(1) Bruno, p. 136.
(2) Albert. Stad., p. 246. Bertold. Const.

preuve de l'injustice de la cause de Rodolphe; mais peu après il tomba gravement malade, et mourut avant la fin de l'année.

Ce fut vers ce temps que Rodolphe envoya des ambassadeurs au pape pour solliciter de lui la reconnaissance de l'élection de Forscheim (1). De son côté, Henri en avait également envoyé (2), pour instruire Grégoire du succès de ses armes, et pour le détacher, par ce moyen, du parti de Rodolphe (3). Le pape était encore à Carpineta quand les députés arrivèrent près de lui. En voyant les désordres de l'Allemagne, les dissensions de toutes les classes de la société, occasionnées par l'élection de Rodolphe, la situation critique de ce prince, les espérances nouvelles de Henri, la vengeance qu'il était prêt à tirer de ses ennemis, Grégoire résolut de ne se prononcer ni pour l'un ni pour l'autre, quoiqu'il donnât à Rodolphe le titre de roi (*). Il écrivit donc à ses légats en Allemagne (4). « Vous n'ignorez pas, dit-il, « que, confiant dans la miséricorde de Dieu et dans

(1) Bertold., ann. 1077.

(2) *Chron. Hirsaug.*, p. 249.

(3) *Epist.*, IV, 24. Mais, comme le dit la *Chron. Hirsaug.* : « Quatenus Rudolphum, ut invasorem regni, excommunicare dignaretur papa. »

(*) Ici on s'est encore permis bien des déclamations qui n'ont aucun fondement. Les princes allemands avaient choisi un nouveau roi, contre l'intention et le conseil de Grégoire. Le pape ne pouvait pas rejeter ce choix, il n'en avait pas le droit. (*Voy.* Sachs. Landrecht, l. III, art. 52, dans Eichhorn, t. II, p. 365.) Le roi étant choisi, tout devait se décider par la voie des armes. Que pouvait faire Grégoire dans cette circonstance ? Rien autre chose, sinon de se constituer médiateur, concilier les esprits, éviter autant que possible l'effusion du sang : c'est ce qu'il cherche à faire, et s'il n'y réussit pas, ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre. (*Note du trad.*)

(4) *Epist.*, IV, 23. Bertold. Const. : « Præcepit, ut treugas ad invicem facerent. »

« l'appui de saint Pierre, nous sommes parti de Rome « pour aller rétablir la paix dans le royaume d'Alle- « magne, pour l'honneur de Dieu et pour l'utilité de la « sainte Église. Mais ceux qui devaient nous escorter « nous ayant manqué, et l'arrivée du roi en Italie ayant « suspendu notre voyage, nous nous sommes arrêté en « Lombardie, au milieu des ennemis de la religion chré- « tienne, non sans dangers ; et jusqu'à présent nous « n'avons encore pu franchir les monts, comme nous le « désirions. Nous vous prescrivons donc, par l'autorité « de saint Pierre, d'enjoindre aux rois Henri et Ro- « dolphe d'assurer la liberté de notre voyage, et de « nous donner le secours et l'escorte de gens dans les- « quels vous aurez toute confiance. Nous avons à cœur « de régler leur différend avec le concours des clercs « et des laïques, qui, dans ce royaume, craignent et « aiment le Seigneur, et de décider entre les mains du- « quel la justice doit placer les rênes de l'Empire. Vous « savez, en effet, qu'il est de notre devoir et du droit du « siége apostolique de traiter et de juger toutes les af- « faires majeures de l'Église. Celle qui s'agite entre ces « deux princes est si grave et si dangereuse, que, si « nous la perdions de vue un seul moment, il en résul- « terait les plus déplorables dommages, non-seulement « pour eux et pour nous, mais aussi pour l'Église uni- « verselle. C'est pourquoi, si l'un de ces deux rois re- « fuse d'obéir à nos commandements et ne tient aucun « compte de nos injonctions, si son orgueil révolté « contre Dieu menace l'Empire d'une désolation nou-

« velle, usez de la force que vous tenez de nous et de « saint Pierre pour lui résister jusqu'à la mort; et, en « lui ôtant l'administration de l'État, anathématisez-le « avec tous ses adhérents : car vous n'oubliez pas que « c'est un crime d'idolâtrie que de désobéir au saint-« siége, et que saint Grégoire a établi que les rois per-« daient leur couronne lorsqu'ils osaient s'opposer aux « ordres de l'Église romaine. Celui des deux rois qui « aura reçu notre volonté avec respect, et qui montrera « son obéissance envers l'Église, comme il convient à « un prince chrétien, vous l'aiderez de vos conseils et « de votre secours, après avoir réuni tous les clercs et « tous les laïques qu'il vous sera possible d'assembler : « vous le confirmerez dans la dignité royale de notre « part et en vertu de la puissance de saint Pierre, et « vous ordonnerez à tous les évêques, abbés, clercs et « laïques du royaume de lui obéir fidèlement, et de le « servir comme ils le doivent à leur souverain (1). »

Le même jour, Grégoire écrivit une seconde lettre adressée à tous les sujets de l'empire teutonique; elle est conçue en ces termes : « Nous voulons que vous « sachiez, nos très-chers frères, que nous ordonnons à « nos légats d'enjoindre aux rois Henri et Rodolphe « de nous laisser parvenir en sûreté jusqu'à vous, afin « que nous discutions le différend qui s'est élevé entre « eux à cause de leurs péchés. Notre cœur est plongé « dans l'amertume et dans la tristesse, au spectacle de

(1) *Epist.*, IV, 23. *Gerbert*, p. 58.

« tant de chrétiens voués à leur perte dans ce monde
« et dans l'autre, de la religion chrétienne déchirée,
« et de l'empire romain menacé de ruine par l'orgueil
« d'un seul homme. Chacun des deux rois, en effet,
« nous a demandé les secours du saint-siége (1). Et nous,
« confiant dans la miséricorde du Seigneur et dans le
« secours de saint Pierre, nous sommes prêt, avec
« votre conseil, à décider de quel côté se trouve la
« justice, à secourir celui en qui sera reconnu le droit
« à l'empire. Si donc l'un ou l'autre est assez témé-
« raire pour s'opposer à notre voyage et pour refuser
« le jugement du Saint-Esprit, méprisez-le comme un
« membre de l'Antechrist et comme le persécuteur de
« la religion chrétienne, observez la sentence que nos
« légats porteront contre lui, en vous rappelant que
« Dieu punit les superbes et donne sa grâce aux
« humbles. Celui des deux rois qui recevra avec res-
« pect le jugement, c'est-à-dire le décret que le Saint-
« Esprit rendra par notre bouche (car nous croyons
« fermement que partout où deux ou trois personnes
« sont réunies au nom du Seigneur, elles sont inspirées
« par lui-même), celui-là obtiendra votre appui et votre
« obéissance, ainsi que l'ordonneront nos légats ; et vous
« l'aiderez de tous vos moyens pour qu'il jouisse plei-

(1) Uterque namque rex a nobis, imo ab apostolica sede, cui licet indigni præsidemus, adjutorium requirit. (*Epist.*, IV, 24.) Verumtamen, sicut vir callidus et sagax, dominum papam Gregorium per nuntios suos blande et humiliter exoravit quatenus eumdem Rudolphum mox excommunicationi subjiceret. (*Ex libro Ms.* Censuali Centii Camerarii, postea Honorii III, c. II, p. 9.)

« nement de l'autorité royale, et qu'il remédie aux « maux dont l'Eglise est accablée. Nous ne devons pas « oublier que celui qui méprise les décrets du siége « apostolique se rend coupable d'idolâtrie; car si le « saint-siége résout et juge les choses divines et spiri- « tuelles, combien ne doit-il pas à plus forte raison juger « les choses terrestres et séculières (*)! Sachez encore, « mes chers frères, que depuis notre départ de Rome, « quoique nous ayons couru de grands dangers en sé- « journant parmi les ennemis de la foi chrétienne, nous « ne nous sommes laissé ni fléchir par les prières, ni « intimider par les menaces, et que nous n'avons rien « promis aux deux rois que notre justice; car nous « aimons mieux souffrir la mort, s'il le faut, que de « consentir à être la cause des troubles de l'Église (1). »

Rodolphe savait que, d'après les principes de Grégoire, sa cause était celle de la justice, et que sa conduite ne pouvait que lui plaire, et il était tout disposé à remplir les vues du pontife. Mais Henri tenait les passages des Alpes fermés, et ne se souciait nullement de l'enquête du pape; il ne permit pas même aux légats de se rendre de la Bavière dans la Franconie (2). Il aimait

(*) Le raisonnement de Grégoire est : Celui qui est rebelle au saint-siége encourt le crime d'idolâtrie, c'est-à-dire est un infidèle; le pape a donc le droit de le juger. Ce droit faisait partie de la constitution des États. (*Note du trad.*)

(1) Ad hoc nos ordinatos et in apostolica sede constitutos esse cognoscimus, ut in hac vita non quæ nostra, sed quæ Jesu Christi sunt, quæramus, et permultos labores patrum sequentes vestigia, ad futuram et æternam quietem, Deo miserante, tendamus. *Epist.*, IV, 24.

(2) Gerb., p. 58. Bertold. Const., ann. 1077.

mieux décider l'affaire par la voie des armes. C'est pourquoi il poussa ses armements avec plus de vigueur que jamais, passa d'Ulm à Augsbourg, où les bourgeois le reçurent avec de bruyantes acclamations. Dans la Bavière, son passage fut signalé par la démolition des châteaux et le ravage des campagnes. Pendant qu'il se trouvait à Ratisbonne, Siccard, patriarche d'Aquilée, vint le rejoindre avec des troupes : car en Italie aussi l'opinion se prononçait pour Henri de telle sorte, que l'évêque de Verceil, chancelier du roi, à la tête de son parti, ne craignait pas de convoquer une diète dans les plaines de Ronceaux pour déposer Grégoire ; mais la mort vint l'arrêter dans ses projets (1).

La situation de Rodolphe devenait donc de plus en plus critique. Tous ses domaines étaient au pouvoir de Henri. Ses vassaux ne cessaient de passer au camp de son rival, bien que souvent ils le fissent dans la seule vue de préserver leurs possessions du pillage.

Henri, en se voyant à la tête de forces si imposantes, résolut d'aller chercher son ennemi dans la Saxe (2). Rodolphe avait quitté ce pays, et s'était avancé jusqu'à Würzbourg, dont il faisait le siége, parce que les habitants de cette ville lui étaient opposés, et qu'ils avaient chassé leur évêque Adalbert, que le respect pour le souverain pontife avait porté à se déclarer contre

(1) Bertold. Const., ann. 1077. Siccard mourut aussi peu après son arrivée à Ratisbonne.

(2) Bertold. Const., ann. 1077.

Henri (1). Rodolphe y attendait les renforts de Berthold et de Welf, ainsi que ses vassaux de la Souabe. Il avait déjà fait dresser des échelles pour monter à l'assaut, quand Henri prit ses mesures pour empêcher la jonction des troupes de Rodolphe et celles de ses deux alliés. Ces derniers s'avancèrent avec cinq mille hommes remplis d'une telle ardeur pour le combat, que Henri, dont la position était fort désavantageuse, se vit obligé de faire sa retraite pendant la nuit : il rencontra sur son passage un détachement d'environ cent hommes qui s'étaient réfugiés dans une église ; Henri, ne pouvant vaincre la courageuse résistance qu'ils lui opposaient, fit mettre le feu à l'édifice, et les fit tous périr dans les flammes (*). Il se rendit, aprèsc et exploit, dans ses fidèles provinces du Rhin pour y lever de nouvelles troupes. Il campa entre le Rhin et le Necker, où il attendait les secours qui devaient lui arriver de la Bavière et de la Bohême (2). Quand Rodolphe fut informé de ce mouvement, il crut qu'il fallait en finir avec Henri avant l'arrivée de ces renforts. Ainsi, après avoir perdu un mois devant Wurzbourg, qu'il ne put prendre, il se dirigea à marches forcées vers le Necker ; mais tous les passages étaient fortifiés et gardés (3). Les deux armées

(1) *Chron. Hirsaug.*, p. 249.

(*) Voilà, entre mille autres, un trait de Henri que, suivant nos auteurs modernes, *l'histoire impartiale n'accusera pas de cruauté. (Note du trad.)*

(2) Bruno, p. 136.

(3) Gerbert, p. 58 : « Undique vadis qualitercumque obstructis. »

se trouvaient si près l'une de l'autre, qu'on pouvait se parler; les soldats de Rodolphe, empressés d'en venir aux mains, donnèrent à choisir à ceux de Henri, ou de traverser la rivière, ou de la leur laisser traverser (1). Rodolphe lui-même se rendait souvent sur les bords du fleuve pour provoquer son rival, et dire aux chefs de son armée que si Henri ne lui laissait pas un libre passage, il se retirerait à deux milles, jusqu'à ce que l'ennemi eût traversé le Necker avec toute son armée; qu'en cela il n'avait d'autre but que de terminer la querelle par une bataille, et qu'il pouvait l'assurer sur son honneur et par serment. Il demandait que la décision de la cause fût remise au souverain Arbitre, soit par un combat singulier, soit par une action générale. Mais Henri ne fit aucune réponse (2).

Rodolphe se retira, pour engager son ennemi à passer la rivière; mais ce fut en vain. Il reprit alors sa première position. Plusieurs chefs de l'armée de Henri s'opposèrent vivement à ce qu'on courût les chances d'un combat. On attendait vainement des renforts, et l'on ne se croyait pas en mesure de livrer bataille. On résolut donc d'entamer la voie des négociations. Après quelques pourparlers entre les principaux chefs de l'armée de Henri et les ducs Berthold et Welf, une entrevue eut lieu entre les deux rois et les légats du pape. On convint d'une suspension d'armes, qui devait amener la pacification complète par suite de négociations ultérieures.

(1) Bruno, p. 136.
(2) Gerb., p. 59.

On arrêta unanimement que celui dont la cause serait trouvée juste après un examen approfondi serait reconnu par l'autre pour seigneur et pour roi. Une diète devait être convoquée sur les bords du Rhin en présence des légats apostoliques, et aucun des deux princes ne devait prendre part aux délibérations ni empêcher l'assemblée (1).

Après ces conventions, Rodolphe congédia ses troupes et se retira en Saxe. Il fut rencontré par les Bavarois accourant auprès de Henri, qui les attendait sur les bords du Rhin, pour rompre une trêve que des circonstances impérieuses lui avaient imposée. Aussi, à peine eut-il reçu ce renfort, qu'il pénétra dans la Souabe, où il exerça les plus odieuses vexations, livrant tout au pillage et aux flammes. Il voulait pousser jusque dans le pays des Saxons; mais il en fut empêché par les chefs de son armée, qui s'étaient rendus caution de la trêve qu'il venait de conclure.

Rodolphe, se voyant indignement trompé, s'occupa des moyens de mettre ordre aux affaires de la Saxe. Comme, au temps fixé pour la diète, Henri arrêtait tous ceux qui voulaient s'y rendre, les légats, suivant l'avis de Rodolphe, se réunirent à Goslar avec les évêques et les seigneurs, frappèrent d'anathème l'empereur Henri, et, en vertu de l'autorité apostolique, ils lui interdirent l'administration du royaume (2).

Dans la Souabe et dans les pays voisins, Henri tirait

(1) Gerbert et Bruno.
(2) Gerbert, p. 60-64.

la plus cruelle vengeance de ses ennemis. Le duc Berthold s'était enfermé dans sa forteresse de Lindberg, et comme de cette place il voyait la fumée des villages et des villes en cendres, et l'horrible dévastation du pays, il en conçut un chagrin si profond, que bientôt ses trois fils, Berthold II, Hermann, moine de Cluny, et Gebhard, plus tard évêque de Constance, eurent à pleurer sa mort (1). Le comte Hugues de Montfort fut chassé de son château et de ses domaines. De là, Henri se rendit dans la Thurgovie, expulsa de Saint-Gall l'abbé Luthold, et établit à sa place Ulrich, fils du duc Marquard de Carinthie et frère du duc Luthold : ce qui fit naître de longues divisions entre Ulrich et l'abbé Eckard, qui prit parti pour Luthold (2).

De la Thurgovie, Henri marcha vers la Bavière, et son armée se livra, sans doute à son insu, aux plus coupables excès; car comme l'opinion générale désignait Henri comme ennemi du pape et de l'Église, il est probable qu'un grand nombre de ses guerriers profitaient de cette opinion pour couvrir leurs forfaits, quoique le roi lui-même fît sentir, à plus d'un prêtre obstiné et indocile, que si le pape avait du pouvoir, le prince en avait aussi, et qu'il n'était pas toujours prudent de le méconnaître (3).

(1) *Abbas Ursperg.*, p. 170. Tschudy, ann. 1077. *Annal. saxon.*, ann. 1077.

(2) Tschudy, ann. 1077.

(3) Plusieurs écrivains contemporains s'élèvent avec énergie contre la conduite de Henri. C'est ainsi que la *Chron. de Verdun*, dans Hugues de Flavig., dit, p. 220 : « Henricus, quia affectatis iniquitatibus ejus subse-

Pendant qu'il parcourait le pays à la tête de ses troupes et qu'il s'approchait de plus en plus de la Franconie, en faisant peser son joug principalement sur les églises et sur le clergé, Grégoire revint à Rome, après avoir travaillé sans relâche, jusqu'à la fin de cette année, à l'exécution de son plan, ainsi que le prouvent plusieurs de ses lettres datées de Carpineta et de Florence (1). Les Romains l'accueillirent avec de grandes marques de joie. Peu après son retour, il écrivit deux lettres aux habitants de l'île de Corse (2), qui avaient manifesté le désir de se placer sous la protection de l'Église romaine. En conséquence, le pape y envoya Landolphe, évêque de Pise, pour prendre possession de ce pays au nom du siége apostolique, et pour y régler les affaires de la religion. Dans la seconde épître, Grégoire félicite les Corses d'avoir replacé leur île, qui n'appartenait à aucun mortel ni à aucune puissance terrestre, sous l'autorité de son possesseur légitime qui est l'Église romaine (3); puis il les exhorte à persister dans leur résolution, à s'opposer avec vigueur à toute autre usurpation, et leur offre des troupes de la Toscane, s'ils en avaient besoin (*).

quens favebat effectus, bella, cædes, homicidia, per se suosque perpetrare non desistebat. Ecclesiarum destructionem, et ovilis dominici perturbationem sitiens, pastores ab ecclesia abigebat, lupos ad ovilia subintroducens et prosperitate sua decipiebatur, quia dirigebatur in manu ejus dolus. »

(1) *Epist.*, IV, 26-28; V, 1, 2.

(2) *Epist.*, V, 2, 4. La première est datée de Sienne.

(3) *Epist.*, V, 4.

(*) « Habemus per misericordiam Dei in Tuscia multas comitum et nobilium copias ad

Il était très-important pour Grégoire qu'à la mort de Siccard, archevêque d'Aquilée, cette Église fût pourvue d'un pasteur de son choix ; aussi eut-il soin d'envoyer au clergé, au peuple et aux suffragants de cette métropole, deux lettres sur ce grave objet (1). Dans la première, conformément à ses grands desseins, il parle de la réforme de l'Église en ce qui concerne l'élection des évêques. « Il est une règle antique, dit-il, connue de tous, « pleine de sagesse et de vérité, sanctionnée, non par « les hommes, mais par Jésus-Christ, qui dit : *Celui qui « entre dans la bergerie par la porte est le pasteur de ses « brebis ; mais celui qui entre, non par la porte, mais par « un autre endroit, est un voleur et un larron* (2). Cette « règle, longtemps négligée dans l'Église à cause de nos « péchés, et méconnue par une coupable habitude, nous « voulons la rétablir et la remettre en vigueur, pour la « gloire de Dieu et le salut de toute la chrétienté. Nous « voulons donc que, pour conduire le peuple de Dieu, il « soit fait dans chaque Église un tel choix, que l'évêque « nommé ne soit pas, suivant la parole des saintes Écri- « tures, un voleur et un larron, mais qu'il ait le nom et « la charge d'un vrai pasteur. Tel est notre désir, telle

vestrum adjutorium. » — On voit encore ici la raison pour laquelle les peuples se mettaient sous la protection du saint-siége : c'est qu'ils en recevaient des secours lorsqu'ils en avaient besoin pour repousser l'usurpation étrangère. (*Note du trad.*)

(1) *Epist.*, v, 5, 6.

(2) Ici, comme en bien d'autres occasions, Grégoire applique à la défense des investitures le passage de saint Jean, chap. x, v. 1 : « Amen, amen, « dico vobis, qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, « ille fur est et latro. »

« est notre volonté, tel sera le but constant de nos « efforts, tant que nous vivrons. Nous sommes loin de « détourner du service et de la fidélité qu'on doit au roi. « N'établissant rien de nouveau, ni rien de notre propre « fonds, nous voulons ce qu'exigent la nécessité et le « salut de tous ; nous voulons, avant tout, que, confor- « mément aux décisions des saints-pères, l'autorité évan- « gélique et canonique soit maintenue, en ce qui con- « cerne la nomination des évêques (1). » Il tient ensuite un langage plus sévère, et même menaçant, pour qu'on fasse l'élection suivant l'ordre voulu par ses décrets. Ces deux lettres prouvent le zèle avec lequel il dé- fendait sa cause, qui était celle de Dieu.

Grégoire reçut, vers la même époque, des nouvelles de la négociation de ses légats en Allemagne. Udon, ar- chevêque de Trèves, et Thierry de Verdun, se trouvaient alors à Rome en qualité d'envoyés de l'Empire. Le der- nier, député par Henri, demanda au saint-père de dé- cider l'affaire des deux rois dans un concile à Saint-Jean- de-Latran ; et comme ce vœu fut accueilli d'une voix unanime, on jugea convenable d'envoyer de nouveaux légats en Allemagne, pour prendre une décision, au nom du pape, dans la diète convenue par les deux princes. Celui qui s'opposerait à la pacification devait être frappé sans délai de l'excommunication. Udon de Trèves s'était joint aux nouveaux légats pour servir de médiateur (2); mais, comme nous l'avons déjà vu, Henri avait anéanti

(1) *Epist.*, v, 5.
(2) *Annal. Trevirens.*, p. 558.

toute espérance de pacification. Le pontife adressa donc à Udon une lettre (1), dans laquelle il lui fait part de la douleur et des angoisses que faisaient naître dans son âme les mouvements et les désordres qui bouleversaient l'État. Il se plaint de n'avoir reçu de réponse ni de ses légats ni des princes allemands auxquels il avait adressé des lettres, et il renvoie une copie des dernières, ainsi que la formule du serment prêté par le roi.

« Celui qui lit dans les cœurs, dit-il, sait quelle est « depuis longtemps notre sollicitude et quelle est notre « anxiété sur les troubles du royaume teutonique. Nous « lui avons adressé et nous adresserons encore de fré- « quentes prières, s'il daigne les exaucer; et nous les « avons fait appuyer par celles d'un grand nombre « d'hommes religieux et de pieuses congrégations, afin « qu'il ait pitié de cette nation; qu'il l'empêche de « tourner ses armes contre ses propres entrailles, et de « causer sa ruine; qu'il réprime, par sa puissance, la « cause de la discorde, et que, par sa divine modéra- « tion, il apaise les partis, sans les laisser s'emporter à « des suites funestes et déplorables. Il y a plus de trois « mois que nous avons envoyé nos instructions à Bernard « notre diacre, et à Bernard, abbé de Marseille, dont « nous avons appris la captivité, et que nous avons écrit « aux seigneurs ecclésiastiques et laïques, les engageant à « faire éviter l'incendie, le meurtre, et les autres maux « de la guerre, et à prendre, sur cette importante affaire,

(1) *Epist.*, v, 7.

« le parti qui nous paraissait le plus juste; et pour les
« pousser davantage, nous y avons ajouté l'injonction de
« l'autorité apostolique. Comme nous ignorons si vous
« les avez reçues ou si vous les avez regardées comme
« authentiques, nous vous en envoyons des copies, vous
« prescrivant de faire tous vos efforts pour que le dif-
« férend soit terminé selon le jugement qu'elles ren-
« ferment. Nous vous avons envoyé aussi le serment que
« le roi Henri nous a prêté par ses envoyés, et qui a été
« remis entre les mains de l'abbé de Cluny, afin que,
« par cette lecture, vous puissiez apprécier la droiture
« de sa conduite envers nous, lorsque ses partisans
« prennent nos légats prisonniers. Nous avons vu par là
« qu'il n'a encore fait rien qui soit digne de lui. Nous ne
« permettrons jamais qu'il profite de cette occasion pour
« agir contre la justice; car il n'a pu obtenir, ni par ses
« prières ni par ses menaces, de nous écarter de ce que
« nous regardions comme juste. Nous persisterons, avec
« le secours de Dieu, dans ces sentiments; ni la vie ni la
« mort ne pourront nous en détourner (1). Agissez donc,
« mes très-chers frères, afin qu'il paraisse combien vous
« aimez la liberté de l'Église et le salut commun; car
« vous savez que si cette affaire venait à empirer par
« négligence, elle répandrait non-seulement sur l'Alle-

(1) Il dit ici, en parlant du roi Henri : « Nunquam apud nos aut precibus aut aliqua ostentatione amicitiarum vel inimicitiarum obtinere potuit, ut quidquam pro eo, præter quod justum videretur, dicere vel censere vellemus. Atque in ea re quoad vixerimus incunctanter, Deo adjuvante, persistere nullo periculo vitæ vel mortis deterrebimur. »

« magne, mais sur toute la chrétienté, des maux sans « nombre, et d'incalculables calamités (*). »

Un autre sujet de chagrin pour le souverain pontife était la situation de l'Église d'Orléans, où Rainier, élevé à l'épiscopat contrairement aux saints canons, se livrait à la simonie, vendant au plus offrant les abbayes et les archidiaconats. Grégoire l'avait invité à comparaître à Rome; mais Rainier n'en avait tenu aucun compte. Grégoire le suspendit donc de ses fonctions, et le retrancha du corps de l'Église ; mais il méprisa l'un et l'autre. Le pape fixa de nouveau un jour où il devait rendre compte de sa conduite dans un synode d'évêques, sous peine d'être déposé. Il écrivit, pour cet effet, à Richer, archevêque de Sens, à Richard de Bourges, à leurs suffragants, et à Rainier lui-même.

« Vous savez, dit-il à Richer et aux suffragants, combien « Rainier, évêque d'Orléans, s'est montré désobéissant « au saint-siége et dans quelle confusion il a jeté cette « Église ; cependant il est bon de vous rappeler quel« ques-uns des excès dont on l'accuse ; car on dit qu'il « a envahi cette Église sans élection valable du clergé et « du peuple, et sans avoir l'âge requis, et qu'il a vendu « les archidiaconats et les abbayes. Nous l'avons appelé « jusqu'à trois fois pour s'en justifier, sans qu'il ait seule« ment daigné envoyer quelqu'un pour faire ses excuses; « et après que nous l'avons suspendu et excommunié, il

(*) *Epist.*, v, 7. Cette lettre, qui n'est pas reproduite par l'auteur allemand, nous montre quel zèle mettait Grégoire à la pacification de l'Allemagne, et quelle était la droiture de ses intentions. (*Note du trad.*)

« n'a pas laissé de continuer ses fonctions épiscopales;
« il a même permis, au mépris de l'autorité apostolique,
« à ses gens de tenir longtemps prisonnier un clerc qui
« portait nos lettres. C'est pourquoi nous vous enjoignons
« de vous assembler au lieu que vous jugerez le plus
« convenable, où vous l'appellerez pour répondre sur
« ces griefs. Que si dans quarante jours il n'y vient pas,
« ou ne se purge pas canoniquement, nous le déclarons
« déposé, sans espoir de reprendre jamais sa dignité.
« Vous publierez cette sentence, et vous mettrez, à la
« place de Rainier, Sanzon, dont vous m'avez parlé dans
« vos lettres (1). »

Sanzon était proposé pour évêque; mais on ne pouvait s'accorder sur son choix à Orléans. Sanzon s'adressa au pape, pour se justifier des reproches que lui faisaient ses ennemis. Grégoire écrivit au clergé et aux fidèles d'Orléans, pour leur recommander de recevoir avec honneur et respect le nouveau pontife, jusqu'à ce qu'il eût examiné cette affaire et prononcé un jugement définitif (2).

A la même époque mourut Suénon, roi de Danemark, laissant pour successeur son fils Harald. Le pape ne manqua pas de lui écrire (3) pour lui rappeler la constante fidélité de son père au siége de Rome, pour l'exhorter à persévérer dans cette même disposition, à se

(1) *Epist.*, v, 8, 9. Cette lettre ne se trouve pas non plus dans l'auteur allemand.

(2) *Epist.*, v, 14.

(3) *Epist.*, v, 10.

montrer fils obéissant de l'Apôtre, et à regarder la protection qu'il doit à l'Église comme son premier devoir, et puis il ajoute : « Tâchez d'employer tous vos soins, « tout votre art, toute votre industrie et toute votre « habileté à conserver l'honneur du royaume que Dieu « vous a confié. Que votre conduite ait de la dignité, que « votre sagesse soit pleine, assaisonnée par le sel de la « justice et de la miséricorde, pour que la vraie sagesse, « qui est Dieu, puisse dire de vous : *C'est par moi que « le roi règne;* soyez l'aide et le défenseur infatigable « du pauvre, de la veuve et de l'orphelin : c'est par « de pareilles œuvres que vous vous ferez aimer de « Dieu (*). »

Pendant qu'en Allemagne les deux rois rivaux armaient à l'envi, pour décider leur querelle par la voie des armes, Grégoire ouvrit à Rome, dans les premiers jours de l'année 1078, un synode dans lequel devait se décider la même question, avec une foule d'autres qui compromettaient le repos de l'Église. Grégoire avait vu par lui-même la situation désespérée des églises de la haute Italie. Dans plusieurs villes, les partisans de Grégoire et de Henri étaient tellement acharnés les uns contre les autres, que, chaque jour, on avait à craindre

(*) « Monemus insuper, carissime, ut tibi commissi a Deo regni honorem omni industria, solertia, peritiaque custodias. Sit vita tua digna, sapientia referta, justitiæ et misericordiæ condimento saleque condita ut de te vera sapientia, quæ Deus est, dicere queat : *Per me iste rex regnat.* (Proverb., VIII.) Pauperum et pupillorum ac viduarum adjutor indeficiens esto : sciens pro certo quoniam ex his operibus et condimentis amor tibi reconciliatur Dei. » C'est ainsi que Grégoire, dans son infatigable zèle, instruisait les rois; ses paroles sont si belles, qu'on devrait les graver sur le palais des souverains. Je ne sais pourquoi M. Voigt ne les a pas citées. Ces idées se trouvent dans les capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs. (*Note du trad.*)

des émeutes et l'effusion du sang (1). Plus la comtesse Mathilde cherchait à calmer les esprits, plus d'autres travaillaient avec ardeur à allumer le feu de la discorde. Le parti du roi Henri croissait de jour en jour en audace; le clergé lombard foulait ouvertement aux pieds les canons du pontife, et se servait souvent, pour soutenir sa rébellion, du glaive des seigneurs. Grégoire vit qu'il fallait des mesures vigoureuses (2); et, en conséquence, il invita à un synode à Rome Guibert, archevêque de Ravenne, avec tous ses suffragants, ainsi que les évêques et les abbés des districts de Firmano, de Camarino et de la Lombardie, et autres.

« Nous commencerions, leur dit-il, par vous donner « la bénédiction apostolique, si l'autorité des saints-pères « n'était point opposée à votre témérité. Combien vous « avez offensé, l'Église romaine, votre sainte mère, et « celle de tous les chrétiens; combien vous y avez sus- « cité de troubles, c'est ce que Dieu sait, c'est ce que « vous montrent la règle des pères et votre propre « conscience; mais comme il est de la nature humaine « de pécher et d'avoir de l'indulgence pour ceux qui se « repentent, l'Église de Jésus-Christ, fondée par son « sang, vous attend encore comme une tendre mère, « espérant que vous rentrerez dans son sein; elle ne

(1) Fiorentini.

(2) Fiorentini dit : « Dispiaceva a Gregorio, che si videssero anche nel cuor di Toscana non pochi fautori di queli' heresie medesime c'avevano alienati da lui quasi tutti chierici Lombardi, e prevedeva, che non solo in Alemagna sarebbero que' bollori scoppiati in sanguinose guerre civili, ma che l'Italia non sarebbe stata lontana da' tumulti. »

« veut pas votre perte, elle court plutôt au-devant de
« votre salut. C'est pourquoi, mû par le désir de votre
« salut et de celui de tout le troupeau de Jésus-Christ,
« nous vous enjoignons, par notre autorité apostolique,
« de vous trouver au prochain synode, certains que
« vous n'aurez rien à craindre, ni pour votre vie, ni
« pour vos membres, ni pour ce qui vous appartient, et
« que vous serez à l'abri de toute injure, du moins de
« la part de ceux qui nous sont soumis. Nous voulons que
« vous sachiez aussi que jamais ni la haine, ni la prière,
« ni l'orgueil honteux du siècle, ne pourront nous dé-
« terminer à être injuste à votre égard ; que, loin de là,
« nous sommes disposé à modérer la rigueur de la jus-
« tice, autant que nous pourrons le faire sans compro-
« mettre le salut de vos âmes et le nôtre. Car nous
« désirons plutôt, Dieu nous en est témoin, travailler à
« votre salut et à celui du peuple qui vous est confié,
« que de chercher en quelque chose notre avantage tem-
« porel (1). »

Il y avait à ce concile plus de cent archevêques, évêques et abbés, sans compter un grand nombre de laïques (2). Les deux rois y avaient envoyé des ambassadeurs. Ceux de Rodolphe avaient eu de la peine à pénétrer en Italie ; ce ne fut qu'en alléguant mille prétextes qu'ils purent passer. Ils venaient annoncer au saint-père la soumission du roi leur maître, et le prier de prendre

(1) *Epist.*, v, 15. M. Voigt ne fait qu'indiquer cette lettre. (*Note du traduct.*)

(2) Ce concile est le quatrième de Grégoire.

en pitié le triste état où se trouvait l'Église d'Allemagne. Les envoyés de Henri se présentèrent également pleins de soumission et de respect devant l'auguste assemblée; ils élevèrent des plaintes contre Rodolphe, qui s'était rendu coupable, disaient-ils, de trahison et d'infidélité envers son légitime souverain, et qui, par son usurpation, méritait les anathèmes du siége apostolique. Il y avait au sein même du concile bien des gens qui partageaient ces idées ; mais Grégoire déclara que, dans une affaire aussi importante, il ne pouvait encore rien décider, de crainte de faire tort à l'un ou à l'autre des prétendants. « Cependant, dit-il, comme cette querelle et ces « troubles du royaume ont causé à l'Église des maux incal« culables, nous jugeons à propos d'envoyer sur les lieux « des légats sages et prudents, qui convoqueront les « hommes pieux de tout ordre, afin d'établir, par la « grâce de Dieu et avec leur concours, la paix et la « concorde, ou de favoriser de tous leurs moyens le « parti qui tient en sa faveur le droit de la justice, pour « que le parti qui n'a pas ce droit se désiste, et que « la justice et les lois obtiennent leur ancienne vi« gueur. Comme nous n'ignorons pas que certaines per« sonnes, poussées par un mouvement satanique, par « l'ambition et l'avarice, préfèrent le trouble au repos, « nous défendons à qui que ce soit, roi, archevêque, « évêque, duc, comte, marquis, seigneur, de mettre « obstacle à ce que nos légats accomplissent leur mis« sion de paix et de justice. Quiconque serait assez té« méraire pour violer ce décret, et pour s'opposer à la

« mission de nos légats, nous le lions par les liens de l'a-
« nathème, non-seulement dans son esprit, mais encore
« dans son corps ; de sorte que nous le privons de toute
« prospérité dans cette vie, et que nous lui ôtons la
« victoire dans ses armes, afin qu'il soit confondu et
« touché d'un double repentir (1). »

La sentence d'excommunication fut renouvelée contre les archevêques Thébalde de Milan et Guibert de Ravenne ; ils furent suspendus de toute fonction ecclésiastique. Arnould de Crémone, ayant été accusé et convaincu de simonie, fut déposé sans espoir de recouvrer jamais sa dignité; Roland de Trévise, qui, pour obtenir un évêché, s'était chargé d'annoncer à Grégoire sa déposition, fut frappé d'un anathème perpétuel. Contre le cardinal Hugues le Blanc, qui avait répandu en Allemagne un infâme libelle contre Grégoire, on prononça une sentence irrévocable.

Enfin, dans ce synode, la rigueur de l'excommunication fut tant soit peu mitigée (2). La femme, les enfants,

(1) « Quicumque autem temerario ausu (quod non optamus) hujus nostræ constitutionis violator extiterit, legatisque nostris ad hanc pacem componendam euntibus prænominatis fraudem opponere tentarit, vinculo eum anathematis alligamus, et non solum in spiritu, verum etiam in corpore, et in omni prosperitate hujus vitæ apostolica auctoritate innodamus et victoriam ejus in armis auferimus. » *Voy.* Coleti ou Paul Bernr., c. XCIX, et aussi Labb., t. x, p. 370. Gerbert ajoute, p. 62, d'après Ms. Murens, que le pape avait résolu d'aller lui-même en Allemagne, et qu'il congédia les envoyés de Henri sans leur donner la bénédiction apostolique, mais que « Rodulphi legato clam impertiit, quia per omnia ipsum obedientissimum et consentaneum sibi et apostolicæ sedi minime dubitaverat. »

(2) Sed tantum ad tempus temperamus.

les domestiques, les serfs, les vassaux d'un excommunié ; ceux qui ne sont pas assez élevés à la cour d'un prince pour prendre part à ses mauvais conseils ; ceux qui communiquent par ignorance, ou qui n'ont des rapports qu'avec ceux qui communiquent avec des excommuniés, n'encourent pas la peine de l'excommunication. Les voyageurs, les pèlerins, s'ils n'ont pas d'autres ressources, peuvent recevoir des secours d'un excommunié, et il n'est pas défendu à celui-ci de faire des actes de charité (*).

Mais ce concile, loin de calmer les esprits, ne fit que les enflammer et les aigrir davantage. Dans la Lombardie, l'invitation du pape n'avait été respectée par personne. Dès qu'on y eut appris les décisions du concile, les partis se levèrent avec plus d'audace que jamais les uns contre les autres. A Lucques, il y avait une division entre l'évêque Anselme et la partie du clergé qui ne voulait pas se conformer à la discipline de l'Église. Ce fut en vain que Mathilde fit tous ses efforts pour rame-

(*) Plusieurs auteurs ont exposé ces détails pour tourner le pontife en ridicule. Mais, comme nous l'avons déjà dit, pour juger des actes d'un homme, il faut prendre les idées du siècle où il a vécu. Il était alors sévèrement défendu d'avoir des rapports avec un excommunié, et cette défense faisait partie du droit public, comme on peut le voir dans les Capitulaires de Charlemagne et dans les lois palatines. En partant de cette considération, Grégoire, faisant des exceptions à la règle, nous paraîtra non ridicule, mais charitable. — C'est à ce concile qu'il faut rapporter un autre acte d'humanité qui fait honneur à Grégoire et à ses prédécesseurs. Depuis un temps immémorial, et par une coutume barbare, les malheureux naufragés jetés sur la côte étaient dépouillés. Grégoire, outré de cet usage atroce, le proscrit avec sévérité dans ce concile, à l'exemple de ses prédécesseurs. Voici ses paroles : « Et quoniam Dei judicio nonnullos naufragio perire cognoscimus et eos quasi legali jam jure, diabolico imo instinctu, ab his quibus misericorditer, sublevari et consolari deberent, deprædari conspicimus : statuimus et sub anathematis vinculo, ut a prædecessoribus nostris statutum est, jubemus ut quicumque naufragum quemlibet et bona illius invenerit, secure tam eum quam omnia sua dimittat. » Labb., t. x, p. 370. (*Note du trad.*)

ner le calme, pour consoler et soutenir l'évêque ; elle ne put réprimer l'insolence des clercs, et Anselme écrivit au pape que la force, loin de servir, ne ferait qu'augmenter le mal (1).

En tournant ses regards vers l'Italie méridionale, Grégoire y rencontrait un spectacle non moins affligeant. Les hordes normandes avaient envahi et dévasté la Marche d'Ancône, Spolète, Bénévent, et d'autres provinces que l'Église romaine regardait comme ses domaines ; et le glaive étendait de jour en jour leur domination. Par la mort de Landolphe VI, la principauté de Bénévent avait perdu son seigneur, et Guiscard la morcela suivant ses caprices. Déjà, l'année précédente, Salerne avait été vivement attaquée et prise par ce chef, soutenu des habitants d'Amalfi. Avec le prince Gisulphe s'éteignit la race souveraine des Lombards, cinq cents ans après l'avénement d'Alboin. Ces conquêtes avaient rendu Robert de Guiscard un seigneur tellement puissant, que son épée paraissait aussi invincible que sa cupidité était insatiable (2). Quelle impression pouvait faire la parole du pape sur un prince puissant et victorieux? Aussi Grégoire ne se contenta-t-il pas, dans le dernier synode, de proclamer l'anathème contre ceux qui occupaient les terres de l'Église, il rassembla des troupes contre eux (3). Robert mar-

(1) Fiorentini.

(2) *Voy.* Sigon., *Hist. ital.;* Muratori, *Hist. de l'Italie*, ann. 1078; Sismondi, *Hist. des républiques italiennes*, t. I, p. 370 et suiv.

(3) Si toutefois le récit de Petrus Diaconus est vrai, t. III, p. 45.

cha sur Capoue, et fit en même temps le siége de Bénévent, ville sur laquelle le pape exerçait un droit de suzeraineté, d'après une cession de Henri III (1). Mais le duc normand trouva un nouvel ennemi dans la personne de Jourdan, fils de son frère Roger, qui gouvernait Capoue, et qui anima si bien les seigneurs du pays contre son oncle, qu'après plusieurs batailles et conquêtes il le força à un accommodement qui devint en même temps le prélude de la paix entre Robert et Grégoire, et dont Didier, abbé du Mont-Cassin, fut le négociateur (2).

Cependant le parti de Henri acquérait en Allemagne une prépondérance qui semblait annoncer au saint-siége des jours bien tristes. Le prince se trouvait près de Ratisbonne, où il attendait les députés qu'il avait envoyés à Rome. Ceux-ci arrivèrent bientôt, avec la lettre du pape qui convoquait tous les ordres de l'Allemagne (3) à une diète où devait se traiter l'affaire des deux rivaux. Cette décision ne fit qu'irriter Henri ; il ne voulait point d'enquête judiciaire. A ses yeux, Rodolphe était un rebelle, l'injustice de sa cause claire et évidente. Aussi armait-il plus que jamais, tout en négociant avec les Saxons, et en convoquant une assemblée à Fritzlar (4). Les Saxons s'y rendirent, mais les partisans de Henri ne s'y montrèrent

(1) Guilielm. Appul. dit, lib. III : « Urbs érat hæc romano subdita papæ, atque suì juris. »

(2) Guilielm. Appul., l. III.

(3) *Epist.*, V, 15. Paul Bernr., c. c.

(4) Gerb., p. 62.

qu'en petit nombre; on fut donc obligé de tout remettre à une autre réunion. Henri ne cherchait ainsi qu'à amuser ses ennemis, jusqu'à ce qu'il eût fait ses préparatifs contre eux.

De son côté, Rodolphe avait réuni des forces considérables dans la Saxe et dans la Thuringe. A la Pentecôte de cette année, il avait communiqué aux Saxons, à Goslar, son plan de campagne (1). Pendant tout l'été, la Bavière et la Saxe avaient été un théâtre de guerre et de troubles entre les deux partis. Dans l'Argovie et la Thurgovie, l'anarchie était générale; des hordes dévastatrices parcouraient également la Franconie et l'Alsace. Mais la Souabe souffrait plus que toutes les autres provinces. L'évêque Burchard de Bâle et Werner de Strasbourg avaient armé de nombreux paysans qu'ils conduisaient contre Berthold de Carinthie; mais ils furent battus et mis en fuite. Pour effrayer le peuple des campagnes par un châtiment exemplaire et l'empêcher de se lever désormais à la voix du clergé, Berthold fit mutiler tous ses prisonniers. Les partisans de Henri eurent généralement beaucoup à souffrir dans ces provinces (2).

(1) Gerb., p. 63, ajoute, d'après un écrivain contemporain : « Illuc ad eum legati Philippi regis Galliarum et Flandringorum et Lotharingorum quam plurimum, nec non regis Ungariorum adjutorium ipsi propter Deum et sanctum Petrum ad defensionem sanctæ Ecclesiæ et regni totius Teutonicorum studiosissime promittentium advenerant. » Assertion qui nous paraît fort douteuse, parce qu'elle a une trop grande étendue.

(2) Tschudy, ann. 1078. La Suisse était généralement pour Rodolphe, car presque partout, et notamment à Zurich, les bourgeois étaient convenus de forcer les prêtres à quitter leurs femmes et à mener une vie plus régulière. *Voy*. Muller, *Hist. de la Suisse*, t. I, p. 415.

On avait répandu le bruit de la mort d'Eckard, abbé de Richenou; Ulrich, abbé de Saint-Gall, s'était emparé de son abbaye, du consentement de Henri. Quand Eckard revint de l'Italie, il s'éleva une vive querelle entre les deux prélats, et le pays fut livré à de nouveaux désordres. Les troupes du duc Berthold trouvèrent l'occasion favorable pour envahir les riches possessions de Saint-Gall, et ravager les belles campagnes du Brisgau par le fer et le feu; en sorte que, pendant plusieurs années, les religieux du monastère furent privés de tout moyen d'existence, et se virent obligés, pour y pourvoir, de vendre les précieux ornements de leur église (1). Ces excès excitèrent dans l'âme d'Ulrich un vif ressentiment contre Berthold et contre tous les partisans de Grégoire : pour s'en venger, il marcha contre les forteresses de ses ennemis, et les réduisit en cendres.

Cependant Henri ne cessait de nommer de nouveaux évêques; il plaça sur le siége de Constance son chapelain Thietbald, et nomma archevêque de Trèves Engelbert, homme d'une naissance illustre, et lui donna l'investiture par la crosse et l'anneau (2). Quand il apprit les préparatifs de Welf et de Berthold, il résolut d'empêcher leur jonction avec Rodolphe. Au mois d'août, lorsque ces deux princes se furent mis en marche, et que de son côté Rodolphe s'avança de la Saxe, Henri, à la tête d'une armée puissante, se promit un triomphe

(1) Burkh., *de Cas. S. Galli*, dans la collection de Goldast, t. I, p. 68. J. de Muller, *Hist. de la Suisse*, t. I, p. 326.

(2) *Annal. Trevir.*, ann. 1078.

facile sur les uns et les autres, en temporisant et en divisant les forces de ses ennemis. Dans cette vue, il députa vers Rodolphe et vers les autres seigneurs saxons pour faire des propositions de paix. Une suspension d'armes fut arrêtée. Pendant que Henri faisait ainsi négocier avec son rival, douze mille paysans attaquèrent, d'après ses ordres, et avec une fureur aveugle, les deux ducs campés sur les bords du Necker(1); les assaillants éprouvèrent de nombreuses pertes, et presque tous leurs prisonniers furent mutilés. Dans le même temps, lorsque ses envoyés furent à peine sortis du camp saxon, Henri fit marcher ses troupes pour attaquer l'ennemi.

Ce fut près de Melrichstadt, dans la Franconie, aux bords de la Strewe, que les deux armées se rencontrèrent. Rodolphe, pris à l'improviste par cette attaque soudaine, eut à peine le temps de ranger ses troupes en bataille, et de leur adresser à la hâte quelques paroles d'encouragement, quand déjà le cliquetis des armes et les cris des mourants se faisaient entendre. Rodolphe était constamment à la tête des siens, et son héroïque exemple fut si efficace, que, dès le premier choc, deux colonnes de l'armée de Henri furent enfoncées : néanmoins la victoire était indécise; une foule de braves tombaient des deux côtés. Là où Rodolphe ne pouvait se trouver était le vaillant Otton de Nordheim, qui offrait dans sa personne un modèle de bravoure chevaleresque.

(1) Bertold Const. dit : « Duodecim millia populi conjurati. »

Henri eut la douleur de voir périr sous ses yeux son fidèle conseiller, le vieux comte Eberard le Barbu, de la maison de Nellenbourg, ainsi que Poppon VIII, comte de Henneberg (1), fondateur de cette maison. Ce dernier laissa dans la douleur trois fils, Poppon, Gottwald et Gottbert, et sa femme Hildegarde, fille de Louis le Barbu, landgrave de Thuringe. Thiebald et Henri de Lechsgemond, et une foule d'autres personnages distingués, furent tués à côté du monarque, qui perdit ainsi une partie considérable de sa noblesse. Cependant la résistance de ses guerriers fut tellement opiniâtre, que bientôt le désordre se mit dans les rangs de Rodolphe, et que plus d'un combattant chercha son salut dans la fuite : de ce nombre étaient Werner, archevêque de Magdebourg; Bernard, archidiacre et légat de l'Église romaine; Sigefroi de Mayence et Adalbert de Worms. Leur fuite jeta l'épouvante dans toute l'armée, et tous les efforts de Rodolphe pour arrêter les fuyards demeurèrent inutiles, quand soudain Otton et le comte palatin Frédéric, faisant entendre le cri de guerre saxon: *Saint Pierre! saint Pierre!* fondirent de nouveau sur les troupes de Henri, et en firent un carnage horrible. La confusion se mit dans leurs rangs; elle augmenta encore quand on entendit le bruit que le roi Henri était tué. Effrayée de cette nouvelle, l'armée tourna immédiatement le dos, et l'ennemi la poursuivit l'épée à la main jusqu'à Wurzbourg; les Saxons pénétrèrent dans la

(1) *Vir mire fortis*, abb. Ursperg.

ville, et y laissèrent une garnison. L'infanterie de Henri avait horriblement souffert dans sa fuite. Bientôt Frédéric revint sur le champ de bataille. Le duc Otton y retourna de même; mais, en voyant les troupes qui l'occupaient, il les prit pour des détachements ennemis: ses forces épuisées l'empêchèrent de les attaquer, et il envoya quelques-uns des siens pour faire une reconnaissance; comme ses envoyés tardèrent à revenir, il les crut arrêtés, et retourna chez lui par un autre chemin. Frédéric réunit son armée et passa la nuit en plein air, au milieu des cris de triomphe. Le lendemain 13 août, il fit enlever tout le butin que ses soldats pouvaient emporter; le reste fut brûlé. Pendant que Henri rentrait dans Wurzbourg et provoquait les Saxons à un nouveau combat (1), Frédéric regagna la forêt de Thuringe pour se rendre à Smalkald. Le long de la route, ses soldats n'avaient cessé de faire retentir l'air de leurs hymnes guerriers et de leurs chants de triomphe. Mais leur passage fut marqué par la plus horrible dévastation. La population, qui se sentait coupable d'avoir pillé et massacré la veille les fuyards saxons, avait cherché un refuge dans les bois, d'où elle eut la douleur de voir ses villages et ses hameaux en flammes, digne récompense de ses actions. Frédéric délivra Sigefroi de Mayence et le légat Bernard, que les Thuringiens retenaient captifs, et rentra triomphant dans la Saxe (2). Le

(1) Ms. Petershus. dans Gerbert, p. 66, et *Auctor Vitæ Henrici*.

(2) Suivant plusieurs auteurs, ils avaient été faits prisonniers par les troupes de Henri.

jour de son arrivée fut une fête pour tout le pays : on remercia Dieu de leur avoir accordé cette victoire, et d'avoir délivré tant d'ecclésiastiques. Cependant l'évêque de Magdebourg avait été égorgé par les habitants des campagnes; celui de Mersebourg avait été complétement dépouillé, aussi bien que le duc Magnus et le comte Hermann, son oncle paternel (1).

Les Saxons s'attribuèrent la victoire, parce qu'ils étaient restés maîtres du champ de bataille; mais cette victoire méritait à peine ce nom, car leurs forces étaient tellement affaiblies, qu'ils ne pouvaient profiter de leurs prétendus avantages. Comme Henri, ils avaient été repoussés; comme lui, ils avaient perdu beaucoup de monde et s'étaient vus contraints de reculer.

Henri se retira à Ratisbonne pour lever de nouvelles troupes; autour de lui s'étaient rassemblés les grands du royaume. Le monarque leur dit « que, pour dire la vérité, la guerre était finie, et qu'il ne lui restait qu'à les convier à partager le fruit de la victoire; que la Saxe était épuisée en hommes; que si de nouveaux habitants ne venaient s'y établir, ce pays deviendrait la demeure des bêtes fauves; que, dans la dernière bataille, presque toute la noblesse saxonne avait péri, et que le peuple, mécontent de ses chefs, n'attendait que son apparition pour lui demander, non l'honneur et la

(1) Cette relation de la bataille a été tirée de Bruno, p. 137, 138; *Auctor Vitæ Henrici IV*, dans Reub; Bertold. Const., ann. 1078; abb. Ursperg., p. 170; *Auctor Apol. Henrici*, p. 194; Aventinus, *Annal. Boior.*, l. v; Gerbert, p. 65; *Annal. saxon.*, ann. 1078.

liberté, mais la vie. » Plusieurs des princes allemands ajoutèrent foi aux paroles de Henri, se crurent déjà maîtres des riches domaines de la Saxe, et lui fournirent des renforts considérables; des bandes d'éclaireurs s'avancèrent jusqu'aux montagnes qui bordent les forêts de la Thuringe, où elles apprirent que les Saxons faisaient d'immenses préparatifs, et que soixante mille hommes étaient déjà sous les armes, résolus de mourir pour la défense de leurs foyers et de leur liberté. A cette nouvelle, ils n'eurent rien de plus pressé que de rebrousser chemin (1).

(1) Gerbert, p. 65; Bruno, p. 138.

LIVRE XI.

1078-1080.

Henri quitta la Bavière pour entrer dans la Souabe, qui n'était que faiblement défendue par les partisans de Rodolphe. Les domaines de Welf et de Berthold furent entièrement dévastés (1). Ce fut vers l'époque de la solennité de la Toussaint qu'une ruine complète menaça les églises, dont près de cent avaient déjà été pillées ou brûlées (2). Les monastères eurent le sort qu'avait éprouvé celui de Richenou (3). Les évêques, les abbés et les ecclésiastiques de tout rang furent ignominieusement traités (4), les femmes déshonorées et enlevées; tout ce qu'il y avait de beau et de sacré était foulé aux pieds : enfin tous les maux de la guerre civile pesaient sur ce peuple, car la dernière bataille avait exaspéré plus que jamais les esprits. Cependant aucun seigneur allemand ne se rattacha au parti du roi. Le seul comte

(1) « Præda, ferro et igni omnia circumquaque devastavit. »

(2) Gerbert cite, p. 66, un diplôme de Henri V, ann. 1107, dans lequel il promet de restituer les biens des églises, de réparer les pertes et les dommages, et de leur rendre tous les anciens privilèges.

(3) *Voy.* ce même diplôme.

(4) Sigon., *de Regno Italic.*, ann. 1078.

de Montfort fut assiégé dans sa forteresse de Tubingen; mais il bravait les efforts de l'empereur, lorsque déjà tout le reste du pays était réduit sous la puissance de ses armes.

Ce fut devant cette place que mourut Udon, archevêque de Trèves et fils du comte Eberard de Nellenbourg (1). Cette même année, le pape lui avait envoyé une lettre (2) dans laquelle il exprimait la douleur profonde où le mettaient l'état de l'Allemagne et la malheureuse situation de l'Église. « Plus les affaires se com« pliquent, plus, lui dit Grégoire, l'anxiété et les soucis « pénètrent mon âme. » Ensuite il lui demanda, comme à un ami, de lui donner des nouvelles positives sur l'état des affaires; de l'aider, par ses conseils, à mettre un terme à la fureur des discordes, et à rétablir la paix si universellement désirée. Il engagea Udon à faire connaître à tous les seigneurs les intentions et la volonté du pape, et à venir le trouver à Rome. Grégoire veut que la trêve dure quinze jours après la fin de l'assemblée, et que Henri fournisse à ses légats, qui sont depuis longtemps en Allemagne, le moyen de revenir avec sécurité.

Il fit connaître les mêmes dispositions dans une circulaire adressée à tous les États de l'Allemagne : « Dans « le concile tenu cette année à Rome, nous avons déjà « déclaré, dit-il, avec quelle attention nous cherchons « à faire cesser dans votre royaume les malheurs, les

(1) *Annal. saxon.*, ann. 1078.
(2) *Epist.*, v, 16.

« meurtres et les dissensions qui le désolent, afin de lui
« rendre la paix, la justice, et son ancienne splendeur.
« Nous avons ordonné, d'après le jugement du Saint-
« Esprit, qu'on convoque dans votre royaume une diète
« composée des évêques et des laïques qui craignent
« Dieu et qui désirent la paix, et qu'en présence de
« nos légats on décide de quel côté est la justice. C'est
« avec une profonde douleur que nous avons appris
« qu'il y a eu des hommes assez pervers pour empêcher
« la tenue de cette diète, qui avait été annoncée ; et
« cela, afin de satisfaire leurs passions au milieu de la
« désolation générale. Personne ne nous croira jamais
« capable de favoriser celui dont la cause aurait été re-
« connue injuste : car nous aimons mieux la mort pour
« votre salut, que toute la gloire du monde pour votre
« perte. S'il se trouve des gens qui, s'appuyant sur de
« fausses indications, osent soutenir le contraire, ne
« leur accordez aucune créance. Nous craignons Dieu,
« et tous les jours nous sommes affligé pour l'amour de
« lui ; nous méprisons l'orgueil et les vaines jouissances
« du siècle ; notre espérance et notre consolation sont
« en Dieu (1). »

Mais ce qu'il y a de plus admirable dans Grégoire (*), et ce qui montre le mieux jusqu'où allait la force de son génie, c'est que les affaires compliquées de l'Allemagne ne l'empêchèrent pas de se livrer à celles des autres

(1) *Epist.*, VI, 1.

(*) Ce qui suit, jusqu'à l'alinéa Au mois de novembre de cette année, p. 261, ne se trouve pas dans l'auteur original. *(Note du trad.)*

royaumes. Malgré la révolte du clergé de l'Allemagne et de l'Italie, il ne relâcha rien de sa fermeté pour poursuivre les deux grands vices, la simonie et l'incontinence. Il ne craignait pas de multiplier le nombre de ses ennemis, lorsqu'il pouvait diminuer celui des mauvais pasteurs. Nous avons déjà vu qu'il avait trouvé dans Hugues, évêque de Die, un autre lui-même, un homme droit, juste et sévère. Hugues, en effet, justifia complétement la confiance du pontife. Animé des sentiments de son maître, et poussé par son propre zèle, il poursuivait avec ardeur la réforme de l'Église gallicane. Durant sa longue légation en France, il tint, par les ordres de Grégoire, des conciles à Anse en Bourgogne, à Clermont, à Dijon, à Autun, à Poitiers, à Lyon, etc. Nous n'avons pas les actes de tous ces conciles; mais les chroniques de cette époque, la correspondance de Grégoire avec son légat, et les canons du concile de Poitiers, nous montrent qu'on y proscrivait avec sévérité les deux grands vices de l'époque, la simonie et l'incontinence des clercs, et qu'on déposait sans pitié les évêques et les prêtres qui ne se conformaient pas à ces points de discipline.

Au concile de Clermont, Hugues déposa Étienne de Clermont, qui avait usurpé le siége du Puy, et Guillaume, qui avait usurpé celui de Clermont. Il sacra, pour évêque de cette dernière ville, Durand, second abbé de la Chaise-Dieu.

Le concile d'Autun, tenu en 1077, est un des plus remarquables. Hugues l'avait convoqué en vertu des

ordres de Grégoire (1). Il s'y trouva, de France et de Bourgogne, un grand nombre d'évêques, d'abbés et de seigneurs laïques. Gérard, qui était allé à Rome pour s'excuser d'avoir reçu l'investiture de Henri, par l'ignorance où il était que le pape l'eût défendu et que le roi fût excommunié, fit valoir ses excuses au concile, et fut rétabli dans son siége de Cambrai et d'Arras. Manassès, archevêque de Reims, accusé par son clergé de simonie et de violence, fut suspendu de ses fonctions, parce qu'ayant été appelé à ce concile pour se justifier, il n'y avait point comparu. Quand les chanoines de Reims qui l'avaient accusé revinrent chez eux, Manassès leur tendit des embûches, détruisit leurs maisons, s'empara de leurs biens, et vendit leurs prébendes. Ayant reçu plus tard des lettres du pape qui l'invitaient à se justifier dans un concile de six évêques, il prit le chemin de Rome (2).

Dans ce même concile, on nomma archevêque de Lyon Gebuin, archidiacre de Langres, à la place de Humbert, qui avait été déposé comme simoniaque. Gebuin résista longtemps à cette élection, et se réfugia près de l'autel; mais on l'arrêta pour le sacrer le dimanche suivant. Reinard, évêque de Langres, homme distingué par ses manières nobles et par son éloquence, fut fort affligé de ce choix, qui lui enlevait l'ornement de son clergé (3).

(1) *Epist.*, IV, 22.
(2) Labb., *Concil.*, t. X, p. 360.
(3) *Ibid.*

On jugea, dans ce même concile, plusieurs autres évêques de France, comme il paraît par une lettre du légat Hugues de Die adressée au pape, où il lui rend compte en ces termes: « Nous prions votre paternité « de vouloir bien nous faire connaître son sentiment re- « lativement à la déposition des évêques de Reims, de « Bourges et de Chartres. Que votre paternité sache « aussi que le prétendu évêque de Noyon, étant menacé « d'un examen public, nous a confessé la simonie en « présence des évêques de Laon, de Langres et de « quelques autres; c'est pourquoi il nous a promis sur « les Évangiles de quitter cette église quand vous l'or- « donnerez. L'évêque de Senlis, ayant reçu l'investiture « de la main du roi, a été ordonné par cet hérésiarque « de Reims, malgré la défense que vous lui aviez faite « de ne pas sacrer des évêques de ce genre. L'évêque « d'Auxerre, ordonné avant l'âge, n'a pas pris l'investi- « ture de la main du roi, quoiqu'il eût gagné ses bonnes « grâces. Quant à l'archevêque de Sens, je crois que « vous aurez déjà appris l'injure qu'il a faite à votre « autorité, pendant notre légation. L'archevêque de « Bordeaux, ayant été appelé l'année passée au concile « de Clermont, n'y vint point, et ne s'en excusa pas ca- « noniquement: c'est pourquoi il y fut suspendu, mais « il n'a pas cessé d'exercer ses fonctions, au mépris de « notre censure. Étant encore appelé au concile d'Au- « tun, nous l'avons suspendu, parce qu'il ne nous a « point envoyé d'excuses. Nous prions donc votre subli-

« mité de nous écrire ce qu'elle veut faire relativement « à tous ces sujets (1). »

D'Autun le légat se rendit à Lyon, et de Lyon au Puy. Là, il déclara Etienne, évêque de cette ville, indigne de l'épiscopat, prononça la sentence de déposition, menaça de l'anathème tous ceux qui le reconnaîtraient encore pour pasteur. Grégoire confirma cette sentence, ordonna à tous les évêques de France de la publier dans leurs diocèses, et défendit à qui que ce fût de faire quelque offrande à l'église de Notre-Dame du Puy et aux clercs qui la desservaient, tant que l'usurpateur Étienne prétendrait se maintenir sur son siége. Il recommanda en même temps au chapitre de procéder à l'élection d'un nouveau pontife (2).

Gérard, évêque de Cambrai, étant de retour du concile d'Autun, où il s'était justifié, s'appliqua avec zèle à faire exécuter les décrets de Grégoire contre la simonie et l'incontinence; il défendit l'entrée du chœur aux chanoines qui ne voulaient pas s'y conformer. Les chanoines en appelèrent au métropolitain, et écrivirent en même temps une lettre aux chanoines de Reims, pour les engager à entrer dans leur cause, et à défendre contre Rome la gloire et la liberté du clergé, qu'on voulait soumettre à un joug insupportable, et réduire à la mendicité, en leur défendant d'avoir plus d'une prébende, quoiqu'il en faille souvent trois ou quatre

(1) Labb., *Concil.*, t. x, p. 365.

(2) *Epist.*, IV, 18 et 19.

pour l'entretien nécessaire. Ils se plaignaient surtout de l'évêque de Langres et de Hugues de Die, dont ils disaient ne pas même connaître le nom. Ils ajoutaient que leur évêque n'avait rien répondu aux remontrances qu'ils lui avaient faites sur les nouveaux décrets, sinon qu'il n'osait transgresser les ordres de Hugues de Die. En finissant, ils exhortaient le clergé de Reims à résister à ces décrets. « Si vous avez du cœur, disaient-ils, « vous mépriserez tous ces conciles qui nous couvrent « de confusion. Pour nous, notre parti est pris. Nous « garderons nos usages, qui ont été sagement établis « par l'indulgence de nos pères, et nous ne consenti- « rons pas aux nouvelles traditions qu'on veut intro- « duire (1). »

Les chanoines ne se contentèrent pas de ces écrits, ils soulevèrent le peuple de Cambrai en leur faveur. On ne pouvait plus parler contre la simonie ou l'incontinence, sans s'exposer à la fureur d'une populace que le chapitre avait gagnée à sa cause. Le bruit courait même que les habitants avaient brûlé un homme, pour avoir dit qu'un prêtre simoniaque ou incontinent ne devait pas célébrer la messe, et qu'il n'était pas permis de l'entendre. Grégoire, alarmé de ce bruit, qui alla jusqu'à Rome, chargea Josfroi, évêque de Paris, de s'informer de ce fait, et, s'il le trouvait vrai, d'excommunier les auteurs et les complices de ce crime. Il ajoute : « Nous vous prions et nous vous avertissons de signi-

(1) Hug. Flavin. *Chron*.

« fier, de la part du saint-siége, à tous les évêques de « France, qu'ils aient à suspendre de leurs fonctions « tous les prêtres de leurs diocèses qui ne voudront pas « quitter leurs femmes : et vous-même, ne manquez pas « de publier la même chose dans toutes les assemblées « où vous vous trouverez. Si vous rencontrez des « évêques négligents sur ce point, ou des prêtres qui « usurpent indignement le nom et la dignité ecclésias- « tique, et qui sont rebelles à nos ordres, défendez au « peuple, de la part de saint Pierre et de la nôtre, « d'entendre la messe de ces prêtres scandaleux, afin « que cette confusion les porte à se corriger (1). »

Manassès, suspendu de ses fonctions, écrivit au pape une lettre fort soumise, où, sans parler directement de son affaire, il le prie de lui conserver les priviléges qu'il a de n'être pas obligé de répondre aux légats romains, qu'il soit cité ou non ; mais de ne répondre qu'au pape lui-même, comme il espère le faire bientôt en se rendant à Rome pour Pâques. Manassès affecte dans cette lettre un grand zèle pour le bon ordre. Il se plaint

(1) De cætero rogamus te et multum admonemus, ut omnibus confratribus et coepiscopis tuis per totam Franciam ex apostolica auctoritate significes, quatenus et illis sacerdotibus, qui a turpitudine fornicationis cessare noluerint, omne officium sacris altaribus ministrandi penitus interdicant, et tu ipse in omni loco et conventu id prædicare non cesses. Et si in hac re aut episcopos tepidos, aut illos qui sacrorum ordinum nomen et officium indigne pro supradictis criminibus usurpare præsumunt, rebelles esse cognoveris, omni populo ne eorum ulterius officium suscipiat ex parte beati Petri et nostra apostolica auctoritate ubique interdicas, ut vel hoc modo confusi ad emendationem vitæ suæ et ad castitatem religiosæ continentiæ, redire cogantur. (*Epist.*, IV, 20.)

de ce que l'évêque de Soissons et l'évêque de Laon ont ordonné, sans son consentement et pendant son absence, un évêque à Amiens, quoique cet évêque eût reçu l'investiture d'un laïque. Il ajoute que Guarmond, archevêque de Vienne, était venu dans la province de Reims, se disant légat du saint-siége, y avait déposé et rétabli des prêtres, et n'en était sorti qu'après avoir rempli sa bourse. Il prie le pape d'ordonner à Hugues de Die de rétablir dans ses fonctions Drogon, évêque de Térouanne, que le légat avait interdit. « Il demande, dit-il, cette « grâce pour un évêque respectable par son âge, puisque, « après être resté longtemps dans l'ordre de la prê- « trise, il était évêque depuis plus de soixante ans (1). »

Grégoire renvoya une copie de cette lettre à Hugues de Die et à Hugues, abbé de Cluny, les priant d'examiner avec grande attention les griefs de l'archevêque de Reims, de l'aider dans son ministère, s'il obéit au saint-siége. Il fait voir qu'il ne s'est pas laissé tromper par la lettre artificieuse de Manassès, puisqu'il dit à ses légats qu'il ne cherche que des délais et des subterfuges. « Agissez donc, dit-il, avec force et avec prudence, afin « que tout se fasse selon la charité ; que les opprimés « trouvent en vous des défenseurs, et les oppresseurs, « des hommes qui aiment la justice (2). »

(1) *Epist. Manassæ*. Labb., *Concil.*, t. x, p. 362.

(2) Vos autem viriliter et sapienter agite, vestraque omnia in caritate fiant, ut oppressi vos prudentes defensores inveniant, et opprimentes amatores justitiæ recognoscant. (*Epist.*, VI, 3.)

Il écrivit également à l'archevêque de Reims pour rejeter le prétendu privilége qu'il se glorifiait d'avoir, de ne répondre qu'au pape et non aux légats romains. « Si « par les légats romains, dit-il, vous n'entendez que « ceux qui sont nés à Rome, ou qui, après y avoir été « élevés dès l'enfance, y ont quelque dignité ecclésias- « tique, nous sommes surpris que vous vouliez dimi- « nuer nos droits, et vous exempter, seul, de ce que nos « prédécesseurs ont pratiqué dans toutes les occasions. « Vous savez qu'Osius présida au concile de Nicée, et « Cyrille au concile d'Éphèse, comme légats des papes; « que saint Grégoire donna à Syagre, évêque d'Autun, « suffragant de Lyon, la commission de tenir dans la « Gaule un concile général, et que, pour un pareil « sujet, il fit son légat en Afrique un moine nommé « Hilaire. Quant à ce que vous dites de votre privilége, « nous répondons que l'on peut, suivant les circons- « tances, les personnes, les temps et les lieux, accorder « des priviléges qu'il est permis ensuite de révoquer « dans d'autres circonstances, si la nécessité ou une « plus grande utilité le demande. Car les priviléges ne « doivent pas ruiner la discipline établie par les Pères, « mais pourvoir à l'utilité de l'Église : de là vient que « l'autorité de l'Église d'Arles, qui s'étendait sur tout le « royaume de France, alors plus grand qu'aujourd'hui, « a cessé au bout de quelque temps, et le saint-siége a « délégué son pouvoir à d'autres, selon qu'il lui a plu. « Votre Église de Reims elle-même a été quelquefois

« soumise à un primat après le pape (1). » Grégoire termine en ordonnant à Manassès de se justifier devant l'évêque de Die et l'abbé de Cluny.

Manassès, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir par ses lettres, prit le parti d'aller à Rome pour tâcher de faire lever la suspense portée contre lui. Grégoire, selon sa coutume, le reçut avec bonté, et sur l'exposé que ce prélat lui fit de sa cause, il le rétablit dans ses fonctions, en l'obligeant de jurer sur le tombeau de saint Pierre qu'il se présenterait devant le légat pour se justifier dès qu'il en serait requis. Manassès fit le serment demandé.

La plupart des évêques français que Hugues de Die avait déposés ou suspendus de leurs fonctions eurent recours au même moyen : ils allèrent à Rome implorer leur pardon. Grégoire, qui ne résistait jamais à celui qui donnait des signes de repentir, se fit un plaisir d'adoucir les peines décernées contre eux, en prenant pourtant des mesures contre la surprise. Grégoire rend compte de sa conduite en ces termes :

« Comme c'est la coutume de l'Église romaine, à laquelle nous présidons, quelque indigne que nous en « soyons, de tolérer certaines choses et d'en dissimuler « d'autres, nous avons cru devoir adoucir la rigueur des « canons, dans l'attentive révision que nous avons faite « des causes des évêques de France et de Bourgogne « condamnés par Hugues de Die, notre légat. Quoique

(1) *Epist.*, VI, 2.

« Manassès, archevêque de Reims, soit poursuivi pour
« plusieurs accusations, et qu'il ait refusé de se rendre
« au synode où Hugues l'a cité, il nous a paru que la
« sentence portée contre lui était éloignée de la matu-
« rité et de la douceur ordinaire de l'Église romaine.
« C'est pourquoi nous l'avons rétabli dans les fonctions
« de sa dignité, après l'avoir obligé de prêter sur le
« corps de saint Pierre le serment suivant : Je, Ma-
« nassès, archevêque de Reims, proteste que ce n'est
« point par orgueil que je ne me suis pas rendu au concile
« d'Autun, auquel l'évêque Die m'avait cité. Si je suis
« appelé par lettre ou par un envoyé pour subir le juge-
« ment du saint-siége, je n'userai d'aucun artifice pour
« m'y soustraire, et je m'y soumettrai humblement. S'il
« plaît au pape Grégoire ou à son successeur que je me
« justifie devant son légat, j'obéirai avec la même
« humilité, je n'emploierai les trésors et les ornements
« de l'Église de Reims, confiée à mes soins, que pour le
« bien et l'honneur de cette Église, et je ne les aliénerai
« jamais pour avoir de quoi résister à la justice.

« Nous avons aussi, continue le pape, rétabli dans ses
« fonctions Hugues, archevêque de Besançon, déclaré
« suspens dans le même concile. Comme ses clercs
« avaient retenu et lui avaient caché les lettres qui l'ap-
« pelaient au concile, j'ai cru devoir le rétablir, mais à
« condition qu'il se purgerait devant le légat, avec ses
« suffragants ou avec les évêques voisins. Nous avons
« pareillement rendu à Richer, archevêque de Sens,
« l'exercice des fonctions dont il était interdit, parce

« qu'il nous a promis de déduire par lui-même ou
« par un envoyé, en présence de notre légat, les
« raisons qu'il avait eues de s'absenter de son con-
« cile; qu'il s'est de plus engagé à soutenir le même
« légat dans toutes les affaires ecclésiastiques, et à ne
« rien omettre pour regagner ses bonnes grâces. Quant
« à l'affaire de Godefroi, évêque de Chartres, comme
« ce prélat a été jugé étant absent et sans avoir été ap-
« pelé, nous l'avons rétabli sur son siége, en attendant
« que sa cause soit revue et jugée définitivement par
« notre légat. Nous avons rendu la crosse et l'anneau à
« Richard, archevêque de Bourges, qui avait quitté son
« église par un mouvement de colère, et non par le juge-
« ment d'un concile, et qui nous a promis de répondre au
« légat sur ce qu'on lui avait reproché. Pour Radulphe,
« archevêque de Tours, nous l'avons rétabli dans ses fonc-
« tions, parce que ses accusateurs n'étaient pas recevables
« selon les lois, et que les évêques, qui l'avaient d'abord
« accusé, se sont ensuite désistés; d'ailleurs, sa cause
« ayant déjà été jugée par notre saint prédécesseur le
« pape Alexandre, nous n'avons pas dû en recommencer
« le jugement sur des accusations vagues et incertaines.
« Nous avons cependant jugé à propos qu'un envoyé de
« notre part et un envoyé de notre légat se rendissent
« à Tours, y convoquassent les évêques suffragants de la
« métropole avec le peuple et le clergé de la ville, et
« les sommassent ensuite, de la part de saint Pierre, de
« déclarer comment leur archevêque avait été élu et
« ordonné; afin que si, par leur réponse, il était reconnu

« innocent, on ne parlât plus jamais de cette affaire, et « qu'au contraire, si l'on trouvait des preuves certaines « de sa culpabilité, on rendît une sentence canonique « contre lui (1). »

Au concile de Poitiers, le légat suspendit les archevêques de Tours et de Besançon, et renvoya au tribunal du pape les évêques de Beauvais, de Noyon, d'Amiens, de Laon, de Soissons et de Senlis. Voici le compte qu'il rend au pape de ce concile : « Par la grâce de Dieu, « nous avons célébré un concile à Poitiers avec quelque « fruit ; mais nous avons essuyé bien des périls et bien « des contradictions, tant en chemin que dans le con« cile et après le concile. Car, premièrement, le roi de « France, opposé à lui-même, parce qu'il était opposé « au Roi du ciel, m'avait écrit qu'il voulait faire toutes « sortes d'honneurs à ma légation, et être appelé notre « fils. Cependant il manda au comte de ne pas souffrir « que je tinsse nulle part des conciles ou des conventi« cules, ainsi qu'il les appelait; et il écrivit aux évêques « de son obéissance qu'il les regarderait comme cou« pables de félonie, s'ils assistaient à ces conciles, ou s'ils « autorisaient les décrets par lesquels nous tâchons, « disait-il, d'obscurcir l'éclat de sa couronne et de celle « des princes de son royaume.

« Les ennemis de la vérité en prirent occasion de « nous insulter; et peu s'en fallut qu'ils n'entraînassent « à gauche ceux que je voyais auparavant à droite. L'ar-

(1) *Epist.*, v, 17.

« chevêque de Tours, la peste et la honte de la sainte « Église, et avec lui l'évêque de Rennes, ont causé un « grand trouble dans le concile. On y prouva que l'é- « vêque de Rennes avait été ordonné évêque avant « d'avoir été clerc; que l'évêque d'Angers avait promis « et donné pour cela une chape, quoique à l'insu de « l'évêque de Rennes. Mais celui-ci, avant son épis- « copat, avait jeté un cavalier à bas de son cheval; et « son compagnon le blessa si dangereusement, que ce « cavalier mourut de sa chute et de sa blessure. Ce- « pendant, touché par les prières qui nous ont été faites « en sa faveur, parce qu'il est fort utile à son Église, « nous ne l'avons pas déposé; nous nous sommes con- « tenté de le suspendre, vous en réservant le juge- « ment.

« Pour l'archevêque de Tours, on prouva qu'avant « son épiscopat il avait acheté le doyenné, dignité qu'il « ne pouvait posséder, selon la coutume de cette « Église, sans être prêtre. Comme il n'avait point été « élu canoniquement, il ne put obtenir l'agrément du « roi, jusqu'à ce que son neveu, de l'argent qu'il lui « donna, eût acheté le doyenné en question. Il y a contre « lui un autre chef d'accusation de simonie. Je ne puis « vous exprimer les traverses que cet archevêque nous « a suscitées; il parla presque toujours dans le concile, « tantôt pour l'évêque de Rennes et tantôt pour lui, « mais sans raisonner. Ils avaient presque gagné l'arche- « vêque de Rouen, lorsque leurs gens, enfonçant les « portes du concile à coups de hache, remplirent toute

« l'assemblée de trouble et de tumulte, et l'archevêque
« de Tours sortit avec ses suffragants.

« Le lendemain, nous étant assemblés dans l'église de
« Saint-Hilaire, ce prélat ne nous fit aucune excuse de
« ce qui s'était passé : au contraire, il commença à
« s'élever contre nous, comme un lion rugissant. Je
« ne pus l'entendre plus longtemps et je rendis un
« décret par lequel je le suspendais des fonctions sa-
« cerdotales. L'abbé de Bergue-Saint-Vinnoch a été pa-
« reillement déposé. Pour l'archevêque de Besançon,
« il n'a comparu ni au concile d'Autun, ni à celui de
« Poitiers, et cependant il n'a pas envoyé d'excuses. Je
« renvoie à votre tribunal l'évêque de Beauvais, accusé
« de simonie, et en particulier d'avoir vendu des pré-
« bendes depuis la publication de votre décret. J'y
« renvoie pareillement celui de Noyon, pour la décision
« de son affaire, aussi bien que l'évêque d'Amiens,
« usurpateur de ce siége ; et les évêques de Laon, de
« Soissons et de Senlis.

« J'ai examiné, selon vos ordres, la cause du comte
« d'Angers ; il m'a presque persuadé qu'il avait raison :
« je n'ai cependant osé l'absoudre, laissant à votre pru-
« dence la décision de cette affaire. Votre fils Taison
« vous apprendra ce que j'ai réglé touchant l'évêque de
« Térouanne et celui de Poitiers. »

Il termine sa lettre par ces mots : « Je prie Votre
« Sainteté de faire en sorte que les simoniaques, et les
« autres coupables que nous avons déposés, et qui vont à
« Rome, n'y trouvent pas, comme on nous le reproche,

« une absolution qui ne sert qu'à les endurcir dans le « crime (*). »

Plusieurs canons de ce concile nous ont été conservés. On y voit toujours la grande pensée de Grégoire, car ils sont dirigés contre les investitures, la simonie et l'incontinence. En voici les plus importants :

I. Le saint concile a ordonné qu'aucun évêque, abbé, ou prêtre, ne reçût l'investiture d'un évêché, d'une abbaye, ou de quelque autre dignité ecclésiastique, des mains du roi, du comte, ou de quelque personne laïque. Si les laïques méprisent ce décret, et s'emparent violemment des églises, ils seront excommuniés et ces églises interdites : on y donnera seulement le baptême et la pénitence, et le viatique aux malades.

II. Personne ne possédera de bénéfices en plusieurs églises, ni ne donnera de l'argent pour les obtenir : ceux qui auront acquis par cette voie quelque dignité ecclésiastique ou quelque prébende seront déposés.

III. Défense aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres d'avoir des femmes, ou de tenir dans leurs maisons une personne suspecte. Ceux qui entendront

(*) « Provideat Sanctitas Vestra, ne diutius tam opprobriose nobis improperetur, quod simoniaci vel quicumque criminosi a nobis suspensi vel depositi, aut etiam damnati libenter currunt Romam, et ubi deberent sentire ampliorem rigorem justitiæ, inde reportant quasi misericordiam pro voluntate. Et qui antea nec in levibus præsumpserint peccare, postmodum exercent aptissimam negotiationem cum tyrannide in commissis sibi ecclesiis. » (Labb., *Concil.*, t. x, p. 366.) Ces paroles sont une nouvelle preuve que Grégoire était plutôt trop indulgent que trop sévère. Les exemples que cite ce légat, entre autres celui de l'archevêque de Reims, comme nous le verrons, nous montrent que Grégoire était souvent dupe de sa bonne foi ; mais son cœur était tellement grand et généreux, qu'il ne pouvait résister à ceux qui pleuraient leurs fautes et demandaient leur pardon en sa présence.

la messe d'un prêtre qu'ils reconnaissent pour tel, ou pour simoniaque, seront excommuniés.

IV. Les clercs qui portent les armes, ou qui exercent l'usure, doivent être retranchés du corps de l'Église.

Les affaires de France n'étaient pas les seules qui occupaient l'esprit de Grégoire. A l'époque dont nous parlons (1078), il travaillait avec un zèle infatigable à la réforme de tous les pays de la chrétienté. Il écrivait aux Églises d'Allemagne, d'Italie, de France, d'Angleterre, d'Espagne. Son attention se portait même dans les pays les plus éloignés. Le Danemark, la Norwége, devinrent l'objet de ses soins. Quand on considère ces prodigieux travaux, on n'est point surpris de la lettre qu'il adresse à l'abbé de Cluny, où il épanche son âme dans le sein de l'amitié, et où il montre la piété la plus ardente. « Fatigué, dit-il, par les affaires multipliées de « diverses nations, j'écris peu à celui que j'aime beau- « coup. Nous sommes accablés de tant d'angoisses, et « fatigués de tant de travaux, que ceux qui sont avec « nous ne peuvent plus les supporter, ni même les re- « garder (1); et quoique la voix céleste nous crie que « chacun sera récompensé selon son travail ; quoique le « bon roi nous dise : *Vos consolations ont rempli de joie* « *mon âme, à proportion du grand nombre de douleurs*

(1) Diversarum gentium concursione et multorum negotiorum fatigatus meditatione, ei parum scribo quem multum diligo. Tot enim angustiis premimur, tantisque laboribus fatigamur, ut ii qui nobiscum sunt non solum pati nequeant, sed nec etiam videre possint.

« *qui ont pénétré mon cœur* (1); cependant la vie est sou-
« vent pour nous un ennui, et la mort, désirable. Quand
« ce bon Jésus, ce pieux consolateur, vrai Dieu et vrai
« homme, me tend la main, je suis soulagé dans mon
« affliction et plein de joie; mais quand il me laisse à
« moi-même, je retombe dans le trouble, je meurs. Ce-
« pendant je revis en lui, lors même que les forces
« m'abandonnent entièrement. Je lui dis souvent en
« gémissant : *Si vous imposiez un tel fardeau à Moïse ou*
« *à Pierre, ils en seraient accablés*. Que dois-je donc être,
« moi qui ne suis rien, comparé à eux? Il faut que tu
« viennes aider ton Pierre dans le pontificat, ou que tu
« le voies succomber. Mais je recours à ces paroles :
« *Seigneur, ayez pitié de moi, parce que je suis faible* (2);
« et à celles-ci : *Je suis devenu un prodige aux yeux*
« *d'un grand nombre, parce que vous êtes mon protecteur*
« *tout-puissant* (3). Je n'oublie pas non plus les paroles
« de l'Évangile : *Dieu est assez puissant pour faire naître*
« *de ces pierres des enfants d'Abraham* (4). »

Au mois de novembre de cette année, Grégoire convoqua un nouveau synode : ce fut le cinquième de son pontificat. Les deux rois y envoyèrent des ambassadeurs. Le but de cette assemblée était le rétablissement de la discipline ecclésiastique, l'arrangement de l'affaire des deux rois, ou du moins la recherche des

(1) Ps. XCIII.
(2) Ps. VI.
(3) Ps. LXX.
(4) Luc., III. *Epist.*, v, 21. Ici finissent les affaires de France, dont M. Voigt ne fait pas mention dans son ouvrage. (*Note du trad.*)

moyens pour y parvenir. On délibéra longuement sur des questions aussi importantes. Le pape avait fortement à cœur le repos de l'Empire, ainsi que le salut et la réforme de l'Église. Il ne pouvait obtenir l'un sans l'autre, car le pontife voyait bien par le passé qu'il ne pouvait se flatter d'aucun espoir de changement, tant que les évêques opposés à son plan et à ses vues trouveraient un puissant appui dans l'un des deux rois pendant leur désunion. Comme les envoyés de l'Empire ne faisaient qu'élever des plaintes, le saint père ne pouvait et ne voulait point prendre sur lui de décider seul cette affaire; il renvoya encore une fois à une diète générale, et les ambassadeurs de Rodolphe et de Henri jurèrent, au nom de leur maître, qu'aucun d'eux ne mettrait obstacle à la tenue de cette assemblée.

Toutes les autres décisions de ce synode (1) sont fortement empreintes de l'esprit de Grégoire; on y découvre à chaque trait son plan de réforme. Les anciens canons contre la simonie et l'incontinence des clercs furent renouvelés et confirmés; et comme, dans ces temps de désordre, un grand nombre de domaines ecclésiastiques avaient été pillés et dévastés, on porta ce décret : « Quiconque retiendra des biens ecclésiastiques « qu'il a reçus d'un roi, d'un prince séculier, ou des « évêques et des abbés, sans le consentement de l'Église, « sera excommunié, s'il ne les restitue pas aux églises. » Un autre canon n'est pas moins explicite : « Quiconque

(1) *Voy.* Mansi, *Coll. conc.*, t. xx, p. 508. Labb., t. x, p. 371.

« vendra des prébendes, des archidiaconats, des di-
« gnités, ou toute autre charge ecclésiastique, ou qui ne
« fera pas les ordinations suivant les statuts des saints-
« pères, sera exclu du ministère; car il est juste que
« celui qui reçoit gratuitement l'épiscopat ordonne gra-
« tuitement tous ceux qui font partie du clergé de son
« église (1). Aucun laïque ne pourra posséder des dîmes
« qui ont été destinées à un usage pieux (*). »

Un décret fut également rendu contre les Normands. L'évêque de Rosella, étant venu passer quelque temps au monastère du Mont-Cassin, y mit en dépôt une forte somme d'argent, pour la soustraire à la rapacité des Normands, qui faisaient de fréquentes incursions dans son diocèse. Jourdan, prince de Capoue, en ayant été informé, envoya quelques soldats pour s'emparer du dépôt. Les religieux déclarèrent que l'argent était confié à saint Benoît, et qu'ils ne le donneraient à aucun mortel; qu'on l'avait placé dans le sanctuaire, si toutefois quelqu'un était assez téméraire pour y porter une main sacrilége. Les soldats s'inquiétèrent peu de la menace des moines, s'emparèrent de l'argent, et l'apportèrent à leur maître. Grégoire, informé de cette spoliation, en

(1) Si quis præbendas, archidiaconatus, præposituras, vel aliqua officia ecclesiastica venderit, vel aliter quam statuta sanctorum patrum præcipiunt, ordinaverit, ab officio suspendatur; dignum est enim, ut sicut gratis episcopatum accepit, ita membra ejusdem episcopatus gratis distribuat. Labb., *Concil.*, t. x, p. 373.

(*) On trouve dans ce concile un décret remarquable, qui fait honneur à la mémoire du pontife. Il prescrit aux évêques de faire enseigner les lettres dans leurs églises. *Ut omnes episcopi artes litterarum in suis ecclesiis doceri faciant.* (Labb., *Concil.*, t. x, p. 372.) Il y aurait un beau chapitre à faire sur ce que les papes ont fait pour le progrès des sciences et des lettres. (*Note du trad.*)

fut vivement ému; il fit cesser sur-le-champ au Mont-Cassin l'office divin, fit découvrir les autels, et reprocha à Didier, abbé du monastère, sa grande négligence et sa coupable pusillanimité. « Si l'affection pour votre « communauté, disait Grégoire, n'avait retenu mon juste « courroux, j'aurais puni d'une manière plus sévère « l'oubli de votre devoir; car il est plus tolérable d'aban- « donner au pillage des hameaux et des châteaux, que « d'exposer au mépris un lieu saint, aussi célèbre dans « le monde entier (1). » Le pontife écrivit à Jourdan lui-même une lettre très-vigoureuse (2), et porta ce décret dans le synode : « Si un Normand ou toute autre « personne s'empare des biens du Mont-Cassin, ou em- « porte injustement quelque chose de ce monastère, « sans le restituer après deux ou trois avertissements, « il sera excommunié. » Mais Jourdan ne restitua pas seulement la somme, il fit encore d'autres riches présents pour réparer sa faute (3).

Pendant qu'en Allemagne deux rois se disputaient avec acharnement la couronne, l'Orient était livré à de perpétuelles révolutions; les empereurs descendaient tour à tour d'un trône affaibli et chancelant. Comme Grégoire avait brisé le sceptre du monarque allemand, retranché du corps de l'Église l'empereur des Francs, il voulut aussi faire l'essai de la toute-puissance de sa parole en Orient. L'empereur Michel Parapinacès ayant

(1) *Leo Ostiens.*, III, c. 45, 46.
(2) *Epist.*, VI, 37.
(3) *Leo Ostiens.*, III, c. 46.

échangé l'éclat de sa couronne contre la mitre épiscopale d'Éphèse, Nicéphore Botoniates se fit proclamer empereur, après avoir fait enfermer dans un cloître Marie-Auguste, femme de Michel, et son fils Constantin Porphyrogénète. Michel, toujours bien disposé pour le pape, envoyait chaque année à l'abbé du Mont-Cassin de riches présents, et avait assuré par une bulle d'or au monastère un revenu annuel de vingt-quatre livres d'or à prendre sur les revenus du trésor impérial, à la charge de faire des prières pour lui et ses enfants (1). Ce furent ces raisons qui portèrent le souverain pontife à lancer dans ce synode l'anathème contre Nicéphore, l'ingrat usurpateur.

(*) Dans ce même concile fut excommunié de nouveau et déposé Guibert, archevêque de Ravenne, qui avait abusé de la patience et de la bonté de Grégoire, et qui s'était rendu coupable de toutes sortes de crimes. Il en avertit les habitants de Ravenne par une lettre spéciale (2) : « Vous savez, leur dit-il, quelle a toujours « été la fidélité et la soumission de votre Église à saint « Pierre, le prince des apôtres, à la mère Eglise. Celui « qui se dit aujourd'hui votre évêque a dévasté et cor- « rompu cette Église, jadis si riche et si pure, par ses « exactions et par son exemple. C'est pourquoi, dans « le dernier synode, nous l'avons irrévocablement dé- « posé; et nous vous défendons, de toute l'autorité

(1) *Leo Ostiens.*

(*) L'alinéa qui suit ne se trouve pas dans l'original. (*Note du trad.*)

(2) *Epist.*, VI, 10.

« apostolique, de lui obéir comme à votre évêque. Si « quelqu'un était assez imprudent pour méconnaître cet « ordre salutaire, nous le séparons du corps de Jésus-« Christ comme un membre pestiféré, et, à ceux de « vous qui craignent Dieu et obéissent à saint Pierre, « nous donnons l'absolution de tous leurs péchés (*). »

Les envoyés allemands, qui étaient venus à Rome, retournèrent dans leur patrie sans que les deux princes rivaux eussent sujet d'être mécontents ; c'est pourquoi aucun des deux ne se relâcha de ses prétentions. Rodolphe avait fait dans la Saxe de grands préparatifs. A la nouvelle de l'arrivée de son ennemi, il alla à sa rencontre avec des forces considérables; mais l'hiver le força de congédier son armée, et ensuite une maladie grave arrêta pendant deux mois son activité. Vers Noël, se trouvant rétabli, il rassembla derechef ses troupes pour reprendre les hostilités (1).

Welf, de son côté, reprit les armes et envahit la Rhétie, qui fut complétement dévastée. Il força le comte de Coire, ainsi que d'autres seigneurs du pays, à prêter serment à Rodolphe, et chassa du territoire tous les ennemis de ce prince (2).

Berthold de Zahringen ne resta pas non plus oisif.

(*) Tous les auteurs ecclésiastiques font l'éloge de ce concile. « Hæc sunt beatissimi papæ synodalia decreta, moribus corrigendis idonea, sanctorum patrum decretis consona, cœlo rorante stillata, universis fidelibus inculcanda, amplectanda atque tenenda, justitia dictante prolata, fortitudine roborata, prudentia promulgata, temperantiæ virtute prædita. » Hug. Flav., *Chron. Verdun.*, p. 208. *(Note du trad.)*

(1) Gerbert, p. 67.

(2) Tschudy, p. 30. Gerb., 68.

Après avoir attaqué le comte Wecel de Burglen, qu'il tua, il vint camper près de la forêt Noire, pour assiéger les forteresses de Zimbern et de Wiszneck, qui dépendaient de Saint-Gall. Ces deux places une fois prises, Berthold entra dans le Brisgau, qu'il soumit, et livra au feu et au pillage les domaines des partisans de Henri (1).

Mais ces deux seigneurs furent aussi les seuls en état de résister à Henri. L'abbé de Saint-Gall réduisit au profit du roi plus d'un château : Marchdorf et son comte Otton furent pris, et la place réduite en cendres; Bregence éprouva le même sort; Kybourg fut détruit. Son riche possesseur, le comte Hartmann, un des plus acharnés ennemis de Henri, tomba entre les mains du vainqueur; Hittengen et d'autres places furent rasées (2).

Dès que Rodolphe eut appris cette nouvelle, il résolut de marcher sur-le-champ contre Henri; mais celui-ci sut arrêter son rival par des négociations et des messages fréquents; il parvint même, par la douceur de son langage, à gagner quelques seigneurs saxons, qui détournèrent Rodolphe de son projet, et firent remettre la décision de l'affaire à une diète générale convoquée à Fritzlar. Les envoyés de Rodolphe voyaient bien que tout cela n'était, de la part de Henri, qu'un artifice, néanmoins ils se déclarèrent, au nom de leur maître, disposés à la paix et à l'union (3).

(1) Tschudy, p. 31. Burkhard, *de Cas. S. Galli*, p. 68, dans Goldast.

(2) Burkhard, p. 68. Il ne paraît pas, comme l'affirme Pfister, que Henri ait lui-même pris et détruit tous ces châteaux.

(3) Gerbert, p. 68.

Mais les Saxons étaient fort mécontents du pape : ils avaient attendu tout autre chose de sa part; car ils ne connaissaient ni sa position, ni ses sentiments, ni même son caractère. Ils s'étaient imaginé qu'il prononcerait contre Henri une nouvelle sentence de déposition, reconnaîtrait aussitôt Rodolphe pour roi légitime, et le présenterait à toute la chrétienté comme tel, afin de terrasser par là ses ennemis. Les Saxons ne voyaient dans sa conduite à l'égard de Henri que les caprices d'un orgueil blessé et d'une haine aveugle (*). Mais Grégoire jugeait les événements avec plus de justesse et de profondeur; son but unique avait été d'humilier Henri, de le rendre soumis et obéissant aux ordres du saint-siége. Il n'avait peut-être pas eu une seule fois la pensée de déposer ce monarque, sachant bien que le roi périt, mais que la royauté ne périt point. Pour arriver à ses fins, Grégoire voulait enchaîner dans la personne de Henri le pouvoir royal. Il est possible que, dans sa pensée, Rodolphe devait servir uniquement à briser l'orgueil et l'opiniâtreté de Henri. Mais ce prince sem-

(*) C'est probablement pour calmer les Saxons, que Grégoire écrivit cette lettre à Welf : « Si vous jugiez, selon les devoirs du saint-siége et non suivant vos désirs, ce que « nous faisons, ce que nous disons de l'affaire commune, et surtout des troubles de votre « pays, vous ne murmureriez point contre nous, mais vous reconnaîtriez que, grâce à « Dieu, nous suivons la voie de nos prédécesseurs. Pesez bien ce que le Saint-Esprit a « résolu dans le dernier synode romain, ce que valent et ce que peuvent la puissance et « l'autorité de saint Pierre. Agissez donc comme des hommes reconnaissants envers « Dieu et envers le prince des apôtres, et espérez un meilleur avenir, non pas en murmurant contre nous, mais en prouvant votre reconnaissance à saint Pierre. Croyez-« moi, mes chers frères, ceux qui préfèrent la fausseté et la ruse à la justice et à la simplicité seront frappés du glaive apostolique. Vos envoyés et nos lettres vous diront « suffisamment ce qui a été résolu dans les deux derniers conciles : fortifiez-vous donc « dans le Seigneur, vous obtiendrez bientôt la victoire et la paix. » *Epist.*, VI, 14.
(Note du traduct.)

blait s'être oublié pour la dernière fois à Canosse; sa résistance fut hardie, noble, et celle d'un vrai guerrier.

(*) C'est vers cette époque que Hugues, duc de Bourgogne, se retira dans le monastère de Cluny, dont l'abbé était un de ses parents. Grégoire, ayant appris cette nouvelle, s'en plaignit à l'abbé de Clun ye nces termes : « Pourquoi ne considérez-vous pas en quel « péril et dans quel triste état se trouve l'Église? Où « sont ceux qui résistent aux impies, et qui ne crai- « gnent pas de mourir pour la justice et pour la vérité? « Les hommes qui semblent craindre et aimer Dieu « abandonnent la guerre à Jésus-Christ, et, sans se « mettre en peine du salut de leurs frères, ils cherchent « le repos et n'aiment qu'eux seuls. Les pasteurs s'en- « fuient, et même les chiens qui devraient défendre le « troupeau : ainsi les loups et les larrons ne trouvent « plus aucune résistance. Vous avez enlevé ou du moins « reçu le duc Hugues dans le repos de Cluny, et vous « avez laissé cent mille chrétiens sans protecteur. Que « si vous avez été peu touché de mes exhortations, « pourquoi ne l'avez-vous pas été des larmes des pauvres, « des veuves et des orphelins, du murmure des moines « et des prêtres, de la ruine des églises? Que vous di- « ront saint Benoît et le pape Grégoire, dont l'un or- « donne un noviciat d'une année, et l'autre une attente « de trois ans, pour qu'un guerrier soit fait moine? On « trouve assez de moines, de prêtres, de laïques crai-

(*) L'alinéa qui suit ne se trouve pas non plus dans l'auteur original. (*Note du trad.*)

« gnant Dieu; mais, dans tout l'Occident, à peine trouve-
« t-on un prince qui craint et aime Dieu. Si nous avons
« tant tardé à vous écrire, c'est que nous avons espéré
« que votre charité chrétienne percerait suffisamment
« votre cœur, et vous montrerait toute la douleur que
« j'éprouve en voyant un bon prince enlevé à l'Église,
« sa mère (1). »

Un nouveau synode ayant été convoqué à Rome pour le mois de février 1079 (2), Rodolphe et Henri ne manquèrent pas d'y envoyer des députés.

(*) On traita d'abord, en présence de Bérenger, la question de l'Eucharistie. Brunon, depuis évêque de Segni, et Albéric, moine du Mont-Cassin, la soutinrent contre Bérenger. Mais avant le troisième jour du concile, Bérenger avoua qu'il s'était trompé. Il demanda pardon au concile, et l'obtint en faisant une profession de foi dont voici les termes : « Moi, Bérenger, je crois
« de cœur et confesse de bouche que le pain et le vin
« qu'on met sur l'autel sont changés substantiellement,
« par le mystère de l'oraison sacrée et les paroles de
« notre Rédempteur, en la chair vraie, propre et vivi-
« fiante, et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ; et
« qu'après la consécration, c'est son véritable corps,
« qui est né de la Vierge, qui a été offert sur la croix
« pour le salut du monde, et qui est assis à la droite du

(1) *Epist.*, VI, 17.
(2) C'est le 6e concile de Grégoire. Il s'y trouvait cent cinquante évêques.

(*) Les deux alinéas qui suivent ne se trouvent pas dans l'ouvrage allemand.
(*Note du trad.*)

« Père, et le vrai sang de Jésus-Christ, qui a coulé de « son côté, non-seulement en signe et par la vertu du « sacrement, mais en propriété de nature et vérité de « substance, comme il est contenu dans cet écrit que « j'ai lu et que vous avez entendu. Je crois ainsi, et je « n'enseignerai plus rien de contraire à cette foi. Ainsi « Dieu me soit en aide, et ses saints Évangiles (1)! »

Après le concile, Grégoire renvoya Bérenger avec des lettres de sauf-conduit, par lesquelles il menaçait d'anathème tous ceux qui lui feraient injure en sa personne, en ses biens, ou qui l'appelleraient hérétique; et pour le protéger il envoya avec lui un clerc de sa maison, nommé Foulques (*). Mais Bérenger n'était pas sincère; à peine fut-il revenu en France, qu'il publia un écrit contre la profession de foi qu'il venait de faire.

Quand on eut réglé les affaires de l'Église, les envoyés de Rodolphe se levèrent au milieu de l'assemblée, et portèrent contre Henri de graves accusations : ils exposèrent les dévastations horribles des provinces, la ruine des églises en Souabe; ils dirent qu'on ne respectait plus ni les lieux saints, ni le sexe, ni aucune condition; qu'on méprisait les prêtres, qu'on retenait les

(1) Labb., *Concil.*, t. x, p. 378, 379.

(*) Gregorius, servus servorum Dei, omnibus beato Petro fidelibus salutem et apostolicam benedictionem. Notum vobis omnibus facimus nos anathema fecisse ex auctoritate Dei omnipotentis Patris et Filii et Spiritus sancti, et beatorum apostolorum Petri et Pauli, omnibus qui injuriam aliquam facere præsumpserint Berengario Romanæ Ecclesiæ filio, vel in persona, vel in omni possessione sua, vel qui eum vocarit hæreticum : quem post multas, quas apud nos quantas voluimus, fecit moras, domum suam remittimus, et cum eo fidelem nostrum Fulconem nomine. » (Labb., *Concil.*, t. x, p. 410.) On retrouve ici le même Grégoire; il pardonne à ceux qui donnent des signes de repentir, et les protége. Mais souvent les faits démontrent qu'il a été trop indulgent.

archevêques et les évêques captifs, qu'on mettait à leur place des hommes obscurs et indignes, et qu'on faisait un honteux trafic de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes (*).

En entendant ce récit, un grand nombre d'évêques du concile étaient d'avis qu'il ne fallait pas tolérer plus longtemps de pareils désordres, que la longanimité dégénérait en négligence, et que le glaive apostolique devait enfin être tiré contre le tyran. Mais le pape ne jugea pas encore à propos de prononcer une dernière sentence, et il remit toujours la décision à une diète générale des princes de l'Empire (1). Les envoyés des deux rois jurèrent, au nom de leur maître, d'accorder aux légats du saint-siége un libre passage pour se rendre à cette diète, et de se soumettre à la décision aussitôt qu'elle aurait été ratifiée par le souverain pontife (2). Grégoire remit l'examen approfondi de cette affaire au prochain concile, fixé à la Pentecôte.

Avec les envoyés des deux rois, partirent également pour l'Allemagne deux légats apostoliques, Pierre Damien, évêque d'Albano, et Altmann, évêque de Padoue (3), pour informer Henri de la volonté du pontife,

(*) Legati regis Rudolphi super Henricum proclamaverunt quod nulli loco nullique personæ parcens, regionem transalpinam contereret et conculcaret, neminem debitus honor vel reverentia tueretur, et ceu vilia mancipia non modo sacerdotes, sed etiam episcopi et archiepiscopi caperentur, vinculisque manciparentur, partimque jam trucidarentur. *Paul Bernr.*, c. XI, p. 932. (*Note du trad.*)

(1) Paul Bernr., c. CIII. Bertold. Const., ann. 1079. Gerb., p. 68.

(2) Voyez les formules dans Coleti, *Coll.*, XII, p. 630, et dans Labb., t. X, p. 379.

(3) Paul Bernr. — Bertold. Const., ann. 1079, l'appelle Ulrich. *Annal. saxon.*

et convenir avec lui du jour de la diète. Mais ce prince avait seulement voulu gagner du temps; et, dans la Saxe, la décision de Grégoire rencontra une vive opposition et excita un mécontentement général. Bien des gens ne pouvaient comprendre pourquoi le pape avait changé de dispositions à l'égard de Rodolphe et de sa cause (1); c'est la conclusion qu'ils tiraient des lettres que Grégoire avait adressées, après un long délai, à ses légats en Saxe, au mois de février de cette année (2). A leurs yeux, la plus grande faute du pontife était de placer l'ancien roi sur le même pied que le nouveau, après avoir permis et même conseillé l'élection de celui-ci; d'exiger que Rodolphe se présente à un tribunal avec son rival pour y faire juger la justice de son élection, ce qui laissait supposer que le bon droit pouvait être du côté de Henri. Les Saxons pouvaient demander aussi ce qu'on allait examiner, puisque tout était clair et évident. Henri n'avait rempli aucun de ses engagements, il avait méprisé tout ce que le pape lui avait ordonné. On avait fait tout ce qu'on avait prescrit (*) pour l'élection

(1) Nam qui prius Henricum omnibus suis adjutoribus apostolica severitate excommunicaverat, eique regnandi potestatem potenter interdixerat, et omnes qui ei fidelitatem jurassent, a juramenti nodis apostolica auctoritate absolverat et electionem novi regis consensu suo confirmaverat, nunc per litteras mandavit, ut concilio facto rex uterque convocatus audiatur, et quem justitia regnare permiserit, altero deposito tutus in regno confirmetur. *Bruno*, p. 139.

(2) *Epist.*, IV, p. 194; J. Mscr., 23-24. Bruno, p. 139.

(*) Non, on n'avait pas fait tout ce qui avait été prescrit, puisqu'on avait choisi un roi sans attendre l'arrivée du pape, comme celui-ci l'avait ordonné, après l'absolution à Canosse. (*Note du trad.*)

d'un nouveau roi ; et après que cette élection est faite, on veut la soumettre à une enquête préalable. Ainsi s'évanouirent toutes les espérances qu'on avait fondées sur celui qui est la pierre fondamentale de l'Église, et qui paraissait tellement immuable, qu'on croyait que le ciel s'arrêterait et que la terre deviendrait mobile comme les astres, plutôt que le siége de saint Pierre changeât de résolutions (1).

Les Saxons adressèrent donc au souverain pontife une lettre conçue en ces termes : « Déjà souvent nos plaintes sur le malheur de notre pays ont été déposées aux pieds de Votre Sainteté. Sans doute nous devons plutôt attribuer à notre faute qu'à votre béatitude de n'avoir encore reçu d'elle ni justice, ni consolation. Si nous avions entrepris de notre propre mouvement et par nos propres conseils ce qui nous a causé tant de maux, nous ne trouverions pas trop dur que Votre Sainteté attendît si longtemps à nous secourir ; mais nous nous sommes imposé ce fardeau d'après vos conseils, et il aurait pu être allégé. Vous savez, et les lettres de Votre Sainteté en rendent témoignage, que ce n'est ni par notre conseil ni par notre intérêt, mais pour les injures faites au saint-siége, que vous avez déposé notre roi, et que vous nous avez défendu, sous de grandes menaces, de le reconnaître encore pour roi. Nous vous avons obéi, avec grand péril, et en nous soumettant à d'horribles souffrances. Beaucoup d'entre nous, après avoir perdu

(1) Bruno, p. 140.

tout ce qu'ils possédaient, ont perdu la vie, et ont laissé leurs enfants réduits à la pauvreté. Ceux qui ont survécu n'ont plus aucun moyen de subsistance, et se trouvent livrés à toutes les angoisses de la misère. Le fruit que nous avons retiré de tant de sacrifices est que celui qui a été contraint de se jeter à vos pieds a été absous sans s'être corrigé, et a reçu la liberté de nous nuire et de nous jeter dans un abîme de maux.

« Après avoir été plus d'un an sans roi, nos princes en ont élu un autre ; et lorsqu'il commençait à relever nos espérances et celles de l'Empire, nous avons vu avec surprise, dans vos lettres, que vous reconnaissez deux rois, et que vous adressez vos légats à tous les deux. Cette espèce de division que vous avez faite du royaume a aussi divisé les esprits des peuples, parce qu'on a vu que, dans vos lettres, le nom du roi prévaricateur se trouve toujours le premier, et que vous lui demandez un sauf-conduit, comme si la puissance lui restait encore. Nous nous permettons d'observer à Votre Sainteté que la manière dont elle veut décider cette affaire nous semble bien extraordinaire. Après que le premier roi a été déposé solennellement et sans aucune restriction, dans un synode, et qu'un autre a été élevé à sa place en vertu de l'autorité apostolique, on remet en question une chose jugée ; on propose une enquête sur une affaire qui ne peut faire naître aucun doute raisonnable ou sérieux. Ce qui nous trouble encore, dans notre simplicité, c'est que les amis de Henri, couverts d'opprobre, excommuniés par vos légats pour être restés au service

du prince rebelle, malgré les ordres du synode, sont bien accueillis à Rome. Non-seulement ils ne reçoivent aucun châtiment, mais ils reviennent comblés d'honneurs et pleins d'orgueil ; et, retournant à leur ancienne désobéissance, ils contribuent à notre malheur. Nous-mêmes nous passons presque pour ridicules et insensés, lorsque nous évitons de communiquer avec ceux que notre chef spirituel accueille avec une si affectueuse prévenance. Nous savons, très-saint père, et votre piété nous donne l'espoir que vous n'agissez que dans des intentions louables et par des vues subtiles ; mais comme nous sommes trop grossiers pour les pénétrer, nous nous contentons de vous exposer ce que nous avons vu et entendu, de vous faire comprendre que ce ménagement des deux partis a eu pour résultat la guerre civile, le meurtre, le pillage et les incendies des édifices tant sacrés que profanes, l'oppression des pauvres, la spoliation des biens ecclésiastiques, tel qu'il ne s'en est point encore vu, enfin la destruction des lois divines et humaines.

« Dans cette guerre des deux rois dont vous avez nourri les espérances et les prétentions au trône, les domaines de la couronne ont été ruinés à un tel point, qu'à l'avenir nos souverains seront forcés de vivre plus de rapines que des revenus ordinaires de la couronne. Tous ces maux ne seraient point, ou seraient moindres, si vous ne vous étiez détourné ni à droite ni à gauche de votre résolution. Votre zèle pour la maison du Seigneur vous a engagé dans une route difficile, où il est

pénible d'avancer et honteux de reculer; car, s'il faut oublier ou compter pour rien ce qui a été défini dans le synode de Rome, et depuis confirmé par un légat du siége apostolique, nous ne savons plus ce que nous devons tenir pour authentique. C'est l'excès de notre douleur et non point l'arrogance qui nous fait parler ainsi, car nulle désolation ne saurait être comparée à la nôtre. C'est pour avoir obéi à la voix du pasteur que nous sommes exposés à la gueule des loups. S'il nous faut prendre garde même du pasteur, nous sommes les plus malheureux de tous les hommes (1). »

Grégoire n'ayant pas répondu à cette lettre (2), et s'étant borné à faire observer à ceux qui avaient été chargés de la lui remettre qu'il ne pouvait ajouter foi à de semblables récits, les Saxons lui en envoyèrent une seconde, écrite avec beaucoup plus de modération; car ils avaient appris sans doute que la dureté de leur langage avait déplu au pontife. Ils le prièrent de renoncer à son voyage en Allemagne, et de ne plus demander de sauf-conduit à Henri, parce que ce prince ne lui en accorderait qu'autant qu'il serait sûr que le pape déciderait en sa faveur.

Bientôt cette seconde lettre fut suivie d'un mémoire qu'on envoya à Rome, pour être lu dans le concile, et pour déterminer le pape, par l'intervention des pères

(1) Cette lettre se trouve dans Bruno et dans l'*Annaliste saxon;* elle avait pour but : « Cum respectu Christi, confortatum ad pristinæ virtutem constantiæ revocare. »

(2) Bruno, p. 142.

du synode, à prononcer une sentence définitive (1). On exposait dans ce mémoire la conduite et les forfaits de Henri; on rappelait les maux sans nombre que les Saxons et le royaume entier avaient soufferts à cause de leur fidélité au saint-siége, et l'on demandait une juste satisfaction et un jugement définitif.

Quelque temps après, arriva dans la Saxe la lettre de Grégoire dont nous avons parlé plus haut, et qui annonçait la diète générale où l'on devait prononcer en dernier ressort. Les Saxons répondirent au pape : « Nous sommes étonnés d'abord que Votre Sainteté « prenne des résolutions qui ne peuvent être exécutées. « Comment en effet peut-on tenir une diète, quand tous « les évêques dévoués au siége apostolique sont ou « chassés de leurs siéges, ou tués, ou emprisonnés, ou « dépouillés de leurs biens? Comment pourrait-on ja- « mais exiger d'eux qu'ils traitassent avec leurs persécu- « teurs? En outre, nous avons lieu de nous étonner que « l'affaire de Henri doive être examinée et décidée par « des hommes que les légats ont cru devoir retrancher « de la communion des fidèles. Qu'arrivera-t-il si la « justice prononce en faveur de celui des prétendants « qui déjà, depuis trois ans, est privé du pouvoir par « l'autorité d'un synode! L'enquête n'aurait-elle pas dû « précéder la sentence? Nous savons pourtant bien que « dans un concile présidé par Votre Sainteté, jamais une « affaire n'a été décidée sans examen préalable. A quoi

(1) Bruno, p. 143.

« servira donc une enquête nouvelle? Si jusqu'à ce jour « la cause de Henri n'a pas été examinée, de quel droit « le saint-siége a-t-il pu le dépouiller de sa dignité « royale? Vous nous avez tous déliés de notre serment « de fidélité : comment pourrait-il donc être roi, celui « auquel nul ne doit plus obéir (1)? »

Les Saxons ne tardèrent pas à adresser à Grégoire une troisième requête, pleine d'amers reproches sur son hésitation. « Tout le malheur, disaient-ils, auquel « nous sommes en proie vient de ceux que vous avez « séparés de l'Église. Pourquoi donc la cour apostolique « ne montre-t-elle point à l'égard du monarque cou- « pable cette sévérité avec laquelle on sait qu'elle punit « toute espèce de désobéissance? Si nous, malheureuses « brebis, nous avions failli en un seul point, la ven- « geance du saint-siége aurait suivi sans délai; mais « maintenant qu'il s'agit de loups qui déchirent (2) le « troupeau du Seigneur, pourquoi montre-t-on tant de « patience et de longanimité? Nous vous conjurons donc « de rentrer en vous-même, de songer à votre honneur « et de vous rappeler la crainte de Dieu; et si ce n'est « pour l'amour de nous, déchargez-vous de la respon- « sabilité de tant de sang versé dans cette cause. »

Le pape crut enfin devoir établir ses principes, dans une lettre adressée aux divers ordres du royaume teutonique, et repousser les calomnies qu'on répandait sur

(1) Bruno, p. 145.
(2) In gregem dominicum sæviunt.

son compte (1); il écrivit donc à tous les fidèles ce qui suit : « Nous avons appris que plusieurs d'entre vous « commencent à douter de notre bonne foi, et nous « accusent de légèreté pusillanime dans la grave affaire « de votre pays, quoiqu'elle n'ait occasionné à personne « autant d'angoisses et d'injures qu'à nous. Tous les Ita- « liens, à peu d'exceptions près, prennent le parti de « Henri et le défendent, en nous accusant de dureté et « d'injustice. Jusqu'à ce jour, avec la grâce de Dieu, « nous avons résisté à tous de manière à ne pencher que « vers le parti où nous trouvons la raison et le droit; si « nos légats ont agi contre nos instructions, nous en gé- « missons, quand même ils y auraient été trompés ou « forcés. Nous leur avons ordonné de choisir, pour une « époque opportune, un lieu convenable, où nous pus- « sions envoyer des légats sages destinés à discuter la « cause des deux rois, à rétablir les évêques sur leurs « siéges, et à prescrire de s'abstenir de communiquer « avec les excommuniés. Si, trompés ou forcés, ils ont « fait plus, nous ne l'approuvons pas (2). Persuadez- « vous bien que personne ne pourra jamais me faire dé- « vier du sentier de la justice, soit par amour, soit par « crainte, soit par cupidité (3); et, si vous êtes réelle-

(1) Il en arrivait du temps de Grégoire comme il en arrive encore de nos jours : on calomnie ce qu'on ne connaît pas, et pour le plaisir de calomnier.

(2) Si quid contra hæc vel decepti vel coacti fecerunt, non laudo.

(3) Sciatis indubitanter, quoniam Deo gubernante, nemo hominum sive amore, sive timore, aut per aliquam cupiditatem potuit me unquam aut amodo poterit se ducere a recta semita justitiæ qui perseverabit usque in finem, hic salvus erit. *Matth.*, x.

« ment fidèles à Dieu et à saint Pierre, ne m'abandon-
« nez pas dans mes tribulations, mais demeurez fermes
« dans votre alliance, parce que *celui qui persévérera*
« *jusqu'à la fin sera sauvé*. Nos légats n'étant pas encore
« revenus, nous ne pouvons pas vous dire autre chose de
« notre affaire; mais nous vous ferons part des résolu-
« tions que nous aurons prises d'après ce qu'ils nous
« auront rapporté (1). »

Pendant que presque toute l'année se passait en négociations entre le pape et les Saxons, et que les légats se rendaient tantôt chez un parti, tantôt chez l'autre, leur promettant alternativement la faveur du saint-siége (2), Henri tint une réunion à Ratisbonne, aux fêtes de Pâques. Il avait autour de lui les grands de son parti, et entre autres Frédéric, le belliqueux comte de Stau-

(1) *Epist.*, VII, 3.

(2) Bruno, p. 146. *Annal. saxon.*, ann. 1079 : « Litterarum bajuli frequenter inter partes discurrebant. » On sait que les correspondances avaient lieu par l'entremise de messagers. Cependant, pour le dire en passant, on connaissait, du temps de Grégoire, en Italie, le moyen des pigeons. Les Sarrasins en avaient en Sicile, et s'en servaient pour faire connaître aux villes différents événements; ils leur attachaient des lettres au cou ou sous les ailes, et les laissaient ensuite s'envoler. Il en était de même chez les anciens. (Pline, *Hist. nat.*, X, c. XXXVII; Anacréon, *Carm.*, IX.) Muratori, t. VI, p. 370, en rapporte un exemple d'après Malaterra, qui ne sera peut-être pas sans intérêt pour le lecteur. « Moris vero Saracenis est, ut columbas frumento et melle infuso domi nutrientes, cum aliquorsum longius digrediuntur, masculos, sportulis inclusos, secum ferant, ut, cum aliquid novi fortuna illis administraverit, quod domi scitum velint, chartulis eventus suos notantes et collo avis, vel certe sub ala suspendentes, avibus demissis per aera, familiæ domi sollicitæ, utrum prospere erga peregrinos amicos omnia agantur, notificare accelerant. Avicula enim dulcedine grani melliti, quam domi gustaræ sæpius assueverat, illecta, reditum accelerat, chartulas, morem suum scientibus, repræsentat. »

fen, dont le château, fondé par lui, était au haut des Alpes. Il était le fils aîné du preux comte Frédéric de Buren (1); sa prudence était consommée, sa valeur à toute épreuve, et jamais il n'avait chancelé dans sa fidélité au roi (2).

Henri, s'adressant à lui au milieu de l'assemblée, lui dit : « Seigneur comte, je vous ai toujours trouvé fidèle « en temps de paix et le plus vaillant en temps de « guerre. Vous voyez dans quel triste état se trouve « l'empire romain : la bonne foi et la fidélité ne sont « plus ; on n'a plus de respect pour les parents, plus de « soumission pour les maîtres ; une vaste conjuration « s'étend partout ; les lois sont méprisées ; armez-vous « contre ce fléau terrible ; ceignez vos reins pour com« battre contre les ennemis de l'État. Je garde le sou« venir de vos services, et je ne suis pas ingrat. Prenez « ma fille unique pour votre épouse ; soyez comte de « Souabe, de ce pays que Berthold n'a pas craint d'en« vahir (3). » Frédéric se rendit immédiatement chez lui, rassembla ses troupes, dans l'intention de délivrer le pays dont le roi venait de le gratifier.

Henri, de son côté, fit ses préparatifs contre Rodolphe avec une nouvelle ardeur ; les légats cherchaient à détourner l'orage par des négociations pacifiques, et

(1) Ex nobilissimis Sueviæ comitibus.

(2) Consilio providus, armis strenuus, ad curiam imperatoris assumptus, per multos dies ibidem militaverat, strenuissimique ac nobilissimi militis officium implens.

(3) Telle est la peinture que fait de l'époque Otton de Frising., *de Gest. Friedr.*, l. VIII.

quelques amis de Henri voulaient que leur maître attendît la décision de la diète. Mais Henri croyait que le glaive seul pouvait terminer la querelle. Les légats retournèrent donc à Rome. L'évêque de Padoue s'étant laissé corrompre, dit-on, fit au pape un rapport favorable à Henri ; mais l'autre légat, Pierre Damien, et un envoyé de Rodolphe, firent voir clairement la fausseté de ce rapport (1).

Pendant que Henri attaquait vivement dans la Souabe les partisans de Rodolphe, celui-ci institua à Magdebourg l'évêque Hartwig, fit une expédition dans la Westphalie, qui acheta la paix au poids de l'or, et marcha ensuite vers la Hesse, au moment où le célèbre monastère de Fritzlar, fondé par saint Boniface, apôtre de l'Allemagne, était en proie aux flammes (2).

Ce fut au milieu de tous ces événements que commença l'année 1080. Aussi brillante qu'était pour Rodolphe l'étoile de la fortune à son lever, aussi triste elle devint à son couchant, quoiqu'elle jetât encore sur lui un vif éclat. Le monde n'est pour personne ni un enfer ni un paradis, il y a une alternative de plaisir et de douleur. Déjà, au mois de janvier, Henri se trouvait à la tête d'une armée forte et pleine d'ardeur, prête à attaquer les Saxons. Il s'imaginait que l'hiver détournerait ce peuple de la résistance ; mais il fut trompé dans son attente, car les Saxons, déterminés à combattre jusqu'à la mort pour la cause de Rodolphe, se montrèrent toujours

(1) Gerbert, p. 70.
(2) *Annal. saxon.*, ann. 1079.

un peuple brave, noble et actif, tel que nous l'avons connu. Cependant Henri réussit, à force de promesses, à gagner plusieurs de leurs chefs. De ce nombre étaient Widikind, Wiprecht de Croitz, Thierry, fils de Géron, qui passèrent de son côté, avec une foule d'autres. Le margrave Ecbert de Misnie consentit à garder la neutralité. Il faisait un grand froid (1); les deux armées se rencontrèrent près de Fladenheim (2): une rivière peu large, mais profonde, les séparait. L'armée saxonne se trouvait divisée entre Rodolphe et Otton de Nordheim. Le premier, qui avait pris position au bord de la rivière sur une colline escarpée, pour se précipiter de là sur l'ennemi, donna à Otton, qui se trouvait plus éloigné, l'ordre d'attaquer. Henri, qui voulait d'abord accabler Rodolphe, fit un détour; et, sans qu'on se fût aperçu du mouvement, les Saxons virent par derrière l'ennemi qu'ils attendaient par devant. Rodolphe surpris envoya dire à Otton de déloger l'ennemi de sa position menaçante; mais le duc répondit qu'il ne pouvait lui-même renoncer aux avantages de sa position; qu'au reste, il n'avait qu'à livrer bataille, et qu'en cas de besoin il ne manquerait pas de le secourir. Le plan de Rodolphe était ainsi complétement déjoué. Son arrière-garde se trouva devant l'ennemi, et eut à soutenir le premier choc. L'action fut chaude; les troupes de Rodolphe plièrent, et une partie de son armée prit la fuite (3).

(1) Bruno, p. 146. *Chron. Hirsaug.*
(2) Entre Bennshausen, Oernshausen et Georgenzell, dans la Thuringe.
(3) Albert Stad., *Chron.*, p. 247. *Vita Wiperti*, c. v.

Mais au même moment on vit les étendards d'Otton, qui, se jetant à l'improviste sur les troupes victorieuses de Henri, les mit en désordre, et les força à aller chercher leur salut dans les forêts voisines. Elles ne se rallièrent que sous les murs de la célèbre forteresse de Wartbourg, où elles s'arrêtèrent pour respirer ; mais la garnison saxonne de cette place fit une sortie vigoureuse, massacra les fuyards, et s'empara d'un grand nombre de chevaux, d'armes, et d'une grande quantité de vaisselle d'or et d'argent que le patriarche d'Aquilée, ainsi que d'autres seigneurs, menaient avec eux. Henri, guidé par un nommé Louis, avait quitté l'armée avant la fin de la bataille, et s'était sauvé par des chemins détournés, à travers les forêts. Mais en arrivant à son camp, il n'y trouva plus un seul homme armé ; car, pendant la bataille, un détachement saxon, profitant d'un épais brouillard, s'était jeté soudainement sur son camp, avait égorgé les gardes, et tout livré au pillage. Henri avait perdu dans ce combat un noble seigneur, nommé Folkmar, ainsi que le gouverneur de Prague avec un grand nombre de Bohémiens. Du côté des Saxons, un seul avait péri, Meinfroi, gouverneur de Magdebourg. Wratilas, duc de Bohême, ayant pris la lance de Rodolphe, fut autorisé par Henri à la faire porter devant lui dans les grandes fêtes, en mémoire de ce haut fait (1).

(1) Albert Stad., p. 247. *Chron. Hirsaug.* La description de la bataille a été faite par Bruno, p. 146-147. *Annal. saxon.*, ann. 1080. Gerbert, p. 72. Plusieurs écrivains placent la bataille en 1079. Suivant Tschudy, Henri fut victorieux, parce qu'au moment où ses troupes étaient épuisées, un comte puissant, nommé Cunon, était venu à son secours.

Henri retourna dans la Franconie, où il congédia son armée. La bataille n'avait rien décidé, sinon la retraite de Henri (1); mais le rapport que Rodolphe en envoya au pape immédiatement après, représentait la cause de Henri comme entièrement perdue (2).

Aussi satisfaisantes qu'étaient pour Grégoire les affaires d'Allemagne, aussi fâcheuses étaient pour lui celles qu'il avait entamées avec l'Angleterre. Le pouvoir absolu que le pape cherchait à avoir dans l'Église, Guillaume le Conquérant voulait l'avoir dans le royaume. Être le premier, être le plus puissant, telle était sa grande, son unique pensée, comme elle était celle de Grégoire : donner sa volonté pour loi suprême, tel était pour lui, comme pour Grégoire, le plan fixe et invariable (*); et de même que Grégoire se roidissait contre le roi Henri, de même Guillaume se roidissait contre l'autorité pontificale. On voyait des deux côtés les mêmes efforts, la même énergie, la même persévérance. C'est pourquoi le pape eut si peu de succès en Angleterre; il n'y trouva pas cette obéissance et cette soumission qu'on avait toujours montrées aux souverains pontifes (**). Ainsi lorsque,

(1) Plusieurs auteurs refusent d'une manière absolue la victoire aux Saxons. Waltram, *Apol. pro Henr.*, II, c. XVI. Tschudy. La plupart la représentent comme indécise entre les deux armées : « Incertam fuisse victoriam. »

(2) Bertold. Const., ann. 1080.

(*) Ce parallèle est loin d'être exact. Grégoire ne donnait pas sa volonté arbitraire pour loi, il ne faisait qu'exécuter, comme nous l'avons assez vu, les décrets de l'Église. (*Note du trad.*)

(**) M. Voigt oublie que Guillaume était entré dans les principales vues de Grégoire, qu'il a travaillé de concert avec lui à extirper la simonie et l'incontinence. Grégoire ne fut donc pas tout à fait sans succès en Angleterre. (*Note du trad.*)

sur le continent, le pape, pour détruire les investitures, disposait des trônes et des siéges épiscopaux, l'investiture était exercée librement en Angleterre. Les ecclésiastiques étaient sous les mêmes lois que les laïques ; tous étaient soumis aux mêmes prestations, aux mêmes impôts. Guillaume déposait et instituait les évêques de sa propre autorité ; il défendait au clergé, sous les peines les plus sévères, d'envoyer des légats à Rome sans autorisation : à la vérité, il permettait aux légats du pape de présider les synodes, mais il en rejetait les canons lorsqu'ils ne lui convenaient pas, ou que les légats les rédigeaient avec une apparence d'autorité. Guillaume était, pour ainsi dire, le pape de son pays (*). L'Église d'Angleterre, dans un certain sens, se trouvait dans l'État ; elle n'était point séparée des affaires du royaume, comme dans les autres pays de l'Occident.

Dans la célèbre lutte entre Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, et Thomas, archevêque d'York, le siége de Rome avait eu l'occasion de se mêler des affaires religieuses de l'Angleterre (1); mais cette affaire ayant été décidée par le roi et par les grands du royaume, l'autorité apostolique en souffrit tant soit peu. Déjà, depuis longtemps, un parti fidèle au pontife et aux canons de l'Église s'était efforcé de rétablir dans toute sa rigueur la loi du célibat ecclésiastique ; mais on eut de la diffi-

(*) Ceci est encore une des exagérations de M. Voigt. (*Note du trad.*

(1) *Voy.* Paul de Rapin, *Hist. gén. d'Angl.*, I, p. 645. Comparez, 648-649, les démêlés de Henri Ier avec le pape Calixte II à propos de l'évêque de Thurstan, que le roi avait chassé du royaume pour s'être laissé consacrer par le pontife contre son ordre.

culté à se soumettre aux saints canons, et, quelle que fût la considération dont jouissait Lanfranc, il rencontrait toujours de l'opposition dans les synodes. Au concile de Winchester, tenu en 1076, sous la présidence de Lanfranc, on avait exigé des clercs, au moment de leur ordination, la promesse de la chasteté perpétuelle (*). Quant aux prêtres de la campagne, on eut quelque indulgence pour le présent, mais non pour l'avenir (1). Néanmoins ce point de discipline donna lieu à une opposition tellement vive, et jeta l'Église d'Angleterre dans un tel désordre, qu'on croyait impossible de pouvoir mettre à exécution les décrets des conciles dans toute leur rigueur.

Telle était la situation des affaires vers la fin de l'an 1079, quand Grégoire envoya en Angleterre, en qualité de légat, Hubert, sous-diacre de l'Église romaine, pour inviter les deux archevêques au synode de Rome. Le pape écrivit à Lanfranc : « Nous avons appris avec cer-« titude que c'est la crainte du roi, auquel nous avons « cependant toujours porté une affection particulière,

(*) Voici la formule de cette promesse : « Ego frater N. promitto Deo omnibusque sanctis ejus castitatem corporis mei secundum canonum decreta, et secundum ordinem mihi imponendum servare, domino præsule N. præsente. » Labb., *Concil.*, t. x, p. 351. Que ce canon ait été maintenu, c'est ce que nous voyons dans une lettre de Gérard, archevêque d'York, à saint Anselme, successeur de Lanfranc : « Cum ad ordines aliquos invito, dura cervice nituntur, ne in ordinando castitatem profiteantur. » (*Ibid.*)

(*Note du trad.*)

(1) « Sacerdotum vero in castellis vel in vicis habitantium, habentes uxores, non cogantur, ut dimittant; non habentes, interdicantur ut habeant; et deinceps caveant episcopi, ut sacerdotes vel diaconos non præsumant ordinare, nisi prius profiteantur, ut uxores non habeant. » *Labb.*, t. x, p. 351.

« ou même votre négligence, qui vous a empêché de « venir à Rome. Toutefois ce n'est pas vous que la « terreur d'une puissance humaine ou l'attachement su- « perstitieux à une personne quelconque devait arrêter, « si votre cœur eût conservé quelque souvenir de notre « ancienne amitié, ou s'il rendait à votre mère l'Église « l'affection qu'il lui doit. Mais si votre roi est animé « contre le saint-siége de quelque sentiment d'orgueil, « d'inimitié ou d'insolence, nous en serons d'autant plus « attristé, que, par là, il se sera rendu indigne de l'a- « mitié particulière que nous avions pour lui. Vous em- « pêcherez cela, en lui conseillant, avec persévérance, « de ne rien se permettre d'injuste contre la mère com- « mune de tous les chrétiens, et de ne plus s'opposer à « votre voyage à Rome, ou à celui de quiconque serait « assez pieux pour l'entreprendre. Car il vous convient « de nous faire oublier l'excès de votre négligence, et « de venir au plus tôt conférer avec nous sur les affaires « de l'Église (1). »

Grégoire rappela aussi à Lanfranc le payement du denier de saint Pierre, qui était arriéré de trois ans, et l'obligation où il était d'exhorter le monarque à ne rien entreprendre contre le siége apostolique. L'archevêque essaya de porter Guillaume à plus de ménagements; mais tous ses efforts furent inutiles. Il rendit compte au pape de ses démarches auprès du roi, par une lettre qu'il remit au légat. « J'ai reçu, dit-il, avec humilité

(1) *Epist.*, VI, 30.

« les lettres de votre excellence, que m'a remises Hu-
« bert, sous-diacre de votre palais sacré. Vous me re-
« prochez avec une paternelle douceur de ne plus
« vous aimer autant, depuis que vous êtes parvenu
« au pontificat. Mais, très-saint père, je ne veux ni ne
« dois accuser vos paroles de calomnie : cependant, j'en
« prends ma conscience à témoin, je ne peux pas com-
« prendre en quoi ma présence, ou mon éloignement, ou
« l'élévation du rang, peuvent influer sur l'obéissance
« que m'imposent les canons à vos commandements. J'ai
« communiqué au roi, aussi bien que je l'ai su, les ins-
« tructions que vous m'avez écrites et celles de votre
« légat ; je l'ai conseillé, mais je ne l'ai pas persuadé (1).
« Lui-même vous instruira des raisons qui l'ont empêché
« de se rendre à vos désirs, non-seulement par sa ré-
« ponse à votre légat, mais encore par ses lettres (2). »

Le roi envoya, par le même légat, une lettre conçue en ces termes : « Votre légat Hubert m'a invité à prêter
« serment de fidélité à vous, saint-père, et à vos suc-
« cesseurs, et à m'occuper avec plus de soin du tribut
« que mes prédécesseurs avaient coutume d'envoyer à
« l'Eglise romaine. J'ai admis l'un, je n'ai pas admis l'autre.
« Je n'ai pas voulu et je ne veux pas faire de serment
« de fidélité, parce que je ne l'ai point promis, et que je
« ne trouve pas que mes prédécesseurs l'aient prêté aux
« vôtres. Le tribut, depuis environ trois années, a été

(1) Il dit à Grégoire : « Verba legationis vestræ domino meo regi suggessi, suasi, sed non persuasi. »

(2) Baron., *Annal.*, ann. 1079.

« perçu avec négligence, parce que j'étais retenu dans « les Gaules. Maintenant que, grâce à Dieu, je suis re- « venu dans mon royaume, ce qui a été levé sera remis « à Hubert, et le reste envoyé par les légats de notre « fidèle archevêque Lanfranc, quand l'occasion s'en pré- « sentera. Priez pour nous et pour la prospérité de notre « royaume, parce que nous avons aimé vos prédéces- « seurs, et que nous désirons vous chérir encore plus « qu'eux, et vous écouter avec déférence (1). »

Ce langage froid, laconique et tranchant dut paraître à Grégoire étrange, et lui faire de la peine. Il écrivit aussitôt à son légat : « Hâtez-vous de revenir à « Rome, et ne tardez sous aucun prétexte ; car vous sa- « vez combien nous faisons peu de cas de l'argent, sans « l'honneur qui nous est dû. Vous nous avez mandé « qu'un certain Teuzon avait usurpé le titre de légat, « pour adresser au roi des paroles de menace ; vous « savez que nous ne lui avons donné aucune mission. « Néanmoins la sainte Église aurait droit d'élever « contre ce prince des plaintes graves et nombreuses ; « car aucun roi, même païen, n'a jamais osé essayer ce « que Guillaume n'a pas rougi de faire, c'est-à-dire de « défendre aux évêques et aux archevêques de venir à « Rome. Nous souhaitons donc que vous l'avertissiez de « notre part, avec prudence, de ne pas empêcher qu'on « rende au saint-siége les devoirs et les honneurs qu'il « souffre impatiemment de se voir refuser à lui-même

(1) Baron., *Annal.*, ann. 1079.

« par ses sujets : il doit bien plutôt s'efforcer de se « rendre, par une juste gratitude, digne des faveurs « de saint Pierre. Nous rappelant notre ancienne amitié, nous lui avons pardonné ses fautes ; mais s'il n'y « met un terme, il attirera sur lui le courroux et l'indi« gnation de saint Pierre (1). »

L'attention que Grégoire portait sur l'orgueilleuse Bretagne ne lui faisait point perdre de vue les événements qui se passaient en Orient et en Occident : car ce qui distingue le génie de Grégoire, ce qui montre la force de son esprit, c'est ce coup d'œil sûr et extraordinaire avec lequel il embrassait les rapports de tous les États ; et lorsqu'avec son caractère de fer il semblait être attaché à un seul point, il ne lui échappait rien de ce qui se passait dans les pays même les plus éloignés. Le roi qu'il avait fait couronner en Dalmatie se trouvait vivement pressé par Wezelin. Grégoire écrivit à ce dernier une lettre fort énergique, pour l'exhorter à ne pas troubler le repos du roi, puisque le mal qu'il lui ferait, il le ferait au saint-siége. Il l'exhorte à s'adresser au souverain pontife, s'il a quelque plainte contre ce monarque, et le menace du glaive apostolique s'il se rend sourd à ces avertissements (2).

Aussi menaçant qu'il était pour Wezelin, aussi doux et paternel il était pour le roi Canut, qui, après la mort de Harald IV, prince chéri de Grégoire, était

(1) *Epist.*, VII, 1.
(2) *Epist.*, XVII, 4. Voyez cette lettre dans l'Introduction.

monté sur le trône de Danemark, et mérita par ses belles actions le nom de saint (*). Immédiatement après son avénement au trône, Canut envoya au saint-père une ambassade pour l'assurer de sa soumission à l'Église romaine; comme nous le verrons, la bienveillante réponse de Grégoire ne fut pas inutile.

Ce fut dans le même esprit qu'il écrivit à Alphonse, roi de Castille, pour louer sa fidélité et son dévouement à saint Pierre, « à qui Dieu, soumettant toutes les puis- « sances et toutes les principautés de ce monde, a donné « le droit de lier et de délier dans le ciel et sur la « terre (1). » Il l'engage ensuite à se considérer comme ayant reçu du Très-Haut la mission spéciale de travailler au bien de son peuple, de suivre pour cela en tous points les conseils des légats, de détacher ses pensées des grandeurs périssables de cette terre, pour les porter tout entières sur les biens éternels. Afin de soutenir sa foi, il lui envoie une clef d'or qui avait été bénite

(*) *Saxo gramm.*, *Hist.*, II. *Epist.*, VII, 5. On voit par ces lettres que Grégoire comprenait bien son époque; il avertissait les rois, auxquels personne n'osait rien dire; il leur exposait la fragilité de leur couronne terrestre, et les engageait à acquérir une gloire et une couronne plus solides. Voyez les belles paroles qu'il adresse au jeune roi de Danemark : « Intueri quoque prudentiam tuam necesse est, temporalis vitæ gaudia quam sint caduca, quam fugitiva; quæ, etsi vita diu crederetur mansura, tamen sæpe multis adversis ex improviso surgentibus secura stare non possunt. Unde summopere curare oportet, ut ad illa quæ transire nesciunt, et habentem deserere nequeunt, gressus tuos constanter dirigas, et affectum mentis intendas. » Une autre chose que nous voyons dans cette lettre, c'est qu'il prie le roi de lui envoyer un clerc qui puisse s'instruire à Rome, et instruire ensuite ses compatriotes. (*Note du trad.*)

(1) Omnipotenti Deo laudes et gratias agimus, qui gloriam vestram gratia suæ visitationis illustrans, beato Petro, apostolorum principi, fide ac devotione conjunxit, cui omnes principatus et potestates orbis terrarum subjiciens, jus ligandi atque solvendi in cœlo et in terra contradidit. *Epist.*, VII, 6.

avec les chaînes de saint Pierre; puis il recommande à sa protection les légats qui avaient mission de travailler aux affaires de l'Église dans son royaume.

Grégoire avait appris, par les ambassadeurs que Rodolphe avait envoyés après la bataille de Fladenheim, avec quelle anxiété on attendait en Allemagne la décision du saint-siége : personne ne se doutait certainement, au moment de l'ouverture du septième synode qu'il tint à Rome, et qui fut le plus nombreux de tous, de l'importance qu'aurait ce jour par rapport aux événements ultérieurs.

Le concile commença par renouveler les anciens canons. La défense des investitures fut intimée de nouveau tant aux clercs qu'aux laïques; l'anathème et l'interdit furent prononcés contre ceux qui transgresseraient la loi, donneraient ou recevraient une dignité ecclésiastique quelconque (1). Thébalde de Milan, Guibert de Ravenne et quelques autres évêques furent de nouveau excommuniés et déposés. On confirma le décret qui avait été porté dans le précédent synode contre les Normands, qui envahissaient ou pillaient les domaines de saint Pierre; enfin on ajouta cette disposition impor-

(1) Les canons de ce concile se trouvent dans Colet., t. XII, p. 638; dans Labb., t. X, p. 381. Les deux canons les plus importants sont le second et le sixième. « Si quis imperatorum, regum, ducum, marchionum, comitum, vel quilibet secularium potestatum aut personarum investituram episcopatuum vel alicujus ecclesiasticæ dignitatis dare præsumpserit, ejusdem sententiæ vinculo se obstrictum esse sciat. Insuper etiam, si resipiscat et Ecclesiæ propriam libertatem dimittat, divinæ animadversionis ultionem in hac præsenti vita tam in corpore suo quam cæteris rebus suis sentiat, ut in adventu domini spiritus salvus fiat. »

tante : « Quand à la mort d'un pasteur il s'agit de pour-
« voir aux besoins d'une église, le clergé et le peuple
« doivent choisir, à la demande de l'évêque député par
« le pape ou par le métropolitain, un nouveau pasteur,
« en mettant de côté toute ambition, toute crainte et
« toute faveur, et en prenant le consentement du siége
« apostolique ou du métropolitain. Quiconque, cédant à
« des motifs coupables, agit contrairement à ce canon,
« rend son élection nulle, et n'aura plus le pouvoir d'é-
« lire. La légitimité de l'élection vient de la confirmation
« du pape ou du métropolitain; car si, selon le pape
« Léon, celui qui doit consacrer perd la grâce de la bé-
« nédiction en ne consacrant pas selon les rites, celui
« qui a le pouvoir d'élection doit être privé de ce pou-
« voir s'il en abusé (1). »

Ensuite parurent devant le concile les envoyés de Rodolphe, qui élevèrent contre Henri les plaintes les plus graves, et dirent : « Envoyés par notre seigneur le
« roi Rodolphe et par les seigneurs de son empire,
« nous nous plaignons à Dieu, à saint Pierre, à Votre
« Sainteté et à tout le concile, de ce que Henri, que
« votre autorité apostolique a privé du royaume, l'a
« tyranniquement envahi malgré votre sentence, en
« portant partout le fer, le feu et la dévastation. Sa
« cruelle impiété a dépouillé de leurs siéges les arche-
« vêques et les évêques; il a causé la mort du vénérable
« Werner, archevêque de Magdebourg; et l'évêque

(1) Labb., t. x, p. 382.

« Adalbert, de Worms, gémit dans ses prisons contre « les ordres du saint-siége. Plusieurs milliers d'hommes « ont déjà été tués pour sa défense, un grand nombre « d'églises incendiées, et des reliques profanées et pil- « lées. Les attentats de Henri sont innombrables contre « nos princes, qui ont refusé de lui obéir comme à leur « roi ; et la diète que vous aviez indiquée pour rétablir « la justice et la paix, n'a pu être convoquée par son « opposition et par celle de ses adhérents. C'est pour- « quoi nous vous supplions de nous faire justice à nous « et à l'Église de Dieu, contre ce prince persécuteur et « sacrilége (1). »

Sur cela, le pape enflammé de zèle se lève, et dit avec force :

« Saint Pierre, prince des apôtres, et vous saint Paul, « docteur des nations, daignez, je vous prie, me prêter « l'oreille et m'écouter favorablement. Comme vous êtes « les fervents disciples de la vérité, aidez-moi pour que « je ne m'en écarte pas, en sorte que mes frères aient « plus de confiance en moi, qu'ils sachent et qu'ils « comprennent que c'est par la foi que j'ai en vous, après « Dieu et sa sainte mère la Vierge Marie, que je résiste « aux pécheurs et aux méchants, et que je soutiens vos « fidèles serviteurs. Vous savez, en effet, que c'est mal- « gré moi que j'ai été promu aux ordres sacrés, que « c'est malgré moi que j'ai suivi le pape Grégoire au « delà des monts, que c'est malgré moi que je suis re-

(1) Paul Bernr., c. CVI.

« venu avec le pape Léon vers l'Eglise romaine, dans « laquelle je vous servis ; enfin, c'est surtout contre mon « gré, au mépris de ma douleur, de mes gémissements « et de mes larmes, que j'ai été placé, tout indigne, sur « votre trône. Si je fais cette déclaration, ce n'est pas « pour dire que je vous ai choisis, mais que c'est vous-« mêmes qui m'avez choisi, et qui m'avez imposé le « lourd fardeau du gouvernement de votre Église. Et « parce que vous m'avez fait monter sur cette montagne « sainte, que vous m'avez ordonné de crier, et de re-« procher au peuple de Dieu et aux enfants de l'Église « leurs prévarications et leurs crimes, les ouvriers de « Satan se sont élevés contre moi, voulant répandre mon « sang de leurs propres mains. Les rois de la terre, les « princes du siècle, les ecclésiastiques, les courtisans « et le peuple se sont réunis contre le Seigneur et « contre ses oints, et ont dit : *Brisons leur joug, et je-« tons-le loin de nous* (1), et dès lors ils ont mis tout en « œuvre pour se défaire de moi par la mort ou par « l'exil.

« A leur tête, Henri, qu'on appelle roi, s'est élevé « contre votre Église, de concert avec plusieurs évêques « ultramontains et italiens, s'efforçant de la subjuguer « en me précipitant du trône pontifical. Votre autorité a « résisté à son orgueil, et votre pouvoir l'a abattu ; con-« fus et humilié, il est venu en Lombardie, me deman-« der l'absolution de son excommunication. En le voyant

(1) Ps. II.

« ainsi repentant, en écoutant ses promesses réitérées « plusieurs fois de tenir une autre conduite et de se cor- « riger, je lui ai rendu la communion sans le rétablir « dans l'autorité royale, dont je l'avais déclaré déchu « dans le synode romain. Quant à la fidélité dont j'avais « absous, dans le même concile, ceux qui la lui avaient « jurée, je n'ai point ordonné qu'elle lui fût gardée. Et « j'en ai agi ainsi, soit parce que je devais prononcer « ensuite entre lui et les évêques ou seigneurs au delà « des monts, qui, obéissant à votre Église, s'étaient dé- « clarés contre lui; soit parce que je devais régler la « paix entre eux et lui, suivant le serment que Henri « lui-même avait fait par deux évêques d'en observer « les conditions.

« Mais les évêques et les seigneurs ultramontains, ap- « prenant qu'il ne tenait pas ce qu'il avait promis, et « désespérant en quelque sorte de sa correction, élurent, « sans mon conseil, vous en êtes témoins, le duc Ro- « dolphe pour leur roi. Ce prince se hâta de m'envoyer « un ambassadeur, pour me déclarer qu'il avait été « forcé de prendre le gouvernement du royaume, « mais qu'il était prêt à m'obéir en tout; et en effet, « il m'a toujours depuis tenu le même langage, promet- « tant même de me donner pour otages de sa fidélité « son fils, et celui de son ami le duc Berthold.

« Cependant Henri commença à me prier de l'aider « contre Rodolphe (1); et je lui répondis que je le ferais

(1) Comparez avec ce passage la lettre que Grégoire adressa à Rodolphe, et qui se trouve dans Bruno, p. 147.

« volontiers, après avoir entendu les deux parties et
« reconnu de quel côté se trouve le bon droit. Henri,
« croyant pouvoir vaincre par ses propres forces, mé-
« prisa ma réponse. Néanmoins, quand il vit qu'il ne
« pouvait faire ce qu'il avait espéré, il envoya à Rome
« deux de ses partisans, l'évêque Thierry de Verdun et
« l'évêque Bernard d'Osnabruck, qui me prièrent de sa
« part de lui faire justice (1) : ce que demandaient aussi
« les députés de Rodolphe. Enfin, d'après l'inspiration
« divine, j'ordonnai, dans le concile, qu'on tiendrait une
« conférence au delà des monts, afin de rétablir la paix
« et de décider de quel côté était la justice. Car, pour
« moi, vous m'en êtes témoins, vous mes pères et mes
« maîtres, je n'ai été disposé jusqu'à ce jour qu'à favo-
« riser le parti le plus juste; et comme j'ai pensé que
« l'autre parti ne voudrait pas que cette assemblée eût
« lieu, puisqu'elle devait chercher la justice, j'ai frappé
« d'anathème toute personne qui s'y opposerait, roi,
« duc, ou seigneur.

« Mais Henri n'a pas craint avec ses fauteurs le péril
« de la désobéissance, qui est un crime d'idolâtrie; en
« s'opposant à cette conférence, il a encouru l'excom-
« munication et s'est chargé lui-même de l'anathème; il
« est cause de la mort d'une multitude de chrétiens,
« du pillage d'un grand nombre d'églises, et de la dé-
« solation du royaume teutonique tout entier. C'est

(1) Bertold. Const.

« pourquoi, confiant dans la miséricorde de Dieu « et de sa mère la Vierge Marie, et usant de votre « autorité, j'excommunie Henri, qu'on appelle roi, « et tous ses partisans; et, le privant de nouveau des « royaumes d'Allemagne et d'Italie, par l'autorité de « Dieu et par la vôtre, je lui ôte la puissance et la di- « gnité royale; je défends à tout chrétien de lui obéir « comme à un roi, et je délie de leur serment de fidé- « lité tous ceux qui lui en ont prêté ou qui lui en prête- « ront. Que désormais Henri n'ait aucune force dans la « guerre, et ne gagne de sa vie aucune victoire.

« Afin que Rodolphe, que les Allemands ont élu pour « qu'il soit votre fidèle défenseur, puisse gouverner et « défendre le royaume, j'accorde à tous ceux qui lui « sont dévoués l'absolution de leurs péchés, et votre « bénédiction salutaire en cette vie et dans l'autre. De « même que Henri est justement dépouillé de sa dignité « royale à cause de son orgueil, de sa désobéissance et « de sa mauvaise foi, de même la puissance et l'autorité « royale sont accordées à Rodolphe, pour son humilité, « sa soumission et sa droiture.

« Faites donc maintenant connaître à tout le monde, « puissants princes de l'Église, que, si vous pouvez lier « et délier dans le ciel, vous pouvez aussi sur la terre « retirer ou accorder à chacun, selon son mérite, les « empires, les royaumes, les principautés, les duchés, « les marquisats, les comtés, et les biens de tous les « hommes. Car vous avez souvent ôté aux méchants et

« aux indignes, et donné aux bons, les patriarcats, les « primaties, les archevêchés et les évêchés. Si vous ju- « gez des choses spirituelles, que doit-on croire de votre « pouvoir sur les choses temporelles? Et si vous jugez « les anges qui dominent sur tous les princes superbes, « que ne pouvez-vous pas sur leurs esclaves? Que les « rois et les princes du siècle apprennent donc mainte- « nant quelle est votre grandeur et votre puissance; « qu'ils craignent de mépriser les ordres de votre « Église, et que votre justice s'exerce si promptement « sur Henri, que tous sachent qu'il ne sera pas renversé « par un hasard, mais par votre puissance. Dieu veuille « le confondre pour l'amener à une pénitence salutaire, « et sauver son âme au jour du Seigneur (1)! »

Était-il jamais sorti de Rome, était-il jamais parvenu en Allemagne une pareille sentence? Et ceux qui autrefois étaient entourés de nombreux soldats, et qui de la superbe Rome voulaient dominer sur tout l'univers, auraient-ils pu commander ainsi à la Germanie? Un moine le fit, un moine dont l'esprit était plus puissant que ne le sont souvent des millions de bras dont dispose un monarque victorieux. Oui, un prêtre, n'ayant pour armes que sa parole, mais animé d'une irrésistible force d'âme, avait obtenu ce qu'avant et après lui des milliers de mortels avaient désiré et cherché en vain, le pouvoir de subjuguer les volontés humaines!

Quand le concile fut terminé, Grégoire congédia les

(1) Labb., *Concil.*, t. x, p. 383.

envoyés de Rodolphe, et envoya, dit-on, une couronne d'or portant cette inscription :

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rudolpho (1).

(*) Comme nous l'apprenons par une lettre de Grégoire (2), ce fut dans ce même concile qu'on confirma la sentence de déposition prononcée l'année précédente contre Manassès de Reims au concile de Lyon, le sixième que Hugues de Die tenait en France. L'archevêque de Reims n'avait rempli aucun des engagements qu'il avait pris avec le pape dans son voyage à Rome. De nouvelles plaintes furent portées au saint-siége sur la conduite de cet archevêque. Hugues de Die fut chargé de convoquer un nouveau concile pour terminer cette affaire. « Si les « faits, dit le pape à son légat, dont ce prélat est ac- « cusé sont dûment prouvés, nous voulons que sans « balancer vous prononciez contre lui la sentence. Que « si les témoins ne paraissent pas recevables, comme le

(1) Les auteurs ne s'accordent pas sur l'époque à laquelle cette couronne fut envoyée, et il en est de même de l'inscription. Albert. Stad., ann. 1076; Sigeb. Gembl., ann. 1077 ; Otto Frising., *de Gest. Frid* , c. VII ; *Chron. Hirsaug.*, ann. 1077, placent cet envoi immédiatement après l'élection de Rodolphe, quoique le cours des événements s'oppose à cette date. L'inscription varie également ; elle est tantôt comme dans le texte, tantôt ainsi : *Roma dedit Petro*, etc., ou encore *Petra dedit Romam Petro, tibi papa coronam*. D'autres écrivains ne parlent même pas de cette couronne ; tels sont Bruno, *Annal. saxon.*, Bertold. Const., Marian. Scotus, *Abbas Ursperg*, *Auctor Vita Henr. IV*, Domnizo *in Vita Mathild.*, Pandulph. Pisan. Otton de Frisingue n'en parle que comme d'un bruit, et Guillaume de la Pouille, lib. IV, en fait autant. Tant d'autorités peuvent faire regarder l'envoi de la couronne comme une fiction.

(*) Les alinéas qui suivent jusqu'à la page 310 : Quand Henri reçut la nouvelle, etc., ne sont pas dans l'ouvrage allemand.

(2) *Epist.*, VII, 20.

« prélat a été diffamé non-seulement dans toute la « France, mais encore dans l'Italie, il faudra qu'il se « purge par serment, en présence de six évêques à qui « l'on n'ait rien à reprocher. Nous déclarons l'évêque « de Châlons déposé de l'épiscopat, où il est entré par « l'autorité séculière; et je veux que, dans tous les con- « ciles que vous tiendrez, vous excommuniiez ceux qui, « malgré notre décret, osent encore recevoir l'investi- « ture. Je vous recommande aussi de pourvoir, con- « jointement avec l'archevêque de Lyon, aux besoins « de l'Église de Langres, et de condamner particulière- « ment le doyen, qui s'est attribué toutes les dignités « de cette Église (1). »

Le légat avait d'abord indiqué Troyes pour le lieu du concile; mais les accusateurs de Manassès lui ayant représenté qu'ils n'y seraient point en sûreté, il choisit Lyon, et somma l'archevêque de Reims de s'y rendre. L'archevêque, ne voyant aucun moyen de se justifier, envoya des députés au légat pour lui offrir trois cents onces d'or, et des présents à ses domestiques, s'il voulait lui permettre de se purger devant six de ses suffragants à son choix, sans autre examen de sa conduite. Il ajouta que si le légat voulait lui permettre de se purger seul, il lui donnerait des sommes immenses, et ferait serment de n'en jamais rien dire à personne (2); mais le légat n'était pas homme à se laisser corrompre, il re-

(1) Hug. Flavin., *Chron. Virdun.*
(2) *Ibid.* Labb., t. x, p. 390.

poussa ces offres avec indignation. Manassès, se sentant coupable, n'osa paraître au concile.

Les principaux accusateurs de l'archevêque étaient un autre Manassès de son clergé, qui est apparemment celui qui fut son successeur après Raimald; un nommé Ponce, et Bruno, qui, après avoir été professeur à Reims, et chancelier de l'archevêque, avait quitté ce prélat à cause de ses scandales, et était alors chanoine d'une église de Cologne : c'est saint Bruno, fondateur des chartreux.

L'archevêque adressa au légat un mémoire apologétique, où, sans entrer dans la discussion des faits articulés contre lui, il se bornait à attaquer la forme de la procédure, et à montrer qu'il n'était point obligé de se rendre au concile de Lyon, parce que le pape lui avait promis qu'il serait jugé par l'abbé de Cluny, dont il n'est point question dans les sommations qu'on lui a faites, parce qu'il y avait du danger d'aller de Reims à Lyon, l'Auxerrois et le Nivernais étant agités par la guerre; enfin, parce qu'il avait déjà été condamné injustement dans cette province.

L'archevêque cherche ensuite à affaiblir le témoignage de ses accusateurs. Il prétend que Manassès s'est désisté, que Ponce a été convaincu de fausseté dans un concile à Rome. Quant à Bruno, il n'est ni de son église ni de son diocèse; il ne le connaît que par des outrages qu'il en a reçus en récompense de ses bienfaits.

Sur ce que dans la monition on le sommait, s'il ne se

présentait pas d'accusateurs, de venir au concile se purger par serment avec six évêques, il répond que, s'il n'y a pas d'accusateurs, il n'est point obligé de se justifier ; que d'ailleurs il lui est impossible de trouver six évêques sans reproches. Il demande avec instance à être jugé en France, faisant observer que Lyon est hors du royaume. Il s'offre à obtenir du roi la permission au légat de tenir un concile à Reims, à Soissons, à Compiégne ou à Senlis, et lui promet qu'il y sera traité avec les égards dus à son rang. Il termine en disant : « Si « vous continuez dans votre opiniâtreté, et que vous « prétendiez nous excommunier ou nous suspendre se- « lon votre caprice, je sais à quoi m'en tenir, ainsi que « je l'ai écrit au pape. Je suivrai ce que dit saint Gré- « goire, qu un pasteur se prive de la puissance de lier et « de délier, quand il l'exerce par caprice et sans rai- « son. Si vous m'excommuniez, je soutiendrai qu'en cela « le privilége de Pierre ou du pape, c'est-à-dire la puis- « sance de lier et de délier, vous manque. Car saint Léon « a dit *que le privilége de Pierre subsiste, quand on juge* « *selon l'équité ;* et que par conséquent le privilége ne « subsiste pas, toutes les fois qu'on ne juge point selon « l'équité de Pierre (1). »

Manassès écrivit aussi au pape, afin de lui faire agréer les excuses qu'il apportait pour ne point se rendre au concile de Lyon, et s'offrit d'aller se justifier à Rome. Grégoire ne se laissa pas tromper : il lui reproche d'avoir

(1) *Apol. Manassæ in Musæo Ital.*, t. I, p. 119.

si peu rempli les promesses qu'il avait faites à Rome; il lui dit qu'il doit se soumettre aux ordres du légat, se laisser juger dans sa patrie, où il était bien plus facile de réunir ses accusateurs et ses défenseurs; il le menace, en cas de désobéissance, de confirmer par l'autorité apostolique la sentence que le légat prononcerait contre lui (1).

Malgré la sommation du légat et la menace du pape, Manassès ne comparut point au concile. Il y fut déposé, et Grégoire VII confirma ce jugement au septième concile de Rome (2). Cependant, selon sa coutume, et par un excès de miséricorde, il donna à Manassès un délai jusqu'à la Saint-Michel, pour se purger par serment avec les évêques de Soissons, de Cambrai, de Lyon, de Châlons, et de deux autres à son choix, à condition qu'il rétablirait dans leurs bénéfices Bruno et les clercs qu'il en avait dépouillés, parce qu'ils étaient ses accusateurs; et qu'en attendant qu'il se justifiât, il quitterait son église, et se retirerait, avec un seul clerc et deux laïques, à Cluny ou à la Chaise-Dieu, sans emporter autre chose des biens de son église que ce qui lui serait nécessaire pour vivre dans la retraite d'un de ces monastères (3).

(1) « Quod si forte ad prædictum concilium non iveris, aurem debitæ obedientiæ matri tuæ Romanæ Ecclesiæ diu te supportanti non inclinaveris; si quid contra te Diensis cum consensu religiosorum fratrum nostrorum egerit, non solum sententiam in te prolatam non immutabimus, verum etiam apostolica auctoritate firmabimus. » *Epist.*, VII, 12.

(2) Labb., t. x, p. 389.

(3) *Epist.*, VII, 20.

Manassès n'ayant rien fait de ce qui lui était prescrit, Grégoire le déclara excommunié et déposé, sans espérance de restitution. Mais comme Manassès voulait se maintenir à son poste, malgré la sentence du pape, celui-ci employa toute son autorité pour l'expulser de son siége. Il écrivit au clergé et au peuple de Reims que leur archevêque avait méprisé l'autorité apostolique (1), qu'il leur ordonnait de lui résister, et de prêter leur appui à son légat, pour qu'il pût faire élire canoniquement un autre évêque (2). Il écrivit au comte Évole de Roucy qu'il lui ordonnait, de la part de saint Pierre, de repousser désormais l'amitié pestiférée de l'archevêque, et d'éloigner de lui tous ceux qu'il pourrait prévenir du danger qu'ils couraient (3). Il écrivit à tous les suffragants de l'Église de Reims, pour les absoudre de toute obéissance épiscopale envers Manassès, et pour leur prescrire non-seulement de ne plus le reconnaître pour leur pasteur, mais de lui résister de toutes leurs forces

(1) « Verum (sicut vos ipsi scitis) non solum huic definitioni non obedivit, sed ad contemptum interdictionis nostræ, ecclesiam vestram invadere ac impudenti devastatione confundere præsumpsit. » *Epist.*, VIII, 17.

(2) « Quapropter apostolica vos auctoritate monemus ut perversis actibus ejus in nullo communicetis, imo ut tollatur de medio vestrum, et in interitum carnis suæ tradatur Satanæ, ut spiritus salvus sit, sibi modis omnibus renitatis. Detis etiam operam ut communi consilio parique voto, assentiente vobis prædicto confratre nostro Diensi episcopo, patrem vobis secundum Dominum eligatis, qui ecclesiæ vestræ, diutina pseudopastorum improbitate laboranti valeat subvenire, et antiquam sui libertatem, Christo auxiliante nobiscum, reparare. » *Epist.*, VIII, 17.

(3) « Quapropter eum irrevocabili judicio episcopalis sedis regimine privatum esse tuæ celsitudini denuntiantes, monemus atque ex parte beati Petri præcipimus, ut tam teipsum a pestifera amicitia illius amodo retrahas quam et alios quos potes ab eo custodire se, doceas. » *Epist.*, VIII, 18.

comme à un usurpateur : il s'appuyait encore de toute l'autorité apostolique pour leur enjoindre de publier partout le jugement du saint-siége, ou plutôt du Saint-Esprit, et d'engager tous les diocésains du soi-disant archevêque à s'abstenir de communiquer avec lui, et à le repousser de tous leurs moyens : enfin il leur recommandait d'élire un autre archevêque (1).

Philippe, roi de France, paraissait aussi accorder sa protection à Manassès; Grégoire lui écrivit une lettre fort pressante. « Vous nous avez, dit-il, souvent fait « assurer par vos ambassadeurs que vous désiriez les « bonnes grâces de saint Pierre, et notre amitié : nous « avons toujours reçu cette nouvelle avec plaisir, et nous « avons lieu de nous en réjouir encore, si vous avez les « mêmes sentiments. Car vous vous montrerez soigneux « de votre salut en recherchant la bienveillance du « saint-siége, comme il convient à un chrétien ; vous « pouvez l'acquérir facilement, et c'est en vous soumet- « tant aux règles de l'Église dans les affaires spirituelles, « en quoi vous aviez eu autrefois bien des reproches à « vous faire (2). Mais nous voulons bien excuser les « fautes de votre jeunesse, pour vous exciter par là à

(1) « Proinde fraternitatem vestram, ne ulterius illi episcopalem reverentiam debeat absolvimus; imo apostolica auctoritate præcipimus ut nemo ei quasi pastori obediat, sed quisque pro officio suo et viribus sicut invasori resistat. Quod nostrum, potius vero sancti Spiritus judicium dilectio vestra studeat subditis sibi cunctisque quibus valet populis denuntiare, et ut ab ejus participatione sibi caveant ipsumque modis quibus possunt coarctent, non negligat caritas vestra monere. » *Epist.*, VIII, 19.

(2) « Qua in re procul dubio minus vigilanter, multumque negligentius quam sanum fuerit olim habuisse te cerneris. »

« vous en corriger, comme nous l'espérons. Entre tant
« d'autres vertus qui conviennent à votre rang, et que
« nous désirons vous voir pratiquer, puisqu'il est de
« votre devoir d'aimer la justice et la miséricorde,
« de défendre les églises, de protéger la veuve et l'or-
« phelin, nous désirons aussi, pour votre salut parti-
« culier, que vous méprisiez les conseils des méchants,
« et que vous éloigniez de votre présence les excom-
« muniés. Nous vous ordonnons donc de la part de saint
« Pierre, et nous vous prions de la nôtre, de ne plus
« donner aucune protection à Manassès, déposé pour
« des crimes qui ne vous sont pas inconnus, et de ne
« plus le souffrir à votre cour, afin qu'il paraisse que
« vous recherchez en effet les bonnes grâces de saint
« Pierre, en repoussant les ennemis de l'Église. Nous
« vous défendons aussi, par l'autorité apostolique, d'em-
« pêcher l'élection que le clergé et le peuple doivent
« faire d'un nouvel archevêque. Nous vous prions de
« vous opposer à quiconque voudrait y mettre quelque
« obstacle, et de donner votre protection à celui qui
« aura été choisi par la portion soumise et religieuse du
« clergé et du peuple. Agissez donc, et, devenu homme
« par vos années, prouvez que nous n'avons pas eu tort
« de pardonner à votre inexpérience, et de compter sur
« le changement de votre conduite. Efforcez-vous de
« vous rendre favorable saint Pierre, au pouvoir duquel
« sont votre royaume et votre âme, et qui peut vous
« lier et vous absoudre dans le ciel et sur la terre : c'est
« ainsi que vous mériterez, non pas qu'il porte un juge-

« ment sur de la négligence ou de la mauvaise foi, mais
« qu'il vous aide à obtenir la vie éternelle par votre ac-
« tivité et par votre droiture (1). »

Ces lettres produisirent leur effet, car Manassès, ayant voulu se soutenir à main armée, et continuer à dissiper les trésors de l'Église, fut chassé de son siége par les seigneurs, le clergé et les habitants de la ville. Il se retira auprès du roi Henri, et mourut vagabond et excommunié (2).

Quand Henri reçut la nouvelle de son excommunication, il eut d'abord de l'inquiétude, qui fit bientôt place à de violents transports de fureur (3). Jusque-là il avait ménagé le pontife : il résolut dès lors de le poursuivre à outrance, ainsi que le roi qu'il avait créé. Sans perdre courage, il appela autour de lui ses guerriers. Il s'agissait de renverser deux ennemis déclarés, puissants par l'opinion et la confiance des peuples. Henri savait que, du moment où le plus puissant des deux viendrait à succomber, la ruine de l'autre serait inévitable. Il convoqua donc à Mayence une assemblée du clergé et de la noblesse (4). Dix-neuf évêques allemands s'y rendirent le jour de la Pentecôte, qui était le der-

(1) *Epist.*, VIII, 20.

(2) GUIBERT, *de Vita sua*, c. XI. Ici finit le supplément ajouté à l'auteur. (*Note du trad.*)

(3) Rex vero, ubi se cognovit per sententiam Romani pontificis a consortio fidelium segregatum, tristis effectus est; sed cum a diversis diversa darentur consilia, in anxietatis dubio positus, quid potius eligeret, ignorabat. Ex Ms. Centii, c. III.

(4) *Voyez* Hug. Flavin., *Chron. Vird.*, p. 225; Coleti, *Coll. Conc.*, et Labb., t. X, p. 389.

nier du mois de mai. On accumula contre Grégoire les accusations les plus graves, et on lui donna les plus odieuses épithètes. On l'appela imposteur, hérétique, homicide, débauché (1), etc. Il ne manqua pas de gens pour enflammer encore davantage la colère de Henri. « Un roi, fils d'un empereur, qui ne porte pas sans raison « le glaive, qui est le protecteur, le patrice et le défen- « seur de Rome, ne doit pas, disaient-ils, souffrir que « l'Église de Dieu soit ainsi déchirée ; que le plus per- « vers des hommes, dont les coupables excès méritent de « sévères châtiments et l'exclusion de l'Église, profane « ainsi la majesté suprême du nom royal. L'anathème « doit retomber sur celui qui l'a lancé. » Cette opinion étant partagée par tous les assistants, on décida que, vu l'absence des évêques italiens, le concile se réunirait à Brixen, lieu favorable pour les évêques d'Allemagne et d'Italie. Trente évêques, un grand nombre de princes et de seigneurs, s'y rendirent (2). On y porta contre Grégoire le décret suivant : « Il faut retrancher de la com- « munion des fidèles le prêtre qui a été assez témé- « raire pour enlever à l'auguste majesté royale toute

(1) Ubi ad aures Henrici regis et fautorum ejus anathema a domino papa factum personuit, infremuit factiosorum strepitus in B. Petri vicarium, turpia et nefanda concrepans intonuit, dicentium magum esse et impostorem, hæreticum, homicidam, fornicarium ; et si quid aliud adversatur sanæ doctrinæ, non debere regem, imperatoris filium, qui non sine gloria gladium portaret, qui Romanæ reipublicæ patricius. Hug. Flavin., *Chron.*, p. 225.

(2) Abb. Ursperg., *Chron. Hirsaug.*, ann. 1080. Il dit qu'une armée de grands y vint par ordre du roi : « Optimatum exercitus jussu regis. »

« participation au gouvernement de l'Église, et le « frapper d'anathème; car il est manifeste qu'il n'a pas « été élu de Dieu, mais qu'il s'est imprudemment élevé « lui-même par la fraude et la corruption. Il a boule- « versé l'ordre ecclésiastique, il a troublé la hiérarchie « civile; il a attenté aux jours d'un roi pieux et pacifique, « soutenu un roi parjure, et fomenté partout la discorde, « la jalousie et l'adultère. C'est pourquoi, réunis der- « nièrement à Mayence, au nombre de dix-neuf évêques, « nous avons résolu de déposer, de chasser, et, s'il re- « fuse d'obéir à notre injonction, de damner éternel- « lement Hildebrand, cet homme pervers, qui prêche le « pillage des églises et l'assassinat, qui soutient le par- « jure et le meurtre, qui met en question la foi catho- « lique et apostolique touchant le corps et le sang de « Notre-Seigneur Jésus-Christ; Hildebrand, cet antique « fauteur de l'hérétique Bérenger, le devin et le magi- « cien, le nécromancier, le moine possédé de l'esprit « infernal, le vil apostat de la foi de nos pères (1). »

Ensuite les évêques de Brixen élurent unanimement pour pape (2) Guibert de Ravenne, sous le nom de Clément III. Celui-ci parut devant l'assemblée revêtu des habits pontificaux, et promit avec serment de couron-

(1) *Labb. Concil.*, t. x, p. 389.

(2) *Chron. Hirsaug.*, ann. 1080. Plusieurs écrivains, tels que Berthold de Constance, ann. 1080, disent que le concile fut d'abord tenu à Brixen. La *Chron. Hirsaug.* donne pour date, Cal. julii feria V, indictione III. On le place d'ordinaire au 25 juin.

ner le roi Henri. Il retourna en Italie avec pompe, à la tête d'un cortége composé de ses partisans (1). Henri et ses adhérents écrivirent de leur côté à différents princes, et notamment en Angleterre, pour faire reconnaître le nouveau pontife; mais nulle part on ne s'empressa de souscrire à une semblable nouveauté. La lettre de Lanfranc à Hugues le Blanc, légat de l'antipape, montre assez quelles étaient les dispositions peu favorables de Guillaume.

« Plusieurs choses que j'ai trouvées dans vos lettres « m'ont déplu. Je n'approuve pas que vous outragiez le « pape Grégoire, que vous l'appeliez Hildebrand, que « vous insultiez ses légats, que vous exaltiez si haut Clé- « ment. Il est écrit qu'il ne faut ni louer un homme vi- « vant, ni manquer à son prochain. Qui peut répondre « de ce que l'on sera devant Dieu? Je crois cependant « que le glorieux empereur a eu de grandes raisons « pour entreprendre une si grande affaire, et qu'il n'a « pu remporter une si grande victoire sans le secours de « Dieu (2). Je n'approuve pas que vous veniez en An- « gleterre, si le roi ne vous en a pas donné la permis- « sion. Notre île n'a pas encore rejeté Grégoire, et n'a « pas décidé à quel pape elle obéirait. Ce ne sera qu'a-

(1) *Gullielm. biblioth.*, dans Baron., ann. 1080. Baronius place ici la lettre de Henri qu'on a rapportée plus haut.

(2) « Credo, dit-il, quod gloriosus imperator sine magna ratione tantam rem non est aggressus patrare, nec sine magno auxilio Dei tantam potuit victoriam consummare. » *Baron.*, c. XXIII, p. 552.

« près avoir écouté les deux partis, qu'elle jugera avec « maturité (1). »

Pendant que la nouvelle de l'élection de Brixen se répandait en Italie, les affaires de l'Allemagne prirent une tout autre tournure. On avait repris les hostilités. Les cris de guerre se faisaient entendre de tous côtés; les deux rois se préparaient à une lutte acharnée, et partout où se rencontraient les partisans de Henri et ceux de Rodolphe, il y avait de sanglants combats. Princes, comtes, chevaliers, pages, évêques, abbés, moines, tous ceignaient l'épée. C'était une époque d'effroyables désordres (2). Ulrich, abbé de Saint-Gall, avait demandé à Henri des secours, pour protéger son monastère et se venger de ses ennemis. Le monarque lui envoya des forces considérables; et son propre frère Lutold, duc de Carinthie, lui amena quelques renforts. A la tête de ces troupes, Ulrich attaqua Otton de Marchdorf, dans le Linzgau, s'empara de son bourg et de son château, et les réduisit en cendres. Il fit éprouver le même sort au comte Marquard de Bregence, qui, du haut de son castel, eut la douleur de voir les débris fumants de sa cité. Dans la Thurgovie, le riche comte Hartmann de Kybourg, un des plus implacables ennemis de Henri, ne fut pas mieux traité; il se vit obligé de payer à l'abbé de Saint-Gall une forte rançon pour la délivrance de son

(1) Cette lettre ne se trouve pas dans l'auteur allemand, qui en fait seulement mention. (*Note du trad.*)

(2) Nulle part la vie n'était en sûreté.

fils (1). Mais, aussi beaux qu'étaient pour Ulrich ces moments de triomphe, aussi tristes devinrent ses jours, lorsque Henri rappela de toutes parts ses soldats. Alors il ne lui resta plus d'autre abri, contre le courroux des princes irrités, que le château de Rachenstein, construit sur une haute montagne; et comme il ne tarda pas à y être vivement attaqué, il se vit contraint de chercher un asile en France.

D'un autre côté, les démêlés de Frédéric de Hohenstaufen avec Welf, avec Berthold de Zaringen et Berthold fils de Rodolphe, prirent une tournure fâcheuse pour Henri; car, avant de se retirer en Saxe, Rodolphe avait recommandé son fils aux soins de ces deux seigneurs. En conséquence, Berthold de Zaringen et Welf, après avoir rassemblé les fidèles vassaux du prince, se rendirent à Ulm, et prêtèrent à Berthold, fils du nouveau roi, le serment de fidélité. Dès que Frédéric en fut instruit, il rassembla ses troupes dispersées dans la Bavière, dans la Souabe et dans la Rhétie, et marcha contre Ulm. Ses adversaires eurent à peine quitté cette ville, qu'il en prit possession. Welf revint bientôt l'attaquer, à la tête d'une nombreuse armée; mais Frédéric brava longtemps ses efforts, par le secours des châteaux qui entouraient la cité.

Le pays était partagé entre les divers chefs des deux armées; le duc Berthold occupait la Souabe occidentale, et Welf les provinces du sud-est. Le parti de Henri se

(1) Tschudy, ann. 1080.

trouvait cantonné entre le lac de Constance et la ville de Fribourg, tandis que Frédéric était dans le nord-est de la Souabe; mais le point central des forces de Henri était aux environs de Ratisbonne (1). Pour tromper ses ennemis, Henri eut encore recours à ses anciens artifices, aux négociations, mais en vain. Frédéric fut battu à Hochstatt, sur le Danube, par le vaillant Welf, qui s'empara, pour la troisième fois, d'Augsbourg, ville dévouée aux intérêts de Henri.

Enfin, au mois d'octobre de cette année, Henri se mit en marche pour la Saxe, à la tête d'une armée bien disciplinée et pleine d'ardeur. Rodolphe, prêt à le recevoir, vint au-devant de lui avec de nombreuses troupes, jusque près de Cancul (2), où il campa. Dès que Henri en fut informé, il y envoya des espions pour connaître les forces de ses ennemis, et avisa aux moyens de les diviser. Dans cette vue, il détacha, dans sa marche sur Erford, un corps de cavalerie, pour faire diversion du côté de Goslar. Quand on vit l'incendie de plusieurs villages, l'armée saxonne fut fort inquiète. On la divisa sur-le-champ en deux corps, dont l'un alla protéger Goslar et les environs. Henri, à la tête de son principal corps, s'empara d'Erford, qui fut livrée aux flammes, après avoir été horriblement saccagée; mais il évita un engagement général avec les Saxons. Ceux-ci s'aperçurent bientôt qu'ils étaient trompés; le corps détaché se rapprocha

(1) *Voyez* Pfister, *Histoire de la Souabe*, première partie, p. 149.

(2) L'Annal. saxon l'appelle Canoul, sans qu'on puisse préciser quel est ce lieu.

donc de Henri, qui se hâta de regagner Naumbourg. Les Saxons, par une marche forcée, prirent les devants, et sauvèrent cette place du pillage et de l'incendie. Dès que Henri fut une fois sur le sol de la Saxe, il fit mettre tout à feu et à sang, et s'avança ainsi, en dévastant le pays, jusqu'aux bords de l'Elster. Là il voulait attendre le renfort des Bohémiens, pour pénétrer ensuite au cœur de la Saxe avec des forces considérables (1).

Il paraît que l'intention de Rodolphe était de s'opposer à cette jonction (2); mais, malgré ses efforts, elle se fit près de Mulsen, sur les bords de l'Elster. On ne s'accorde pas sur les motifs qui pouvaient porter Henri à prendre cette direction. Suivant quelques-uns, il voulait éviter toute espèce d'engagement avec les Saxons, se contenter de ravager leur pays, et se retirer ensuite ; mais il se trouva arrêté dans sa retraite par la profondeur de la rivière. D'autres historiens soutiennent qu'il s'était appuyé sur l'Elster pour forcer ses soldats à une lutte désespérée, ayant devant eux l'ennemi, et voyant la retraite coupée par une rivière profonde. Henri campa sur la rive.

Ayant appris le lendemain, au lever du soleil, l'arrivée des Saxons, il rangea ses troupes en bataille. L'ennemi approchait, épuisé d'une marche forcée, par des chemins presque impraticables. Un grand nombre de ses soldats, trop fatigués, étaient restés en arrière. En

(1) Bruno, pag. 148.

(2) *Chron. Petershus.* Peut-être son projet était-il même d'envahir la Bohême et de la dévaster, ainsi que le dit la chronique.

voyant les dispositions menaçantes de Henri, Rodolphe ne fut pas sans quelques inquiétudes : il n'avait pas encore toute son infanterie; la marche forcée ne permit pas de la tenir réunie, et les chevaux de sa cavalerie étaient épuisés : les cavaliers mirent donc pied à terre, se formèrent en bataille, et continuèrent néanmoins d'avancer. Dans cet intervalle, les évêques qui se trouvaient dans l'armée ordonnèrent à leurs clercs d'entonner le quatre-vingt-deuxième psaume. Pendant qu'on chantait, les Saxons s'approchèrent de l'ennemi jusqu'à se trouver en face. Les deux armées restèrent quelque temps dans cette position, séparées par un marais qui n'était pas guéable, nommé Grona, non loin de Mersebourg. De chaque côté on se provoquait au combat. Enfin les Saxons tournèrent le marais; l'ennemi les attendait de pied ferme, et le combat s'engagea. L'armée de Henri se battit avec un courage héroïque, et déjà on chantait victoire dans son camp; car les Saxons ayant tant soit peu reculé, on les croyait dans une déroute complète. Les évêques et les clercs de Henri avaient déjà entonné le *Te Deum*, quand on apporta au camp le cadavre de Rapotho, comte palatin de Bavière, et l'un des plus chauds partisans de Henri (1). Ceux qui le portaient criaient de loin à leurs compagnons : « Fuyez, fuyez! » et en effet le redoutable Otton de Nordheim arrivait au pas de charge à la tête de son infanterie,

(1) Ce Rapotho, seigneur d'Innthal, était un des princes les plus riches de son temps. On dit qu'en voyageant depuis la Bohême jusqu'à Rome, il pouvait toujours loger dans un de ses châteaux.

refoulant devant lui ceux qui avaient mis les Saxons en fuite, les poursuivant à travers leur camp, et les culbutant dans la rivière, où un grand nombre perdirent la vie. Les Saxons, se croyant déjà sûrs de la victoire, voulurent piller le camp ennemi ; mais Otton, consultant sa vieille expérience, les arrêta, dans la crainte que l'ennemi ne les attaquât par derrière. En effet, au bout de quelques instants, il trouva encore sur le champ de bataille Henri de Lacha (1), à la tête de forces redoutables : ses gens chantaient le *Kyrie eleison*. Il n'est pas difficile à Dieu, pensa Otton, de donner la victoire au plus petit nombre sur le plus grand ; et puis, sans hésiter et se confiant au Très-Haut, il attaqua l'ennemi et le mit en déroute. Après l'avoir repoussé partie dans la rivière et partie au delà de l'Elster, le chef saxon s'écria : « Allez maintenant au camp, et prenez tout ce « qui appartient à l'ennemi, comme prix de votre va- « leur. » On y trouva mille choses précieuses : de riches tentures, des coffres pleins d'ornements épiscopaux, de la vaisselle d'or et d'argent, une grande quantité d'argent monnayé, des chevaux de prix, des armes de toute espèce ; en un mot, tout ce qu'avaient apporté les archevêques de Trèves et de Cologne, avec quatorze autres prélats ; tout ce qu'avaient au camp les ducs Frédéric de Staufen, Godefroi de Bouillon, porte-étendard du roi, Henri, comte palatin du Rhin, enfin d'autres

(1) Le même qui, plus tard, a été nommé comte palatin du Rhin. « Henricus de Laca, seu de Lacu, comes palatinus Rheni, quo titulo ipse in diplomate apud Tolnerum utitur. » *Gerbert*, p. 74.

princes et seigneurs de l'armée. Le butin fait à Erford devint également la proie des Saxons. La victoire était assurée, des acclamations et des chants de triomphe retentissaient de toutes parts, quand soudain on reçut la nouvelle désastreuse que Rodolphe était mortellement blessé. Voulant traverser un ruisseau, il fut frappé, disait-on, d'un coup de lance par le duc Godefroi de Bouillon, qui le cherchait depuis longtemps dans la mêlée. Il avait sa main droite coupée, et avait reçu dans le bas-ventre une blessure mortelle (1). Ses amis le transportèrent dans la plaine : autour de lui se réunirent les évêques, qui lui donnèrent les onctions saintes. On raconte que quand on lui montra sa main coupée, il dit : « C'est celle-là que j'ai levée jadis pour prêter « serment au roi Henri. » Puis, sentant sa fin prochaine, il souleva la tête, et demanda d'une voix mourante : « A qui appartient la victoire? — A vous, seigneur, « à vous, » répondirent ceux qui l'entouraient. A ces mots Rodolphe retombe sur sa couche, en disant : « Maintenant j'accepte avec joie le sort que Dieu me « destine. La mort ne m'inquiète plus, puisque je la « reçois au milieu d'un triomphe. » Ainsi mourut Rodolphe, comme jadis était mort Épaminondas dans les plaines de Mantinée. Il y a de la grandeur à mourir en héros (2). On ensevelit avec magnificence son corps

(1) « Ubi venter descendit ad ilia. »

(2) Presque tout ce récit est d'après Brunon, dont nous avons collationné le récit avec celui des autres historiens. Suivant *Abb. Ursperg.*, Rodolphe était encore vivant quand on le transporta à Mersebourg, et il aurait dit, en

dans le chœur du dôme de Mersebourg; une statue en bronze doré fut placée sur sa tombe (1). La bataille s'était donnée le 15 octobre.

La mort de Rodolphe causa un deuil général dans la Saxe. Un grand nombre de personnes firent de riches présents aux églises, aux monastères et aux pauvres, pour le repos de son âme (2). Il s'était attiré l'affection de tous par sa bonté, par son affabilité et sa bravoure. On le regardait comme le père et le sauveur de la Saxe (*pater patriæ*); comme un guerrier intrépide, comme un juge impartial, et comme un défenseur infatigable de l'Église (3). Son influence et son administration furent plus utiles à la Saxe qu'à la Souabe. Dans la Saxe, il gouvernait, administrait et mettait tout en ordre, il jugeait, construisait et agrandissait, tandis que la Souabe, par son absence, s'affaiblissait et se ruinait. Dans la Saxe,

regardant sa main : « Videte, hac ego juravi domino meo Henrico non nocere; sed jussio apostolici petitioque principum me fecit juramenti transgressionem. » Un bavard sacristain de Mersebourg montre cette main au public dans une chapelle du dôme. — L'auteur de la *Chronique de Magdeb. ap. Meibom*, t. II, p. 316, dit : « Tantum abesse pœnitentia ductum fuisse Rudolphum, ut potius id unice doluerit, sibi ereptam occasionem vindicandi injurias adversus regem aut Ecclesiæ illatas quam Imperii ordinibus eorumdem potentatui. Rex Rudolphus, duobus acceptis vulneribus, dolebat magis, quam suum, populi casum, etc. » *Chron. Alb. Stadeus.*

(1) *Chron. Petershus.* On la voit encore. *Ludewig reliquiæ*, Mss. t. IV, p. 2. On prétend que le sceptre et la couronne de Rodolphe furent aussi déposés à Mersebourg.

(2) Bertold. Const., ann. 1080.

(3) Bertold. Const. Ce qui consolait bien des personnes, c'est que Rodolphe était mort au service de l'Église. « Ille, inquam, alter Machabæus, dit Berthold, cum inter primos hostium instaret, in servitio sancti Petri occumbere promeruit. »

il unissait les princes, resserrait tous les liens, servait de règle et de mesure; tandis que dans la Souabe les seigneurs étaient divisés, les esprits aliénés, et le peuple en proie à la discorde.

LIVRE XII.

1080—1085.

Le malheur de Rodolphe paraissait à bien des gens un châtiment du ciel (1), quoique le roi Henri lui-même ignorât encore à quel prix l'ennemi avait acheté sa victoire. A cela se joignait le bruit que le pape, pénétrant dans l'avenir, avait déclaré que le faux roi mourrait dans le courant de l'année. Les partisans du pontife, ayant appliqué cette prédiction à Henri, se trouvèrent en butte à d'amères railleries (2). L'armée de Henri, après cette défaite, se trouvait dans un triste état. Les pertes que les Saxons avaient éprouvées cinq ans auparavant sur les bords de l'Unstrut venaient d'être vengées complétement sur les rives de l'Elster. Les débris qui avaient échappé aux eaux du fleuve et au tranchant de l'épée furent dispersés; ils errèrent çà et là en proie à la faim et à la misère; car les paysans de la Saxe et de la Thuringe s'étaient levés en masse, et, munis de haches et d'autres armes, ils massacraient in-

(1) Gerbert, p. 75, cite plusieurs autorités.
(2) *Chron. Hirsaug.*, ann. 1080. Il faut consulter également Sigebert Gembl., ann. 1080, un des partisans de Henri.

distinctement tous ceux qu'ils pouvaient rencontrer, braves et lâches, nobles et roturiers. La plupart cherchèrent un abri dans les forêts, où ils périrent de faim. D'autres demandèrent à quelques bonnes âmes un peu de pain en échange de leurs chevaux et de leurs armes, et bien des Saxons, oubliant l'ennemi pour ne voir que l'homme, recueillirent les blessés et les malades dans leur maison, leur prodiguèrent des soins, et ne les renvoyèrent chez eux qu'après leur guérison (1).

Henri s'était enfui en Bohême, avec une suite peu nombreuse. De là, il donna des ordres de rassembler de nouvelles troupes pour recommencer la guerre contre la Saxe. Mais l'épouvante qu'avait jetée dans les esprits la malheureuse expédition força le monarque à renoncer à ce projet. Les peuples aimaient mieux, comme ils le disaient, être engloutis sous terre, que de marcher de nouveau contre les Saxons. Il se mit donc à la tête des Bohémiens pour se jeter dans la Souabe (2), où Berthold de Zaringen, le duc Welf et le fils de Rodolphe tenaient encore les armes. Partout, sur son passage, il dévasta le pays, prit les forteresses d'assaut, s'empara des villes, et força les récalcitrants à capituler. Il fut retenu longtemps devant Tubingue, qui appartenait au comte palatin Cunon ; mais il finit par prendre cette place, après avoir fait éprouver des maux cruels à ses habitants. Cependant il ne voulait qu'user de représailles ; car,

(1) *Annal. saxon.*, ann. 1080. La *Chron. Hirsaug.* appelle la bataille *une grande victoire de Henri.*

(2) *Chron. Hirsaug.*, ann. 1080. *Chron. Pegav.* eod. anno.

pendant son absence et celle de Frédéric, son parti avait souffert les plus grands maux, l'ennemi ayant ravagé la Rhétie par le fer et le feu, sans respecter ni le profane ni le sacré. La ville d'Augsbourg surtout avait horriblement souffert (1).

Au mois de décembre de cette année, le bruit se répandit soudain que Henri arrivait dans la Saxe à la tête d'une armée formidable, et qu'il allait célébrer les fêtes de Noël à Goslar. Les Saxons se soulevèrent précipitamment et allèrent au-devant de l'ennemi, brûlant de se mesurer avec lui. Otton de Nordheim était l'âme et le chef de tout le peuple. Henri, qui le redoutait, congédia ses troupes, et envoya des messagers aux Saxons pour les engager, s'ils tenaient à avoir un roi, à choisir son fils; que, pour lui, il jurerait de ne plus jamais mettre les pieds dans la Saxe. Otton répliqua d'un ton railleur et sérieux en même temps, comme il avait l'habitude de le faire : « J'ai vu souvent une méchante bête « naître d'une bête vicieuse; ainsi je ne veux ni du fils « ni du père (2). »

Depuis le mois de décembre jusqu'au mois d'avril de l'année suivante, la nature entière fut bouleversée, tantôt par des ouragans, tantôt par des tremblements de terre; chacun y voyait le présage d'un avenir gros de malheurs (3) : ces malheurs arrivèrent en effet. Dans l'Italie,

(1) *Chron. August.*, ann. 1080.
(2) Bruno, p. 150.
(3) Sigeb. Gembl., ann. 1081. *Annal. saxon.*, 1081.

dont les passages étaient toujours gardés par Henri (1), l'état des affaires était presque le même qu'en Allemagne. Ici il y avait deux rois, là on voyait deux papes. Grégoire avait pour appui contre ses ennemis, et surtout contre Guibert (Clément III), la chevaleresque Mathilde, quoiqu'elle fût, si l'on en croit quelques écrivains, de la famille de Guibert (2). Son directeur, le pieux Anselme de Lucques, défendait la cause du pontife par toute la puissance de sa parole. Outre Milan et Ravenne, c'était à Lucques que se réunissaient les plus violents ennemis de Grégoire, surtout depuis que les habitants de cette ville eurent vu la vive opposition qu'on mettait ailleurs aux décrets du pape. Anselme lui-même souffrait des persécutions sans nombre, parce qu'il voulait dompter cet esprit d'orgueil (3); mais plus on opposait d'obstacles, plus on faisait d'efforts pour les renverser; et la résistance devint telle, que les efforts d'Anselme et de Mathilde ne produisirent plus aucun effet. Grégoire, avec ses profondes convictions, ne connaissait pas d'obstacles. Pour cette raison, il avait confirmé pour le clergé de Lucques deux canons importants, l'un de Favien, l'autre d'Étienne, papes, et les mit dans une lettre qu'il adressa au clergé et au peuple,

(1) Bertold. Const., ann. 1080.

(2) Guibert, dit-on, était issu de l'illustre famille des Guiberti, qui descendaient de Sigefroi de Lucques, un des ancêtres de Mathilde. Domnizo, l. I, c. 1. Fiorentinì et surtout *Maravigli heroiche memorab. di Mathilda del march.* Pozzo, p. 163.

(3) Fiorentini, ann. 1079.

en les priant de rompre toute communication avec les récalcitrants (1), et de chasser de leur territoire tous les prêtres criminels. Par suite de cette mesure, il se forma plusieurs conjurations, principalement contre Mathilde ; mais elles échouèrent toujours contre la fermeté du parti bien intentionné (2).

Le bonheur de Henri en Allemagne releva le courage de ses partisans en Italie. Après la déposition des deux archevêques de Milan et de Ravenne, la conflagration semblait devenir générale. Des évêques et des clercs se levèrent en masse, et cherchèrent à rendre ridicule aux yeux du peuple l'anathème prononcé par Grégoire : les partis se réunirent, et n'attendirent, pour commencer une attaque ouverte, que le moment où ils auraient un chef autour duquel ils pussent se réunir. Ce chef fut donné par le conciliabule de Brixen. Le burin de l'histoire se refuse à tracer tous les malheurs et tous les désordres que causa ce schisme (3). Guibert et le cardinal Hugues le Blanc furent les deux pivots autour desquels tournaient tous les partis : le dernier surtout inspirait une grande confiance et s'attachait de nombreux partisans (4). Des synodes particuliers, comme celui que tint Anselme à Saint-Genèse, non loin de Lucques,

(1) *Epist.*, VII, 2.
(2) Fiorentini.
(3) *Idem.*
(4) On peut souvent juger, d'après les insultes que prodiguent les adversaires, quel est celui dans le parti contraire qui montre le plus d'activité, y exerce la plus grande influence et nuit le plus à ses ennemis. Cette observation se fait sentir en lisant les paroles de Baronius sur Hugues, ann. 1080, n° XXIII.

furent impuissants contre une telle effervescence. Les mesures les plus justes et les plus modérées ne servaient qu'à aigrir les esprits déjà exaspérés. Bientôt toute la Lombardie prit les armes, pour humilier le pieux défenseur de Grégoire, et pour renverser la puissance de Mathilde. Près de trente évêques et un grand nombre de seigneurs se présentèrent en ennemis déclarés à la tête de leurs troupes, et firent de fréquentes incursions dans les domaines de Mathilde. Toute l'Italie attendait avec anxiété l'issue de ces sortes d'hostilités.

Grégoire seul voyait arriver l'orage avec calme, sans négliger pourtant aucune précaution recommandée par la prudence. Voyant au nord une tempête terrible et menaçante, il chercha dans le midi protection et appui. Robert Guiscard, quoique tout-puissant dans la basse Italie, sentait néanmoins qu'une réconciliation avec le pape favoriserait singulièrement les plans qu'il méditait sur l'empire d'Occident; d'un autre côté, plusieurs cités étaient en révolte ouverte contre lui. Ces considérations, et beaucoup d'autres encore, le disposèrent à faire la paix avec Grégoire. Le pape étant allé au commencement de juin à Aquino, accompagné du prince de Capoue (1), Robert s'y rendit, se jeta aux pieds du pape et lui demanda pardon. Le pontife le releva; et quand les personnes de leur suite se furent éloignées, ils eurent ensemble une longue conférence. Grégoire fit apporter ensuite le livre des Évangiles, sur lequel Robert jura

(1) Cardin. Arag. Guillaume de la Pouille dit qu'ils se réunirent à Bénévent.

au pape foi et hommage (1) en ces termes : « Moi, Ro-
« bert, par la grâce de Dieu et de saint Pierre, duc de
« Pouille, de Calabre et de Sicile, je serai dès à présent
« et dans la suite fidèle à la sainte Église romaine, au
« siége apostolique, et à vous, Grégoire, mon seigneur
« et pape universel. Je ne contribuerai jamais, ni par
« mon conseil ni par mes actions, à vous faire perdre la
« vie ou un membre, ou à vous réduire en captivité. Je
« ne divulguerai jamais un secret que vous me confierez,
« s'il peut en résulter un préjudice pour vous. J'aiderai
« de toutes mes forces l'Église romaine et vous, envers
« et contre tous, à conserver, à acquérir et défendre
« les droits de saint Pierre et ses domaines, excepté la
« portion de la Marche de Firmano, Salerne et Amalfi,
« dont la propriété est encore indécise ; et je vous prê-
« terai mon secours pour que vous teniez en sécurité et
« honorablement le pontificat romain. Je ne chercherai
« ni à envahir ni à acquérir les terres de saint Pierre,
« que vous possédez maintenant ou que vous possède-
« rez, lorsque je saurai qu'elles vous appartiennent ; et
« je ne les mettrai pas à contribution sans votre permis-
« sion ou sans celle de vos légitimes successeurs, excepté
« les terres que vous ou eux m'accorderez. Je payerai
« avec exactitude le tribut des terres de saint Pierre
« que je possède ou que je posséderai, et, ainsi qu'il
« a été convenu, l'Église romaine le recevra chaque
« année. Je vous remettrai, avec leurs biens, toutes les

(1) Fidelitatem et homagium. *Baron.*, *Annal.*

« églises qui sont sous ma domination, et je les défen-
« drai par fidélité à l'Église romaine. Et, si vous ou vos
« successeurs venez à mourir avant moi, je ferai en
« sorte, d'après l'avis des cardinaux, des clercs romains
« et des laïques, que le pape soit élu et ordonné suivant
« les règles de l'Église. Je serai fidèle à ce serment
« prêté à l'Eglise romaine, à vous et à vos successeurs
« légitimes, qui, si je ne m'en rends pas indigne, confir-
« meront l'investiture que vous m'accordez. »

Par un autre acte, il s'obligeait, lui et ses successeurs, à une redevance de douze deniers pour chaque paire de bœufs qui se trouverait dans ses États.

Grégoire, de son côté, lui donna en fief, en lui présentant un étendard, toutes les terres que ses prédécesseurs Nicolas et Alexandre lui avaient accordées, la Calabre et la Pouille. « Quant à celles, dit-il, que vous re-
« tenez injustement, comme Salerne, Amalfi et une
« partie de la Marche de Firmano, je les tolère avec ré-
« signation, dans la ferme confiance en Dieu et en votre
« bonté que ce sera pour vous un motif de vous conduire
« envers Dieu et envers saint Pierre de telle sorte qu'il
« n'y ait aucun péril pour votre âme d'en agir ainsi, ni
« pour la mienne de le tolérer (1). » On avait même répandu le bruit que Grégoire avait promis à Robert de le couronner roi d'Italie (2).

(1) *Voyez* le diplôme de cette donation dans le recueil des lettres, l. VIII, et dans Baron., ann. 1080, et dans Labb., t. X, p. 250 et 251. Pour fixer la date de cet événement, *voy*. Muratori, *Hist. d'Italie*, t. VI, p. 421.

(2) Guill. Appul., l. III, et Richard Cluniac, *in Chron.*

Les lettres que Grégoire écrivait à cette époque jettent un grand jour sur les motifs qui le faisaient agir dans cette circonstance. Avant de retourner à Rome, il adressa deux lettres aux évêques de la Calabre et de la Pouille (1). La première respire une noble confiance, une foi vive dans la réussite et dans l'accomplissement de son œuvre et de ses vœux.

« Vous n'ignorez pas, mes frères, dit-il, que plusieurs « disciples de Satan, qui sont réputés faussement pour « évêques en plusieurs pays, excités par un diabolique « orgueil, se sont efforcés de confondre la sainte Église « romaine. Mais, par le secours du Tout-Puissant et par « l'autorité de saint Pierre, leur criminelle présomption « tournera à leur honte et à leur confusion, à la gloire « et à l'exaltation du siége apostolique. Car depuis le « plus petit jusqu'au plus grand, c'est-à-dire jusqu'à « Henri, qui est l'auteur et le soutien de ce concile pes- « tiféré, tous ont éprouvé et dans le corps et dans l'âme « quelle force le nom de saint Pierre possède pour pu- « nir l'iniquité. Vous savez comment, du temps de notre « seigneur le pape Alexandre, ce même Henri médita « d'opprimer l'Église de saint Pierre par l'intrus Cada- « loüs, et dans quel honteux abîme de confusion il fut « précipité, aux yeux du monde entier, avec ce même « antipape, tandis que la bonne cause sortit, de cette « lutte, glorieuse et triomphante. Vous n'ignorez pas « non plus les exécrables complots que, depuis trois ans,

(1) *Epist.*, VIII, 5, 6.

« les évêques de la Lombardie, soulevés par Henri, ont « tramés contre le Seigneur et contre nous, et comment « nous en sommes sortis sains et saufs, grâce à la protec- « tion de saint Pierre, non sans gloire pour nous et nos « fidèles défenseurs. Mais, comme si leur première confu- « sion ne leur eût point suffi, une plaie incurable leur « prouve que le glaive de la vengeance apostolique frappe « les coupables depuis la plante des pieds jusqu'au som- « met de la tête. Toutefois, leurs fronts, endurcis à la « honte, n'ont pas su rougir; au lieu de rentrer en eux- « mêmes, ils ont provoqué par leur impudence toutes les « rigueurs d'une impartiale justice; ils ont marché sur « les traces de l'ange rebelle qui a dit : *Je veux établir* « *mon trône du côté de l'aquilon, et je serai semblable au* « *Très-Haut* (1). Ils se sont efforcés de renouveler leur « ancienne conspiration contre la sainte Église catho- « lique, et d'établir sur eux, pour Antechrist et pour hé- « résiarque, un homme sacrilége, parjure à l'Église, et « noté pour ses crimes abominables dans toute l'étendue « de l'empire romain ; savoir, Guibert, le destructeur « de l'Église de Ravenne. Cette assemblée de Satan a « été composée de gens dont la vie est détestable, et « l'ordination hérétique est nulle. Ce qui les a poussés « à cet acte de folie, c'est le désespoir d'obtenir de nous, « par prières ou par promesses, le pardon de leurs « crimes, sans se soumettre à un jugement ecclésias- « tique, à notre censure, auxquels nous sommes obligés

(1) Isaï., XIV, 14.

« par devoir de les assujettir. Comme ils ne sont fondés « sur aucune raison et chargés de crimes, nous les mé« prisons d'autant plus qu'ils croient s'être élevés plus « haut. Nous nous confions en la miséricorde de Dieu et « en la protection de saint Pierre, qui a su précipiter du « faite de sa grandeur Simon le Magicien, leur père « commun ; et nous espérons voir leur ruine prochaine « et la paix rendue à l'Église, après que ses ennemis « auront été vaincus et confondus (1). »

Dans la seconde lettre, Grégoire exhorte les évêques à venger, autant qu'il dépendra d'eux, l'injustice que l'empereur grec Michel venait d'éprouver, et à soutenir, dans cette vue, de toutes leurs forces, le duc Robert, qui travaillait à replacer son parent sur le trône de Constantinople, dont il avait été chassé. Cet appui, donné par le pape à la cause de Michel, était sans doute une clause secrète de l'alliance avec Robert.

Cependant l'esprit de discorde s'étendait de plus en plus dans la Lombardie, et le pape, soutenu comme il l'était, résolut d'attaquer avec vigueur ses ennemis. Robert et Jourdan de Capoue lui avaient également promis des secours. Les seigneurs dont les fiefs entouraient Rome devaient réunir leurs troupes à celles des deux princes normands, et rejoindre au mois de septembre l'armée de Mathilde et les autres chefs de la Toscane. Grégoire avait l'intention d'animer l'armée par sa pré-

(1) *Epist.*, VIII, 5.

sence, de délivrer l'Église de Ravenne, et de déjouer les plans de ses adversaires; c'est ce qu'il annonça aux fidèles de toute la chrétienté : « Vous savez, leur dit-il, « que le duc Robert, le prince Jourdan et tous les « princes normands nous ont juré de défendre l'Église « romaine et notre honneur contre tous ceux qui l'atta- « queront. Les seigneurs dont les fiefs entourent Rome, « et tous ceux de la Toscane, nous ont fait la même pro- « messe. Aussi, dès qu'après les kalendes de septembre « la saison se sera radoucie, nous avons le projet, avec « le secours de Dieu, de marcher à main armée pour « délivrer l'Église de Ravenne de la main des impies, et « nous espérons réussir, avec le secours de Dieu, dans « notre entreprise. C'est pourquoi, dédaignant l'audace « des impies et les complots de ceux qui se sont in- « surgés contre nous, c'est-à-dire contre saint Pierre, « nous voulons que votre mépris pour leur orgueil et « leurs efforts soit égal au nôtre, et que vous soyez « d'autant plus certains de leur ruine, qu'ils ont pré- « tendu s'élever plus haut. Car c'est à de tels hommes « que le prophète adresse ces imprécations : *L'orgueil « de ceux qui te haïssent monte toujours plus haut;* vou- « lant dire par là que l'impiété audacieuse est d'autant « plus près de sa chute, qu'elle s'élève plus haut. Vous « donc qui craignez Dieu et qui êtes fidèles à saint « Pierre, espérez hardiment en la miséricorde de Dieu, « que les perturbations soulevées par les méchants se- « ront bientôt calmées, et que la paix et la sécurité de

« l'Eglise lui seront bientôt rendues, ainsi que notre « confiance en la divine clémence nous fait l'annon- « cer (1). »

Mais Robert était trop vivement occupé des affaires de Constantinople, et avait trop d'idées différentes dans son esprit, pour qu'il eût des motifs suffisants d'en venir à une lutte ouverte (2). Cependant Mathilde était tellement pressée, qu'elle fut contrainte de rassembler ses troupes à Mantoue; car toutes les forces de la Lombardie étaient campées à la Volta, dans le Mantouan (3). Le jour de la bataille de Mersebourg, les deux armées en étaient venues également aux mains dans l'Italie. L'armée lombarde, commandée par le fils de l'empereur Henri (4), mit en fuite les troupes de la comtesse Mathilde, et renversa ainsi le premier obstacle qui eût pu arrêter la marche du roi Henri. Cette défaite ne contribua pas peu à affaiblir le courage des partisans du pontife; car on pouvait bien voir quel était le plan de Henri, puisqu'il ne permettait à personne de faire le voyage d'Italie, avant qu'il eût juré solennellement de n'avoir aucun rapport avec le pape.

(1) *Epist.*, VIII, 7. Cette lettre n'est qu'indiquée dans l'auteur allemand. (*Note du trad.*)

(2) L'histoire du faux Michel, par *Anna Comnena* in Alexiad I, et Gaufrid. Malaterra, III, 13.

(3) Bertold. Const., ann. 1080. Muratori, *Hist. d'Italie.* Fiorentini.

(4) La Vie de Grégoire, qui se trouve dans Muratori, *Coll. Scr. Ital.*, t. III, p. 1, cite ce fait. Cardin. Aragon. Plusieurs auteurs mettent en doute la présence de ce fils. Fiorentini dit que peut-être c'est celui qui, suivant Domnizo, mourut au siége de Montebello : « Eche la felicita di questo successo diede occasione, che'l rescendesse in Italia in persona. »

La plus brillante perspective s'offrait dans ce moment à l'empereur pour briser la puissance du siége pontifical par l'abaissement de Grégoire; car à aucune autre époque le pape ne s'était vu entouré d'ennemis aussi nombreux et aussi puissants. Par sa réconciliation et son alliance avec le Normand Robert, le pontife devint naturellement l'ennemi de l'empereur grec, qui devint par là même l'ami de Henri. Vers la fin de l'année, Alexis Comnène avait précipité du trône Nicéphore Botanitès, et l'avait enfermé dans un monastère. Au milieu des désastres sous lesquels gémissait l'empire d'Orient, le règne d'Alexis fut un événement heureux. Mais bientôt de nouveaux ennemis, les Turcs Seldschoukes, commencèrent à ébranler le vieil édifice de sa puissance, tandis que du fond de l'Italie il se voyait menacé par l'épée victorieuse des conquérants normands. Il chercha donc à gagner Henri par des présents et de l'or, pour qu'il occupât Robert dans la Péninsule (1). Il en résulta que ce dernier se vit obligé de songer à sa propre défense, plutôt qu'à celle de l'Église.

Du côté de l'Angleterre, il y avait bien plus à craindre qu'à espérer. Il est vrai, dans le courant de l'année, Grégoire avait adressé à Guillaume le Conquérant plusieurs lettres vigoureuses et suppliantes à la fois, pour lui rappeler l'appui qu'il lui avait prêté, en dépit de bien des gens, pour le faire arriver au trône; il attendait maintenant de lui une juste reconnaissance,

(1) Krause, *Histoire de l'Europe moderne*, 4 vol., 1re partie, p. 226 à 228.

comme d'un prince digne d'être le modèle de tous les autres (1). Le pontife avait, en outre, adressé à la reine d'Angleterre des paroles pleines de bienveillance ; mais l'ancien refroidissement resta toujours, et une autre lettre prouve que Grégoire devait se contenter de pouvoir maintenir Guillaume dans les limites qu'il avait observées jusque-là (*).

Le pape ne pouvait non plus compter sur la France ; il s'arrêta, il est vrai, dans sa lutte avec Philippe Ier, lorsqu'il vit le peu d'effet de ses foudres apostoliques dans ce royaume ; il se montra même, dans une lettre qu'il écrivit au roi, disposé à une réconciliation, pourvu que ce prince voulût se montrer zélé et obéissant dans

(1) *Epist.*, VII, 23. Cette lettre est d'autant plus remarquable qu'elle montre les relations précédentes entre Grégoire et Guillaume. « Notum esse tibi credo, priusquam ad pontificale culmen ascenderem, quanto semper te sinceræ dilectionis affectu amavi, qualem etiam me tuis negotiis, et quam efficacem exhibui : insuper ut ad regale fastigium cresceres quanto studio elaboravi ; qua pro re a quibusdam fratribus magnam pene infamiam pertuli, submurmurantibus quod ad tanta homicidia perpetranda tanto fervore meam operam impendissem. Deus vero in mea conscientia testis erat quam recto id animo feceram, sperans per gratiam Dei, et non inaniter confidens de virtutibus bonis, quæ in te erant, quia quanto ad sublimiora proficeres, tanto te apud Deum et sanctam Ecclesiam, ex bono meliorem exhiberes... Nunc igitur, cum et matrem tuam nimium tribulari conspicias, et inevitabilis nos succurrendi necessitas urgeat, talem te volo et multum pro honore tuo et salute in vera caritate moneo, ut omnem obedientiam præbeas, et sicut... gemma principum esse meruisti, ita regula justitiæ et obedientiæ forma cunctis terræ principibus esse merearis. »

(*) *Epist.*, VII, 25, 26. Il exhorte la reine à la pratique de toutes les vertus. « L'or, dit-il, les pierres précieuses, et tout ce que le monde estime le plus, sont moins à désirer pour vous qu'une vie chaste, que l'aumône, que l'amour de Dieu et du prochain. » Il écrit également (*Epist.*, VII, 27) à Robert, leur fils, héritier présomptif du trône. Il lui recommande de se rendre digne de la gloire de son père, de ne point l'offenser, et de ne pas contrister sa mère On voit que Grégoire était le précepteur universel des rois. (*Note du trad.*)

les choses spirituelles. Mais Philippe resta toujours froid, et il était beaucoup trop occupé ailleurs pour se mêler efficacement de la querelle entre le pape et l'empereur (*).

Cependant les nouvelles de l'Allemagne devinrent de jour en jour plus alarmantes. Grégoire savait déjà que l'intention de Henri était de marcher sur l'Italie, après avoir terminé avec son rival; il apprit tout à coup que l'empereur allait mettre ce projet à exécution.

Au milieu de ces dangers, Grégoire resta calme ; il ne savait point craindre : la force de son esprit était trop grande, la conviction de la justice de sa cause était trop profondément gravée dans son âme, pour se laisser abattre ou se laisser décourager par le cours fortuit des événements humains. Si son regard était attristé par l'esprit dominant de son siècle de fer, quelques lueurs au milieu de ce sombre ciel étaient suffisantes pour le rassurer, pour le ranimer et lui donner de nouvelles espérances; de telle sorte qu'il cherchait à consoler les autres sur le malheur des temps. En jetant un regard sur les siècles passés, sur le temps des apôtres, sur leurs malheurs et leurs souffrances, il trouvait d'abondantes consolations pour lui-même et pour ses amis (1). Sa situation lui paraissait la conséquence nécessaire des passions et des fautes des hommes (2). C'est dans ce sens qu'il écrivit, vers la fin

(*) *Epist.*, VII, 20. — Philippe Ier n'était point hostile à Grégoire. Il ne prit point de part au schisme. (*Note du trad.*)

(1) Voy. *Epist.*, VIII, 4.

(2) Quod dudum sancta Ecclesia fluctuum procellarumque mole concutitur, quodque tyrannicæ percussionis hactenus rabiem patitur, non nisi pec-

de cette année, à tous les fidèles de l'Allemagne, leur disant : « Que l'espérance de chacun soit forte et iné-« branlable ; la main toute-puissante de celui qui exalte « les humbles a la même force pour abattre l'orgueil des « superbes ; car sans aucun doute, avec l'aide de Dieu, « la rage des ennemis tournera à leur honte, et la « sainte Église recouvrera la paix si longtemps dési-« rée (*). »

Ce fut ainsi que commença l'année 1081. Henri s'adressa à tous ses fidèles sujets, leur demandant des secours pour son expédition en Italie (1). Des amis conseillèrent au pape de prendre en considération les mauvais jours dont il était menacé, de songer que presque nulle part il ne trouvait des alliés. Mais l'esprit de Grégoire était inaccessible à la terreur. Il répondit : « Je « méprise l'arrogance du roi ; et même, dans le cas où « les secours me manqueraient, je redoute peu son ar-« rivée (2). » Il craignait bien plus pour Mathilde, que ses vassaux, qui étaient mal disposés, regardaient comme une insensée de vouloir résister aux troupes de Henri. Il semblait qu'il ne resterait à la comtesse d'autre parti à prendre que de conclure une paix forcée, ou de se résoudre à perdre ses domaines. Grégoire pria ses légats

catis nostris exigentibus evenire credendum est. Nam judicia quidem Dei verissime omnia justa sunt.

(*) *Epist.*, VIII, 9.—Si l'on veut voir quelle force peuvent donner à un homme la piété et la confiance en Dieu, on n'a qu'à lire attentivement les lettres qu'on vient de produire. (*Note du trad.*)

(1) Les principales autorités commencent ainsi cette année.

(2) *Epist.*, IX, 3, adressée à ses légats en Allemagne.

de rappeler à Welf et aux autres seigneurs du parti de Rodolphe leurs obligations contractées envers le saint-siége, dans le cas où Henri pénétrerait dans la Lombardie.

Grégoire semblait vouloir soulever l'Allemagne, pour y faire élire un nouveau roi qui pût servir de point de réunion et d'appui aux princes allemands, forcer Henri à rester dans ce pays, ou bien à y retourner promptement. Il conseillait toutefois de ne pas faire ce choix avec précipitation (1); « car, à ses yeux, c'était une « chose bien plus noble et plus grande de combattre « pendant longtemps pour la liberté de l'Église, que de « se soumettre à un honteux et misérable esclavage. »

Mais Henri avait tout prévu : il opposa à ses ennemis de la Souabe et de la Bavière un adversaire redoutable dans la personne du duc Frédéric de Hohenstaufen, qu'il venait de confirmer de nouveau dans la possession du duché de Souabe. Frédéric, à la tête des troupes impériales de la Souabe, de la Bavière et de la Franconie, soutint en effet la guerre avec tant d'habileté, que le roi n'eut rien à craindre de ce côté-là (2). Henri chercha aussi à en finir avec les Saxons; car, malgré les forces

(1) Il dit : « Admonendi sunt omnes in partibus vestris Dominum timentes, ac sponsæ Christi libertatem diligentes, ut non aliqua gratia suadente aut ullo metu cogente, properant eam temere personam eligere, cujus mores et cætera quæ regi oportet inesse a suscipienda christianæ religionis defensione et cura discordent. Melius quippe fore arbitramur ut aliqua mora, secundum Dominum ad honorem sanctæ Ecclesiæ provideatur idoneus, quam nimium festinando in regem aliquis ordinetur indignus. » *Epist.*, IX, 3.

(2) *Voy.* Pfister, p. 150.

toujours croissantes de son parti, depuis la mort de son rival, ce peuple, qui avait la conscience de sa valeur et qui était encouragé par la victoire de Mersebourg, ne laissait pas de lui inspirer de vives inquiétudes. Dès le mois de février, il avait manifesté au peuple, par l'entremise de quelques princes, le désir de faire la paix, et avait demandé qu'on fixât un jour auquel les seigneurs choisis des deux partis pussent conférer sur le salut de la Saxe. Les Saxons désignèrent pour lieu de conférence la forêt de Capue, sur les bords du Weser (1). Les évêques de Cologne, de Trèves, de Bamberg, de Spire, d'Utrecht, et beaucoup de seigneurs, s'y rendirent au nom de Henri; du côté des Saxons étaient les évêques de Mayence, de Magdebourg, de Salzbourg, de Paderborn, de Hildesheim, avec les princes du pays. On pouvait juger d'avance du peu de résultats qu'aurait cette assemblée, quand on voyait les ambassadeurs de Henri vouloir entrer dans une conférence particulière avec les princes saxons, parmi lesquels se trouvait Otton de Nordheim, lorsqu'on était convenu d'une diète générale. On garda longtemps le silence. Les Saxons, auxquels on avait demandé la diète, s'attendaient à ce que les ambassadeurs de Henri fissent les premières ouvertures; mais les partisans du roi, pleins de hauteur et d'arrogance, voulaient que les Saxons fissent les premiers leurs propositions. Enfin les Saxons prièrent Geb-

(1) « Ultra fluvium qui Wisara dicitur, in sylva quæ inde Capuana vocatur, quod ad urbem quæ Capua nominatur, pertinere cognoscitur. » Bruno, p. 150. D'après Schrœck, Capue est sur la Werra.

hard, archevêque de Salzbourg, homme droit et éloquent, de prendre la parole pour eux. Le prélat parla avec énergie, mais néanmoins avec un ton modéré (1), sur les injustices de Henri envers les évêques, les églises et leur pays, et sur leurs dispositions pacifiques, Levant ensuite la voix, il dit : « Nous tous qui sommes ici pré« sents, et avec nous tous les habitants de la Saxe, nous « vous demandons avec instance, à vous, saints prêtres « de Jésus-Christ, à vous, très-nobles seigneurs, à vous, « hommes de cœur, de vous souvenir du Dieu tout« puissant et de votre devoir ! Soyez les pasteurs des « âmes, et non leurs destructeurs ! Songez que vous « avez reçu votre épée pour défendre et non pour im« moler les innocents. Ne nous poursuivez pas plus long« temps avec le fer et la flamme, nous qui sommes vos « frères et vos parents... Malgré les nombreuses injures « que nous avons souffertes de Henri, nous voulons en« core lui prêter serment de fidélité, si vous pouvez « nous donner l'assurance formelle que nous pouvons « le faire sans perdre l'honneur de notre rang, et sans « manquer à notre parole et à nos engagements. Car si « vous voulez entendre l'exposé de nos motifs, nous « vous prouverons que ni clercs ni laïques n'ont pu le « regarder davantage comme roi, sans compromettre « le salut de leurs âmes... Voici donc en abrégé notre « demande : prouvez-nous d'une manière satisfaisante

(1) Bruno, p. 150, et l'Annaliste saxon, ann. 1081, ont rapporté ces paroles énergiques.

« que Henri est roi légitime, ou bien permettez-nous
« de vous démontrer qu'il ne peut l'être. »

Les députés de Henri répliquèrent qu'ils n'étaient pas venus pour décider une question qui concernait non eux seuls, mais le roi et tous les sujets de l'Empire. En conséquence, ils demandèrent une suspension d'armes, du mois de février jusqu'au milieu de juin, pendant laquelle une diète générale prononcerait sur les points en discussion. Mais la longueur de cet armistice fit soupçonner aux Saxons les plans de Henri et de ses partisans (1). Ils répliquèrent donc qu'ils ne voulaient ni tromper ni être trompés; que leur désir était d'accepter ou de donner une paix honorable. Les ambassadeurs de Henri offrirent d'y faire participer tous les adhérents des Saxons. Alors Otton de Nordheim, indigné déjà depuis longtemps de toutes ces intrigues, se lève soudain, et s'écrie d'une voix forte : « Nous croyez-
« vous donc assez bornés pour ne pas entrevoir vos me-
« nées perfides? Vous nous demandez la paix, jusqu'à
« ce que vous ayez mis sous vos pieds le siége de Rome.
« Proposez et acceptez une paix juste et durable, ou
« n'en parlez pas. Si vous n'y consentez, retournez d'où
« vous êtes venus; mais sachez alors que dans peu vous
« aurez à recevoir des hôtes incommodes, et que, quand
« vous reviendrez de l'Italie, vos domaines ne vous présen-
« teront plus le même aspect; car nous vous déclarons
« ouvertement que, dans peu, nous élirons un roi pour

(1) « Ut hi qui domi remanebant, essent tuti, donec illi qui in Italiam pergebant, contumeliam facerent apostolicæ dignitati, » dit Bruno, p. 152.

« nous défendre, et pour venger toutes nos injures. »

Ces négociations devinrent funestes à Henri ; car d'un côté il exaspéra de nouveau le peuple, et de l'autre il perdit beaucoup dans l'opinion de ses propres partisans. En effet, pendant que l'assemblée était encore réunie, une foule de gens déclarèrent hautement que les prétentions de leurs seigneurs étaient injustes, et celles des Saxons équitables. Ils n'étaient plus si ardents pour la guerre, c'est ce qui fit dire aux Saxons que cette conférence valait pour eux plus que trois victoires. On se sépara, après avoir conclu une trève de sept jours (1).

Quelque menaçant que fût l'orage du côté de l'Allemagne, Henri ne s'en inquiéta pas beaucoup. Au mois de mars, il se mit en marche pour l'Italie ; son armée était nombreuse (2) : une foule d'évêques, de princes, de comtes, le suivaient, entre autres Liemar, archevêque de Brême (3), qui jouissait d'une grande faveur près du monarque. Quiconque refusait de reconnaître son autorité succombait sous la force de ses armes (4). Henri passa les fêtes de Pâques à Vérone (5). En se portant plus en avant, il rencontra sa parente Mathilde (6), qui essaya de l'arrêter, mais en vain : ses troupes furent culbutées, ses domaines, ses forteresses, ses châteaux, hor-

(1) Bruno, p. 152. *Annal. saxon.*, ann. 1081.
(2) Marian. Scot., ann. 1081. *Chron. Hirsaug.*, eod. ann.
(3) Albert Stad., p. 247.
(4) Sigon., *de Regno Ital.*, ann. 1081.
(5) Bertold. Const., ann. 1081.
(6) Domnizo, *Vita Mathild.*

riblement dévastés (1). Cependant rien ne put ébranler son héroïque courage. Henri marcha sur Florence : comme il en trouva les portes fermées, il en fit le siége (2).

Déjà depuis longtemps Mathilde, attentive aux projets de Henri, avait envoyé des messagers au pape, pour lui faire savoir que des troupes attendaient ce prince à Ravenne et ailleurs (3). Grégoire ne se laissa point effrayer, il tint son concile ordinaire à Rome ; et, pour montrer au monde qu'il ne craignait pas ce roi qu'il avait vu naguère à ses pieds, il renouvela contre lui et contre ses adhérents l'excommunication. Les cardinaux, les évêques et les abbés lui demandèrent si l'on pouvait hypothéquer les biens ecclésiastiques, pour avoir de quoi s'opposer à Guibert de Ravenne, qui marchait sur Rome avec Henri. Le pontife leur prouva, par l'histoire ecclésiastique, qu'il n'était pas permis de toucher aux biens de l'Église, pour en faire un usage profane (4). Dans ces jours, où tous les partisans du pontife tremblaient pour leurs biens et pour leur vie, Grégoire ne montrait aucune inquiétude. Ce fut vers ce temps qu'il écrivit à Hermann, évêque de Metz : « Si vous êtes disposé à « braver les travaux et les dangers pour la défense de la « vérité, nous devons l'attribuer sans aucun doute à une

(1) *Auct. Vitæ Anselmi Lucens.*, § 18. *Auctor Apolog. Henrici IV*, p. 219.

(2) Sigon., *de Regno Ital.*

(3) Fiorentini.

(4) Coleti, *Coll. conc.*, t. XII, p. 667.

« faveur spéciale du ciel ; car sa grâce et sa clémence « divine ne permettent pas que ses élus se perdent en- « tièrement, qu'ils soient ébranlés et tout à fait abattus : « après les avoir éprouvés au temps des persécutions, « il les rend plus forts par le malheur ; car, de même « que la fuite d'un lâche augmente la terreur de ceux « qui sont lâches comme lui, de même la résistance « d'une âme forte enflamme le courage des guerriers « valeureux. Quiconque, dans la lutte pour la foi du « Christ, se plaît à se trouver au premier rang des « combattants, méritera aussi d'être le plus digne aux « yeux de Dieu, arbitre de la victoire (1). »

Cependant la ville de Florence faisait une héroïque résistance ; mais elle fut obligée d'ouvrir ses portes au mois d'avril (2). D'autres cités, comme Padoue et Crémone, furent emportées plus facilement. A la prière de Milon, évêque de Padoue et parent de Henri, celui-ci confirma les priviléges de cette ville, et lui accorda l'usage du carroccio, qu'on appela du nom de sa femme, *Berthe*. Crémone, qui avait obtenu la même faveur, donna au carroccio le nom de *Berthacciola* (3).

L'empereur leva son camp, et se dirigea vers Rome

(1) *Epist.*, VIII, 21. Cette lettre est-elle bien de cette année? Du moins elle parle très-clairement de la situation et des dispositions de Grégoire. « Sicut inter ignavos alium quo turpius alio fugiat timor exanimat, ita etiam inter strenuos alium quo fortius alio agat, quo ardentius prorumpat, virile pectus inflammat. »

(2) D'autres prétendent que le siége se prolongea jusqu'au 21 juillet. Villani dit que la ville capitula le 12 avril.

(3) Sigon., ann. 1081. *Voy.* sur le caroccio, Sismondi, *Hist. des républ. ital.*, et Dufresne, *Glossar. Manual. sub Carroccium*.

quelques jours avant la Pentecôte. Grégoire avait dans la ville des troupes de Mathilde et d'autres princes romains; il résolut de les employer à sa défense. L'empereur arriva devant les murs de Rome la veille de la Pentecôte, avec l'antipape Guibert. Ses troupes campaient dans les prairies de Néron, devant le fort Saint-Pierre (1). Elles y restèrent pendant deux ans, exposées à des revers et à des souffrances inouïes que les Romains leur firent éprouver par leurs sorties et leurs attaques (2). Dans ce long espace de temps on fit des efforts héroïques, mais sans rien avancer pour la prise de la ville. Les Allemands furent obligés d'entendre maintes insultes et maints défis de la part de ces fiers Romains (3).

Leurs armes furent plus heureuses dans les domaines de la comtesse Mathilde. Presque toutes ses forteresses furent prises d'assaut, plusieurs furent démolies, et la dévastation s'étendit au loin. A Lucques, Henri eut le plus brillant succès. Le feu de la révolte, longtemps comprimé, éclata avec une violence extrême. Le parti du pontife y était encore puissant; mais, au printemps, la présence de Henri donna la supériorité aux rebelles. Henri en gagna un grand nombre à sa cause par de nouveaux priviléges accordés à la ville; on se souleva contre les partisans de Grégoire. Le pieux évêque Anselme fut chassé de la ville, Mathilde dépouillée de ses

(1) *Chron. Hirsaug.*, ann. 1081. Sigon., *ib. Annal. saxon.*, *ib.*
(2) Albert Stad., ann. 1081. Marian. Scot.
(3) Muratori, *Hist. d'Ital.*

droits; enfin, on plaça sur le siége épiscopal le diacre Pierre, zélépartisan du roi, mais qui souvent encore eut à souffrir du parti opposé (1). Pour Mathilde, elle resta inébranlable dans ses résolutions; elle ne négligea rien pour soutenir la cause de Grégoire, et n'épargna ni l'argent ni aucune dépense pour conserver au saint-père ses fidèles défenseurs. L'armée allemande resta devant Rome jusqu'au milieu de l'été; mais, exposée à des chaleurs inaccoutumées, elle fut horriblement ravagée par des maladies en quelque sorte pestilentielles. Henri se retira dans la haute Italie, à Ravenne (2), où il resta l'été et l'hiver suivant (3).

En Allemagne, les partis se montraient plus acharnés que jamais. Les Saxons voulaient un nouveau chef qui pût rallier leurs forces, et procurer à leur vaillante épée une décision définitive. Malgré l'élection de Rodolphe et la confirmation pontificale, malgré la déposition de Henri prononcée solennellement dans un concile, on avait encore des doutes sur la validité de pareils actes (4). Le sort de Rodolphe, et surtout la circonstance de sa main droite coupée, circonstance grave dans un siècle peu éclairé, avaient fait sur les esprits une impression profonde (5); çà et là on discutait pour savoir si le pape

(1) Domnizo ne dit rien de ce fait. Fiorentini produit des documents qui le prouvent.

(2) D'après un diplôme (Muratori, *Antiq. Ital.*), il se trouvait déjà à Lucques le 19 juillet.

(3) Rubei, *Histor. Ravennat.*, v.

(4) *Auctor Vitæ Henr. IV*, dans Urtisius, t. p. 382.

(5) *Apolog. Henr. IV*, dans Freher, p. 155.

peut déposer un roi. Il est bien probable que Hermann, évêque de Metz, reçut de plusieurs princes la commission d'interroger Grégoire sur le droit dont il avait fait usage. Le pontife répondit par une longue lettre (1), qui est trop importante, et qui nous donne une idée trop claire de l'esprit et des idées du saint-père sur son pouvoir, pour que nous n'en communiquions pas quelques fragments.

« Le Seigneur, notre rédempteur, a dit lui-même dans « l'Évangile : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai « mon église; je te donne le pouvoir de lier et de délier « dans le ciel et sur la terre.* Dans ce passage, est-il fait « une exception en faveur des rois? Ne font-ils pas partie « du troupeau confié à saint Pierre? Je le demande, « quel est celui qui voudrait chercher à se soustraire à « cette puissance de *lier et de délier* accordée au prince « des apôtres, si ce n'est le malheureux qui, se refusant « à porter le joug du Seigneur, se soumet à la domina- « tion de Satan? Mais il ne sert à rien de se soustraire « au pouvoir accordé à Pierre, pour se procurer une « malheureuse liberté; car plus on s'y soustrait, plus « on se prépare une condamnation terrible au jour du « jugement (1). Cette disposition de la volonté divine,

(1) *Epist.*, VIII, 21. Plusieurs auteurs modernes, tels que Schrœckh, citent cette lettre comme une réponse à une première lettre de Hermann. Mais nous avons deux réponses à cette question : la première au livre IV, 2 ; la deuxième, VIII, 21, porte des traces de la position critique de Grégoire, en sorte qu'elle est postérieure à l'an 1076. Elle n'a aucune date.

(2) Il y a sans doute des exagérations dans cette lettre, mais le fond est

« cette prérogative de l'Église donnée et confirmée au
« chef du collége apostolique, a été acceptée et main-
« tenue avec vénération par les saints-pères. Dans les
« conciles généraux, dans leurs écrits, dans leurs actes,
« ils ont toujours appelé la sainte Église romaine la mère
« commune des fidèles. Ils sont unanimes à dire que
« toutes les affaires majeures, que le jugement des
« autres Églises lui appartiennent ; que ses jugements
« sont sans appel, que personne ne doit ni ne peut les
« récuser (1). Si saint Grégoire, ce docteur plein de dou-
« ceur, a décrété qu'on devait non-seulement déposer,
« mais encore anathématiser les rois qui violeront les
« priviléges qu'ils avaient accordés à un hospice, qui
« oserait nous blâmer d'avoir prononcé le même châti-
« ment contre Henri, le contempteur des sentences du
« saint-siége, l'oppresseur de sa mère l'Église, le spo-

vrai. Grégoire cherche à prouver qu'il avait le droit d'excommunier l'empereur; ce droit lui était contesté par les partisans de Henri. Les preuves que Grégoire apporte sont rigoureuses; et elles lui suffisaient, puisque, d'après la législation de l'époque, l'anathème entraînait la déposition. Un roi excommunié était, au bout d'un certain temps, un roi détrôné. Grégoire expose dès le commencement de sa lettre le droit que lui donnait la conduite de Henri. « Quod autem postulasti te quasi nostris scriptis juvari ac præmuniri contra illorum insaniam, qui nefando ore garriunt auctoritatem sanctæ et apostolicæ sedis non potuisse regem Henricum, hominem christianæ legis contemptorem, ecclesiarum videlicet et imperii destructorem, atque hæreticorum auctorem et consentaneum, excommunicare, nec quemquam a sacramento fidelitatis ejus absolvere, non adeo necessarium nobis videtur, cujus rei tam multa ac certissima documenta in sacrarum Scripturarum paginis reperiantur. » (*Epist.*, VIII, 21.)

(1) Il cite les exemples de plusieurs de ses prédécesseurs, Gélase, Jules, Grégoire, etc.

« liateur impie des églises du royaume (*)? Une dignité « inventée par des hommes qui ne connaissaient point « Dieu ne doit-elle pas être soumise à celle que la sa« gesse du Tout-Puissant a fondée en son honneur, et « que dans sa miséricorde il a donnée au monde? Qui « ignore que les rois, les ducs, ont reçu leur titre par « des hommes qui ne connaissaient point Dieu, qui, en« flés par l'orgueil, coupables de rapines, de meurtres « et de toutes sortes de crimes, ont cherché à dominer « sur leurs semblables avec une fureur aveugle et une « intolérable présomption? Qui peut douter que le « prêtre de Jésus-Christ ne doive être vénéré comme le « père et le docteur des rois, des princes et de tous les « fidèles? et n'est-ce pas une misérable folie de vouloir « que le fils régente son père, le disciple son maître? « Constantin le Grand, lui, le maître de tous les rois et « de tous les princes du monde, comprit parfaitement « cette divine subordination. Dans le concile de Nicée, « il prit la dernière place entre les évêques; et, bien « loin de jamais prononcer contre eux une sentence « quelconque, il les appela des dieux qui n'étaient point « soumis à sa juridiction, tandis qu'il l'était lui-même à « la leur (1)... Zacharie, le pontife romain, a bien dé-

(*) On voit ici un nouveau portrait de Henri. « Quis nos Henricum non solum apostolicorum judiciorum contemptorem, verum etiam ipsius matris Ecclesiæ quantum in ipso est conculcatorem, totiusque regni et ecclesiarum improbissimum prædonem et atrocissimum destructorem, deposuisse et excommunicasse reprehendat? » Cet argument est péremptoire : le droit public de l'époque livrait Henri à son tribunal et le soumettait à son jugement, comme nous l'avons vu dans l'Introduction. *(Note du trad.)*

(1) Il cite encore d'autres exemples de soumission, tels que ceux d'Anastase à l'égard de Gélase, et d'Arcadius à l'égard du pape Innocent.

« posé le roi des Francs; non pas tant à cause de ses « fautes que parce que son pouvoir était inutile. A sa « place, il éleva Pepin sur le trône, et délia tous les su- « jets du serment de fidélité qu'ils avaient prêté au pre- « mier. La même chose arrive encore tous les jours dans « l'Église, quand l'autorité apostolique, déposant des « évêques de leurs siéges, délie leurs vassaux du ser- « ment de fidélité (1)..... J'ajouterai même que le simple « exorciste est revêtu d'une plus grande puissance qu'un « laïque; car le premier a le pouvoir de chasser les « mauvais esprits. Le prêtre pieux veut gouverner pour « l'honneur de Dieu et le salut des âmes, tandis que les « rois et les princes ne cherchent à commander aux « autres hommes que dans la seule vue de satisfaire leur « orgueil et leurs passions... D'ailleurs, quand un roi « chrétien approche de sa fin, il demande avec humilité « le secours d'un prêtre, pour échapper à sa perte et « s'élever des ténèbres à la lumière. Au contraire, quel « prêtre ou quel laïque a-t-on jamais vu demander, au « moment de sa mort, le secours d'un roi terrestre pour

(1) Il cite plusieurs exemples de mesures énergiques prises par des papes contre les empereurs. Il rappelle ce passage de saint Ambroise excommuniant l'empereur Théodose : « Quod aurum non tam pretiosius sit plumbo, quam regia potestate sit altior dignitas sacerdotalis. Honor et sublimitas episcopalis nullis poterit comparationibus adæquari. Si regum fulgori compares et principum diademati, longe erit inferius quam si plumbi metallum ad auri fulgorem compares. Quippe cum videas regum colla et principum submitti genibus sacerdotum, et exosculata eorum dextra orationibus eorum credant se communiri. Hæc cuncta ideo nos promisisse debetis cognoscere, ut ostenderemus nihil esse in hoc seculo excellentius sacerdotibus, nihil sublimius episcopis reperiri. »

« le salut de son âme? Y a-t-il un roi ou un empereur « qui croie pouvoir délivrer un chrétien de la puissance « du démon par le baptême? Et, ce qui est le sublime « de la foi chrétienne, quel est celui qui a la puissance de « créer, par une seule parole, le corps et le sang du « Seigneur? Qui donc oserait douter que le prêtre ne « soit préférable aux rois? Si donc les rois doivent être « jugés à cause de leurs péchés, par qui doivent-ils l'être « plutôt que par le souverain pontife? Les bons chré-« tiens, de quelque classe qu'ils soient, méritent mieux « le nom de rois que les mauvais princes. Les uns ne « cherchent que les choses de Dieu, et mènent une vie « austère; les autres s'occupent uniquement de leurs « propres intérêts, et, ennemis d'eux-mêmes, ils font pe-« ser sur leurs frères un joug tyrannique. Les premiers « sont les membres du Christ; les seconds, membres « de Satan : ceux-là se maîtrisent eux-mêmes, afin de « régner un jour éternellement avec le roi tout-puis-« sant du ciel; ceux-ci n'exercent leur puissance ici-bas « que pour être livrés à une éternelle damnation avec « le prince des ténèbres. Voyez ce que les rois ont « été depuis le commencement du monde jusqu'à nos « jours (*); nous n'en trouvons presque pas qui se sont « fait remarquer par leur piété ou par leurs vertus. « Y en a-t-il un seul qui ait été illustré par le don des « miracles comme le furent saint Martin, saint Antoine,

(*) On voit évidemment que Grégoire parlait en général, et qu'il cherchait principalement à peindre les rois qui gouvernaient de son temps. (*Note du trad.*)

« saint Benoît?... Le siége de Rome ne compte-t-il pas,
« depuis Pierre, près de cent évêques au nombre des
« saints? Il est juste de dire que les princes sont soumis
« à l'Église (1). »

Tel était le langage de Grégoire au moment où l'Italie était occupée par l'armée de Henri, où lui-même était enfermé dans Rome, où la moitié de l'Europe était soulevée contre lui. Bien des gens crurent à ses paroles, que d'autres regardaient comme erronées. Presque tous les Saxons accueillirent les maximes du pontife comme d'incontestables vérités, ou du moins comme des opinions favorables à leur cause et prononcées à propos. Les Saxons s'adressèrent à leurs amis comme à leurs ennemis, pour demander leur consentement à l'élection d'un nouveau roi. Ils offrirent de jurer et de garder une fidélité inviolable à qui que ce fût, plutôt que d'obéir à Henri ou à son fils; puis ils rassemblèrent une armée, et au mois de juin un corps considérable entra dans la Franconie, répandant partout la dévastation, pour venger les anciennes injures qu'ils avaient reçues. D'un autre côté, on était convenu avec les Souabes de tenir une diète, et elle eut lieu à Bamberg (2). Les Souabes et les Saxons y parurent seuls. On délibéra sur la situation du royaume, et, vu les conjectures, on élut, le 19 août, pour roi, le comte Hermann de Luxembourg (Lutzel-

(1) Suivent plusieurs preuves tirées des saints Pères et de l'Écriture. (I Rois, XV; saint Jean, VIII; Marc, X.)

(2) Bruno, p. 152.

bourg). Hermann était un guerrier intrépide, un seigneur noble, riche et puissant (1). Il était issu d'une ancienne famille, fils de Giselberg, comte de Luxembourg, et gendre d'Otton, comte d'Orlamond, par Adélaïde, première femme de Henri II de Brabant. Le seul malheur de sa vie est d'avoir été roi, car il n'était pas fait pour l'être dans des temps aussi orageux. La discorde éclata immédiatement après son élection, et les princes du parti opposé n'oublièrent rien pour la fomenter. Ils invitèrent Otton de Nordheim à une conférence, et le déterminèrent à s'opposer à cette élection. Sans s'engager par des promesses formelles, Otton mit néanmoins de l'hésitation dans sa conduite, et une foule de seigneurs s'attachèrent à lui. C'est ainsi que se passa tout l'été, et l'indécision d'Otton causa de grands malheurs. Au mois de novembre, il fut encore une fois appelé à une conférence secrète, où il se montra ouvertement dévoué aux ennemis de Hermann. Mais une chute de cheval en rase campagne et la fracture d'une jambe le portèrent (2) à de sérieuses réflexions sur la démarche qu'il venait de faire, et dès ce moment il se dévoua à Hermann. L'élection de ce dernier s'était faite principalement par l'entremise de Welf; car depuis le combat de Hochstat, dans lequel il avait fait sentir d'une manière si

(1) *Annal. saxon.*, ann. 1082. Albert Stradens : « Cui cum suis in partibus nemo bellicis in rebus atque divitiis posset æquiparari. » *Chron. Hirsaug.*, ann. 1082.

(2) Les hommes crédules de ce temps disaient que cet accident lui arriva, « misericordia Dei faciente, ne tot pro patria labores in ultimis temporibus perderet. »

éclatante à Frédéric, ligué avec le comte palatin Cunon de Wohbourg, la vigueur de l'épée des Souabes, son ardeur s'était tellement accrue, qu'il résolut d'aller avec Hermann attaquer Henri au cœur même de l'Italie (1). Hermann avait également soutenu dans les plaines de Hochstat sa vieille réputation de guerrier expérimenté, et s'était montré par là digne de la couronne, qu'il reçut avec l'onction sainte aux fêtes de Noël, à Goslar, et des mains de l'archevêque de Mayence (2).

Le temps s'obscurcissait de plus en plus; on prévoyait de gros orages et de nouvelles hostilités qui allaient amener de grands malheurs, et rouvrir des plaies à peine fermées. L'ordre, à peine rétabli, fut troublé de nouveau. Quiconque portait sur le monde un regard sérieux, trouvait justes et vraies les plaintes de Grégoire sur son siècle de fer. Partout où l'on arrêtait les yeux, soit en Allemagne, soit en Italie, on ne rencontrait que des préparatifs de guerre, et les maux inséparables de ce terrible fléau. Les mœurs surtout se ressentaient de cet état de choses : les âmes pacifiques cherchaient le repos, et échangeaient volontiers le théâtre orageux et sanglant du monde contre la méditation des choses divines dans les cloîtres. Ainsi quelques années auparavant Berthold, prêtre de Constance, fuyant cette anarchie, avait cherché un asile dans le monastère de Saint-Blaise; et là, anachorète pieux et humble, et livré à la contemplation des vérités célestes, il mit à profit l'expérience

(1) Bruno, p. 152.
(2) Bertold. Const., ann. 1081. *Annal. saxon.*, ann. 1082.

qu'il avait acquise dans le monde, pour composer la chronique qui fit passer à la postérité un nom qui aurait été, certes, sans cela enseveli dans un profond oubli (1). D'un autre côté, Hermann, comte de Zahringen, fils de Berthold Ier, mort en 1077, un des seigneurs les plus puissants et les plus riches, se démit de sa dignité, renonça aux honneurs du monde, et, revêtu d'un habit de pèlerin, se rendit au cloître de Cluny pour y prier et servir Dieu. Pendant longtemps inconnu de tous, il gardait un troupeau, tandis que son épouse Judith, dans son affliction profonde, s'efforçait de gagner le ciel par des aumônes et d'autres bonnes œuvres (2). Les monastères furent donc recherchés plus que jamais, un grand nombre eurent besoin d'être agrandis. Celui de Hirsau renfermait plus de cent cinquante religieux (3). Les âmes pieuses, ou bien les hommes qui avaient mené au milieu du monde une vie licencieuse, cherchaient à assurer leur salut éternel en fondant de nouvelles églises ou de nouveaux monastères. Des pères, affligés de la mort de leurs enfants, trouvaient leur consolation à consacrer leurs

(1) Berthold est un des meilleurs chroniqueurs; il est témoin oculaire, et met beaucoup de soins et d'exactitude à son histoire. Trithemius dit de lui : « Vir devotus, in Scripturis sanctis studiosus et eruditus, atque in disciplina secularium doctrinarum sufficienter instructus, ingenio clarus, et comptus eloquio. » Son histoire embrasse les années 1053 à 1100.

(2) *Chron. Hirsaug.*, ann. 1082. « Custos porcorum ejusdem cœnobii *pro amore* Christi factus est. » On ajoute même : « Usque ad mortem incognitus pastor porcorum permansit. »

(3) « Præter fratres Barbatos et Donatos, quorum ingens etiam fuit numerus, inter quos erant Latomi, Fabri, Lignarii, Ferrariique, et magistri procul dubio in omni scientia architecturæ peritissimi. » —On peut lire dans la *Chronique de Hirsau* tout ce que fit l'abbé Guillaume pour un couvent.

châteaux au service de Dieu, et à les laisser à des moines ou à des religieuses; d'autres, en relevant ces asiles pieux de leurs ruines, croyaient pouvoir réparer les sacriléges profanations dont ils s'étaient rendus coupables dans la guerre, eux et leurs guerriers. De là vint le grand nombre de couvents qu'on voyait dans la Bavière (1), dans la Souabe (2) et ailleurs. On est singulièrement surpris quand on voit chez des hommes aussi grossiers, aussi durs, aussi barbares, autant de foi et de piété, autant de délicatesse et d'humilité devant le Très-Haut. Il est impossible de ne pas reconnaître ici l'esprit sublime de la vraie chevalerie; l'enthousiasme qui, quelques années plus tard, poussa des légions de pèlerins vers Jérusalem, n'offre qu'un tableau en grand de ce qui se manifeste maintenant dans un cadre plus étroit, et pour ainsi dire en miniature.

Si Henri eût été en Allemagne, bien des affaires auraient pris une autre tournure. Mais toutes ses pensées tendaient à s'emparer de Rome et à humilier le pape. Dans cette vue, il chercha à faire une alliance avec Robert Guiscard, pour exécuter plus facilement son dessein (3); mais Robert était trop occupé de la conquête

(1) *Voy.* sur leurs noms et leur établissement, Zschocke, *Histoire de Bavière*, t. I, p. 327.

(2) *Voy.* Pfister, *Hist. de la Souabe*, t. II, p. 159. Il cite plusieurs exemples curieux de ces fondations pieuses par les princes et les autres grands du pays. « Ils le faisaient, dit-il, pour obtenir la réussite de leurs entreprises, pour expier leurs péchés ou restituer le bien mal acquis, pour le salut de leurs âmes et pour le repos des trépassés. »

(3) Muratori dit : « Par l'offre de donner son fils en mariage à la fille de Robert. »

de l'empire d'Orient, pour prêter une oreille attentive aux propositions de Henri (1). Le monarque allemand quitta donc, vers le printemps, le quartier d'hiver de Ravenne, passa par Spolète, et revint devant Rome avec l'anti pape Guibert et une armée nombreuse, composée de ses partisans d'Italie (2). Il y passa tout l'été, sans faire rien d'important pour le siége de Rome. On raconte que Henri voulait faire mettre le feu au Vatican, et profiter du trouble que causerait l'incendie pour attaquer les points les plus faibles de Rome; mais son plan fut déjoué, on garda soigneusement tous les points de la ville. Grégoire courut le premier au lieu de l'incendie, et arrêta le feu déjà mis à quelques maisons voisines (3). Henri rencontra partout des obstacles insurmontables au siége de la ville. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était de s'emparer de quelques châteaux forts du pays, dans lesquels il mit des garnisons afin d'inquiéter les Romains. En se rendant au célèbre monastère de Farfe, les moines lui firent l'accueil le plus honorable; et, suivant un ancien usage de leur ordre, ils le reçurent membre de leur communauté. Il prit aussi le magnifique château de Fare, qu'il donna à l'abbé Bernard; mais à l'approche de Pâques, l'insalubrité de l'air, occasionnée par les grandes chaleurs, le força à reprendre le chemin de la Lombardie

(1) Muratori, *Hist. d'Italie*, 6e partie, p. 459.

(2) Bertold. Const., cardinal Aragon.

(3) Presque tous les auteurs racontent ce fait. Beaucoup d'entre eux rapportent que Grégoire éteignit le feu en faisant le signe de la croix sur l'incendie. Bertold. Const., ann. 1082. Paul Bernr., c. VIII.

avec une escorte peu nombreuse (1). Il cantonna ses troupes dans les environs de Rome, où l'air était moins funeste. Il laissa Guibert à Tivoli, pour diriger les mouvements de son armée; et ce dernier, oubliant ses devoirs de prêtre, mit tout en œuvre pour faire du mal aux Romains, ravageant leurs terres, détruisant leur récolte, et leur causant mille incommodités (*).

Pendant ce temps, Henri fit prisonniers plusieurs évêques qui lui étaient opposés, tels que Bonizon de Sutri, homme d'un savoir profond et d'une piété éminente (2); Otton, évêque d'Ostie, qui plus tard devint pape sous le nom d'Urbain II, et d'autres. Dans la Lombardie, Mathilde souffrait plus cruellement que jamais de sa présence; cependant, loin de se décourager, elle redoubla d'efforts pour soutenir l'honneur du saint-siége et pour lui conserver ses partisans. Elle était continuellement occupée à consoler et à encourager ses vassaux, soit par ses paroles, soit par ses lettres; elle leur exposait les coupables excès de Henri et de ses adhérents, mettait obstacle à leurs fréquentes incursions, inquiétait, par tous les moyens en son pouvoir, les alliés du monarque, n'épargnant aucune dépense pour atteindre son but (3). A ses côtés se trouvait le vénérable Anselme, qui la soutenait de ses conseils, et qui était inac-

(1) Cardin. Aragon., Fiorentini.

(*) Guibertum vero apud Tiburtum dimisit, et exercitui suo præfecit : qui, postposito sacerdotio, per incumbentem æstatem agros et segetes Romanorum vastavit, et alia mala tanquam vir sanguinum eisdem Romanis hostiliter intulit. (Ex Ms. Centii, c. III, p. 15.) (*Note du trad.*)

(2) Bertold. Const., ann. 1082.

(3) Fiorentini. —Mathilde est appelée avec raison l'héroïne du moyen âge.

cessible aux offres de Guibert pour le gagner à sa cause. Mais toute l'énergie de ces deux illustres personnages ne put empêcher l'accroissement du parti de Henri; cependant les forteresses de Mathilde résistèrent à toutes ses attaques (1). Canosse, la reine des châteaux lombards, était encore debout; Montebello, Carpineta, Bibianello et d'autres, étaient intacts, défendus par des soldats intrépides. Là, les efforts de Henri échouèrent comme devant Rome; Mathilde parvint même à envoyer au pontife une somme considérable d'argent (2).

Cette résistance opiniâtre fut sans doute la cause pour laquelle Henri n'accepta pas les propositions de l'empereur Alexis. Ce monarque lui avait envoyé des ambassadeurs chargés de présents magnifiques, pour l'engager à attaquer Robert Guiscard dans la Pouille; car Robert allait toujours plus loin dans ses envahissements sur l'empire d'Orient. Dès que le Normand en fut informé, il se hâta de quitter Durazzo pour revenir dans la Pouille (3).

En Allemagne, Hermann avait fait tous ses préparatifs pour marcher sur l'Italie, afin de délivrer le pape (4). Déjà il était arrivé jusqu'aux frontières de la Souabe, à

(1) Domnizo : « Inseperabilia loca. »

(2) Domnizo peint toutes les qualités de Mathilde dans les vers suivants :

> Corde pio flagrans Mathildis lucida lampas
> Adversus binos Domini crucis hos inimicos,
> Arma, voluntatem, famulos, gazam propriamque
> Excitat, expendit, instigat, prælia gessit.

(3) *Chron. Hirsaug.*, ann. 1083. Anna Comnena *in Alex.*

(4) Bertold. Const., ann. 1082.

la tête d'une armée formidable. Welf se joignit à lui; ils s'emparèrent d'Augsbourg, et firent de grands ravages dans le pays (1). Otton de Nordheim avait été chargé de l'administration de la Saxe; mais il mourut au commencement de l'année 1083, et, par là, Hermann se vit forcé de revenir sur ses pas (2), car il craignait de nouvelles dissensions dans le pays. Une circonstance fortuite préserva donc Henri de la présence de cet ennemi en Italie.

On sait peu de chose de l'activité de Grégoire pendant ce second siége de Rome. Le concile annuel n'avait pu avoir lieu au printemps, malgré l'ardent désir qu'avait le pontife de répondre, dans cette assemblée, aux accusations et aux calomnies élevées contre le saint-siége, et de faire connaître ses vraies intentions relativement à la paix et au salut de l'Église; car voici ce qu'il avait dit dans une lettre adressée à tous les fidèles (3) : « Sachez, « mes frères et mes fils, que nous désirons vivement et « que nous prescrivons de toute l'autorité apostolique « la tenue d'un concile universel, dans un lieu tel que « nos amis et nos ennemis puissent s'y rendre en sûreté, « de toutes les parties de la terre. Car nous voulons « exposer au grand jour, en pénétrant dans les antres « de l'obscurité, quel est l'auteur et la cause des mal- « heurs affreux qui désolent depuis si longtemps la reli-

(1) Bertold. Const., ann. 1083.

(2) Bertold. Const., ann. 1083. Cet historien dit qu'Hermann avai laissé Otton « pro capitaneo omnium suorum. »

(3) *Epist.*, IX, 28.

« gion chrétienne ; proclamer de quel côté sont l'impiété
« et l'orgueil qui s'opposent à la paix et à la concorde
« entre l'Empire et le sacerdoce ; et rétablir enfin avec
« le secours de Dieu, dans ce concile, une paix telle
« que la désire et la demande la piété. Nous serons dis-
« posé à souscrire à tout ce qui sera juste, selon les
« droits de saint Pierre et les décrets des Pères ; à ré-
« futer ce qui est reproché au siége apostolique, à cal-
« mer les murmures secrets de quelques-uns de nos
« frères, à rendre notre innocence évidente, pourvu
« cependant qu'on restitue à l'Église romaine ce dont
« elle a été dépouillée. Nous devons vous prévenir dès
« à présent (Dieu en est témoin) que ce n'est ni par notre
« ordre ni par notre conseil que Rodolphe, élu roi des
« Allemands, a pris le gouvernement de l'Empire : loin
« de là, nous avons ordonné, dans un synode, que si
« les archevêques et les évêques qui l'ont sacré ne
« pouvaient pas justifier leur conduite, ils seraient pri-
« vés de leurs dignités comme Rodolphe du royaume.
« Car un grand nombre de vous sait et nous n'ignorons
« pas quel est celui qui s'est opposé à cette disposition.
« Si en effet le roi Henri eût gardé envers nous, c'est-à-
« dire envers saint Pierre, l'obéissance qu'il avait pro-
« mise, je le dis avec confiance, ces malheurs, ces homi-
« cides, ces parjures, ces sacriléges, ces trahisons, cette
« hérétique et funeste simonie, ne seraient pas arrivés.
« Ainsi efforcez-vous de contribuer à la tenue d'un
« synode tel que nous l'indiquons, vous tous qui êtes
« émus par tant de calamités, et qui, conduits par la

« crainte de Dieu, voulez la paix et la concorde, afin « que la tête et tout le corps de la sainte Église, ballottés « par les attaques des impies, reposent enfin, et soient « affermis par l'union des vrais chrétiens. »

Comme ce vœu ne pouvait s'accomplir, il ne cessa d'adresser aux fidèles des paroles consolantes (*), les remerciant de leur compassion et de la part qu'ils prenaient à son sort, et les encourageant à persévérer dans leurs efforts. « Nous ne voulons, dit-il, qu'une seule « chose : c'est que les impies se reconnaissent et re- « viennent à leur Créateur. Nous n'avons qu'un seul « désir, c'est que l'Église, opprimée et bouleversée sur « toute l'étendue du globe, reprenne son ancienne « splendeur et sa solidité. Nous n'avons qu'un seul but : « c'est que Dieu soit glorifié en nous, et nous avec nos « frères, même avec ceux qui nous persécutent, afin « que nous méritions tous de parvenir à la vie éternelle. « Reprenez donc courage, concevez une vive espérance,

(*) Grégoire va exprimer ici la seule idée qui occupa son génie pendant toute sa vie. « Unum volumus, videlicet ut omnes impii resipiscant et ad Creatorem suum revertantur. Unum desideramus, scilicet ut sancta Ecclesia, per totum orbem conculcata et confusa, et per diversas partes discissa, ad pristinum decorem et soliditatem redeat. Ad unum tendimus, quia ut Deus glorificetur in nobis et nos cum fratribus nostris, etiam cum his qui nos persequuntur, ad vitam æternam pervenire mereamur, exoptamus. » Ainsi accuser Grégoire d'ambition, de vanité ou de vaine gloire, c'est chercher dans son propre cœur des sentiments qui ne sont pas les siens, et contre lesquels il proteste solennellement. M. Voigt admire ici la grandeur d'âme de son héros, et son extrême confiance en Dieu. La manière dont il encourage les chrétiens en est une preuve, c'est un héros qui parle. « Pensate, carissimi, pensate quot quotidie milites seculares pro dominis suis vili mercede inducti morti se tradunt. Et nos quid pro summo Rege et sempiterna gloria patimur aut agimus? Quale dedecus et quale improperium, qualisque derisio oculis nostris objicitur, quod illi velut pro vili alga mortem subire non metuunt, et nos pro cœlesti thesauro et æterna beatitudine etiam persecutionem pati devitamus. Erigite ergo animos in vires, spem vivam concipite, illud vexillum præ oculis habentes ducis nostri, scilicet Regis æterni unde ipse dicit : *In patientia vestra possidebitis animas vestras*. Luc. II. *Epist.*, IX, 21. » (*Note du trad.*)

« fixez vos regards sur l'étendard du Roi éternel, d'où « il nous dit : *C'est dans votre patience que vous posséderez vos âmes.* »

Au commencement de l'année 1083, Henri revint une troisième fois devant Rome, avec la ferme résolution de tout tenter pour se rendre maître de la ville (1); ses troupes étaient considérablement augmentées. Il commença par livrer un violent assaut à la Cité léonine, du côté de la Toscane; il y éleva des retranchements, et inquiéta vivement les assiégés : ceux-ci se retirèrent, et Henri, s'étant emparé de la Cité léonine, éleva sur le mont Palatin un fort dont la garnison fit beaucoup de mal aux Romains (2). Le danger de Grégoire devint plus grand que jamais; l'empereur mit tout en œuvre pour gagner les Romains : il employa tour à tour les présents, l'or, les promesses pour séduire les grands, qui se laissèrent enfin entraîner : plusieurs cédèrent par l'ennui d'un long siége, d'autres étaient depuis longtemps ennemis de Grégoire (3). Henri rendit la liberté aux évêques captifs, laissa un libre passage à tous ceux qui voulaient entrer dans la ville, et réussit à gagner le peuple en répandant les bruits les plus divers. Aussi les Romains ne tardèrent-ils pas à s'adresser au pape, pour le prier d'oublier beaucoup de choses dans cette fâcheuse conjecture, afin de rétablir l'union et la bonne

(1) Abb. Ursperg., p. 172. Bertold. Const., ann. 1083.
(2) Sigeb. Gembl., ann. 1083. Bertold. Const., Fiorentini, *Chron. Hirsaug.*
(3) *Leo Ostiens.*, III, 49. Bertold. Const., ann. 1083.

harmonie entre le roi et l'Église. Ils le conjurèrent de prendre en pitié leur pays, presque entièrement ruiné. Grégoire leur répliqua : « J'ai souvent eu occasion de « connaître les ruses perfides et les sourdes menées « de Henri ; néanmoins je suis prêt à lui pardonner et à « lui donner la couronne impériale, s'il veut donner « à Dieu et à l'Église une satisfaction proportionnée à « l'énormité de ses crimes. S'il ne le fait pas, il m'est « impossible de me rendre à vos vœux (1). »

Henri rejeta cette proposition. Le peuple insista de nouveau près du pontife, et le supplia de relâcher quelque chose de cette satisfaction; Grégoire demeura inflexible, et s'aliéna par là l'esprit du peuple (2). Voyant croître son mécontentement, il se retira avec les siens au château Saint-Ange (3); car les Romains n'étaient plus si ardents à défendre la ville.

Dans cette cruelle situation, Grégoire pensa à Robert Guiscard. Pour gagner du temps, et pour donner à Robert celui d'arriver, il entra dans les négociations suivantes, qui furent approuvées par tous les princes,

(1) Cardin. Aragon. « Ego versutias et calliditates regis frequenter expertus sum; sed, si vult in iis in quibus manifeste peccavit Deo et Ecclesiæ satisfacere, ipsum libenter absolvam, et imperialem ipsi coronam cum benedictione imponam ; alioquin nec debeo nec possum vos in hac parte nullatenus exaudire. » Ex Ms. Centii, cap. III.

(2) Quod verbum cum rex, remordente conscientia, denegaret facere, et populus pontifici per plures dies vehementer instaret, ut absque satisfactione regem susciperet, et pontifex ad eorum cæcas preces omnino permaneret immobilis ; rex paulatim cœpit popularem favorem pecunia et terrore sibi acquirere. *Ibid.*

(3) La plupart des auteurs le nomment *Castrum Crescentii*, *Domus Theodorici*.

excepté par Gisulphe de Salerne : il proposa de tenir, au milieu de novembre, un synode où l'on prononcerait définitivement sur les affaires de l'Église et de l'Empire, sur celles des Romains et du roi. Henri promit, sous la foi du serment, de n'empêcher personne de se rendre à ce concile, et d'accorder un libre passage à tous les évêques. Sur cela, le pape convoqua immédiatement l'assemblée (1).

Le roi, après avoir concerté d'autres mesures que l'on ne sut que plus tard, retourna dans la haute Italie avec Guibert, qu'il laissa à Ravenne. Les assiégeants souffrirent horriblement pendant tout l'été des maladies causées par des chaleurs excessives (2). De quatre cents hommes qui composaient la garnison du mont Palatin, il en resta à peine trente; au nombre des morts se trouvait Ulrich de Cosheim. Cette poignée de soldats, se sentant trop faible pour résister aux attaques des Romains, sortit secrètement du fort, qui fut rasé aussitôt (3). On disait que c'était l'épée de saint Pierre qui les avait frappés.

Henri ne montra pas les dispositions pacifiques auxquelles on devait s'attendre. Il fit arrêter les envoyés des princes allemands, et les évêques qui se rendaient

(1) Bertold. Const., ann. 1083.

(2) Voici comment s'exprime l'Annaliste saxon : « Æstas adeo fervida fuit, ut piscium copiosa multitudo in aquis periret. Magnus puerorum et senum interitus fuit morbo dysenterico. » Au moyen âge, les bouleversements de la nature avaient un grand poids, et faisaient beaucoup d'impression sur l'esprit du peuple.

(3) Bertold. Const., ann. 1083. *Chron. Abb. Ursperg.*

à Rome pour assister au concile. Un grand nombre de clercs et de moines furent maltraités; Hugues de Lyon, Anselme de Lucques, Rainald de Côme, et plusieurs autres prélats et abbés, ne purent passer (1). Cette violation de la foi jurée fit murmurer hautement le peuple de Rome. Grégoire, malgré ces obstacles, ouvrit le synode au temps indiqué (2); on s'entretint pendant trois jours entiers sur le malheur des temps, sur le triste état de l'Église et sur les moyens d'y remédier. Le synode n'était pas nombreux; car, à la nouvelle de l'odieuse tyrannie de Henri, la plupart des princes et des évêques s'en étaient retournés chez eux. Aucun évêque allemand ne put y assister; il y eut seulement quelques évêques de la France, de la Pouille et de la Campanie.

Plus l'horizon se montrait couvert de nuages, plus la parole de Grégoire fut énergique, touchante et persuasive. Le troisième jour, le pape se leva au milieu de l'assemblée, comme animé d'une puissance surnaturelle; il parla de la foi, de la morale chrétienne, du courage et de la constance nécessaires dans la persécution présente, avec une éloquence si vive et si entraînante, qu'il arracha des larmes à tous les assistants (3); il semblait avoir pressenti que c'était la dernière fois qu'il

(1) Bertold. Const., ann. 1083.

(2) C'est le neuvième de son pontificat.

(3) Coleti, *Coll. Conc.*, t. XI, p. 676, et Labb., t. X, p. 402. « De robore animique constantia ad præsentem pressuram necessaria, *ore non humano sed angelico* patenter edisserens, die tertia totum fere conventum in gemitus et lacrymas compulit. »

élevait la voix pour défendre une cause si juste et si sacrée. Comme il avait vu Henri violer de nouveau ses serments, il céda à peine aux prières des évêques, pour ne pas renouveler contre lui l'excommunication. Il la prononça, néanmoins, contre tous ceux qui avaient empêché les évêques et les envoyés de se rendre au concile, ou qui les avaient retenus prisonniers d'après les ordres du roi (1).

Quand au sein de la prospérité un homme se montre grand, noble, élevé, le monde l'honore, le vénère, l'admire; et si son bonheur se soutient dans toute sa carrière jusqu'au moment de sa mort, son nom est transmis à la postérité. Quand même son ouvrage n'est point achevé, quand même il est surpris par la mort au milieu des ses opérations, nous regardons sa carrière comme remplie, parce que notre imagination supplée à ce qui lui restait encore à faire. Mais quand un homme, jeté au milieu du tumulte et du désordre, exposé aux vicissitudes de la bonne et de la mauvaise fortune, résiste avec fermeté, et que, fort de sa conscience, animé par sa foi et ses convictions, il reste calme et de sang-froid, souffre avec résignation, s'appuie sur l'ancre que Dieu a placée dans son cœur, au moment où tout l'univers est soulevé contre lui, un tel homme devient la merveille de son siècle (2).

(1) Fiorentini, d'après Berthold.

(2) Justum et tenacem propositi virum,
Non civium ardor prava jubentium,

Peu après la clôture du synode, Grégoire apprit quelque chose qui lui causa une vive peine. Au printemps précédent, les Romains avaient secrètement juré au roi de déterminer le pontife à le couronner ; sinon, d'élire un autre pape à sa place, auquel on imposerait cette obligation comme condition de son choix (1). Grégoire ignorait complétement cette promesse, qui lui fut communiquée par quelques habitants de la ville. On lui fit observer, toutefois, que leur serment n'allait pas jusqu'à obliger le pape à couronner solennellement Henri par l'onction royale, mais seulement à lui donner la couronne. Le pontife trouva moyen de prévenir les suites de cet engagement imprudent. Il se déclara prêt à donner la couronne aussitôt que le monarque donnerait satisfaction ; que même, en cas de refus de sa part, il voulait remplir la promesse faite par ses sujets, en lui donnant, par une fenêtre du château Saint-Ange, une couronne suspendue à un fil. Les Romains députèrent vers Henri, et lui laissèrent le choix entre les deux propositions ; mais Henri ayant refusé l'une et l'autre, ils se déclarèrent déliés de leur serment. A partir de ce jour,

Non vultus instantis tyranni
Mente quatit solida. . . .
. . . .
Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

Hor., Od. III, 3.

(1) Nouvelle perfidie de Henri, qui, par cette convention, sacrifiait Guibert, dont il s'était servi pour satisfaire son ambition et pour troubler l'Église. (*Note du trad.*)

la population de Rome se montra plus fidèle au pontife, et lui promit son appui et ses conseils chaque fois qu'il en aurait besoin (1).

Henri, outré de cet affront, chercha à employer tour à tour la terreur, la corruption et les promesses pour diminuer le nombre des partisans de Grégoire, et il réussit à en ébranler un grand nombre, parmi lesquels plusieurs évêques. Les prélats, en effet, n'avaient que l'alternative ou de continuer à vivre sous l'oppression jusqu'à la fin de la lutte, ou de se déclarer en faveur de Henri, ou du moins de garder la neutralité, afin de pouvoir jouir de leurs bénéfices. Mais quiconque restait fidèle à l'Église de Rome trouvait auprès de Mathilde un abri assuré : aussi une foule de prélats et d'autres amis du pontife s'étaient-ils réfugiés dans ses États (2).

Le roi se promettait beaucoup de cette disposition des esprits, et se présenta pour la quatrième fois devant la ville de Rome, bien résolu de ne plus reculer avant de l'avoir prise. Déjà plusieurs édifices de la ville avaient été fortement endommagés. Guibert n'avait surtout rien épargné pendant son séjour à Tivoli; le pays ressemblait à un vaste désert. Henri se rendit au monastère de Farfe, où il manda l'abbé du Mont-Cassin, sans toutefois lui faire connaître le but de cette sommation. L'abbé en fut effrayé; et comme il ne savait quel titre donner au prince, il refusa de comparaître. Henri lui écrivit une seconde lettre pleine de menaces ; mais l'abbé répondit

(1) Bertold. Const., ann. 1083.
(2) Fiorentini, Domnizo.

avec beaucoup de circonspection et dans des termes les plus mesurés (1), se disculpant de son refus par le peu de sûreté des chemins. Dans une troisième lettre encore plus menaçante, le monarque lui donna le choix ou de venir sur-le-champ, ou d'avoir son monastère dévasté. Didier, ne sachant quoi faire, s'adressa à Grégoire pour lui demander conseil; mais, déjà avant le premier siége de Rome, le pontife lui avait fait connaître suffisamment la conduite qu'il devait tenir (2). Il lui avait écrit alors : « Vous n'ignorez pas, mon cher frère, que « si l'amour de la justice et l'honneur de l'Église ne nous « retenaient pas, et que nous voulussions nous confor« mer à la volonté perverse et aux intentions perfides « du roi et des archevêques, nous en aurions reçu des hon« neurs tels que n'en ont jamais reçus nos prédécesseurs, « ni d'un roi, ni d'un archevêque. Mais comme nous « méprisons ses menaces et sa colère, que nous sommes « tout prêt à aller au-devant de la mort, s'il en est be« soin, plutôt que de consentir à son impiété et d'a« bandonner la justice, nous vous engageons et nous « vous exhortons à nous demeurer fidèle comme il « convient, et que l'honneur de l'Église, qui compte « beaucoup sur vous, conserve sa force et son éclat. »

L'abbé n'avait pas besoin d'autres instructions; aussi Grégoire ne fit-il aucune réponse à Didier. Celui-ci, néan-

(1) Rescripsit ei pro salutatione debitæ fidelitatis obsequium ideo, quia nullam fidelitatem ei se debere putabat. *Chron. Cassin.*, apud Muratori, *Scr. rer. Ital.*, t. IV, p. 466.

(2) *Epist.*, IX, 11.

moins, se trouvait dans un embarras extrême. D'un côté il avait à crandre les anathèmes du pontife, et de l'autre la captivité, la perte ou la destruction de son monastère. Enfin il se mit en route, après avoir informé Grégoire et après lui avoir recommandé son couvent. Didier se rendit à Albano pour négocier avec Jourdan, prince de Capoue. Il avait déclaré expressément à ses moines qu'il ne souillerait jamais l'honneur de l'Église, dût-il être exposé à perdre la vie. Il rencontra en chemin un grand nombre d'évêques et d'autres personnes distinguées, même le chancelier du roi; mais il ne voulut ni leur donner le baiser de paix, ni prier avec eux, ni manger ou boire à leur table (1). Il resta une semaine entière à Albano sans comparaître devant le roi, qui lui fit des menaces, et lui ordonna enfin de lui jurer fidélité et obéissance, et de recevoir de sa main l'investiture de l'abbaye (2). Mais Didier s'y refusa obstinément; et la colère du prince fut telle, que les instantes prières de Jourdan purent seules le préserver de mauvais traitements. Par l'entremise de Jourdan, Didier fut présenté au roi, à qui il promit de faire tout ce qu'il pourrait, sans compromettre les règles de son ordre. Le monarque lui ordonna de recevoir de lui l'investiture de son abbaye; le moine lui répliqua qu'il la recevrait aussitôt que le roi serait couronné empereur, ou qu'il se démettrait de son

(1) Il songeait probablement à la sentence :

Os, orare, vale, communio, mensa negatur.

(2) Homo ipsius per manus deveniret.

abbaye (1). L'abbé y resta encore quelque temps; mais il eut presque tous les jours des discussions avec les évêques du parti de Henri sur les droits du saint-siége. Didier eut même une contestation sur le décret de Nicolas II, concernant l'élection des papes, avec Otton, évêque d'Ostie, que Henri retenait encore captif (2). Ce prélat soutenait qu'un pape ne pouvait être élu sans l'approbation de l'empereur; et que s'il était élu sans cette formalité, on ne pourrait le regarder comme pape, et il serait digne de l'anathème. Didier prétendait au contraire que ni pape, ni évêque, ni cardinal, n'avaient le droit de faire un pareil décret; car l'Église romaine n'est pas une vile esclave, elle n'est soumise à personne, et elle est au-dessus de tous; et, par conséquent, il est impossible de prouver que quelqu'un ait le droit de dis-

(1) L'abbé cherchait à se tirer d'embarras par cette réponse évasive.

(2) Ce dialogue est fort curieux : l'évêque d'Ostie veut prouver que, d'après le décret de Nicolas, le consentement de l'empereur est nécessaire pour l'élection du pape; Didier nie le fait, et dit : « Neque papam, neque episcopum aliquem, neque archidiaconum, neque cardinalem, sed nec ullum hominem hoc juste facere potuisse. Apostolica enim sedes domina nostra est, non ancilla, nec alicui subdita, sed omnibus est prælata, et ideo nulla ratione posse constare, ut eam aliquis, quasi famulam, vendat. Quod si hoc a Nicolao papa factum est, injuste procul dubio et stultissime factum est, nec pro humana stultitia potest, aut debet amittere suam dignitatem Ecclesia, nec unquam debet a nobis hoc aliquatenus consentiri, nec, Deo volente, amplius fiet, ut rex Alemanorum papam constituat Romanorum. Cum ad hæc iratus episcopus dixit : Quod si hæc ultramontani audirent, omnes simul adunati unum fierent; Desiderius respondit : Certe si non solum hi, sed etiam totus mundus, contra hæc in unum congregaretur, nunquam nos ab hac sententia excludere posset. Potest quidem imperator ad tempus, si tamen permiserit Deus, prævalere, et vim ecclesiasticæ justitiæ inferre, nostrum tamen consensum ad hoc nunquam poterit inclinare. »

poser du siége apostolique. Si le pape Nicolas a rendu un tel décret, il l'a fait injustement et sans raison : la faute d'un homme ne doit pas faire perdre à l'Église sa dignité, et nous ne consentirons pas que le roi des Allemands établisse le pape des Romains. Guibert de Ravenne se mêla également de la discussion. Enfin Didier ayant obtenu de Henri une bulle d'or qui confirmait les possessions de son monastère, il s'en retourna au Mont-Cassin (1), qui demeura désormais sous la protection du roi.

On raconte que, vers le même temps, le prince Jourdan de Capoue reçut de Henri l'investiture de sa principauté, moyennant un forte somme d'argent qu'il lui paya (2).

Ces empiétements du roi, et les dispositions des Romains, qui désiraient mettre fin à leurs maux par la reddition de la place, déterminèrent Robert Guiscard à prendre une part plus active aux événements. Pour gagner le peuple remuant de Rome, il y envoya, dit-on, trente mille florins d'or (3). Quoi qu'il en soit, les Romains devinrent plus négligents pour la défense de la place, laissant prendre aux partisans de Henri des avantages considérables sans beaucoup de résistance. L'empereur d'Orient envoya à Henri des ambassadeurs et de nouveaux présents, pour le supplier de faire une puissante diversion contre Robert; et comme celui-ci

(1) *Chron. Cassin.*, l. III, c. 50.
(2) *Ibid.*
(3) Muratori, *Hist. d'Italie.*

ne cessait ses projets hostiles contre l'Empire, Alexis députa vers le roi des Allemands d'autres envoyés chargés d'or, d'argent (1), de vases précieux et de vêtements magnifiques (2). Henri promit en retour de faire la guerre à Robert. Cette somme lui arriva à propos ; il s'en servit pour corrompre les seigneurs romains, pensant qu'il devait prendre Rome avant d'attaquer les Normands (3).

Peu de temps avant la fête de Pâques, lorsqu'il songeait déjà à son retour en Allemagne (4), il reçut une députation qui lui offrit l'entrée de la ville ; et en effet, le jeudi avant les Rameaux, qui était le 21 mars, on lui ouvrit la porte de Latran, par laquelle il fit son entrée en grande pompe, et accompagné de Guibert (5). Le Latran et toutes les places les plus importantes de Rome tombèrent en son pouvoir (6); quelques forteresses seulement demeurèrent en la possession du pontife. La

(1) *Ann. Comn.* Alexis V donna 144,000 gulds d'or et cent pièces d'écarlate.

(2) *Chron. Hirsaug.*, ann. 1083 ; Bertold. Const., ann. 1084. Abbas Ursperg., p. 172.

(3) Bertold. dit qu'il avait promis sur serment de s'en servir pour faire la guerre à Robert.

(4) « Cum in Germaniam reditum paramus, expugnandæ Romæ spe lapsi, » dit Henri lui-même dans une de ses lettres.

(5) Quelques auteurs prétendent qu'une brèche avait été faite aux murailles, et qu'ainsi la ville avait été emportée de vive force. La *Chronique de Cassini*, l. III, chap. LIII, n° 1, dit que Godefroi de Bouillon battit en brèche, et entra le premier dans Rome. A la suite de cet exploit, il serait tombé malade, et aurait alors fait vœu de faire le voyage de la terre sainte.

(6) *Chron. Hirsaug. Auctor Vitæ Anselmi*, p. 478. Dans une lettre du roi à Thierry de Verdun, *in Annal. Trevir.*, l. I, p. 563, il dit : « Romam adeo universam, excepta nunc Crescentis arce, in manu esse nostra. »

plupart des seigneurs s'étaient retirés avec le pape dans le château Saint-Ange ; car le roi comptait parmi eux peu de partisans : c'est pourquoi il demanda quarante otages, vraisemblablement pour se rassurer contre les Normands. Le lendemain de son entrée dans la ville, Guibert fut installé dans le palais de Latran, sur le siége de saint Pierre ; et le dimanche suivant, 24 mars, il fut sacré par les deux évêques de Modène et d'Arezzo, dans l'église de Saint-Pierre, au milieu d'une grande réunion de prélats. Les évêques d'Ostie, d'Albano et de Porto remplissaient ordinairement cette fonction (1).

Henri devait être content (2) de se trouver en possession d'une ville d'où étaient parties tant de sentences funestes à son repos. Il pensait sans doute aux heures de Canosse, et méditait une éclatante vengeance. Cependant il y avait encore en Italie un homme qu'il redoutait, c'était Robert. Henri eut donc soin de mettre la ville en état de défense, et principalement le mont Aventin, où il plaça une forte garnison (3). Il fit bloquer en même temps les forts qui étaient encore au pouvoir

(1) D'autres, tels que le card. Aragon., nomment trois évêques, ceux de Modène, de Bologne et de Cervia. Au lieu du dernier, quelques-uns citent celui de Crémone. *Voy.*, du reste, *Chron. Hirsaug.*, et Abb. Ursperg., 172. D'après le dernier, les Romains demandèrent au roi de leur donner Guibert pour pape, « quia Hildebrandus ab ipsis abdicatus aufugerat. »

(2) Sa lettre à l'évêque de Verdun en est une preuve ; il y dit : « Incredibile tibi videatur, quod tamen re ipsa comprobatum, Romæ præteritis diebus evenit quod id denis hominibus, ut ita loquar, Deo auxiliante, confectum a nobis est, quod denis omnino millibus effectum majores non præstitissent. »

(3) Sigon., *de Regno Ital.*, ann. 1083.

du pape, et parmi lesquels se trouvait le pont du Tibre (1).

Le saint jour de Pâques (2), Henri fit, avec la reine Berthe, son entrée solennelle dans l'église de Saint-Pierre (3). Le parti de Grégoire profita de la foule pour troubler la fête, et quarante hommes de la suite de Henri furent tués ou blessés. Clément se rendit ensuite au Vatican avec le roi, et lui mit la couronne impériale sur la tête, au milieu des acclamations du peuple (4). L'empereur fut déclaré ensuite patrice des Romains (5).

Le Capitole était encore au pouvoir des troupes de Grégoire ; Henri le fit attaquer, le prit, et y plaça garnison. Un parent du pontife, nommé Rusticus, s'était enfermé, avec un petit nombre de soldats résolus, dans Septifolium, château fort et très-élevé. L'empereur en fit faire le siége : quand les assiégés virent approcher les machines de guerre, ils se rendirent à discrétion (6).

(1) Bertold. Const., ann. 1084. Sigon., *ibid*. Platina, *Vita Greg*. Il faut surtout consulter la lettre de Henri à l'évêque de Verdun, « qui validus in amicitia Cæsaris, pene summam in Germania, rege absente, tenebat. »

(2) 31 mars 1084.

(3) Dans la lettre déjà citée, Henri ne parle pas de la reine ; mais il dit que son couronnement avait eu lieu, « fausta acclamatione Romanorum et ingenti cum totius populi applausu. » Au contraire, d'après cette lettre, il semblerait que Berthe fût alors en Allemagne ; mais l'Annaliste saxon la nomme expressément. Il en est de même de la *Chronique Stedernburg*, ann. 1084, et de Marian. Scot., eod. ann.

(4) Bertold. Const. ne montre nulle part ses dispositions défavorables à Henri plus vivement qu'ici. *Voy*. aussi *Chron. Hirsaug*.

(5) Sigebert Gemb., ann. 1084.

(6) Sigon. D'autres l'appellent *Septizonium*. *Voy*. Dufresne, *Gloss. man*.

Enfin l'attaque du château Saint-Ange fut poussée avec vigueur, pendant que Henri disposait la ville comme s'il voulait y fixer sa résidence, et qu'il faisait abattre les maisons corses (1).

Cependant Robert s'occupait activement de l'organisation d'une armée pour marcher sur Rome; car, immédiatement après la prise de la ville, le pape l'avait informé de sa détresse, en le pressant de venir à son secours. Robert, qui se trouvait alors dans la Pouille, donna aussitôt l'ordre du départ à une armée de trente mille hommes d'infanterie, avec six mille de cavalerie. Grégoire reçut avec joie cette nouvelle par un messager secret que lui avait fait parvenir Didier, abbé du Mont-Cassin (2). Il n'en fut pas de même pour Henri; il fut effrayé de la marche de Robert, dont le même abbé l'avait instruit. Son ouvrage était inachevé : voir triompher le pape, qu'il voulait voir à ses pieds; être obligé de fuir ignominieusement devant des forces supérieures, cela lui paraissait dur : mais il était incapable de résister à Robert, il ne pouvait y songer. Henri se présenta donc devant la foule, dont la plus grande partie lui était dévouée et l'aidait même à assiéger le pape, pour lui recommander l'honneur de l'État et du nom impérial, et pour lui déclarer qu'il se trouvait obligé de partir pour la Lombardie; mais qu'il reviendrait bientôt, et qu'alors il les récompenserait chacun selon

(1) Romam ut propriam domum habere cœpit.

(2) Sigon. Pandulph. Pisan. Petri Diaconi, *Chron.*, l. III.

son mérite (1). Clément quitta la ville avec lui, et ils se rendirent à Civita-Castellana, et de là à Sienne.

Le jour même où Henri était dans cette dernière ville, Robert arriva devant les murs de Rome à la tête de son armée. Grégoire le vit approcher avec joie; les Romains furent saisis d'épouvante, car ils avaient épousé le parti de Henri, et déclaré Grégoire déposé. Ils se voyaient, après le départ de Henri, à la discrétion d'un vainqueur courroucé; ajoutons-y que la marche de Robert avait répandu la terreur dans la ville. On ferma donc les portes à l'ennemi, et l'on se prépara à la défense. Robert campa devant la porte Latine; il envoya demander aux Romains l'entrée de la ville, mais en vain. Bientôt les partisans de Grégoire et ceux de l'empereur furent aux prises; on parvint à ouvrir la porte Flamine à Robert (2) et à ses guerriers irrités. La multitude se porta à sa rencontre pour s'opposer à son passage; des scènes effroyables en furent la suite (3). Comme Robert était entré dans Rome vers la nuit, la ville entière devint la proie du fer et du feu (4). Dans l'armée du Normand se trouvait un nombre considérable de Sarrasins, dont la fureur n'avait pas de bornes. Des femmes et des religieuses furent sacrifiées à leurs brutales pas-

(1) Pandulph. Pisan. Muratori, *Hist. d'Italie.*, VI, p. 451.

(2) Sigon. Il paraîtrait que le feu fut mis à l'instigation du consul romain Censius, et que Robert aurait profité de ce moment pour entrer dans la ville. *Leo Ostiens.*, III, 52.

(3) Gaufr. Malaterra, *Hist. Sic.*, III, 37.

(4) Bertold. dit : « Totam urbem Gregorio papæ rebellem, penitus exspoliavit, et majorem ejus partem igni consumpsit. »

sions, lorsqu'ils avaient égorgé leurs pères ou leurs époux. Une mort prompte était regardée comme un bienfait. On vit ces barbares couper les doigts à de jeunes et intéressantes vierges, pour s'emparer plus promptement de leurs bagues. Bientôt le feu se manifesta sur trois points principaux de la cité, et en peu d'heures les palais les plus somptueux n'offrirent plus qu'un monceau de cendres (1). Le pape eut bien de la peine à sauver, par ses gardes, de l'incendie et du pillage une partie des églises (2). Celles de Saint-Sylvestre et de Saint-Laurent, ainsi que les basiliques situées dans le quartier de Latran, jusqu'au Colysée, devinrent la proie des flammes, sans qu'on pût rien sauver de ce qu'elles renfermaient (3). Robert délivra le château Saint-Ange, et ramena le pape au palais de Latran. Les retranchements que Henri avait construits autour du château Saint-Ange furent comblés. Le conquérant paraissait comme un lion, comme un glorieux triomphateur, dans la capitale du monde chrétien (4). Il exerça pendant trois jours entiers un pouvoir discrétionnaire, et réduisit en esclavage un grand nombre de Romains qui avaient trahi le pape. Mais l'indignation fit prendre une seconde fois les armes au peuple; le sang coula de nouveau; Robert sortit enfin de la ville avec ses troupes indisciplinées.

Grégoire convoqua un synode, mais il fut peu nom-

(1) Landulph., *Hist. Mediol.*, IV, 3.
(2) *Leo Ostiens.*, III, 52.
(3) Pandulph. Pisan. Gaufred. Malaterra.
(4) Cardin. Aragon. : « Fortissimus leo, gloriosus triumphator. »

breux (1). Néanmoins il renouvela l'anathème contre Henri, contre Guibert et tout son parti, et chargea ses légats de faire connaître la sentence dans toute l'Allemagne, et de proclamer la supériorité de la puissance spirituelle sur le pouvoir séculier (2).

Le pape avait appris à mépriser les Romains ; il prit le parti d'abandonner cette ville vénale (3), ainsi que l'appelle encore un écrivain contemporain (4). D'ailleurs, comme il avait appelé les Normands, les habitants de Rome lui attribuaient tout le mal qu'ils avaient souffert, et étaient irrités contre lui. Accompagné de Robert, il se rendit au Mont-Cassin, près de son ami Didier (5), et de là à Salerne, place fortifiée.

L'empereur se hâtait de traverser la haute Italie, pour se rendre au plus tôt en Allemagne. Son parti avait grossi d'une manière extraordinaire (6) ; celui du

(1) Sigon. dit qu'il n'avait pas été tenu, « propter infrequentiam episcoporum. » Bertold. : « Dominus autem papa, collecta synodo, iterum sententiam anathematis in Guibertum hæresiarcham, et Henricum, et omnes eorum fautores, promulgavit : quod et in festo sancti Joannis Baptistæ præterito jam dudum Romæ fecit, cum Henricus adhuc ibi moraretur. Hanc sententiam legati sedis apostolicæ, videlicet Petrus, Albanensis episcopus, in Francia ; Otho, Ostiensis episcopus, in terra Teutonicorum, usque quoque divulgaverunt. » Labb., t. x, p. 402. C'est le dixième du pontificat de Grégoire.

(2) Bertold. Const., ann. 1084.

(3) Depuis Jugurtha.

(4) Malaterra, III, 38. Celui-ci dit encore que Robert avait laissé le pape au palais Latran avec ses cardinaux et ses évêques ; mais presque toutes les autres autorités contredisent cette assertion.

(5) *Chron. Cass.*, III, 53.

(6) Domnizo dit :

> Lepra Guibertina succreverat horrida : nigra
> Hac lepra mundus fere non locus extitit ullus.

pape était opprimé et persécuté presque partout. Le soutien de ce dernier était la comtesse Mathilde (1) : aussi toutes les hostilités de la haute Italie étaient-elles dirigées contre elle. Quiconque était pour Mathilde était aussi pour Grégoire. Toujours en armes, elle veillait avec un soin merveilleux à la défense de ses places de la Lombardie et de la Toscane, qui étaient exposées à la fureur des troupes impériales. Quoiqu'elle eût déjà envoyé à Rome, avant l'arrivée de Henri, un corps nombreux de troupes, cette héroïne du moyen âge ne résista pas moins avec un courage et une audace que l'antique Rome n'eût pas désavoués. Il semblait que son inébranlable attachement à Grégoire lui avait donné quelque chose de son caractère et de sa grandeur d'âme. Ses forces se trouvaient divisées, et par conséquent affaiblies. Une révolte dans la Ligurie l'avait forcée d'y envoyer des troupes ; mais celles qui lui restaient, elle sut les diriger avec une habileté qu'on aurait cherchée en vain dans des généraux renommés. C'est ce que prouve le récit qui va suivre (2).

Henri avait sommé les évêques et les margraves de l'Italie supérieure de rassembler au plus vite une armée, sous prétexte de retourner à Rome (3), mais dans le but réel de tirer de Mathilde une éclatante vengeance (4). La comtesse ne fut point dupe de ses ruses.

(1) Domnizo.

(2) Domnizo. Fiorentini. Bertold. Const., et *Auctor Vitæ sancti Anselmi*, in Murat., Act SS., t. IX, p. 479.

(3) Muratori, *Hist. d'Italie*, VI, p. 453.

(4) Fiorentini.

Elle réunit les troupes dispersées dans les cantonnements, et résolut d'affronter la tempête, quoique avec des forces bien inférieures, parce que, dans une telle cause, elle comptait sur le secours de Dieu (1). Le pieux Anselme donna sa bénédiction à la petite armée courageuse, et dès lors la comtesse se crut forte et invincible. Les Impériaux étaient commandés par le margrave Obert. Dans leurs rangs on comptait une foule de seigneurs, ainsi que les évêques Eberard de Parme et Gandolphe de Reggio. Leur nombre était tellement considérable, qu'on croyait pouvoir renverser tous les obstacles. Dans les premiers jours de juillet, les troupes de Henri entrèrent dans le territoire de Modène ; mais la forteresse de Sorbara les arrêta par une résistance opiniâtre. La garnison resta inébranlable, et les Impériaux furent obligés de dresser un camp. La comtesse apprit que les avant-postes étaient gardés avec négligence : elle rassembla donc à la hâte l'élite de ses guerriers et s'approcha du camp ennemi, avec le projet de livrer bataille, ou bien de faire entrer des renforts dans la place. La nuit était sombre, et ses soldats se trouvaient déjà près de l'ennemi. Mathilde, placée au centre, donna l'ordre d'attaquer. Au cri de *Saint Pierre!* ses soldats se précipitèrent sur le camp des assiégeants, ensevelis dans un profond sommeil. Le carnage devint affreux, et plus d'un brave passa du sommeil au trépas.

(1) « Con tanta speranza di superarli, quanta le suggeriva la viva fede degli ajuti divini. »

Obert, n'ayant plus de troupes autour de lui, se battit corps à corps avec l'ennemi, et fut grièvement blessé (1); six autres chefs et environ cent nobles lombards, d'une haute distinction, furent faits prisonniers. Cinq cents chevaux et une grande quantité d'armes, et le camp tout entier, tombèrent au pouvoir de l'audacieuse comtesse. Eberard de Parme fut saisi et dépouillé; Gandolphe de Reggio, presque nu, resta caché, pendant trois jours, derrière des broussailles. En peu d'heures, on ne voyait de l'ennemi que les cadavres et les bagages (2). Mathilde n'eut que trois hommes de tués et un petit nombre de blessés. Ce coup hardi, couronné de succès, releva le courage du parti pontifical. La gloire, la prudence, l'esprit ferme et viril de Mathilde, faisaient l'admiration même de ses ennemis. Mais sa joie fut troublée, pendant quelque temps, par la mort du pieux Anselme : c'était un des hommes les plus religieux et les plus honorables de son temps; il était fidèle et inébranlable dans la foi, et heureux dans la piété; assidu à la prière, plein de respect et d'attachement pour le siége de Rome. Anselme avait été élevé sous le régime sévère de l'ancienne discipline; de bonne heure il s'était rendu habile dans la dialectique et dans la grammaire, et s'était exercé dans toutes les connaissances de son temps; de telle sorte que le pape Alexandre l'éleva à la dignité d'évêque, et l'envoya près de Henri en qualité de légat.

(1) Suivant les uns, il prit la fuite; suivant d'autres, il fut tué.
(2) Mortuorum non est inventus numerus. *Vita Anselmi.*

Il laissa l'exemple d'une vertu éprouvée, et d'un zèle ardent pour les choses de Dieu. Jamais la vérité ne faiblit dans sa bouche, jamais il ne négligea la prière et le jeûne : aussi Grégoire eut-il pour lui la plus haute vénération. Anselme fut occupé, pendant toute sa vie, à former et à éclairer son troupeau ; il se démit même de son évêché, et redevint moine (1). Mais Grégoire le rétablit sur son siége. Il supporta avec une résignation admirable les malheurs de sa vie, la perte de sa charge, les menaces et les insultes de ses ennemis. Rarement il usait de mets recherchés ou de vin ; et s'il se trouvait à une table étrangère, il prétextait volontiers une indisposition ou l'accomplissement d'un vœu, pour s'en priver (2). Il dormait rarement dans un lit ; souvent il lisait ou écrivait toute la nuit ; et quand il rencontrait un livre nouveau, il le lisait avec une extrême avidité. Il avait pris Grégoire pour modèle, et était devenu son bras droit dans les affaires ecclésiastiques de la Lombardie (3). Aussi Grégoire, vers la fin de sa vie, lui donna-t-il, avec le titre de légat, un pouvoir illimité sur toutes les Églises de la province, Et, en effet, tous ceux qui étaient opprimés et persécutés trouvaient dans la personne d'Anselme un père et un protecteur. Il rendit d'immenses services à la cause de Grégoire (*).

(1) Comme il avait reçu l'investiture du roi, « in Gregorii manum, quidquid a rege acceperat, reddit ac refutat. »
(2) Honeste finxit.
(3) *Auctor Vitæ S. Anselmi*, § 26.

(*) Si nous n'étions pas simple traducteur, nous citerions un grand nombre d'exemples

Quand l'empereur vit que ses affaires prenaient une mauvaise tournure en Italie, et que celles de l'Allemagne exigeaient de plus en plus sa présence (1), il reprit le chemin du royaume teutonique, en passant par Vérone. Cependant son absence n'avait pas beaucoup changé la face de son royaume. La mort avait enlevé Sigefroi, archevêque de Mayence, qui pendant longtemps avait joué un rôle si important, et qui avait exercé une si grande influence sur ses contemporains. A sa place siégeait Wecilon, de l'Église de Halberstadt; et, depuis longtemps frappé de l'excommunication, il était partisan de Henri, qui l'avait élevé à cette dignité (1). Dans la Saxe, le pouvoir et l'influence d'Otton de Nordheim avaient passé à ses fils, et surtout au margrave Ecbert, qui lui avait succédé. Le margrave Ecbert II s'était joint à lui. Cet Ecbert, fils d'Ecbert I[er], était seigneur de la Misnie (3), et avait en outre plusieurs domaines dans la Frise. Sa proche parenté avec Henri aurait dû l'attacher à ce prince (4), si elle ne lui avait pas donné l'espoir de placer la couronne sur sa tête (5).

de ce genre, que la Providence avait ménagés pour l'édification des fidèles, dans ces temps de corruption presque générale. (*Note du trad.*)

(1) Ainsi que l'évêque Thierry de Verdun le lui avait annoncé. *Annal. Trevir.*, p. 563.

(2) Bertold. Const., ann. 1084, Dodechin, Append., in Marian. Scot., ann. 1084. Il mourut en Thuringe, et son tombeau est à Hasungen.

(3) Sur les doutes qu'on pourrait élever à cet égard, *voy.* Bitter, *Histoire de la Misnie*, p. 196.

(4) *Diploma Henrici IV*, dans Wilh. Heda, *Histor. ep. Ultraject. Auctor Apolog. Henri IV.* Plusieurs diplômes de ce genre se trouvent dans Bitter.

(5) Heda, p. 139.

Pendant longtemps il s'était tenu en repos; mais l'élection de Hermann vint le tirer de son apathie, et dès lors il prit une grande part dans la lutte contre Henri (1), parce que celui-ci n'avait pas voulu lui rendre les biens dont il l'avait dépouillé.

Un autre personnage important de cette époque était Burchard, évêque de Halberstadt. Le roi Hermann était livré à ces trois hommes; et comme ils avaient le plus contribué à son élection, il était obligé de gouverner d'après leurs caprices. Les évêques, qui connaissaient cette dépendance, en profitèrent merveilleusement pour enrichir leurs églises; et Burchard, entre autres, obtint de lui trois grands domaines (2). Par cette influence, Hermann perdit toute considération aux yeux de ses amis, comme à ceux de ses ennemis (3); et Henri n'avait point à craindre un tel rival.

L'empereur revint en Allemagne avec joie, et avec une brillante perspective pour l'avenir. Malgré ses désastres, il avait réussi à faire sortir de Rome un pape qu'il détestait. Otton, son mortel ennemi, et Sigefroi n'étaient plus; les Saxons étaient fatigués d'une longue guerre; un grand nombre d'évêques lui étaient restés fidèles, et presque toutes les villes étaient dévouées à ses intérêts. Il lui semblait qu'il n'avait plus qu'à soumettre ses ennemis de la Souabe et de la Bavière. Il

(1) « Solo superbiæ spiritu elatus, » dit Henri lui-même de lui.

(2) *Voy.* Leukfeld's *Histor. Beschreib. des Bisth.*, Halberstadt 313.

(3) On lui donnait familièrement le sobriquet de *roi d'Ail*, parce qu'il s'en cultivait beaucoup à Eisleben, où il habitait d'ordinaire, et peut-être parce qu'il en mangeait beaucoup.

marcha donc à la tête de son armée contre Augsbourg; le duc Frédéric vint le rejoindre. Les deux armées restèrent longtemps en présence (1), jusqu'à ce qu'enfin Frédéric se rendit maître des retranchements et s'empara de la ville. Henri se retira ensuite à Ratisbonne. Le théâtre principal de la guerre était dans la Bavière et dans la Franconie, surtout du côté de Wurzbourg, dont Frédéric faisait le siége. La lutte devint plus acharnée que jamais, et coûta beaucoup de sang (2).

Ce fut au milieu de ces sanglants débats que commença l'année 1085, la dernière de notre histoire.

L'année précédente, Otton, évêque d'Ostie, avait été envoyé en Allemagne comme légat du pape. Sur le siége épiscopal, si longtemps désert, de Constance, il plaça Gebhard, fils du duc Berthold de Zahringen, et ordonna en même temps prêtre Berthold, le laborieux chroniqueur, en lui permettant d'admettre à la pénitence et à la communion ecclésiastique les pécheurs repentants (3). Otton se rendit ensuite dans la Saxe; et, aux fêtes de Noël, il tint à Goslar une assemblée à laquelle assistèrent le roi Hermann, Burchard de Halberstadt, et la plupart des seigneurs saxons (4). On y décida qu'une conférence aurait lieu avec la partie adverse, pour terminer à l'amiable la lutte des prétendants; la conférence eut lieu à Berka sur la Werra,

(1) Pendant près de quinze jours.

(2) *Voy.* Pfister, *Hist. de Souabe*, t. II, p. 152-153, ou Bertold. Const., ann. 1084.

(3) Bertold. Const., ann. 1084. C'est ainsi qu'il le raconte lui-même.

(4) Bertold. Const., ann. 1085. Suivant lui, tout se passa à Goslar.

entre Eisnach et Hirschfeld (1). Le 30 janvier, on y vit arriver un grand nombre d'archevêques, d'évêques et de seigneurs, tant de la part de l'empereur que de celle des Saxons. On avait choisi des deux côtés, comme orateurs, les hommes les plus sages, les plus éloquents et les plus propres à défendre leur cause. Conrad, évêque d'Utrecht, et Wecilon de Mayence étaient pour l'empereur (2); Gebhard, archevêque de Salzbourg, un des hommes les plus savants dans la doctrine des Pères et des conciles (3), pour les Saxons et le pape.

Conrad d'Utrecht se leva d'abord, et parla avec beaucoup de chaleur sur le but de cette assemblée, sur les prétentions illégitimes du pape, et sur les fausses interprétations qu'il donnait à l'Écriture. Il loua les dispositions pacifiques de Henri envers l'Église, ses belles qualités, son esprit entreprenant, sa bravoure, ses intentions droites et justes; puis il s'écria : « Nous venons « ici pour prouver que notre roi Henri n'est point con« damné d'après les saints canons. » Il remit en même temps à l'archevêque Wecilon le pontifical, et lui fit lire le canon suivant : « Il n'est point permis de citer en jus« tice, d'accuser ni de condamner un homme dépouillé « de ses biens, et privé de sa dignité par la force ou « par la menace. Il faut d'abord lui restituer tous ses

(1) *Abbas Ursperg.*, p. 173. D'autres indiquent des lieux différents. Waltram, *Auctor Apol. Henri IV*, et Aventin nomment Gerstungen. *Chronogr. saxon* prétend que ce fut Pertestad.

(2) *Abb. Ursperg*, p. 173, et Aventin.

(3) « Ætate, eloquentia, scientia egregie præter cæteros Hildebrandinos venerabilis. » Aventin.

« biens, lui rendre tous ses droits et tous ses avantages, « en sorte qu'il puisse jouir de nouveau en paix des « honneurs de son rang. » Ainsi, si vous n'avez pas fait attention à ce que Dieu a décidé pour l'honneur du roi, vous devez au moins le laisser jouir du droit que les lois de l'Église lui assurent, et qui est accordé au moindre membre de l'Église (1).

Gebhard de Salzbourg parla à son tour (2) : « Henri, « dit-il, a été déposé avec raison et avec justice, parce « que l'anathème de l'Église pesait sur lui ; anathème « que le pape avait prononcé dans un synode romain, et « qu'il avait publié par ses lettres. On ne peut et on ne « doit récuser une décision du pontife ; c'est une chose « à traiter avec lui en personne. »

Il s'éleva alors une contestation fort vive sans qu'il fût possible de s'entendre, et l'on se sépara de part et d'autre sans autre résultat que de s'être aigri encore davantage. L'irritation fut telle, que le comte Thierry fut tué par le parti saxon, et que l'évêque de Hildesheim, Udon, et le comte Conrad, son frère, qui tous deux avaient passé au parti de l'empereur, échappèrent avec peine au même sort (3). Les Saxons n'étaient pas même d'accord entre eux, parce que plusieurs princes s'étaient

(1) On trouve dans Aventin un discours ; on ne sait si c'est celui que prononça Conrad. Bertold. Const., ann. 1085, fait aussi mention du canon cité. *Voy.* surtout Waltram, *Apol.*, II, 19.

(2) Suivant Aventin, qui était partisan de l'empereur : « Omnino obmutuit ne hiscere quidem potuit. » Bertold et l'abbé d'Ursperg, p. 172, racontent la chose tout autrement.

(3) Bertold. Const.

opposés très-opiniâtrément à toute démarche de réconciliation.

L'empereur comptait, parmi ses ennemis les plus acharnés, les évêques de Magdebourg, de Salzbourg, de Halberstadt, de Wurzbourg, de Worms, de Mersebourg, de Ceitz, de Misnie, de Verdun, de Minden, et quelques autres. Ces prélats, réunis aux seigneurs Ecbert de Thuringe, au comte Henri de Nordheim, à son frère Conrad, et à divers seigneurs de la Souabe et des provinces rhénanes, s'assemblèrent vers Pâques (1) à Quedlimbourg, où ils convoquèrent une nouvelle diète, sous la présidence du légat Otton. Les partisans de Henri se réunirent en même temps à Mayence; car on avait entendu parler des importantes délibérations qui avaient lieu à Quedlimbourg. Otton ouvrit la diète avec la plénitude des pouvoirs apostoliques (2). La réunion fut très-nombreuse; car tous les adhérents du pape y parurent en personne, ou y envoyèrent des députés. Le roi Hermann s'y trouva également.

Quand on fut réuni, l'évêque d'Ostie se leva; et, s'adressant à l'auguste assemblée avec une éloquence pénétrante, il parla d'une manière digne et convenable de la primauté du siége de Rome, s'appuyant constamment sur les décisions des Pères de l'Église, et mit en principe « que personne n'a le droit de réviser les jugements du « souverain pontife et de juger après lui (3). » Toute

(1) Le 22 avril.

(2) Bertold. Const., ann. 1085. *Annal. Trevir.*, p. 564.

(3) Nulli unquam liceat ejus judicium retractare, et de ejus judicio judicare.

l'assemblée applaudit à ses assertions, et les confirma par son autorité. Le trait s'adressa directement aux partisans de Henri qui se trouvaient présents. Un clerc audacieux de Bamberg, nommé Cunibert, se leva au milieu du synode, et soutint « que les évêques de Rome « s'étaient eux-mêmes attribué cette primauté, qui n'a « jamais été reconnue comme un droit inhérent à leur « dignité. Il est faux, disait-il, que personne ne peut « examiner juridiquement leur sentence, et qu'ils ne « sont eux-mêmes soumis au jugement de personne. » Mais tout le concile se leva contre cette assertion audacieuse, et imposa silence au clerc. Il fut même repris par un laïque, qui cita ces paroles de l'Evangile : *Le disciple n'est pas au-dessus du maître*.

On traita ensuite la question du mariage du roi Hermann avec Adélaïde, fille d'Otton Ier, comte d'Orlamond. Le légat avait entendu parler d'une affinité entre les deux époux, et il menaça Hermann de l'anathème, s'il ne renonçait immédiatement à cette union. Mais le synode déclara que la décision devait être ajournée, parce qu'il ne s'était présenté aucun accusateur légal (1).

Le légat fit les mêmes menaces aux princes saxons, s'ils refusaient de restituer les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés pendant la guerre. On eut de la peine à faire prendre au légat des mesures plus modérées.

Toutes les nominations d'évêques faites par Henri,

(1) Cependant, comme dit Berthold, « rex in media synodo surrexit, seque de hac re judicium sanctæ synodi per omnia observaturum professus est. » *Auctor Apol. Henr.*

celles de Wecilon, archevêque de Mayence, de Sigefroi, évêque d'Augsbourg, de Norbert de Coire, en général toutes les ordinations et toutes les dispositions administratives des évêques excommuniés, furent déclarées nulles; en outre, l'anathème fut prononcé contre Wecilon, et contre tous ceux qui, à Berka, avaient approuvé des dispositions contraires.

A la fin du concile, on prononça l'anathème, avec les cierges allumés, contre l'antipape Guibert, contre Hugues le Blanc, Jean de Porto, et Pierre, chancelier de l'Église romaine; contre Liemar, archevêque de Brême, Udon, évêque de Hildesheim, Otton de Constance, Burchard de Bâle, Husmann de Spire, Norbert de Coire, Sigefroi d'Augsbourg et Wecilon de Mayence.

Tous les prélats que nous venons de mentionner se trouvaient à la même époque à Mayence, où ils anathématisaient à leur tour les fidèles partisans de Grégoire; car Guibert y avait envoyé des légats. Tous les assistants de ce conciliabule prononcèrent une seconde fois la déposition de Grégoire et l'élection de Guibert, et pas un ne refusa sa signature (1).

Souvent il arrive que les bouleversements de la nature paraissent en rapport avec les mouvements des hommes, comme si les grands événements humains devaient coïncider avec les grandes révolutions physiques (2). Au

(1) Bertold. Const. Dodechin. *Append*. Aventin fait le dénombrement de tous les évêques qui se trouvèrent à Mayence.

(2) Un de ces rapports est, par exemple, une coïncidence de l'hiver de 1812 en Russie avec les plans de Napoléon.

printemps de cette année, l'Italie entière, la partie supérieure surtout, fut désolée par une horrible famine (1), d'où il résulta une contagion funeste (2) dont les habitants des campagnes furent plus particulièrement infectés; de telle sorte que la plus grande partie du sol demeura sans culture. A ces fléaux vint encore se joindre le débordement du Pô, dont les eaux furieuses emportaient à la fois les bourgs et les hameaux, et ravageaient tout le pays (3).

Pendant ce temps, Grégoire, livré à la contemplation des choses divines, puisait sa consolation dans les livres saints et dans l'histoire ecclésiastique. Déjà, au mois de janvier, il avait ressenti une grande faiblesse; car les tribulations avaient beaucoup influé sur sa santé. Cet épuisement se prolongea jusqu'au mois de mai, époque où il lui devint impossible de quitter le lit. Il appela alors auprès de lui les cardinaux et les évêques qui lui étaient restés fidèles. Ils vinrent tous se ranger autour de son lit, adressant au Ciel de ferventes prières, et le bénissant à la fois pour ses constants efforts et les leçons qu'il avait données au monde. Grégoire leur dit : « Mes frères « bien-aimés, je compte mes travaux pour peu de chose; « ce qui me donne de la confiance, c'est que j'ai toujours « aimé la justice et haï l'iniquité (4). » Et comme les as-

(1) Ut homines non tantum immunda quæque, sed etiam humanam carnem manducarent. *Bertold.*

(2) Ut nec tertia pars hominum remaneret.

(3) Bertold. Const., ann. 1085. Pandulph. Pisan.

(4) Paul Bernr., c 108. C'est pour cela que Bertold dit qu'il resta jusqu'à la mort, « in defensione justitiæ firmissimus. »

sistants gémissaient sur leur triste situation après sa mort, le saint-père leva les yeux au ciel, étendit ses bras, et dit : « Je monterai là, et je vous recomman- « derai avec instance à ce Dieu souverainement bon. »

Comme on lui avait demandé son avis sur le choix d'un successeur dans des circonstances aussi critiques, il désigna trois hommes comme dignes du souverain pontificat : Didier, cardinal, et abbé du Mont-Cassin; Otton, évêque d'Ostie; et Hugues de Lyon (1). Sur la demande qu'on lui faisait s'il voulait user de quelque indulgence envers ceux qu'il avait excommuniés, il répondit, trois jours avant sa mort : « A l'exception du prétendu roi « Henri, de Guibert, qui a usurpé le siége de Rome, et « de tous ceux qui par leurs conseils ou par leurs se- « cours les soutiennent dans leur impiété et leurs crimes, « je donne l'absolution et ma bénédiction à tous ceux « qui croient, sans hésiter, que j'ai spécialement ce pou- « voir, comme vicaire des apôtres saint Pierre et saint « Paul (2). »

(1) Paul Bernr., c. 109. Tous ces hommes brûlaient d'un zèle ardent pour l'Église. Didier en avait donné des preuves dans ses rapports avec Henri; Otton s'était montré digne de ceindre la tiare à Quedlimbourg, et il le prouva plus tard, sous le nom d'Urbain II; enfin, Hugues, comme légat en France, avait prouvé son dévouement au siége de saint Pierre. (Sigon., *de Regno Italiæ*.) De ces trois hommes, deux devinrent papes, Victor III et Urbain II.

(2) « Quicumque me hanc habere specialem potestatem in vice apostolorum Petri et Pauli credunt indubitanter. » Sigebert de Gembl., ann. 1085, rapporte tout le contraire. « Dominus apost. Hildebrandus, dit-il, in extremis positus, ad se vocavit unum de duodecim cardinalibus, quem multum diligebat præ cæteris, et confessus est Deo et sancto Petro et toti Ecclesiæ, se valde peccasse in pastorali cura, quæ ei ad regendum commissa erat, et sua-

Après avoir entretenu les évêques de différents sujets édifiants, il ajouta : « Au nom du Dieu tout-puissant, et « en vertu de l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, « je vous défends de reconnaître personne pour pape « légitime, s'il n'a pas été élu et ordonné d'après les « saints canons et l'autorité des apôtres (1). »

Cependant le moment de sa mort approchait; sa faiblesse, toujours croissante, lui fit pressentir sa fin; il prononça encore ces paroles, qui furent ses dernières : « J'ai aimé la justice et j'ai haï l'iniquité; c'est pourquoi « je meurs dans l'exil (2). »

A ces mots, un vénérable évêque lui dit : « Seigneur, « vous ne pouvez mourir en exil, car la volonté de Dieu « vous a donné les peuples en héritage, et les limites « de la terre pour termes de juridiction. » Mais Grégoire n'entendit plus ces mots, car il avait déjà expiré. Il mourut le 25 mai, après avoir gouverné l'Église pen-

dente diabolo, contra humanum genus odium et iram concitasse. Postea vero sententiam, quæ in orbe terrarum effusa est, pro augmento christianitatis cœpisse dicebat. Tunc demum misit prædictum confessorem ad imperatorem et ad totam Ecclesiam, ut optaret illi indulgentiam, quia finem vitæ suæ aspiciebat, et tam cito induebat se angelica veste, et dimisit ac dissolvit vincula omnium bannorum suorum imperatori, et omni populo christiano, vivis et defunctis, clericis et laicis, et jussit suos abire de domo Deoderici, et amicos imperatoris ascendere. » Un pareil passage n'a pas besoin d'être réfuté.

(1) Paul Bernr., c. 112 : « Ut neminem habeatis Romanum pontificem, nisi canonice electum, et sanctorum Patrum auctoritate electum et ordinatum. »

(2) Paul Bernr., c. 110. Otton Frising., *Chron.*, lib. VI, c. 36 : « Dilexi « justitiam et odii iniquitatem; propterea morior in exilio. »

dant douze ans un mois et trois jours. Son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Matthieu, à Salerne, église que lui-même avait consacrée peu de temps auparavant.

CONCLUSION (1).

Voilà Grégoire tel qu'il nous est dépeint par ses actes. Déjà pendant sa vie mortelle on lui attribuait un grand nombre de miracles. On se plaisait, au moyen âge, à voir dans un si beau génie, dans un homme si pieux et si saint, quelque chose de surnaturel, de plus élevé que cette terre périssable, en un mot quelque chose de divin. Ces miracles sont devenus, pour certains historiens, un objet de mépris, et quelquefois un sujet d'amères railleries : cependant ils renferment une grande vérité historique ; ils déposent en faveur de l'homme auquel on les attribue ; ils sont un témoignage irréfragable de sa sainteté, car on ne donne pas une puissance surnaturelle à celui qui n'a pas quelques vertus extraordinaires.

Il n'entre pas dans notre but de parler de l'authenticité et du nombre des miracles attribués à Grégoire (2) : nous nous contentons de faire observer qu'ils prouvent

(1) Nous avons cru devoir supprimer dans cette conclusion un parallèle que l'auteur établit entre Grégoire VII et Luther ; ce parallèle ne nous semblait pas digne de figurer dans un ouvrage aussi sérieux et d'une si haute importance. (*Note du trad.*)

(2) On en trouve une foule dans Paul Bernr., *Chron. Cassin.*, Lamb. Schaffn., Baron., *Annal.*, etc.

que ses amis et ses contemporains le considéraient comme un homme doué d'une puissance plus qu'humaine, comme un homme qui disposait des forces secrètes de la nature (1), qui pénétrait dans le cœur et dans la pensée de ses semblables (2), qui avait le pouvoir de guérir les maladies (3); en sorte qu'on alla même jusqu'à croire qu'une certaine vertu secrète sortait de ses vêtements (4), et qu'il s'opérait des miracles sur son tombeau (5).

Nous étendre davantage sur le caractère de Grégoire, cela nous semble superflu : sa conduite, ses actes, ses lettres, ses expressions sont là; ils dépeignent son âme, et nous montrent le principe et le but de chacune de ses pensées. Prendre sa défense, ce serait inutile ; nous connaissons sa vie. Cependant nous devons combattre une manière de le juger qui est à la fois peu consciencieuse et peu historique.

Rarement il s'est rencontré un homme qui ait été plus diversement jugé, qui ait reçu plus de blâme d'un côté, et plus d'éloge de l'autre. Les uns voyaient en lui « un homme effronté, méchant, plein de ruses, un

(1) En conjurant le feu.

(2) En devinant ce qu'un paysan pensait de lui. Paul Bernr., c. 124 ou c. 18 et 19.

(3) Paul Bernr., c. 35.

(4) Baron., *Annal.*, ann. 1085.

(5) Paul Bernr., c. 124. Ainsi des voleurs ayant tenté pendant la nuit de violer son sépulcre pour enlever les riches vêtements qui le couvraient, il s'éleva soudain un vent si violent, que toutes les lampes s'éteignirent dans l'église de Saint-Matthieu; et les voleurs, hors d'eux-mêmes, restèrent si longtemps éperdus, que le peuple et le clergé finirent par les découvrir.

« novateur téméraire qui pourtant réunissait toute la « prudence d'un homme d'État, et qui avait le courage, « l'énergie et la fermeté d'un héros. Selon eux, il est « bas et vil, tout en gardant les dehors d'une noble « fierté. C'est un prétendu saint, que ses partisans ont « adoré, et un homme sans religion, sans foi, sans « croyance, qui a été appelé par un de ses amis in- « times *saint Satan* (1). » Les autres nous exposent sa patience et sa douceur inaltérables, sa bonté prévenante, et la sainteté de sa vie (2). Les premiers admirent la grandeur de son génie, ses qualités extraordinaires, sa rare perspicacité, et sa profonde connaissance du cœur humain, et lui reprochent en même temps de la dissimulation, de la perfidie, un orgueil indomptable, une ambition démesurée, une grande audace, et de l'opiniâtreté (3). Les seconds le montrent ferme et courageux comme un héros, prudent comme un sénateur, zélé comme un prophète, sévère dans ses mœurs (4). Nous ne voulons pas entrer en discussion sur ce sujet; les faits exposés, les pensées, les actions et le but du pontife nous montrent de quel côté est la vérité, et répondent à la partialité de ses juges bien mieux que nous ne pourrions le faire.

Il est impossible de porter sur Grégoire un jugement

(1) Henke, *Histoire de l'Église chrétienne*, 2e partie, p. 72 et 87.

(2) Dissertation du comte Muzzarelli sur Grégoire VII, dans le *Magasin pour l'histoire ecclésiastique*, par Henke, 25e vol., p. 524-605 et suivantes.

(3) Schrœck, *Histoire de l'Eglise*, 2e partie, p. 524.

(4) Jean de Muller, *Voyages des papes*.

qui réunisse tous les suffrages. Sa grande idée (et il n'en avait qu'une seule) est devant nos yeux, c'est l'*indépendance de l'Église*. C'est là le point où venaient se grouper toutes ses pensées, tous ses écrits et toutes ses actions, comme autant de rayons lumineux. L'*indépendance de l'Église*, c'est là l'idée qui lui donnait cette activité prodigieuse, c'est à quoi il a sacrifié sa vie; elle était l'âme de toutes ses opérations. Le pouvoir civil cherche à être un, et à devenir un tout homogène et parfait; Grégoire travailla de même à procurer à l'Église une parfaite unité, et une supériorité sur tous les autres pouvoirs. L'Église, selon lui, devait être grande, forte et puissante; l'État devait lui être soumis, parce que l'Église est établie de Dieu, et que la royauté tire son origine des hommes, et n'a qu'un pouvoir limité et conditionnel. Arriver à ce point, le consolider, le faire dominer dans tous les siècles et dans tous les pays, tel était le but constant des efforts de Grégoire, et, selon son intime conviction, le devoir de sa charge. C'est ce qui ressort clairement de ses lettres, qui sont, après tout, les meilleures sources qu'on puisse consulter, quand on veut le juger sainement.

Mais que fallait-il faire pour l'exécution d'un tel plan? Presque tout ce que Grégoire a fait. Il devait élever l'Église au-dessus de l'État, afin d'arracher ses ministres à la suprématie temporelle, de soustraire leur élection, leur dignité, leur existence, leur conduite et leur punition à l'autorité des princes. Et qui, dans ces temps obscurs, pouvait le mieux juger du choix des évêques?

était-ce l'Église ou les princes? Quel était le principal but des rois lorsqu'ils choisissaient des évêques? cherchaient-ils des hommes propres à conduire les âmes, ou plutôt ne cherchaient-ils pas des hommes habiles à manier l'épée? et ces sortes de choix convenaient-ils à l'Église? *Grégoire voulait donc rendre l'Église indépendante, et soustraire les évêques à la suprématie civile.*

Il n'était pas seulement important, mais indispensable pour le plan de Grégoire, de faire prévaloir la croyance de la subordination de l'empereur et de toute puissance temporelle à l'Église. Tant que l'idée contraire était dans les esprits, il lui était impossible de songer au succès de sa grande pensée. Car lorsque l'empereur décidait de l'élection du pontife de Rome, lorsqu'il pouvait contrôler et détruire ses décrets, et que la volonté du pontife était subordonnée à celle de l'empereur, il n'y avait aucun espoir de réforme. C'est pourquoi Grégoire insista tant sur la soumission de l'empereur aux décrets de l'Église. Il commença par la douceur; mais quand la douceur ne lui réussit point, il usa de rigueur. Henri céda. *La liberté de l'Église exigeait donc l'anéantissement de la subordination du siége de Rome à la puissance impériale.*

Si Grégoire éleva des prétentions sur l'Espagne, sur la France, sur le Danemark, sur la Russie, sur la Dalmatie, sur la Hongrie, sur la Corse et sur la Sardaigne; s'il se crut autorisé à réclamer les deniers de saint Pierre en Angleterre, on peut avancer sans crainte qu'il n'avait en vue que l'indépendance de l'Église. D'après sa pro-

fonde conviction, la religion seule pouvait procurer au monde le salut, le bonheur, et la paix universelle; il était persuadé que la religion avait pour seul organe l'Église, qui, à ses yeux, était l'interprète des volontés du Très-Haut. Mais, pour atteindre ce but, l'Église voulait et devait avoir quelques moyens de subsistance; plus elle s'éloignait de l'État, ou brisait les liens qui jusqu'alors l'y avaient attachée, plus il devenait urgent de pourvoir d'une autre manière à son existence. L'Église, rendue à sa liberté, ne pouvait plus compter que sur elle-même, que sur ses propres droits, et non sur les bienfaits de l'État. L'Église se trouvait partout où il y avait des adorateurs du Christ. Le Christ l'avait bâtie sur le roc, sur l'apôtre Pierre; donc partout où était l'Église était le droit de Pierre, le droit du vicaire de Jésus-Christ et le pouvoir du pontife.

Quand l'ancienne Rome enchaîne à son char de triomphe les Gaules, l'Espagne, la Bretagne, la Grèce, la Macédoine et la Syrie; quand elle élève sa puissance sur les ruines de l'Afrique, l'esprit qui présidait à tant d'entreprises, et qui était constamment occupé à égorger, à détruire et à exterminer, pour atteindre un tel but, nous l'admirons, parce que nous savons que, pour être Romains dans la force du terme, il fallait faire ce qu'on a fait. Pour accroître les grandeurs de Rome, tout était louable, digne d'admiration. Quiconque veut et approuve la politique romaine doit aussi vouloir les effets de cette politique. Quel est pourtant celui dont l'âme n'est point navrée de douleur et remplie d'indi-

gnation, quand, avec un sentiment d'humanité, il contemple les fumantes ruines de Carthage, les débris de Numance, la destruction de l'opulente Corinthe? Mais nos sentiments changent quand nous considérons ce que demandaient la sécurité et l'élévation de Rome! Ainsi, en supposant que Grégoire eût eu, comme l'ancienne Rome, l'idée de dominer sur tous les peuples, oserait-on blâmer les moyens qu'il a employés, surtout quand on considère qu'ils étaient dans l'intérêt des peuples?

Grégoire était pape, il agissait comme tel; et, sous ce rapport, il est grand et admirable. Pour porter un juste jugement sur ses actes, il faut considérer son but et ses intentions, il faut examiner ce qui était nécessaire de son temps. Sans doute une généreuse indignation s'empare de l'Allemand quand il voit son empereur humilié à Canosse, ou du Français quand il entend les leçons sévères données à son roi. Mais l'historien, qui embrasse la vie des peuples sous un point de vue général, s'élève au-dessus de l'horizon étroit de l'Allemand ou du Français, et trouve fort juste ce qui a été fait, quoique les autres le blâment.

Quiconque veut jouir d'un air pur doit aussi vouloir les temps orageux, l'éclair et la foudre. Qui a jamais reproché à la flamme électrique les dégâts, les incendies, les ruines qu'elle occasionne? Dans la nature, la chaleur amasse des orages qui se déchargent ensuite avec grand fracas. Il en est de même de l'histoire de l'homme. Il se présente aux regards de l'observateur des temps où se manifestent des signes précurseurs, qui font présager aux

peuples des heures de justice où ils expient des crimes depuis longtemps accumulés. Les exemples ne manquent pas au lecteur. Mais ces hommes que la main de Dieu amène, ces hommes destinés à accomplir les desseins que veut la loi suprême, à faire ce qu'exige le cours des événements, nous les appelons grands, parce qu'ils sont les instruments dont Dieu se sert, le bras au moyen duquel le passé agit sur le présent, la voix qui fait entendre les besoins de l'époque.

Pour juger des intentions et des convictions de Grégoire, il faut examiner ses actes et ses écrits ; nous n'avons aucune autre source où il nous soit permis de puiser la vérité. Pour découvrir la source d'un ruisseau ou d'un fleuve, nous sommes obligés de nous arrêter à la montagne d'où jaillit l'eau ; il ne nous est pas permis d'aller plus loin, ni d'examiner les voies secrètes par lesquelles les eaux se rassemblent. Si les eaux sont claires, nous les appelons une source pure.

Grégoire a fait assez pour pouvoir être jugé. Il a exposé ses actions à nos regards, il ne les a point cachées. Que prouvent-elles? qu'il avait une seule idée, une seule pensée, un but unique. Si tous ses actes, que l'histoire nous a conservés, sont dirigés vers ce but important ; s'ils ont été mûrement pesés, s'ils sont sortis d'une conviction profonde, de la conscience de son devoir ; si tous sont l'expression de l'idée principale qui le dominait, nous n'avons plus le droit de jeter du blâme sur les actes accessoires qui concouraient au grand but.

Il ne nous reste donc plus qu'à examiner si le but et

la pensée unique de Grégoire méritent nos éloges ou notre censure. Grégoire a eu le sort de tous les grands hommes de l'histoire ; on lui a prêté des motifs dont il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver des preuves. On a prétendu qu'il avait cherché à établir un despotisme absolu et universel (1), qu'il était conduit par un orgueil insupportable et par une ambition démesurée, qu'il avait tout sacrifié à ces deux passions (2).

Cependant, ceux-là même qui se montrent les ennemis de Grégoire sont obligés d'avouer que l'idée dominante de ce pontife, l'indépendance de l'Église, était indispensable pour la propagation de la religion, pour la réforme de la société, et que, pour cet effet, il fallait rompre tous les liens qui jusqu'alors avaient enchaîné l'Église à l'État, au grand détriment de la religion ; l'Église devait être un ensemble, un tout, une en elle-même et par elle-même, une institution divine, dont l'influence salutaire à tous les hommes ne devait être arrêtée par aucun prince de la terre. L'Église est la société de Dieu, dont nul mortel ne peut s'attribuer les biens et les priviléges, dont nul prince ne peut sans crime usurper la juridiction. De même qu'il n'y a qu'un Dieu et qu'une foi, de même aussi il n'y a qu'une Église et qu'un chef (3). Les lettres de Grégoire sont pleines de cette idée ; il avait la conviction intime qu'il était appelé

(1) Bower, *History of the Roman Popes*, book 6, p. 560.

(2) Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes*, t. I, p. 262.

(3) Cette expression est remarquable dans la bouche d'un protestant. (*Note du trad.*)

à la réaliser; aussi y travailla-t-il de toutes ses forces.

Voudra-t-on lui reprocher d'avoir nourri cette grande pensée? attaquera-t-on l'idée elle-même, comme bizarre et exagérée? L'une et l'autre assertion serait injuste et peu sensée. Le génie du despotisme était mort avec les empires asiatiques; les remuantes républiques d'Athènes et de Rome avaient disparu; tout tendait, au temps de Grégoire, à se former en monarchie; tout se modelait dans ce sens; chacun cherchait d'abord à être quelque chose pour lui-même, afin d'être quelque chose pour le tout. Les ducs entouraient les empereurs, et les princes les ducs; puis venaient les vassaux, les arrière-vassaux et les feudataires, qui se rangeaient autour de leurs seigneurs respectifs. Enfin tout se formait en corporations monarchiques. Pourquoi donc l'Église, qui est essentiellement monarchique, n'aurait-elle pas travaillé dans le même sens? Pourquoi reprocher aux papes d'avoir eu l'esprit de leur époque, et d'avoir suivi l'impulsion générale? Et si alors il se présente un homme qui annonce clairement ce qu'il a conçu clairement, qui agit avec énergie et conformément à ses vues; qui, poussé par de profondes convictions, renverse les obstacles opposés à sa grande pensée; qui élève ce qui la soutient et l'appuie, qui détruit ce qui, à ses yeux, paraît nuisible, et sème ce qui lui semble devoir rapporter de bons fruits; certes, un tel homme mérite nos respects et notre estime.

Pour que Grégoire n'eût pas la pensée qui l'animait, il eût été nécessaire que Dieu le fît passer par l'école de

notre moderne civilisation et de nos doctrines rationalistes ; pour agir avec moins de vigueur et de résolution, il aurait fallu qu'il vécût au milieu de nous : or, cela n'a point eu lieu. Il vivait dans un siècle grossier, dans un siècle de fer qui n'a rien de commun avec le nôtre : ainsi, ses actes ne peuvent être jugés d'après nos principes et d'après nos mœurs. Il faut nous représenter avant tout le siècle et les circonstances où Grégoire a vécu ; il faut se représenter la situation et la constitution de l'Église, ses rapports avec l'État, ses désordres ; il faut examiner sérieusement l'état du clergé, son esprit, sa tendance, sa rudesse, sa dégénération, son oubli de tout devoir et de toute discipline, son ignorance à côté de son orgueil ; il faut se former une idée nette de la situation de l'Allemagne, bien comprendre le caractère de Henri son adversaire ; alors nous pourrons juger Grégoire. En suivant cette marche, en considérant ses pensées, ses actes, ses vœux, ses efforts relativement à son siècle, on arrive alors, quand on est exempt de préjugés, à un jugement tout différent de celui que forment ces hommes qui veulent prescrire au pontife, comme règle, les vues et les idées de leur siècle.

Pour atteindre au but que s'était proposé Grégoire, il ne pouvait guère agir autrement qu'il a fait. Car, enfin, pour être pape, il devait agir comme pape ; il devait agir autrement que la multitude, autrement que ses devanciers, s'il voulait s'élever au-dessus de tous et être un grand homme.

Mais, entendons-nous dire, trouve-t-on réellement en

lui cette sincérité, cette conviction intime si vantée de la bonté de sa cause et de la justice de ses prétentions? La ruse et la perfidie n'ont-elles pas présidé à ses opérations? N'a-t-il pas voulu élever sa grande monarchie sur des faits mensongers, sur des inductions peu justes et sur de fausses interprétations de l'Écriture? Cette opinion, qu'il soutenait comme certaine et qui attribuait au pape un si grand pouvoir, ne mérite-t-elle pas d'être flétrie du nom d'hérésie de Hildebrand? Grégoire n'est-il pas véritablement un hérétique, un hypocrite, un imposteur (1)? Voici ce qu'on peut répondre à cette objection : Ou Grégoire est l'homme le plus pervers, le plus méchant qui ait jamais paru sur la terre, ou il est tel que le montrent ses actes et ses écrits. Ses lettres sont pleines de vives affections, d'un amour ardent pour la religion, et d'une foi inébranlable en la divinité de Jésus-Christ; partout nous voyons une administration consciencieuse, une conviction intime de la justice de sa cause et de ses actes, une foi ferme dans les récompenses et les châtiments de l'autre vie; partout nous découvrons de la noblesse, de la dignité, de la grandeur; partout se trouve le langage le plus pur et le plus expressif de sa piété, de ses nobles desseins, et de ses constants efforts vers un but généreux (2). Où sont donc maintenant les preuves qui détruisent ces sortes de té-

(1) Bower, *History of Roman Popes*, book 6, p. 563-573 et suiv.

(2) Nous indiquerons seulement quelques-unes de ces Lettres. Voyez *Epist.*, II, 72; IV, 28; VI, I, 13; VII, 3, 6; VIII, 21; IX, 9, 1, 15, 53; II, 1; IV, 1, 7, 24; V, 5; VI, 1, 12.

moignages? Sont-ce peut-être ses actes? Cela ne se peut, car il agit comme il parle ; les faits l'attestent, il est impossible de les nier. Grégoire a soutenu, dira-t-on, plusieurs choses que l'histoire n'a point reconnues exactes, que ses contemporains et la postérité ont souvent attaquées. Mais est-il donc impossible, ou plutôt n'est-il pas très-vraisemblable que Grégoire les ait regardées comme vraies? Devait-il donc avoir la critique, les connaissances et les idées qui sont nées dans la suite des siècles? Accordons qu'il se soit trompé sans le savoir ; en est-il criminel? Il n'a jamais rien inventé de dessein prémédité. Il agissait d'après les idées qu'il pouvait avoir, et dont il avait la conviction (1). Qui oserait lui en prescrire d'autres? Qui a vu son intérieur, qui a lu dans son cœur, qui a sondé les replis de son âme? Le condamner de la sorte, c'est se condamner soi-même. Si Grégoire avait choisi des moyens peu propres à réaliser son plan ; s'il n'avait pas étudié les circonstances, ni tenu compte de son époque ; s'il eût commis des fautes graves dans l'exécution, on pourrait accuser sa prudence, son jugement, et non son cœur. Mais ce fut précisément son habileté contre laquelle on s'éleva toujours, sans vouloir convenir de la bonté de son âme. Le génie de Grégoire embrassait et devait embrasser tout le monde chrétien, parce que l'indépendance de l'Église était une idée générale ; son action devait être énergique, parce qu'il agissait dans *son siècle;* sa foi et sa conviction devaient

(1) La véritable vertu consiste à être dans sa position ce qu'on peut être.

être ce qu'elles étaient, parce que le cours des événements les avait fait naitre.

Il est difficile de lui donner des éloges exagérés, car il a jeté partout les fondements d'une gloire solide. Mais chacun doit vouloir qu'on rende justice à celui à qui justice est due ; qu'on ne jette point la pierre à celui qui est innocent ; qu'on respecte et qu'on honore un homme qui a travaillé pour son siècle, selon des vues si grandes et si généreuses. Que celui qui se sent coupable de l'avoir calomnié rentre dans sa propre conscience.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

LIVRE VII.

LIVRE VIII.

LIVRE IX.

LIVRE X.

LIVRE XI.

LIVRE XII.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

A LA MÊME LIBRAIRIE

CONSIDÉRATIONS SUR LE DOGME GÉNÉRATEUR DE LA PIÉTÉ CATHOLIQUE, par l'abbé Gerbet. 5e édit., br. 2 fr. 50

ÉTUDES PHILOSOPHIQUES SUR LE CHRISTIANISME, par Auguste Nicolas. 4 vol. in-18, br. 14 fr.

— *Le même ouvrage*. 4 vol. in-8, br. 20 fr.

EXPOSITION ET DÉFENSE DES DOGMES PRINCIPAUX DU CHRISTIANISME, par l'abbé Martin de Noirlieu, curé de Saint-Louis d'Antin. 1 vol. grand in-18. 3 fr. 50

HOMÉLIES SUR LES FEMMES DE L'ÉVANGILE, par le R. P. Ventura. 1 fort vol. in-8°, fig. 7 fr. 50 c.

HISTOIRE DE SAINT AUGUSTIN, par Poujoulat, ouvrage couronné par l'Académie française. 2e édit. 2 vol. in-8, br. 10 fr.

— *Le même ouvrage*. 2 vol. grand in-18. 7 fr.

DU PROTESTANTISME et de toutes les hérésies dans leur rapport avec le Socialisme, précédé de l'examen d'un écrit de M. Guizot, par Auguste Nicolas. 2e édition, revue et considérablement augmentée. 2 vol. grand in-18, br. 7 fr.

LETTRES ET OPUSCULES INÉDITS du comte Joseph de Maistre, précédés d'une notice par le comte Rodolphe de Maistre. 2 vol. in-8°, br. 12 fr.

— *Le même ouvrage*, 2 vol. grand in-18, br. 7 fr.

Œuvres de Jacques Balmès, contenant :

— **ART D'ARRIVER AU VRAI**. 1 vol. 3e édition. 3 fr.

— **PHILOSOPHIE FONDAMENTALE**. 3 vol., br. 10 fr.

— **PROTESTANTISME** (le) **COMPARÉ AU CATHOLICISME**, dans ses rapports avec la civilisation européenne. 3e édition. 3 vol. grand in-18, br. 10 fr.

ŒUVRES CHOISIES DE L'ABBÉ DOUCET, prêtre de Saint-Thomas d'Aquin, contenant : sermons pour l'Avent, prônes et homélies; instructions sur la sainte Vierge, et instructions faites à la prière du soir. 2 vol. grand in-18. 3e édit., br. 7 fr.

RECUEIL DE POÉSIES LYRIQUES CHRÉTIENNES, chants religieux tirés des auteurs français des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles et complétés par un grand nombre de pièces inédites; ouvrage composé sur un plan entièrement neuf et revu avec le plus grand soin, par J.-M. Hainglaise. 2 vol. in-8, br. 15 fr.

DU RETOUR A DIEU, par l'abbé Perdrau, du clergé de Saint-Thomas-d'Aquin. 1 vol. in-18, br. 1 fr. 50 c.

SOUVENIRS D'UN VOYAGE DANS LA TARTARIE, LE THIBET ET LA CHINE, pendant les années 1844, 1845 et 1846, par l'abbé Huc, prêtre missionn. 2 vol. grand in-18, br. 7 fr.

Paris. — Imprimerie de Gustave Gratiot, 30, rue Mazarine.